

PARC NATUREL  
RÉGIONAL DES BOUCLES  
DE LA SEINE NORMANDE

2016

# Bilan d'activités



Parc  
naturel  
régional  
des Boucles de  
la Seine Normande  
Une autre vie s'invente ici



# Sommaire

Le mot du Président.....	4
Carte du territoire.....	5
Carte d'identité du Parc.....	6
Présentation de la charte et du Contrat de Parc.....	7
Présentation des instances du Parc.....	8
Composition du Bureau syndical du Parc.....	9
L'équipe du Parc naturel régional.....	10
Le budget de l'année 2016.....	11
Couverture médiatique.....	12
PROJET 1.1.1.1. ACCOMPAGNER LES SCOT DU TERRITOIRE POUR ASSURER LEUR COMPATIBILITE A LA CHARTE.....	13
PROJET 1.1.2.1. ACCOMPAGNER LES DOCUMENTS D'URBANISME DES COMMUNES DU PARC.....	14
PROJET 1.1.2.2. DEVELOPPER L'APPUI A LA MAITRISE D'OUVRAGE SUR DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME OPERATIONNEL.....	19
PROJET 1.1.3.1. CONSTRUIRE UN GROUPEMENT D'ACTEURS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DEMARCHE E/R/C.....	22
PROJET 1.1.3.2. CONSEILLER ET ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES PORTEUSES DE PROJETS IMPACTANT LA BIODIVERSITE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE ERC.....	24
PROJET 1.2.1.1. CONSEILLER ET ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS D'AMENAGEMENT PAYSAGER QUALITATIFS.....	27
PROJET 1.2.1.2. ETRE MAITRE D'OUVRAGE DE PROJETS D'AMENAGEMENT PAYSAGER SUR DES SITES EMBLEMATIQUES DU PARC.....	29
PROJET 1.2.1.3. POURSUIVRE L'OPERATION DE COMMANDES GROUPEES ET DE CONSEIL A LA PLANTATION ET ASSURER LE TRANSFERT SUR LES COLLECTIVITES INTERESSEES.....	30
PROJET 1.2.2.1. METTRE EN PLACE UN PROJET DE PRESERVATION/REHABILITATION DES STRUCTURES PAYSAGERES SUR AU MOINS UN DES TERRITOIRES IDENTIFIES PAR LA CHARTE.....	32
PROJET 1.2.4.1. ACCOMPAGNER LES COMMUNES ET LES ACTEURS ECONOMIQUES DANS LE RESPECT DE LA REGLEMENTATION EN MATIERE D'AFFICHAGE PUBLICITAIRE.....	35
PROJET 1.3.1.1. VEILLER A LA TRADUCTION LOCALE DES ENJEUX DE LA TRAME VERTE ET BLEUE, NOTAMMENT DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME ET DE PLANIFICATION.....	38
PROJET 1.3.1.2. LUTTER CONTRE LE DEVELOPPEMENT DES ESPECES INVASIVES EN COHERENCE AVEC LA STRATEGIE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE.....	41
PROJET 1.3.2.1. ASSISTER LES COLLECTIVITES, LES EPCI, LES SYNDICATS DE BASSIN VERSANT ET LES STRUCTURES GESTIONNAIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA TRAME BLEUE.....	43
PROJET 1.3.2.2. CONSEILLER LES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE DANS LEURS ACTIONS DE GESTION.....	54
PROJET 1.3.2.3. ENGAGER ET SUIVRE DES CONTRATS ET CHARTES NATURA 2000 ET DES MAE.....	56
PROJET 1.3.3.1. PROMOUVOIR LES MODES DE GESTION EXTENSIFS ET LA RESTAURATION DES MILIEUX OUVERTS (PELOUSES SECHES NOTAMMENT).....	58
PROJET 1.3.3.2. DANS LE CADRE DE LA CHARTE FORESTIERE, ENCOURAGER LA GESTION DURABLE DES HAIES ET FORETS.....	60
PROJET 1.4.1.1. ELABORER ET EVALUER LES PLANS DE GESTION DES TERRAINS HUMIDES GERES PAR LE PARC.....	62
PROJET 1.4.1.2. METTRE EN ŒUVRE LES DOCUMENTS D'OBJECTIFS NATURA 2000.....	66
PROJET 1.4.1.3. DEVELOPPER L'ACQUISITION FONCIERE DE TERRAINS EN ZONE HUMIDE.....	73
PROJET 1.4.1.4. ENTREtenir et restaurer les terrains.....	76
PROJET 1.4.2.1. METTRE EN PLACE UNE GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS COMMUNAUX.....	86
PROJET 1.4.3.1. APPORTER UN CONSEIL ARCHITECTURAL AUX COLLECTIVITES ET AUX HABITANTS EN MATIERE DE RESTAURATION DU PATRIMOINE BATI.....	88
PROJET 1.4.3.2. FORMER A L'UTILISATION DES MATERIAUX TRADITIONNELS DANS LA CONSTRUCTION.....	90
PROJET 1.4.3.3. REALISER DES CHANTIERS EXEMPLAIRES SUR DU PATRIMOINE BATI COMMUNAL.....	92
PROJET 1.5.1.1. PREVENIR LES RISQUES DE RUISSELLEMENT ET D'EROSION AGRICOLE ET GARANTIR LA PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE.....	93
PROJET 1.5.2.1. PARTICIPER A LA RESORPTION DES « POINTS NOIRS » PORTES SUR LE PLAN DE PARC ET AUTRES SITES ET SOLS POLLUES DU TERRITOIRE.....	95
PROJET 1.6.2.1. METTRE EN PLACE UNE REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION MOTORISEE ET UNE SIGNALIETIQUE ADAPTEE SUR LES COMMUNES PRIORITAIREMENT IDENTIFIEES PAR LE PLAN DE PARC.....	97
PROJET 2.0.0.1. ANIMATION ET GESTION DU PROGRAMME LEADER.....	98
PROJET 2.1.1.1. VALORISER LES PRODUCTIONS EMBLEMATIQUES DU TERRITOIRE (FRUITS, VOLAILLES, ABEILLES, ELEVAGE ...) ET CONSERVER LA BIODIVERSITE DOMESTIQUE.....	100
PROJET 2.1.1.2. DEVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE.....	102
PROJET 2.1.1.3. DEVELOPPER LES CIRCUITS COURTS (POINT DE VENTE, RESTAURATION COLLECTIVE).....	104
PROJET 2.2.1.1. DEVELOPPER L'ACCUEIL ET LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS ET DES PERSONNES AGEES.....	107
PROJET 2.3.1.1. DEVELOPPEMENT D'UNE STRATEGIE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET (EN LIEN AVEC LES AGENTS DE DEVELOPPEMENT DES COMMUNAUTES DE COMMUNES, LES CHAMBRES CONSULAIRES, LES DEFIS-RURAUX, L'ADRESS...).....	110
PROJET 2.3.1.2. DEVELOPPER L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN DIFFICULTE.....	112
PROJET 2.4.1.1. MISE EN ŒUVRE PROGRAMME D'ECO-RESPONSABILITE INTERNE AU SYNDICAT MIXTE DU PARC.....	114
PROJET 2.4.2.1. ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES DANS LE CADRE DE LEUR AGENDA 21 ET DE LEUR DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	115

PROJET 2.4.4.1. AVIS SUR DOSSIERS ICPE, ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES.....	117
PROJET 2.4.5.1 POURSUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT DE L'EXPERIMENTATION « DES TAS DANS LES TROUS ».....	118
PROJET 2.5.1.1.ANIMER LES ROUTES TOURISTIQUES (ROUTE DES FRUITS, ROUTE DES CHAUMIERES, ROUTE DES PANORAMAS).....	119
PROJET 2.5.1.3. STRUCTURER L'OFFRE EN MATIERE DE RANDONNEES SUR LE TERRITOIRE.....	122
PROJET 2.5.1.4. STRUCTURER UNE OFFRE DE TOURISME DE NATURE.....	124
PROJET 2.5.2.2. DEVELOPPER LA QUALIFICATION DES ENTREPRISES PAR DES DEMARCHES DE LABELLISATION DE DEVELOPPEMENT DURABLE (MARQUE ACCUEIL, PANDA, RESPECT...). SELON LES PRINCIPES DE LA CHARTE EUROPEENNE DU TOURISME DURABLE.....	125
PROJET 2.5.3.1.ACCUEIL TOURISTIQUE ET PROMOTION DU TERRITOIRE.....	127
PROJET 2.5.3.2.REALISATION ET DEVELOPPEMENT D'OUTILS DE PROMOTION TOURISTIQUE.....	129
PROJET 2.6.1.1. REALISER UNE RENOVATION THERMIQUE EXEMPLAIRE DE LA MAISON DU PARC.....	131
PROJET 2.6.2.1. DANS LE CADRE DES CHARTES FORESTIERES DE TERRITOIRE (PNR, METROPOLE), DEVELOPPER LA FILIERE BOIS ENERGIE.....	133
PROJET 3.1.1.2. MISE EN PLACE ET SUIVI DE L'OBSERVATOIRE DES ZONES HUMIDES ET DES INDICATEURS ASSOCIES.....	137
PROJET 3.1.1.3. SUIVI DE L'OBSERVATOIRE DE L'AVIFAUNE.....	141
PROJET 3.1.1.4. ENRICHIR LES BASES DE DONNEES GEOGRAPHIQUES.....	143
PROJET 3.1.1.5. DOCUMENTATION DES OBJETS DE LA COLLECTION DANS LE CADRE D'UN PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL.....	152
PROJET 3.1.1.6. CENTRE DE RSSOURCES DOCUMENTAIRES.....	153
PROJET 3.1.2.2. MISE A DISPOSITION ET ANIMATION DU SYSTEME D'INFORMATION DES TERRITOIRES DANS LES COLLECTIVITES ET AVEC LES PARTENAIRES.....	155
PROJET 3.2.1.1. CREER UNE DYNAMIQUE DE RESEAU ENTRE LES ACTEURS DE L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	157
PROJET 3.2.1.2. EN PARTENARIAT AVEC L'EDUCATION NATIONALE ET LA DRAC, METTRE EN PLACE DES PROJETS FEDERATEURS (CLEAC,...).....	159
PROJET 3.2.1.3. CREER DES OUTILS PEDAGOGIQUES ET DEVELOPPER LES ANIMATIONS A DESTINATION DES ENFANTS.....	162
PROJET 3.2.2.1. ACCOMPAGNER LES PROJETS MUSEAUX PAR LA MISE A DISPOSITION DES COLLECTIONS DU PARC ET PAR UN APPUI SCIENTIFIQUE A LA DEFINITION DES PROJETS (TERRES VIVANTES, MUSEOSEINE).....	165
PROJET 3.2.2.2. DEFINIR ET METTRE EN ŒUVRE UN PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL POUR LES COLLECTIONS DU PNR...168	168
PROJET 3.2.3.1. POURSUIVRE L'ACTION D'INVENTAIRES COMMUNAUX CROISES DES PATRIMOINES CULTURELS ET LES ACTIONS DE VALORISATION DE CES INVENTAIRES.....	172
PROJET 3.3.1.1. GENERER DE LA MEDIATION CULTURELLE ET DEVELOPPER DES EVENEMENTS PORTEURS D'UN MESSAGE DE DEVELOPPEMENT DURABLE FAVORISANT LA RENCONTRE ENTRE PUBLICS ET ENTRE GENERATIONS.....	175
PROJET 3.3.1.3. MAINTENIR UNE DYNAMIQUE AUTOUR DU LIVRE ET DE LA LECTURE SUR LE TERRITOIRE DU PARC.....	179
PROJET 3.4.1.1. DECLINER UN PLAN DE COMMUNICATION DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE CHARTE.....	180
PROJET 3.4.1.2. RENOUVELER L'IDENTITE VISUELLE DU PARC.....	185
PROJET 3.4.1.4. MOBILISER LES NOUVELLES TECHNIQUES (SITE INTERNET, REASEAUX SOCIAUX, VERSION MOBILE...) AU SERVICE DE LA COMMUNICATION DU PARC.....	186
LE GOLF DE JUMIEGES NORMANDIE.....	188

# *Le mot du Président*

2016 a été une année encore très dense pour le Parc et ses partenaires, en termes de réalisations et de projets menés pour la mise en œuvre de la Charte du Parc 2013 – 2025. Ce document vous livrera de manière exhaustive le bilan de l'activité du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande au cours de l'année écoulée.

2016 a vu l'aboutissement de deux projets particulièrement structurants pour le territoire : la signature officielle du label Ramsar, sur le site marais vernier – vallée de la Risle maritime, et la signature de la convention de mise en œuvre du programme européen Leader Seine Normande.

Ces deux projets sont le fruit d'un travail partenarial avec les intercommunalités et les Pays concernés. Le Parc s'illustre, plus que jamais, dans son rôle d'impulsion, de fédérateur et d'accompagnateur de tous les acteurs du territoire. Il le démontre au quotidien par ses actions, qu'il mène systématiquement en partenariat. Je pourrais également citer comme exemples le renouvellement des panneaux du Parc à l'entrée des communes, posés par les intercommunalités et les communes ; la charte forestière de territoire, qui dépasse les frontières du Parc ; les projets fédérateurs menés avec les écoles, en lien avec la Drac et l'Éducation Nationale ; le projet *Le monde du travail*, sur l'industrialisation de la vallée de Seine entre Duclair et Caudebec-en-Caux ; ou encore les résidences d'architectes, grâce à un partenariat avec la Maison de l'architecture – le Forum. Je m'arrêterai là, il y a eu tant d'autres projets menés et en cours.

2016 a également été marquée par l'évolution du paysage institutionnel. La Région Normandie poursuit la mise en place de ses politiques et les intercommunalités montent en puissance. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, de nouvelles communautés de communes ont vu le jour : Roumois Seine, Pont-Audemer Val de Risle, et Pays de Honfleur Beuzeville. Un nouveau paysage qui incite le Parc à se renouveler en permanence, à se tourner, plus que jamais, vers l'innovation et l'expérimentation, en incarnant le slogan des Parcs naturels régionaux, « Une autre vie s'invente ici ».

Avant de vous laisser prendre connaissance de ce document, je conclurai en soulignant la qualité du travail mené par les élus, l'équipe technique, le conseil scientifique et le conseil de développement durable du territoire. Une co-construction permanente, qui contribue à la protection, la valorisation et l'appropriation de notre territoire !

Jean-Pierre Girod



**NB :** Ce rapport d'activité est issu d'un export du logiciel EVA, logiciel d'évaluation de l'activité des Parcs naturels régionaux. C'est un rapport complet et exhaustif, mais qui peut parfois comporter des redondances de texte et/ou des éléments descriptifs antérieurs à 2016, car rédigés en début de contrat de Parc. Merci de nous excuser au préalable pour les difficultés de lecture que cela pourrait engendrer.





# *Carte d'identité du Parc en 2017*

- **Une Région** : Normandie
- **2 Départements** : Seine-Maritime et Eure
- **77 Communes** :  
45 en Seine-Maritime, 32 dans l'Eure + 1 commune associée, Sandouville
- **3 villes portes d'entrées** : Canteleu, Yvetot et Pont-Audemer
- **8 intercommunalités** :  
Métropole Rouen Normandie,  
Communauté de l'agglomération havraise,  
Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine,  
Communauté de communes Caux-Estuaire,  
Communauté de communes de la Région d'Yvetot,  
Communauté de communes Roumois-Seine,  
Communauté de communes Pont-Audemer val de Risle,  
Communauté de communes Pays de Honfleur Beuzeville
- **89 700 hectares et 104 000 habitants**
- **9 aires protégées avec protection forte** :  
2 Réserves Naturelles Nationales, 6 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes, 1 Réserve Biologique Domaniale et 2 Réserves Naturelles Régionales en cours
- **1 site Ramsar** : marais Vernier – vallée de la Risle maritime
- **7 sites Natura 2000** :  
6 Zones Spéciales de Conservation et 1 Zone de Protection Spéciale
- **3 Routes touristiques** : fruits, chaumières et abbayes.



# *Présentation de la charte et du contrat de Parc*

La charte du Parc est l'aboutissement de 4 années de travail, de concertation et de réflexion pour élaborer un projet de territoire ambitieux et partagé.

Les enjeux, qui ont été identifiés, ont abouti à la définition de 6 priorités dans les temps qui permettront de garantir le caractère opérationnel du projet et un effet mesurable sur le territoire.

Les 6 priorités sont :

- maîtriser l'artificialisation des sols afin de réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels ;
- renforcer la stratégie de préservation et de restauration des fonctionnalités écologiques définies par la trame bleue à l'échelle du territoire du Parc ;
- pérenniser les grandes structures paysagères qui font de ce territoire un espace remarquable en réinventant leurs fonctions économiques et sociales ;
- développer et diffuser les comportements éco responsables dans le cadre de l'agenda 21 de territoire ;
- renforcer les liens durables entre activités de production et besoins de consommation ;
- transmettre tout au long de la vie et développer le sentiment d'appartenance

La charte structure ses objectifs et ses actions autour de 3 grandes ambitions :

- être garant des équilibres dans un territoire riche et respectueux de ses paysages, de sa biodiversité et de ses patrimoines naturels et culturels ;
- coopérer pour un développement local, durable, innovant et solidaire ;
- tisser des liens entre les habitants et leurs territoires en construisant un sentiment d'appartenance et une culture commune.

Chaque ambition est décomposée en plusieurs objectifs stratégiques (17 au total), eux-mêmes répartis en objectifs opérationnels (44 au total) qui précisent :

- les orientations et les actions à mener sans que la liste soit exhaustive ;
- le ou les rôles assurés par le syndicat mixte du Parc par rapport à l'atteinte des objectifs
- les engagements des signataires ;
- les partenariats envisageables avec les entreprises, associations et organismes socioprofessionnels ;
- une modalité d'évaluation du résultat poursuivi.

À partir des objectifs de la charte, un programme d'actions présente l'ensemble des actions que le Parc entend conduire au cours de trois premières années dans le cadre des priorités de sa charte 2013-2025. Ce programme, travaillé entre la Région Haute-Normandie, le Département de Seine-Maritime et le Département de l'Eure prend la forme d'un contrat de Parc qui contient la description des actions envisagées et les moyens mis en œuvre pour les mener à bien.

# Les instances du Parc

## Instances décisionnelles

### LE COMITE SYNDICAL

- Vote le budget, le tableau des emplois.
- Approuve les comptes administratifs.
- Se prononce sur les décisions portant orientations du syndicat mixte.
- Définit les attributions qu'il délègue au Bureau et au Président.
- Approuve le bilan d'activités.

### LE BUREAU SYNDICAL

- Approuve les décisions relatives au fonctionnement courant du syndicat mixte.
- Vote les avis dans le cadre des procédures pour lesquelles le Parc doit être consulté (urbanisme, étude d'impact, ...).

D  
E  
C  
I  
S  
I  
O  
N

## Instances consultatives

### LE CONSEIL ANNUEL DES MAIRES

- Suit l'activité du Parc (bilan d'activité, suivi de l'Agenda 21, évaluation de la charte) avec débat.

### LES COMMISSIONS THEMATIQUES

- Préparent les débats d'orientations du comité syndical et du Bureau.
- Suivent les dossiers qu'elles estiment prioritaires.
- Peuvent s'autosaisir.

AVIS

### LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

- Débat du suivi de l'activité du Parc.
- Est le relais des réseaux professionnels et de la société civile.
- Est force de proposition pour l'aménagement durable du territoire.
- Peut s'autosaisir.

I  
N  
F  
O  
R  
M  
A  
T  
I  
O  
N

### LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

- Apporte une évaluation scientifique des projets du syndicat mixte.
- Peut être consulté sur les projets, plans et programmes pour lesquelles le Parc est consulté (études d'impact...).
- Contribue à promouvoir le Parc comme territoire de recherche et d'expérimentation.
- Peut s'autosaisir.

### LE PRESIDENT

Il est l'organe exécutif du syndicat mixte et délègue l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents.

### LA DIRECTION

**Pôle Cadre de Vie et Environnement**

**Pôle Valorisation d'une Économie de Proximité**

**Pôle Animation du Territoire et Lien Social**

**Pôle Ressources**

# *Composition du Bureau Syndical*



**Jean-Pierre GIROD**

Président du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande  
Représentant les communes de Seine-Maritime



**Didier PÉRALTA**

Vice-président  
Représentant le Conseil  
Régional de Normandie



**Bertrand BELLANGER**

Vice-président  
Représentant le Conseil  
Départemental de Seine-  
Maritime



**Benoît GATINET**

Vice-président  
Représentant le Conseil  
Départemental de l'Eure



**Joël TEMPERTON**

Vice-président  
Représentant les  
intercommunalités



**Alain JOUBERT**

Vice-président  
Représentant les  
communes de l'Eure

- **Au titre de la Région Normandie :**
  - Hubert DEJEAN DE LA BATIE
  - Anne-Laure MARTEAU
  - Claude TALEB
  - Didier VERGY
  - Didier PERALTA
- **Au titre du Département de Seine-Maritime :**
  - Bertrand BELLANGER
  - Christian DUVAL
  - Martial HAUGUEL
- **Au titre du Département de l'Eure :**
  - Benoît GATINET
  - Daniel JUBERT
- **Au titre des Communautés d'Agglomération et Communautés de Communes**
  - Bernard CHRISTOPHE
  - Bastien CORITON
  - Joël TEMPERTON
- **Au titre des Communes de Seine-Maritime**
  - Christophe BOUILLON
  - Alain BREYSACHER
  - Jacques CHARRON
  - Jean-Pierre GIROD
- **Au titre des Communes de l'Eure**
  - Thierry LECOMTE
  - Alain JOUBERT

# L'équipe du Parc

## Organigramme

DU PARC NATUREL RÉGIONAL  
DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE



Jean-Pierre GIROD  
Président du syndicat mixte



Laurence DERVAUX  
Directrice générale  
des services

**Carole REIL**  
Responsable du pôle  
Responsable des  
services administratifs

**Malika INOUA**  
Assistante présidente  
et directrice

**Isabelle LEROY**  
Secrétaire

**Nadia MOUDA**  
Assistante  
de la gestion  
administrative  
et du personnel

### PÔLE RESSOURCES

#### Services administratifs

**Catherine GERCHOUT**  
Chargée des budgets  
et des finances

**Bernadette DELCROIX**  
Agent d'accueil et  
d'information touristique  
(en 4x8 jours)

**Nicole THOMAS**  
Agent d'accueil et  
d'information touristique

#### Services techniques

**Samuel CISSEZY**  
Responsable des  
services techniques  
conseil paysannerie et  
conseil agricole

**Frederic TRISSAUDIER**  
Agent d'entretien  
des espaces verts,  
logistique

**Thibaut SCOUFFLAIRE**  
Agent d'entretien  
des bâtiments,  
logistique, espaces verts

**Guillaume DORNIER**  
Agent d'entretien  
des bâtiments,  
logistique, espaces verts

**Marthe BOISSARD**  
Agent d'entretien  
des locaux

**Catherine DELANNOY**  
Responsable du pôle  
Responsable du service  
aménagement

**Frederic CLOSSET**  
Architecte conseil

**Aïrid BIGAULT-DAM**  
Chargée de mission  
urbanisme opérationnel  
et réglementation

**Aurelie DUPUIS**  
Chargée de mission  
paysage

**Florent BIDAULT**  
Chargé de mission linéaire  
Eclairage/Urbanisme/Compenser

**Marc COSTIL**  
Chargé de mission SIG

**Christelle STEINER**  
Responsable  
du service biodiversité

**Florian ROZANSKA**  
Chargé de mission  
miroirs et hydrodynamie

**Simon GAUDET**  
Chargé de mission  
études, aménagements,  
autres interventions

**Aurélie MARCHALOT**  
Chargée de mission  
mares et stratières

**Gerard RANVIER**  
Chargé de mission  
démarches de l'évaluation

**Christophe LE LONG**  
Zoochémiste

**Mirena FILIEUX**  
Chargée de mission  
Nature 2000  
(hors zones de  
recouvrement)

**Rachel SICCARD**  
Chargée de mission  
foret et végétation

**Clemantine CAMUS**  
Chargée de mission  
hydro-écologie  
des zones humides

**Loïc BOULLARD**  
Conseiller  
de la Région Normande  
Néerlande  
du massif Vernois

**Christophe DENIS**  
Zoochémiste

**Sophie ROUSSELET**  
Responsable du pôle

**Gaëlle LE FLOCH**  
Responsable  
du service culture  
et patrimoine

**Laurent MULLER**  
Responsable  
des relations  
et expositions

**Justica DESROCHES**  
Chargée  
des collections

### PÔLE ANIMATION DU TERRITOIRE ET LIEN SOCIAL

**Gaëlle POTTER**  
Chargée de mission  
interventions croisées

**Myriam LEMERY**  
Assistante  
de documentation

**Marine SIMON**  
Chercheur - Doctorant  
en histoire industrielle

**Guillaume AUBIN**  
Responsable  
du service  
communication  
et événementiel

**Caroline LEFEBVRE**  
Chargée  
de communication

**Bernadette DELCROIX**  
Assistante de  
communication  
(en 4x8 jours)

**Eric BOURLIER**  
Professeur des sciences  
du travail de l'Inra au  
collège Marcel Maussien  
de Mandrier sur Risle

**Marine VANOT**  
Responsable  
du service éducation  
à l'environnement  
et au territoire

**Aline SOLAS**  
Animatrice éducation  
à l'environnement  
et au territoire

**Maline COSQUER**  
Animatrice éducation  
à l'environnement  
et au territoire

**Antoine VALLANT**  
Professeur de lettres  
et d'histoire au lycée  
Clement Ader de Berny

### PÔLE CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

#### Service biodiversité

**Mirena FILIEUX**  
Chargée de mission  
Nature 2000  
(hors zones de  
recouvrement)

**Rachel SICCARD**  
Chargée de mission  
foret et végétation

**Clemantine CAMUS**  
Chargée de mission  
hydro-écologie  
des zones humides

**Loïc BOULLARD**  
Conseiller  
de la Région Normande  
Néerlande  
du massif Vernois

**Christophe DENIS**  
Zoochémiste

### PÔLE VALORISATION D'UNE ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

#### Service éducatif

**Julien CHESNEL**  
Chargé de mission  
hors / hors / hors

**Aurélie CAMU**  
Géodivulsière  
administrative et française

**Domine PONTY**  
Agent d'accueil

**Christophe RIVET**  
Intendant  
patrimoine de golf

**Adèle BOYVALENT**  
Agent de recensement

**Hervé REMY**  
Responsable  
du service  
SIG observations

**Marc COSTIL**  
Chargé de mission SIG

**Françoise SIMONT**  
Responsable de l'unité  
de gestion des sites

Parc  
Naturel  
Régional  
des Boucles de la Seine Normande  
Ils ont vu s'écrire ici

### Unité de gestion des sites

**Christophe LE LONG**  
Zoochémiste

**Christophe DENIS**  
Zoochémiste

**GOLF de Jumièges**

**David VIEL**  
Directeur de golf

**David GODERROY**  
Responsable  
de la dépollution

**Maxime MAHARAUX**  
Jardinier

**Alexis MESLIN**  
Jardinier

**Patrick HALLER**  
Maître

**Camille LEPORC**  
Jardinier

**Mathieu LEMIEUX**  
Cultivateur

**Marie-Paule MARTIN**  
Agent d'accueil

**Adèle BOYVALENT**  
Agent de recensement

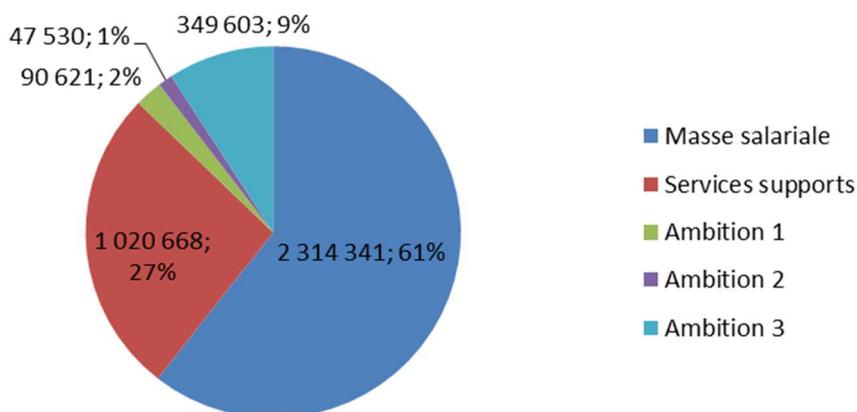
**Christophe RIVET**  
Intendant  
patrimoine de golf

**Domine PONTY**  
Agent d'accueil

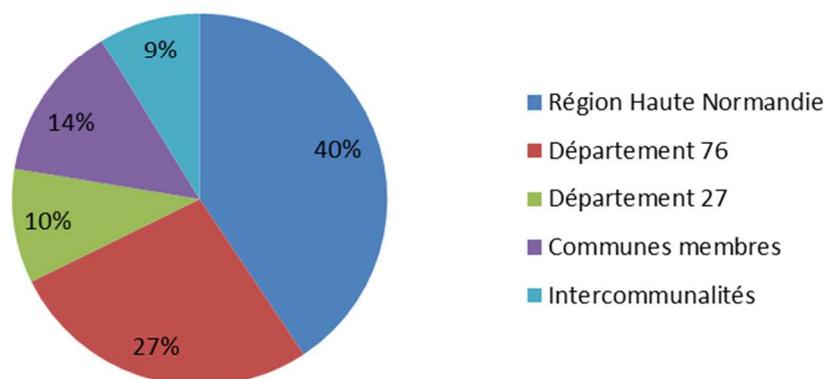
AVRIL 2017

# Budget du Parc 2016

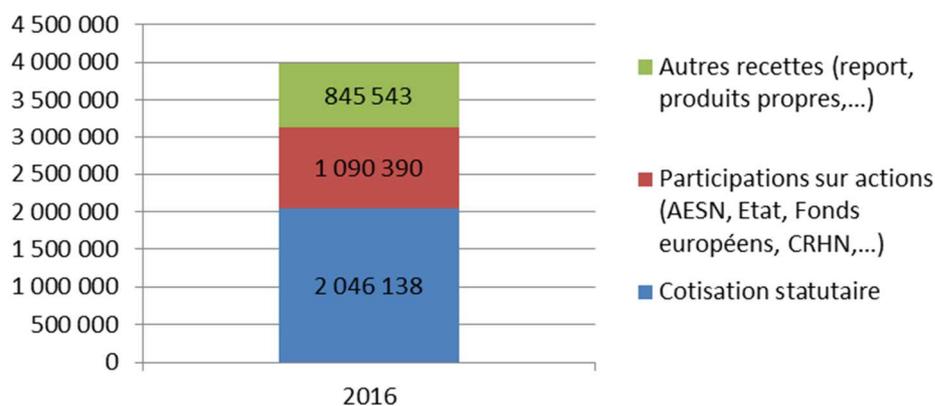
## Dépenses de fonctionnement 2016



## Répartition de la cotisation statutaire



## Répartition des recettes de fonctionnement 2016



➤ **6 conférences de presse organisées par le Parc :**

- Charte forestière : 7 mars
- Pratiques écoresponsables et arrivée du nouveau directeur du golf : 21 août
- Extension de la Route des fruits : 20 septembre
- Labellisation Ramsar : 19 octobre
- Signature Leader Seine Normande : 20 octobre
- Lancement guide « Au fil des patrimoines Caudebec / St-Wandrille » : 28 novembre

➤ **Événements marquants**

- Lancement collecte de mémoire orale : Le Courrier Cauchois et Paris-Normandie du 18 mars
- Prix de la fondation du Patrimoine pour le Canard de Duclair (2 mars) : Le Courrier Cauchois, Paris-Normandie, Agri-culture.fr, Sciens et Avenir, La France Agricole, Campagne et Environnement, Fondation du Patrimoine, La dépêche vétérinaire, La semaine vétérinaires, Web-agri.fr, Vétitude.
- Résidence d'architectes au Trait (juin) : Le Courrier Cauchois et Paris-Normandie
- Inauguration H<sup>^</sup>étraie de Barre-Y-Va (19 février) : Le Courrier Cauchois, Paris-Normandie, Fondation du Patrimoine
- Site Eau & Bio à Bardouville : PN, Le Courrier Cauchois, La Chaîne Normande le 5 avril
- Sensibilisation Jussie : PN, Le Courrier Cauchois, France 3
- Remise du livret aux élèves suite au projet fédérateur sur les Zones Humides (octobre) : Paris-Normandie et L'Éveil de Pont-Audemer
- Série de 3 émissions sur « Au fil des patrimoines » avec Richard Gauthier sur France Bleu

➤ **Événementiels :**

- Journée de la Randonnée à Triquerville (11 septembre) : 31 articles et reportages
- Parc en fête (24 avril) : 55 articles et reportages
- 25 ans du Golf de Jumièges (15 octobre) : 11 articles et reportages

Au cours de l'année 2016, il a été recensé pour la revue de presse, 674 articles, directement ou indirectement en lien avec le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande.

## PROJET 1.1.1.1. ACCOMPAGNER LES SCOT DU TERRITOIRE POUR ASSURER LEUR COMPATIBILITE A LA CHARTE

< Objectif 1.1.1 : Préserver les espaces agricoles et naturels

### Accompagner les structures porteuses de SCoT

Code fiche : 2014-P1111-A1

**Contexte de l'action** : Les SCoT sont des outils réglementaires d'aménagement du territoire. Conformément à l'article L. 122-8 du Code de l'Urbanisme, les SCOT arrêtés sont soumis pour avis aux personnes publiques associées, dont le Parc. Le SCoT doit transposer les dispositions pertinentes de la charte et leurs délimitations cartographiques à une échelle appropriée, afin de permettre leur déclinaison dans les plans locaux d'urbanisme ou les documents en tenant lieu et les cartes communales (article L. 122-1-5-II).

**Objectifs** : Accompagner les structures porteuses de SCoT pour veiller à la compatibilité avec la charte du Parc.

**Descriptif** : Le Parc fournit les informations comprenant l'ensemble des données disponibles sur la consommation foncière, la biodiversité, la nature ordinaire, le tourisme, le patrimoine...Il aide à la transposition des dispositions pertinentes de la charte dans le SCoT, à travers notamment une grille d'analyse.

Le syndicat mixte du Parc naturel régional participe aux différentes phases des études et peut élaborer des contributions régulières pour enrichir le projet, notamment sur la prise en compte des enjeux paysagers, du maintien de la biodiversité, de la limitation de l'artificialisation des sols, de la démarche Eviter / Réduire / Compenser. Il donne un avis sur le SCoT arrêté.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Accompagner les structures porteuses de SCoT

Code fiche : 2014-P1111-A1-P1

**Référents de l'opération** : Astrid Bigault-dam, Catherine Delannoy

**Principaux partenaires** :

Métropole Rouen Normandie  
Agence d'Urbanisme de La Région du Havre

**Public cible** : Elus de collectivités et intercommunalités

**Bilan de l'année 2016** :

SCoT Pays Risle Estuaire

Participation au "petit déjeuner de Pont-Audemer", sur le thème du SCoT "Pays Risle estuaires" en cours d'élaboration, le 9 février 2016.

Participation à une rencontre entre partenaires techniques le 3 juin 2016.

Participation aux ateliers du SCoT du Pays Risle estuaire, les 25 mars, 30 juin et 30 novembre 2016. Ces ateliers de travail rassemblaient les élus et les Personnes publiques associées.

Intervention lors de l'atelier territorial "La trame verte et bleue : un concept mais surtout des pratiques" qui s'est déroulé le 30 novembre 2016 sur la commune de Saint-Philibert-sur-Risle : présentation de l'expérimentation sur le Site Natura 2000 «Marais Vernier-Risle maritime» : identification des corridors écologiques potentiels.

Des remarques techniques sur l'Etat initial de l'Environnement du SCOT ont été transmises en octobre 2016.

SCoT du Pays Plateau de Caux Maritime

Avis du bureau syndical sur la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du "SCoT Pays Plateau de Caux Maritime". Cette procédure concernait l'extension de la Zone d'Activité Caux Multipôle à Allouville-Bellefosse, nécessaire au projet de développement industriel global de l'entreprise LINEX.

## PROJET 1.1.2.1. ACCOMPAGNER LES DOCUMENTS D'URBANISME DES COMMUNES DU PARC

< Objectif 1.1.2 : Limiter l'étalement urbain et l'imperméabilisation des sols

### Accompagner les documents d'urbanisme en tant que personne publique associée

Code fiche : 2014-P1121-A1

**Contexte de l'action :** La loi donne pour mission aux Parcs naturels régionaux de s'impliquer dans l'aménagement du territoire. Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations et les mesures de la charte du Parc selon le code de l'urbanisme et le code de l'environnement. Les Parcs sont Personnes Publiques Associées (PPA) à l'élaboration des documents d'urbanisme.

**Objectifs :** Assurer la compatibilité des documents de planification avec la charte du Parc.

**Descriptif :** Le Parc naturel régional propose aux communes susceptibles d'élaborer ou de réviser leurs documents d'urbanisme le soutien suivant :

- Fourniture d'un « Porter à connaissance », en envisageant dans certains cas de rapprocher celui-ci des « Porter à connaissance » des communautés de communes ou d'agglomération et du « Porter à connaissance » de l'Etat.
- Participation aux réunions des Personnes Publiques Associées, ou à toute réunion préparatoire à l'initiative de la commune.
- En qualité de Personne Publique Associée, le Parc naturel régional rendra des avis sur les documents d'urbanisme arrêtés (délibération du bureau syndical).

### Opérations menées en 2016

- Suivi des documents d'urbanisme : Plans Locaux d'Urbanisme intercommunal (PLUi) – Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) – Cartes Communales (CC)

Code fiche : 2014-P1121-A1-P2

**Référente de l'opération :** Astrid Bigault-dam

#### **Principaux partenaires :**

Direction Départementale des Territoires et de La Mer de l'Eure  
Commune de Sahurs  
Commune de Saint Clair Sur Les Monts  
Commune de Hautot Sur Seine  
Commune de Yvetot  
Direction Départementale des Territoires et de La Mer de Seine Maritime  
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Commune de Tancarville  
Commune de Petiville  
Commune de Saint Thurien  
Commune de Touffreville La Cable  
Commune de La Cerlangue  
Commune de Berville Sur Mer  
Commune de Caudebec en Caux  
Commune de Touffreville La Corbeline  
Commune d'Auzebosc  
Commune d'Allouville Bellefosse  
Commune de La Mailleraye Sur Seine  
Commune de Notre Dame de Bliquetuit  
Commune de Saint Wandrille Rançon  
Commune d'Anneville Ambourville  
Commune de Berville Sur Seine  
Commune d'Yville Sur Seine  
Commune de Jumièges  
Commune de Duclair  
Commune de La Bouille  
Métropole Rouen Normandie

**Public cible :** Elus de collectivités et intercommunalités

**Communes concernées depuis 2014:**

ALLOUVILLE-BELLEFOSSE  
ANNEVILLE-AMBOURVILLE  
AUZEBOSC  
BERVILLE-SUR-MER  
BERVILLE-SUR-SEINE  
CANTELEU  
CAUDEBEC-EN-CAUX  
DUCLAIR  
HAUTOT-SUR-SEINE  
JUMIEGES  
LA BOUILLE  
PETIVILLE  
SAHURS  
SAINT-CLAIR-SUR-LES-MONTS  
SAINT-NICOLAS-DE-BLIQUETUIT  
SAINT-SAMSON-DE-LA-ROQUE  
SAINT-THURIEN  
TANCARVILLE  
TOUFFREVILLE-LA-CABLE  
YVETOT  
YVILLE-SUR-SEINE

**Bilan de l'année 2016 :**

En 2016, le bureau syndical a rendu un avis sur les dossiers de PLU suivants :

- l'élaboration du PLU de la commune d'Yvetot (avis favorable sous réserve)
- l'élaboration du PLU de la commune de Saint-Clair-sur-les-Monts (avis favorable)
- l'élaboration du PLU de la commune de Duclair (avis favorable sous réserve)

Plusieurs avis techniques ont été rendus sur les dossiers suivants :

- modification simplifiée et révision allégée du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune de Quevillon : examen conjoint le 7 juin 2016 et envoi d'un courrier d'avis en juin 2016
- mise en compatibilité du POS d'Allouville-Bellefosse pour permettre le projet d'extension de l'entreprise LINEX : examen conjoint le 8 juillet 2016 suivi d'un courrier d'avis en juillet 2016
- modification simplifiée n°2 du PLUi de Le Trait / Yainville en mai 2016
- modification simplifiée du POS de Touffreville-la-Corbeline en juin 2016
- modification simplifiée du PLU de Saint-Martin-de-Boscherville en mai 2016

De nombreuses procédures en cours (fourniture de données, appui technique, remarques) ont été suivies :

- élaboration du PLU d'Auzebosc : réunion sur les pièces réglementaires le 2 mai 2016
- élaboration du PLU d'Yvetot : réunion le 23 février 2016 en phase réglementaire
- élaboration du PLU de Caudebec-en-Caux : Réunion de présentation du PADD le 5 juillet 2016, et réunion sur les pièces réglementaires le 9 décembre 2016. Réunion du 19 août 2016 pour insérer les éléments de l'inventaire croisé du patrimoine et visite de site avec les élus le 23 août 2016.
- élaboration du PLU de Saint-Nicolas-de-Bliquetuit : réunion du 30 août 2016
- élaboration des PLU partagés d'Anneville-Ambourville, Yville sur Seine et Berville sur Seine : réunion de phase réglementaire du 5 février 2016 et envoi de remarques sur les pièces du dossier
- élaboration du PLU de Hautot-sur-Seine : Réunion du 3 février 2016 en phase réglementaire et envoi de propositions de réglementation pour le patrimoine bâti
- élaboration du PLU de Jumièges : réunion de PADD le 15 mars 2016, réunion du 27 juin 2016 de présentation du travail sur la Trame verte et bleue, visite de site le 17 octobre 2016
- élaboration du PLU de Sahurs : réunion du 2 mars 2016 de présentation des pièces réglementaires
- élaboration du PLU de Berville sur Mer : réunion des Personnes Publiques Associées le 10 mars 2016 et rencontre le 18 avril 2016 avec la Communauté de Communes de Beuzeville, les élus et la DDTM
- élaboration du PLU de la Bouille : réunion du 24 février 2016 de présentation PADD et réunion du 11 octobre 2016 sur les orientations d'aménagement et de programmation
- élaboration du PLU de Saint-Samson-de-la-Roque : réunions du 30 septembre sur le diagnostic et du 6 décembre 2016 sur le PADD, ainsi que deux réunions techniques en novembre
- élaboration du PLU de Moulineaux : réunion du 5 septembre 2016

Suivi des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux en cours d'élaboration sur le territoire (fourniture de données,

appui technique, remarques) :

- PLU intercommunal de la Métropole Rouen Normandie :
  - Organisation de balades métropolitaines: réunion d'info et de définition des lieux de balades le 8 avril, balade test organisée le 26 mai, puis organisation de 2 balades qui ont eu lieu en juillet à Bardouville et au Trait.
  - Un mini débat a été organisé le 21 avril avec des agents du parc.
  - Participation à la réunion d'information le 29 avril
  - Présence au sein du Conseil Consultatif de Développement de la Métropole Rouen Normandie en septembre et décembre 2016
- PLU intercommunal de la Communauté de Communes de la région d'Yvetot :
  - Participation à 5 ateliers thématiques organisés lors du diagnostic.
  - Réunion de présentation du diagnostic le 14 décembre 2016

Contribution à l'avis de l'autorité environnementale :

- en juin 2016 sur la révision allégée du POS de Quevillon
- en avril 2016 sur la mise en compatibilité du POS d'Allouville Bellefosse (demande au cas par cas)
- en janvier sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de Petiville

### ➤ Élaboration de « Porter à information »

Code fiche : 2014-P1121-A1-P3

**Objectifs :** Lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme, le « Porter à information » du syndicat mixte du Parc est un outil d'accompagnement destiné à informer, sensibiliser et guider les communes dans la définition de leurs projets d'aménagement, au regard des engagements et orientations de la Charte.

**Descriptif :** Ce document comporte un rappel des principes généraux et mesures de la Charte approuvée par la commune ; des informations relatives aux milieux naturels et à la biodiversité : il s'agit notamment de faire connaître les espèces remarquables et les menaces qui pèsent sur elles et de maintenir ou restaurer les habitats qui les abritent. Il comporte également des informations relatives au patrimoine culturel, au patrimoine paysager et à l'évolution de l'urbanisation en sensibilisant les élus à la nécessité de maîtriser l'étalement urbain. Différentes informations permettant de nourrir le projet de développement de la commune, d'attirer l'attention sur des points nécessitant une vigilance particulière et de souligner les enjeux spécifiques de la commune au regard des dispositions de la Charte.

**Référents de l'opération :** Astrid Bigault-dam, Marc Costil

**Public cible :**

Elus de collectivités et intercommunalités  
Entreprises

**Communes concernées depuis 2014:**

BARNEVILLE-SUR-SEINE  
BERVILLE-SUR-MER  
CAUDEBEC-EN-CAUX  
CAUMONT  
HONGUEMARE-GUENOUVILLE  
LA BOUILLE

**Bilan de l'année 2016 :** Plusieurs « Porter à information » (PAI) ont été réalisés et transmis aux collectivités en 2016 :

- PAI pour le PLUi de la Communauté de Communes de la région d'Yvetot
- PAI pour le PLUi de la Communauté de Communes de Pont Audemer
- PAI pour le PLUi de la Communauté de Communes de Beuzeville

### Appui à maîtrise d'ouvrage

Code fiche : 2014-P1121-A2

**Contexte de l'action :** La loi donne pour mission au Parc naturel régional de s'impliquer dans l'aménagement du territoire. Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations et les mesures de la charte du Parc selon le code de l'urbanisme et le code de l'environnement. Les Parcs sont Personnes Publiques Associées (PPA) à l'élaboration des documents d'urbanisme. Au-delà de cette obligation réglementaire, le Parc naturel régional propose un

appui à la Maitrise d'ouvrage, à la demande des communes.

**Objectifs :** Développer l'appui technique pour favoriser la qualité des documents d'urbanisme

**Descriptif :** Le rôle du Parc consiste à conseiller et sensibiliser les élus en amont (démarche d'élaboration du PLU, définition des objectifs et des modalités de concertation, aide à la rédaction du cahier des charges, tour du territoire) et durant l'élaboration du dossier de PLU pour enrichir le projet en termes de données et de points de vue sur le paysage, les milieux naturels (trame verte et bleue), le patrimoine, la consommation de l'espace... Le parc est également amené à proposer des modalités de concertation innovantes pour une aide à la décision.

## Opérations menées en 2016

### ➤ Conseils en amont lors d'une procédure d'élaboration ou de révision d'un PLU, PLUi

Code fiche : 2014-P1121-A2-P1

**Objectifs :** Intervenir en amont lorsque la collectivité souhaite lancer une procédure de PLU, PLUi (appui, sensibilisation, formation...).

**Descriptif :** Il s'agit de fournir un appui pour la définition des objectifs et des modalités de concertation, ainsi que pour la rédaction du cahier des charges, afin notamment d'intégrer les grands objectifs de la charte du Parc naturel régional et les enjeux du territoire. Le Parc naturel régional peut participer également à l'entretien de sélection des bureaux d'étude et proposer aux élus de réaliser un tour du territoire de la commune avec la commission urbanisme. Ce tour du territoire se fait en présence des techniciens du parc (urbaniste, paysagiste, environnementaliste) pour identifier avec eux les atouts et faiblesses du territoire, ainsi que les thématiques sur lesquelles le parc peut les appuyer.

**Référente de l'opération :** Astrid Bigault-dam

#### **Principaux partenaires :**

Pays du Roumois

Direction Départementale des Territoires et de La Mer de l'Eure

Direction Départementale des Territoires et de La Mer de Seine Maritime

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de l'Eure

Commune d'Auzebosc

Commune de La Bouille

Commune de Honguemare Guénouville

Commune de Barneville Sur Seine

Communauté de Communes de la Région d'Yvetot

**Public cible :** Elus de collectivités et intercommunalités

#### **Communes concernées depuis 2014:**

AUZEBOSC

BARNEVILLE-SUR-SEINE

HONGUEMARE-GUENOUVILLE

LA BOUILLE

QUILLEBEUF-SUR-SEINE

SAINT-SAMSON-DE-LA-ROQUE

#### **Bilan de l'année 2016 :**

- Appui technique pour la comparaison des offres pour la commune de Saint-Samson-de-la-Roque qui a engagé l'élaboration d'un PLU.
- Conseil sur la pertinence du lancement de la procédure d'élaboration du PLU pour la commune de Quillebeuf (rendez-vous le 19 mai)

## Formation - sensibilisation en urbanisme

Code fiche : 2014-P1121-A3

**Contexte de l'action :** Cet accompagnement vise à faciliter la traduction locale des dispositions de la charte tout en

intégrant les principes du développement durable et les orientations nationales issues des lois Grenelle et de la loi ALUR, au service d'un projet d'urbanisme durable, respectueux de l'environnement et du paysage local, et prenant en compte les usages. Cela répond aussi à une demande des élus locaux pour un appui et du conseil en urbanisme réglementaire.

**Objectifs** : Sensibiliser et former les élus et les partenaires, afin de les rendre acteurs de l'aménagement et faciliter la traduction locale des dispositions de la charte.

**Descriptif** : Réalisation de formations, d'opération de sensibilisation, d'ateliers, etc.

## Opérations menées en 2016

### ➤ Formation et / ou sensibilisation

Code fiche : 2014-P1121-A3-P1

**Objectifs** : Proposer des formations, des démarches innovantes visant à sensibiliser et conseiller les élus dans le domaine de l'urbanisme réglementaire.

**Descriptif** : Il s'agit de sensibiliser sur la législation en vigueur, les documents de planification (présentation du contenu d'un dossier, de la procédure d'élaboration et d'exemples au conseil municipal), de proposer des outils d'aide à la décision, des tours du territoire avec les élus et les techniciens du Parc naturel régional, de travailler sur plan, de proposer des modalités de concertation innovantes.

**Référente de l'opération** : Astrid Bigault-dam

**Principaux partenaires** : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de l'Eure  
Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de Seine Maritime  
Communauté de Communes de Quillebeuf-Sur-Seine  
Commune de Honguemare Guénouville  
Commune de Barneville Sur Seine  
Commune d'Auzebosc  
Pays du Roumois  
Commune de Quillebeuf Sur Seine  
Commune de Saints Mards de Blacarville  
Communauté de Communes de la Région d'Yvetot

**Public cible** : Habitants  
Elus de collectivités et intercommunalités

**Communes concernées depuis 2014:**  
AUZEBOSC  
BARNEVILLE-SUR-SEINE  
HONGUEMARE-GUENOUVILLE  
QUILLEBEUF-SUR-SEINE  
SAINT-MARDS-DE-BLACARVILLE

### **Bilan de l'année 2016 :**

Commune de Trouville-la-Haule : intervention sur les incidences de la loi ALUR sur les documents de planification et sur le POS communal.

Participation au comité technique « mare » organisé par le Parc naturel régional le 22 janvier, et intervention auprès de partenaires techniques sur « mare et urbanisme ».

Intervention le 3 mai 2016 auprès des élèves d'un BTS « Gestion et Protection de la Nature » sur la prise en compte des mares dans les documents d'urbanisme. Participation à la journée de restitution du 10 novembre en présence des élus et autres partenaires suite à la réalisation des chantiers sur des mares à Honguemare et Barneville-sur-Seine dans le cadre de l'Appel à Projet Trame Verte et Bleue.

## PROJET 1.1.2.2. DEVELOPPER L'APPUI A LA MAITRISE D'OUVRAGE SUR DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME OPERATIONNEL

< Objectif 1.1.2 Limiter l'étalement urbain et l'imperméabilisation des sols

### Développer l'appui à la maîtrise d'ouvrage sur des projets de développement et d'urbanisme opérationnel

Code fiche : 2014-P1122-A1

**Contexte de l'action :** Afin d'aider les communes dans leurs efforts de densification des centres bourg, de réalisation d'opération d'extension de qualité (c'est-à-dire agréable à vivre, dans le respect des paysages, de la biodiversité et des continuités écologiques), le Parc apporte son soutien technique aux communes. L'équipe du Parc naturel régional comporte des spécialistes en urbanisme, architecture, paysage, et biodiversité (faune, flore, Trame Verte et Bleue, eau) qui peuvent contribuer à la mise en œuvre de projets de qualité.

**Objectifs :** Favoriser la mise en œuvre de projets d'aménagement de qualité sur le territoire du Parc en conservant un équilibre urbain, écologique, économique, et paysager au sein des différentes échelles territoriales.

**Descriptif :** L'appui à la maîtrise d'ouvrage peut se traduire en amont par : la sensibilisation des élus afin de construire et partager une culture commune, une vision partagée de l'urbanisme durable et de guider les choix d'urbanisation ; la mise en œuvre de projets pilote ; la mise en place d'ateliers de travail réalisés en collaboration avec les écoles d'architecture, d'urbanisme, de paysage ; la mobilisation d'un réseau d'acteurs : EPCI, CAUE, agences d'urbanisme, DDTM, STAP, ADEME... ; la création d'outils de sensibilisation utiles en urbanisme opérationnel et en urbanisme réglementaire (élaboration des Orientations Particulières d'Aménagement).

Dans la phase projet, le Parc naturel régional peut participer aux réunions afin d'enrichir le projet en matière de qualité urbaine, d'intégration architecturale et paysagère, d'intégration des continuités écologiques telles que définies par le SRCE et le plan de Parc, de conception d'une gestion différenciée des espaces verts, de limitation de l'artificialisation des sols. Il peut également proposer un appui à la rédaction de cahier des charges (Appui à la Maîtrise d'Ouvrage).

En aval, le Parc apporte un appui aux collectivités dans l'instruction des permis de construire ou permis d'aménager (avis consultatif).

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Conseil et appui technique sur les projets de développement, les études pré opérationnelles et opérationnelles

Code fiche : 2014-P1122-A1-P1

**Objectifs :** Aider les collectivités en vue d'améliorer la qualité des aménagements (paysage - formes urbaines - déplacements ...) en conservant un équilibre urbain, écologique, économique, paysager au sein des différentes échelles territoriales.

#### **Descriptif :**

- Proposer des conseils en vue d'enrichir les projets d'aménagement des collectivités (projets de territoire, projets de lotissements, aménagements de centres bourgs...)
- Appuyer les communes dans le lancement d'études pré-opérationnelles (définition du préprogramme, aide à la rédaction des cahiers des charges, suivi des études).

**Référents de l'opération :** Astrid Bigault-dam, Frédéric Closset, Aurélie Dufils

#### **Principaux partenaires :**

Commune d'Auzebosc  
Commune de Bourneville  
Commune de Berville Sur Mer  
Commune de Saint Aubin de Crétot  
Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de l'Eure  
Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de Seine Maritime  
Commune de Tancarville  
Commune de Caumont  
Communauté de Communes de la Région d'Yvetot

**Public cible :** Elus de collectivités et intercommunalités

**Communes concernées depuis 2014:**

ANQUETIERVILLE  
AUZEBOSC  
BARNEVILLE-SUR-SEINE  
BERVILLE-SUR-MER  
BOIS-HIMONT  
BOURNEVILLE  
CAUDEBEC-EN-CAUX  
CAUMONT  
CORNEVILLE-SUR-RISLE  
HONGUEMARE-GUENOUVILLE  
LOUVETOT  
PETIVILLE  
SAINT-AUBIN-DE-CRETOT  
SAINT-SULPICE-DE-GRIMBOUVILLE  
SAINT-WANDRILLE-RANCON  
SAINTE-CROIX-SUR-AIZIER  
TANCARVILLE

**Bilan de l'année 2016 :**

Le Parc naturel régional a accompagné techniquement la commune de Tancarville, qui a lancé en 2015 une étude pré-opérationnelle sur un terrain situé dans le cœur de bourg de Tancarville haut. L'étude a été finalisée en 2016 (réunion en février), et les résultats ont été intégrés dans les pièces du dossier de PLU.

Des conseils ont été fournis aux collectivités :

- A Hénouville, la municipalité a sollicité des conseils du parc sur le projet de lotissement "Les Chataigniers" et deux rencontres en mairie ont eu lieu en juin et en juillet.
- A Sahurs, avis concernant le projet de stationnement près du Bac. Une réunion a eu lieu en mairie le 15 janvier 2016 en présence des élus, de l'inspecteur des sites, du Parc naturel régional, du Port et de la Métropole).
- A Bourneville-Sainte-Croix, une rencontre avec M. le Maire de Ste Croix a eu lieu le 24 mai pour dialoguer sur un projet de liaison cyclable entre les 2 communes suite à la mise en place de la commune nouvelle. Une note a été rédigée et transmise en août 2016.
- A Rives-en-Seine, dans le cadre du projet d'aménagement du cœur de bourg Saint-Wandrille-Rançon, la municipalité a sollicité l'appui de l'architecte et de l'urbaniste du Parc. Des réunions ont eu lieu en juillet 2016 et en novembre 2016 pour réfléchir à la définition du projet.
- A Rives-en-Seine, l'architecte du Parc a accompagné Caux Seine Urbanisme pour la réalisation des Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLU de Caudebec-en-Caux sur le volet architectural. Des recommandations ont été réalisées pour favoriser l'intégration architecturale et paysagère des projets.
- A Saint-Sulpice-de-Grimbouville, le maire a sollicité les conseils du Parc sur un projet de lotissement en cœur de bourg.

➤ **Sensibilisation, animation de réseau**

Code fiche : 2014-P1122-A1-P2

**Objectifs :** Construire et partager une culture commune, une vision partagée de l'urbanisme durable et guider les choix d'urbanisation.

**Descriptif :** La sensibilisation des élus (Educ'tours, conférences/débats...) afin de construire et partager une culture commune, une vision partagée de l'urbanisme durable et de guider les choix d'urbanisation;  
La mise en place d'ateliers de travail réalisés en collaboration avec les écoles d'architecture, d'urbanisme, de paysage ;  
La mobilisation d'un réseau d'acteurs : EPCI, CAUE, agences d'urbanisme, DDTM, STAP, ADEME... ;  
La création d'outils de sensibilisation utiles en urbanisme opérationnel.

**Référente de l'opération :** Astrid Bigault-dam

**Principaux partenaires :**

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de l'Eure  
Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de Seine Maritime  
Commune de Tancarville

**Public cible :** Elus de collectivités et intercommunalités

**Communes concernées depuis 2014:**

ALLOUVILLE-BELLEFOSSE  
AUZEBOSC  
BOIS-HIMONT  
TANCARVILLE  
YVILLE-SUR-SEINE

**Bilan de l'année 2016 :**

Participation à l'organisation de l'Educ'tour inventaires croisés de novembre 2016, réalisé avec les élus de la commune Rives-en-Seine (Caudebec en Caux et Saint Wandrille Rançon) : apports d'éléments sur la revitalisation du cœur de bourg, et sur les entrées de ville.

L'université du Havre a sollicité le Parc pour proposer des études aux étudiants du Master ITUPP. Un projet d'intérêt collectif a été mené sur le territoire de Bourneville sur 2015 - 2016 sur le maintien et le développement de l'attractivité du cœur de bourg. Le Parc naturel régional participe financièrement et techniquement à ce projet.

Le centre de valorisation des ressources humaines de Rouen a pour vocation de réaliser des actions de formation pour les personnels du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer. Dans le cadre du diplôme universitaire Conseil Territoire en Transition et Habitat, le CVRH de Rouen a demandé à un représentant du Parc naturel régional d'intervenir, en s'appuyant sur son expérience dans le conseil au territoire. Astrid Bigault- Dam, chargée de mission urbanisme au Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande est ainsi intervenue lors d'une table ronde le 16 février 2016. Les débats ont porté sur la notion d'accompagnement et la posture, la place des services de l'Etat notamment dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme. Une journée de travail autour du conseil au territoire a ensuite été organisée autour d'un cas pratique, à Bourneville Sainte Croix, bourg rural situé au cœur du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande le 12 avril 2016.

La DDTM service territorial Pont-Audemer - Bernay a sollicité le parc pour réaliser une visite des sites Marais Vernier Risle Maritime. Plusieurs thématiques ont été abordées, qui recoupent avec les domaines d'intervention des agents. L'objectif de la journée était de mieux connaître le territoire et ses enjeux et d'expliquer les actions menées par le parc sur ces territoires.

Une animation de sensibilisation à l'urbanisme, l'architecture et la trame verte et bleue a été montée pour la Fête du parc du 24 avril.

Une rencontre de terrain a été organisée au Trait avec les deux résidents de la résidence d'architecte, avec la participation du Parc à la réunion de rendu du 17 juin.

## PROJET 1.1.3.1. CONSTRUIRE UN GROUPEMENT D'ACTEURS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DEMARCHE E/R/C

< Objectif 1.1.3 : éviter, réduire et compenser les impacts des projets d'aménagement sur la biodiversité

### Construire un groupement d'acteurs sur la mise en œuvre de la démarche ERC

Code fiche : 2014-P1131-A1

**Contexte de l'action** : Le Parc souhaite intervenir le plus en amont possible dans les projets d'aménagement, pour pouvoir améliorer la qualité globale des dossiers. Le Parc souhaite développer une stratégie collégiale de mise en œuvre de la logique ERC – Éviter, Réduire, Compenser – à l'échelle de l'estuaire de la Seine, et y jouer un rôle central sur son territoire. Pour développer cette stratégie, le Parc propose la construction d'un partenariat resserré avec les services de l'Etat et le Groupement d'Intérêt Public Seine Aval (GIPSA).

**Objectifs** : L'objectif est de réunir les acteurs majeurs de l'aménagement et de la restauration de l'estuaire de la Seine pour discuter et partager les projets, et améliorer l'intégration de la logique ERC.

**Descriptif** : Le groupement d'acteurs repose sur l'échange mutuel d'informations, le soutien politique et technique. Reposant sur une vision partagée de restauration de l'estuaire de la Seine, le Parc aura en charge de mener à bien la démarche d'Évitement Réduction Compensation des impacts des projets sur l'environnement via la mise en œuvre d'une stratégie d'acteurs, et l'accompagnement des porteurs de projets.

Le groupement d'acteurs sera composé des structures en charge de l'aménagement du territoire et du développement économique, des services de l'Etat, des associations, des agriculteurs, des gestionnaires d'espaces naturels, et aura comme rôle l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie collective et anticipatrice de mise en œuvre de la logique ERC.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Animer le réseau d'acteurs ERC

Code fiche : 2015-P1131-A1-P1

**Objectifs** : L'objectif est de réunir les acteurs majeurs de l'aménagement et de la restauration de l'estuaire de la Seine pour discuter et partager les projets, et améliorer l'intégration de la logique ERC.

**Descriptif** : L'opération vise le renforcement des échanges et de la coordination avec les services de l'Etat, le développement du partenariat avec le GIPSA, la mise en place d'une démarche proactive avec les maîtres d'ouvrage pour un accompagnement sur la logique ERC. La mobilisation du réseau d'acteurs permettra d'interroger les différents projets d'aménagement, et les mesures ERC associées, afin de les intégrer au fonctionnement estuarien, et de les partager avec le plus grand nombre d'acteurs locaux.

**Référent de l'opération** : Florent Bidault

#### **Principaux partenaires :**

Gip Seine Aval  
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Direction Départementale des Territoires et de La Mer de l'Eure  
Direction Départementale des Territoires et de La Mer de Seine Maritime

#### **Public cible :**

Associations  
Elus de collectivités et intercommunalités  
Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels  
Entreprises

**Bilan de l'année 2016** : En 2016, le guide ERC a été finalisé. Les illustrations seront réalisées début 2017, pour une édition début 2017.

En 2016, le Parc a accompagné, à différents niveaux, les projets suivants :

- CCIH : amélioration des accès au Pont de Tancarville. Phase de mise en œuvre des mesures compensatoires
- GrT Gaz : modification d'une traversée de Seine entre Marais-Vernier et Tancarville. Phase très amont du

projet : accompagnement sur la réalisation des états initiaux, la prise en compte de l'environnement du site projet

- SAPN : aménagement du demi-échangeur de Toutainville et de l'échangeur complet de Bourneville. Phase préalable au dépôt du dossier pour instruction : proposition de développer des mesures environnementales en plus des mesures ERC proposées, en lien avec l'étude de restauration hydromorphologique de la Risle
- Notre-Dame-de-Bliquetuit : remblaiement d'une ancienne carrière. Phase d'étude de l'état initial : conseils techniques au maître d'ouvrage et au bureau d'études (demande de garanties sur la traçabilité des matériaux de remblai, demande de réalisation d'un plan de réaménagement du site et d'un plan de gestion, demande d'engagements de gestion)
- Aménagement de l'A150 : mise en œuvre d'une mesure compensatoire sur la boucle de Jumièges. Phase de mise en œuvre des mesures compensatoires : mesure favorable à la chouette Chevêche d'Athéna sur la boucle de Jumièges (intervention de l'ornithologue du Parc), conseils sur la cohérence des mesures avec la gestion du marais de la boucle et les MAEc.
- Démonaval : recyclage d'une friche industrielle pour une activité de démolition de navires au Trait. Phase d'instruction du projet : le Parc a été oublié dans l'instruction, et a émis un avis défavorable en l'état. Lors d'une réunion à l'initiative de la DREAL, en présence du porteur de projet, des adaptations ont pu être proposées et validées.
- Port-Jérôme 3 : aménagement d'une zone d'activité (environ 120ha). Phase de réalisation d'études préalables à l'instruction, pour intégrer les dispositions du nouveau SDAGE : participation à des réunions techniques sur le projet, échanges techniques, apports méthodologiques et communication de nouvelles méthodes sur ERC.
- ZA de Caudebec-St-Wandrille : extension d'une zone d'activité (environ 30ha). Phase préalable au dépôt du dossier pour instruction : participation aux échanges techniques, participation aux échanges sur les mesures compensatoires (peupleraie et lagune du Caudebecquet).
- STREF : plate-forme de traitement de granulats marins sur St-Jean-de-Folleville. Phase de définition des mesures compensatoires, suite à la mise en œuvre de mesures d'évitement (projet réalisé sur un site moins impactant que l'implantation initiale dans la boucle de Jumièges) et de réduction (groupement d'entreprises qui exploiteront le même outil, sur une surface contenue).

### ➤ Organiser des événements sur la logique ERC

Code fiche : 2015-P1131-A1-P2

#### **Objectifs :**

- Organiser un séminaire technique pour créer le groupement d'acteurs.
- Organiser des ateliers techniques thématiques (par exemple : suivi des mesures de réduction, compensation et restauration écologique...)

**Descriptif :** Organisation de temps d'échange entre les membres du groupement d'acteurs, et d'autres acteurs du territoire ou nationaux. Les thèmes d'échange seront définis au fur et à mesure.

**Référent de l'opération :** Florent Bidault

#### **Public cible :**

Public expert  
Elus de collectivités et intercommunalités  
Entreprises  
Usagers

**Bilan de l'année 2016 :** Le Parc a débuté la réflexion pour l'organisation d'un « événement » sur la thématique ERC en 2017, en mettant l'accent sur Eviter et Réduire. Le format sera plus technique que le colloque ERC de 2013, avec un objectif de réflexion et de production par les participants.

## PROJET 1.1.3.2. CONSEILLER ET ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES PORTEUSES DE PROJETS IMPACTANT LA BIODIVERSITE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE ERC

< Objectif 1.1.3 : éviter, réduire et compenser les impacts des projets d'aménagement sur la biodiversité

### Accompagner les porteurs de projets d'aménagement dans la logique ERC

Code fiche : 2014-P1132-A1

**Contexte de l'action :** Cette action est une action expérimentale à l'échelle d'un Parc naturel régional, et est inscrite dans la charte comme un objectif prioritaire. La mise en œuvre de cet objectif se fait dans le cadre d'un partenariat étroit avec les services de l'état et le GIP Seine-Aval, afin de conseiller les porteurs de projets.

**Objectifs :** L'objectif est d'accompagner les porteurs de projets afin de minimiser les impacts des projets sur l'environnement : maximiser les mesures d'évitement et de réduction des impacts de leurs projets, et donc minimiser la compensation écologique.

**Descriptif :** Le Parc intervient le plus en amont possible dans les dossiers afin d'en améliorer la qualité. Il apporte le soutien suivant aux collectivités qui en feront la demande :

- Fourniture d'un « porter à connaissance » ;
- Accompagnement dans la recherche de solutions d'évitement, de réduction ou de compensation des impacts (sans substitution de la maîtrise d'ouvrage des projets) ;
- Accompagnement dans la mise en œuvre des mesures de restauration ou de gestion des terrains affectés à des mesures compensatoires.

L'accompagnement du Parc auprès des porteurs de projets se concrétisera systématiquement par la signature d'une convention de partenariat, sous couvert des services de l'Etat.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Accompagnement du projet d'amélioration des accès au Pont de Tancarville

Code fiche : 2014-P1132-A1-P1

**Objectifs :** Accompagner la CCI du Havre dans les mesures ERC du projet de réaménagement des accès au Pont de Tancarville.

**Descriptif :** L'accompagnement a débuté en 2012. L'étude d'impact a été revue par le Parc, avant la fin de l'instruction administrative du projet. Faute de pouvoir l'améliorer, le Parc a proposé des mesures compensatoires mieux-disantes, reprises en partie (mais pas pour la proposition de réalisation d'une filandre). Le Parc suit maintenant la réalisation des mesures ERC.

**Référent de l'opération :** Florent Bidault

#### **Principaux partenaires :**

Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre  
Grand Port Maritime de Rouen

#### **Public cible :**

Elus de collectivités et intercommunalités  
Entreprises

#### **Communes concernées depuis 2014:**

MARAIS-VERNIER  
SAINTE-OPPORTUNE-LA-MARE  
TANCARVILLE

**Bilan de l'année 2016 :** En 2016, le Parc poursuit l'accompagnement du projet, qui est aux phases de mises en œuvre des mesures compensatoires et d'accompagnement. Les études prévues en accompagnement ont démarré, et les travaux de terrassement pour la compensation écologique de la destruction de zone humide ont eu lieu.

## ➤ Accompagnement de GRT Gaz dans ses projets autour de la Seine dans le marais Vernier et le marais de Cressenval

Code fiche : 2015-P1132-A1-P1

**Objectifs** : L'objectif est d'accompagner GRT Gaz dans ses différents projets autour de la Seine, et notamment la modification de la traversée gazière près du pont de Tancarville, la mise hors service de canalisations à l'est de la RNN de l'estuaire de la Seine.

**Descriptif** : Le Parc apporte ses conseils techniques et ses connaissances à GRT Gaz dans ses projets, et incite également GRT Gaz à étudier le déplacement d'un poste de traversée gazière placé en bord de Seine sur la commune de Marais-Vernier, créant un point dur défavorable à la réalisation de projets de restauration écologique par ouverture de digue dans ce secteur.

**Référent de l'opération** : Florent Bidault

**Public cible** : Entreprises

**Communes concernées depuis 2014:**

MARAIS-VERNIER  
TANCARVILLE

**Bilan de l'année 2016** : L'accompagnement du projet démarre lors des phases très en amont du projet : accompagnement sur la réalisation des états initiaux, la prise en compte de l'environnement du site projet.

En 2016, plusieurs réunions ont eu lieu au Parc avec GRT Gaz, la DREAL et la Maison de l'estuaire, pour évoquer le projet, les données disponibles, les étapes de définition de l'état initial.

GRT Gaz ne peut pas statuer, en décembre 2016, sur la nécessité de réaliser le projet ou pas. L'analyse des mesures permettant de conclure sur cette nécessité était toujours en cours.

D'ici le début d'année 2017, GRT pourra statuer sur la poursuite ou l'arrêt du projet. En attendant, le maître d'ouvrage poursuit les études préalables.

## ➤ Démarche de prospective participative sur la boucle d'Anneville-Ambourville

Code fiche : 2015-P1132-A1-P2

**Objectifs** : La démarche fait suite au projet de reconquête paysagère de la boucle d'Anneville-Ambourville, initiée en 2000, et ayant conduit à un programme d'actions dont certaines se poursuivent aujourd'hui.

L'objectif est aider les acteurs du territoire de la boucle d'anneville-Ambourville à se projeter à moyen, voire à long terme dans un contexte de mutation (notamment économique), et face à de nombreux enjeux croisés : environnementaux, sociaux, économiques.

**Descriptif** : Cet accompagnement pourra prendre la forme d'une démarche de prospective territoriale, permettant aux acteurs de la boucle de définir collectivement un scénario d'évolution, et de déployer un programme d'actions et des outils pour y parvenir. Le Parc intervient en commanditaire de l'étude prospective, en accompagnement/appui méthodologique et technique de la démarche.

**Référent de l'opération** : Florent Bidault

**Principaux partenaires** :

Commune d'Anneville Ambourville  
Commune d'Yville Sur Seine  
Commune de Berville Sur Seine  
Commune de Bardouville

**Public cible** :

Elus de collectivités et intercommunalités  
Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels  
Agriculteurs  
Entreprises

Usagers

**Communes concernées depuis 2014:**

ANNEVILLE-AMBOURVILLE

BARDOUVILLE

BERVILLE-SUR-SEINE

YVILLE-SUR-SEINE

**Bilan de l'année 2016 :** Sur la boucle d'Anneville-Ambourville, une étude a été réalisée par le cabinet Extracité, sur la base d'interviews de grands acteurs (élus des communes, métropole de Rouen, GPMR, représentant des agriculteurs, Parc, UNICEM), et la réalisation d'un atelier collectif.

L'objectif de cette étude, que l'on souhaitait préalable à une démarche de prospective territoriale, était de définir l'horizon de réflexion (20, 25, 30 ans ? ...), le sujet d'étude précis (pour s'assurer de l'efficacité de l'exercice), ainsi qu'une méthodologie détaillée. Les suites de cette étude sont maintenant à définir.

## PROJET 1.2.1.1. CONSEILLER ET ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS D'AMENAGEMENT PAYSAGER QUALITATIFS

< Objectif 1.2.1 : Affirmer la qualité paysagère et environnementale du territoire et l'inscrire dans la dynamique de l'axe Seine

### Conseiller et accompagner dans la mise en œuvre de projets d'aménagement paysager qualitatifs

Code fiche : 2014-P1211-A1

**Contexte de l'action :** Le territoire du Pnr est riche d'une diversité de paysage. C'est également un territoire habité, soumis à de nombreuses dynamiques d'aménagement. Afin que la qualité du cadre de vie du territoire du Pnr soit préservée et valorisée, il est nécessaire que tout projet (économique, d'infrastructure, culturel...) s'inscrive dans le site et renforce la qualité paysagère, environnementale et l'identité locale. Le Parc apporte un appui aux communes, aux associations et tout acteur économique dans la conception et la réalisation de projets d'aménagements paysagers.

**Objectifs :** Conseiller afin de préserver et de valoriser le caractère rural du territoire en conservant un équilibre urbain, écologique, économique, paysager et agricole au sein des différentes échelles territoriales.

**Descriptif :** Le Syndicat Mixte propose aux collectivités un accompagnement technique pour aider à mettre en œuvre des projets de qualité. Il intervient principalement en phase pré-opérationnelle (étapes précédant la réalisation des travaux) pour :

- Conseiller en amont des projets : quels sont les enjeux, les outils, les procédures adaptés,
- Aider à la définition du programme,
- Participer aux différentes phases des études et élaborer des contributions régulières ;
- Aider aux choix techniques.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Conseiller et accompagner dans la mise en œuvre de projets d'aménagement paysager qualitatifs

Code fiche : 2014-P1211-A1-P1

**Référente de l'opération :** Aurélie Dufils

**Public cible :**

Habitants

Associations

Elus de collectivités et intercommunalités

**Bilan de l'année 2016 :**

- La commune de Rives a Seine et le département 76 ont sollicité les conseils du Pnr sur les variétés d'essences à planter lors de la phase de finalisation de l'aménagement d'une portion de la véloroute – terrain le 27 janvier 2017.
- Le syndicat mixte des bassins versants Durdent doit réhabiliter une ancienne mare sur la commune d'Allouville-Bellefosse dans l'objectif de lutte contre les inondations. Une réunion sur le terrain a été organisée le 17 juin 2016 en présence de la DDTM76, de la DREAL, de la commune et du syndicat de bassin versant afin de préciser les enjeux généraux à prendre en compte dans ce projet de réhabilitation : la préservation de la faune, de la flore et du paysage local
- La commune de Saint-Pierre-du-Val a sollicité le Pnr pour avoir un conseil paysager sur l'aménagement d'un carrefour et d'une parcelle à côté du cimetière. Une opportunité foncière se présentant pour aménager un nouvel espace public, l'objectif des élus est de réfléchir au mieux aux potentialités de cette parcelle et de ces aménagements. Un premier dossier a été rendu.
- La commune de Hauville a sollicité le Pnr pour un conseil paysager sur l'aménagement d'une parcelle, afin de compléter les aménagements sportifs et de loisirs déjà présents sur celle-ci. L'objectif des élus est de réfléchir au mieux aux potentialités de cet espace et de ses aménagements. Après une reconnaissance des lieux et une rencontre des élus le 2 août, un dossier a été restitué à la commune lors d'une nouvelle rencontre.
- La commune de Hautot-sur-Seine a récupéré une collection de plus de 2500 diapositives réalisées par Mme Fernande OBSELIN. M. Seille, maire, propose de transférer une partie de ce fond au Parc. Une première

rencontre a eu lieu le 4 octobre afin de juger de l'intérêt de ce fond. Des solutions sont actuellement étudiées.

### ➤ Suivi des sites classés

Code fiche : 2014-P1211-A1-P3

**Objectifs** : Accompagner l'animation des sites classés.

**Descriptif** : La valeur patrimoniale de certains paysages de la vallée de la Seine est reconnue à travers la démarche de site classé, politique nationale de préservation d'ensembles paysagers exceptionnels. La Boucle de Roumare est ainsi classée. Le classement de la boucle de Marais vernier est à l'étude. Le Pnr accompagne l'Etat dans cette démarche.

**Référente de l'opération** : Aurélie Dufils

**Principaux partenaires** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**Public cible** :

Habitants  
Elus de collectivités et intercommunalités  
Entreprises

**Communes concernées depuis 2014:**

BARDOUVILLE  
BOUQUELON  
HAUTOT-SUR-SEINE  
HENOUVILLE  
LA BOUILLE  
MARAIS-VERNIER  
QUEVILLON  
SAHURS  
SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE  
SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE  
SAINT-SAMSON-DE-LA-ROQUE  
SAINTE-OPPORTUNE-LA-MARE

**Bilan de l'année 2016** : Le document de gestion du site classé Boucle de Roumare est en cours de rédaction. Le Pnr participe au suivi des groupes de travail et des comités de pilotage en charge de l'élaboration de ce document. Un conseil paysager a été réalisé en collaboration avec Christophe Moinier, inspecteur des sites DREAL, pour un habitant de Saint Martin de Boscherville. De même, Le Pnr est associé au comité de pilotage du futur site classé du marais Vernier. Dans le cadre des suivis d'incidences Natura 2000, des avis paysagers complémentaires sont donnés sur les permis de construire reçus.

## PROJET 1.2.1.2. ETRE MAITRE D'OUVRAGE DE PROJETS D'AMENAGEMENT PAYSAGER SUR DES SITES EMBLEMATIQUES DU PARC

< *Objectif 1.2.1 : Affirmer la qualité paysagère et environnementale du territoire et l'inscrire dans la dynamique de l'axe Seine*

### Hêtraie de barre y va

#### Opérations menées en 2016

##### ➤ Valorisation de la Hêtraie de Barre-Y-Va

Code fiche : 2014-P1212-A1-P1

**Objectifs :** Renforcer les qualités paysagères locales, mener un projet global de restauration, d'entretien et de valorisation de la hêtraie de Barre-Y-Va

**Descriptif :** Reconnue pour ses valeurs patrimoniale, paysagère et touristique, la hêtraie de Barre-Y-Va a fait l'objet d'importants travaux de restauration entre 1999 et 2006, sous maîtrise d'ouvrage du Parc. Les hêtres dépérissant ont été abattus et de nombreux jeunes plants ont été plantés. Le manque d'entretien qui a suivi, de 2007 à 2012, a mis en péril les investissements consentis et la mobilisation des différents acteurs locaux sur ce projet.

En réponse à cette situation, les collectivités publiques locales et le Pnr ont lancé un projet de restauration du site en 2012. Les communes de Villequier, Saint-Arnoult et Caudebec-en-Caux ont souligné la nécessité de mener un projet global de valorisation de la hêtraie dans le cadre d'une gestion pérenne et ont souhaité confier au Parc la maîtrise d'ouvrage de ce projet.

Le projet de restauration et de valorisation de la hêtraie a débuté par une première phase de remise en état du site et de gestion forestière du coteau le surplombant (surveillance et abattage des arbres menaçant de tomber) pour maintenant développer des actions de valorisation des lieux, en lien avec des partenaires locaux. Un suivi continu est assuré (taille de formation des arbres si nécessaire ou taille d'entretien, débroussaillage du pied des arbres).

**Référents de l'opération :** Samuel Cissey, Aurélie Dufils

#### **Principaux partenaires :**

Commune de Villequier  
Commune de Saint Arnoult  
Commune de Caudebec en Caux  
Fondation du Patrimoine Délégation Haute Normandie

#### **Public cible :**

Habitants  
Elus de collectivités et intercommunalités

#### **Communes concernées depuis 2014:**

CAUDEBEC-EN-CAUX  
SAINT-ARNOULT  
VILLEQUIER

**Bilan de l'année 2016 :** La dernière étape de reprise du site a consisté en la plantation des arbres manquants dans le linéaire. Le Parc a proposé d'en faire un événement de sensibilisation de la population locale et un événement institutionnel marquant le renouveau du site. Ainsi, le chantier de plantation de la trentaine d'arbres manquants a été mené, sur la semaine du 15 février au 19 février, avec la participation de la population locale via des relais tels que la Maison des jeunes et de la culture du Canton de Caudebec-en-Caux. Les jeunes ont d'abord été accueillis à la maison du parc le mardi 16 février en début d'après-midi puis, sur le terrain, par un habitant érudit qui leur a présenté le site et l'histoire des lieux. Un jeu autour de la reconnaissance des arbres a également été organisé. La plantation a été réalisée, par les enfants, le jeudi 18 février, en présence de techniciens et élus des communes et du Parc. Une inauguration symbolique, marquant la nouvelle gestion du site et l'engagement des quatre partenaires, a été organisée le vendredi 19 février matin. Les enfants ont expliqué leur réalisation devant tous les partenaires. La Fondation du patrimoine, l'office de Tourisme du canton de Caudebec-en-caux et MuséoSeine étaient présents.

Un travail d'entretien régulier est maintenant mis en place (débroussaillage annuel et taille des arbres si besoin).

## PROJET 1.2.1.3. POURSUIVRE L'OPERATION DE COMMANDES GROUPEES ET DE CONSEIL A LA PLANTATION ET ASSURER LE TRANSFERT SUR LES COLLECTIVITES INTERESSEES

< Objectif 1.2.1 : Affirmer la qualité paysagère et environnementale du territoire et l'inscrire dans la dynamique de l'axe Seine

### Opération de commandes groupées et de conseil à la plantation

Code fiche : 2014-P1213-A1

**Contexte de l'action :** Dans son objectif de préserver et de valoriser la qualité paysagère du territoire, le Parc souhaite inciter à des aménagements qualitatifs et cohérents. A cette fin, il souhaite assurer un rôle d'accompagnement et de conseil auprès des partenaires, collectivités et particuliers et encourager la production et la plantation d'essences locales.

#### **Objectifs :**

- Restaurer et planter des haies sur le territoire du Parc, en plantant des arbres et des arbustes adaptés au climat et au paysage de notre région
- Participer indirectement à la création ou à la restauration de haies sur le territoire
- Permettre aux habitants, communes... de bénéficier d'essences locales à prix réduits
- Proposer une alternative aux thuyas, aux lauriers, etc.

**Descriptif :** Le Parc poursuit l'organisation de commandes groupées de végétaux locaux pour les particuliers et les collectivités. Pour répondre à une demande croissante des particuliers et de certaines communes, les commandes groupées intégreront en nombre croissant des variétés fruitières adaptées au territoire. Le Parc organise la livraison des commandes groupées sur le site de la Maison du Parc. Un deuxième site de livraison sera proposé afin de mieux mailler le territoire du Parc. A cette occasion, des conseils à la plantation seront donnés. Cette opération pourrait également faire l'objet d'un transfert sur certaines collectivités intéressées.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Commande groupée

Code fiche : 2014-P1213-A1-P2

**Descriptif :** Cette action consiste à proposer un service de commande groupée de végétaux (arbres, arbustes et fruitiers) en direction des acteurs du territoire. Le Parc se charge de rédiger le cahier des charges pour le choix de la ou des pépinières qui fournissent les plants, accompagne la commande en assurant la communication de l'opération, en centralisant les bons de commandes et en assurant l'organisation du retrait des végétaux. Cette action pourra s'étendre dans l'espace en développant un partenariat avec d'autres collectivités intéressées.

**Référent de l'opération :** Samuel Cisse

**Public cible :** Tous les publics

**Bilan de l'année 2016 :** 17 863 plants ont été vendus au cours des deux campagnes de commandes de l'année 2016.

#### Commande de février 2016 :

76 commandes (dont 5 commandes de salariés du Parc) ont été réalisées pour un total de 6 413 plants vendus et 126 arbres fruitiers.

Les plants qui ont été les plus représentés lors de cette commande sont :

*Carpinus betulus* (Charme, charmille) : 1704 plants, soit 26,57 %

*Fagus sylvatica* (Hêtre) : 1652 plants, soit 25,76 % (21,41 % verts; 4,35 % pourpres)

*Ligustrum vulgare* (Troène commun) : 585 plants, soit 9,12 %

*Corylus avellana* (Noisetier coudrier) : 269 plants, soit 4,19 %

Les habitants provenaient de 46 communes, dont 6 hors du territoire du Parc.

Les collectivités suivantes ont passé commande : Maulévrier-Sainte-Gertrude; Saint-Pierre-du-Val; Bardouville; Conseil Départemental de Seine-Maritime.

Les communes les plus concernées par le nombre de commandes de leurs habitants sont La Mailleraye-sur-Seine (8),

Notre-Dame-de-Bliquetuit (4), et Vatteville-la-Rue (4).

#### Commande de novembre 2016 :

176 commandes (dont 7 commandes de salariés du Parc) ont été réalisées pour un total de 11450 plants champêtres vendus et 318 arbres fruitiers.

Les plants les plus représentés dans la commande étaient :

*Carpinus betulus* (Charme, charmile) : 4082 plants, soit 35,65 %

*Fagus sylvatica* (Hêtre) : 3008 plants, soit 26,27 % (18,29 % verts 7,98 % pourpres)

*Ligustrum vulgare* (Troène commun) : 426 plants, soit 3,72 %

*Buxus sempervirens* (Buis) : 388 plants, soit 3,39 %

Les habitants provenaient de 71 communes différentes, dont 11 hors du territoire du Parc.

Les collectivités suivantes ont passé commande : Berville-sur-Seine, Berville-sur-Mer, Bouquelon, Louvetot, Trouville-la-Haule, Étreville, Norville, Notre-Dame-de-Bliquetuit ;

Les communes les plus représentées en nombre de commandes étaient : Notre-Dame-de-Bliquetuit; Vatteville-la-Rue (8), Norville, Allouville-Bellefosse (7), Louvetot, La-Mailleraye-sur-Seine (6), Jumièges (5)

#### **Chiffres clés en 2016 :**

Nom de l'indicateur	Valeur mesurée	Date début	Date de fin
Nombre de commandes réalisées	76	01/01/2016	01/03/2016
	176	15/09/2016	02/12/2016
Nombre de plants distribués	6413	01/01/2016	01/03/2016
	11450	01/09/2016	31/12/2016

#### ➤ Conseils plantations

Code fiche : 2014-P1213-A1-P1

**Objectifs :** Préserver et valoriser le patrimoine paysager du territoire en proposant un accompagnement et de conseil auprès des partenaires, collectivités et particuliers.

**Descriptif :** Cette action consiste à apporter des conseils paysagers et techniques pour les opérations de plantation et de gestion du patrimoine arboré, à l'occasion notamment des commandes groupées de végétaux.

**Référent de l'opération :** Samuel Cissey

**Public cible :** Tous les publics

**Bilan de l'année 2016 :** 25 conseils plantation effectués entre le 01/01/2016 et le 31/12/2016. Des conseils ont été également apportés à la Base de Loisirs de Jumièges sur son Arboretum.

## PROJET 1.2.2.1. METTRE EN PLACE UN PROJET DE PRESERVATION/REHABILITATION DES STRUCTURES PAYSAGERES SUR AU MOINS UN DES TERRITOIRES IDENTIFIES PAR LA CHARTE

< Objectif 1.2.2 : Décliner les stratégies paysagères par structures et unités paysagères

### Etudier et valoriser les Clos mesures

Code fiche : 2015-P1221-A1

**Contexte de l'action :** Dans le cadre de sa charte de territoire 2013-2025, le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande s'est donné pour objectif, de préserver, de maintenir et de gérer les clos-masures. Ces figures paysagères emblématiques de la Haute-Normandie dont le fondement était l'usage agricole, représentaient l'habitat rural cauchois traditionnel. De forme régulière, la cour est plantée d'un verger de pommiers et ceinturée d'un talus planté d'arbres de haut-jet. Elle abrite l'habitation et les différents bâtiments agricoles. Une ou plusieurs mares y sont présentes. Aujourd'hui, les usages et fonctions du clos mesure ont évolué.

**Objectifs :** Préserver, maintenir et gérer les clos mesures en mettant en œuvre de nouvelles réflexions permettant de réadapter les stratégies d'actions du Pnr aux usages et fonctions actuels des clos-masures.

**Descriptif :** Œuvrer en faveur des clos mesures implique tout d'abord de :

- recueillir de la connaissance sur leurs usages et fonctions actuelles,
- développer un projet afin de comprendre qui habite les clos et quel regard leurs occupants portent dessus
- élaborer un projet paysager à l'échelle du pays de Caux afin de travailler finement sur les actions à mettre en place pour répondre aux besoins actuels,
- créer des événements en faveur des clos.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Actions de communication et de sensibilisation en faveur des clos mesure

Code fiche : 2014-P1221-A1-P3

**Objectifs :** Faire connaître nos actions sur les clos-masures et continuer à rencontrer les acteurs du territoire pour comprendre et débattre des regards de chacun et des ressentis. Poursuivre l'acquisition de connaissance via les rencontres avec les élus, les habitants. Faire reconnaître ce patrimoine et ce paysage.

**Descriptif :** Rédaction d'articles, interventions dans les écoles, lycées ; inscription dans les événements pour communiquer sur les clos.

**Référente de l'opération :** Aurélie Dufils

**Public cible :** Habitants

**Bilan de l'année 2016 :** En 2016, les actions de communication sur les clos-masures ont été les suivantes :

- Un article a été rédigé en février pour paraître dans la revue de la fédération des Parcs naturels régionaux ;
- Des étudiants du lycée agricole d'Yvetot ont été reçus le 3 février pour leur présenter nos travaux et qu'ils l'utilisent dans leur animation ;
- Le projet clos-masure, sa méthodologie, ses résultats et ses suites, ont été partagés lors du séminaire annuel des urbanistes, paysagistes, architectes des Parc naturels régionaux, organisé le 2 juin 2016 ;
- Un article a été rédigé dans la lettre d'information du Pnr, l'écho des boucles, sur l'action chantier ;
- Un article a été fourni à la commune de La Cerlangue pour alimenter son bulletin municipal ;
- Une brochure sur les clos mesures a été rédigée, et sera publiée en 2017 ;
- L'ouvrage "ruralités et Métropolisation - à la recherche d'une équité territoriale. Espace rural et projet spatial, vol. 6" aux éditions de l'université a été publié. Cette publication comprend l'article scientifique rédigé en collaboration avec le CAUE 76, intitulé "Les clos mesure au XXIème siècle : le paysage cauchois entre identités et perspectives".

## ➤ Chantiers d'entretien des clos-masures

Code fiche : 2014-P1221-A1-P4

**Objectifs :** Mener des chantiers test d'entretien des clos-masures.

**Descriptif :** Le Pnr a répondu en 2014 à l'Appel à projet de la Région haute Normandie sur les Trames vertes et bleues et a été retenu. Grâce à cet appel à projet, l'objectif du Pnr est de restaurer les corridors écologiques boisés. Des actions seront menées sur les arbres têtards et d'autres sur les clos-masure, objet de ce point. Les chantiers clos mesures répondront à un double enjeu de conciliation des enjeux biodiversité et sociétaux :

- restauration des corridors écologiques boisés sur le plateau de Caux ;
- inscription dans la logique de la suite opérationnelle du voyage en clos-masures en permettant de rendre concrètes des actions souhaitées par les habitants et usagers des clos : une aide au renouvellement de leur talus et à l'entretien des arbres et une sensibilisation à l'entretien approprié des arbres (taille raisonnée, préservation de bois mort lorsque c'est possible...)

**Référente de l'opération :** Aurélie Dufils

### **Principaux partenaires :**

Région Haute-Normandie

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de Seine Maritime

A.R.B.R.E

Agence d'Urbanisme de La Région du Havre

Les Défis Ruraux

Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime

**Public cible :** Habitants

### **Communes concernées depuis 2014:**

ALLOUVILLE-BELLEFOSSE

BOIS-HIMONT

LA CERLANGUE

SAINT-NICOLAS-DE-LA-HAIE

SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE

**Bilan de l'année 2016 :** Suite au travail d'inventaire éthno-paysager, le Parc était en contact avec 11 propriétaires de clos-masure qui rencontraient des difficultés pour gérer leurs arbres d'alignement ou avaient un projet de plantation.

Afin de cadrer correctement les interventions d'entretien et de plantation, Laurent Bissonnier de la société Sylva, expert forestier, a été mandaté pour réaliser un état des lieux de l'état sanitaire et physique des arbres sur 9 sites et pour formuler un conseil sur les arbres adaptés aux projets de plantation sur les deux derniers sites. Cet état des lieux a été rendu par écrit tout d'abord (envoi individuel) et par oral le samedi 12 mars 2016. Laurent Bissonnier a expliqué les préconisations de gestion aux propriétaires et a montré sur de jeunes arbres les techniques de taille de formation afin de les illustrer.

Deux sociétés ont été mandatées sur les lots abattage (Pinson paysage) et élagage (SMDA). Sur les bases des préconisations de M. Bissonnier, les techniciens référents de ces sociétés et le Pnr ont fait le tour des 11 sites et préparés un devis, base de l'engagement des propriétaires pour mener les travaux. Après l'explication orale des préconisations par M. Bissonnier et à la réception des devis, les propriétaires dans leur grande majorité ont souhaité réaliser eux même les travaux, estimant qu'ils étaient en capacité de les mener sans l'aide d'une entreprise (seuls ou avec l'aide de quelqu'un en fonction de la nature des tâches). Au final, deux propriétaires réalisent les travaux via l'aide du Parc : un premier, agriculteur et un second, privé, qui ne peut pas le faire par lui-même (intervention pour un élagage sanitaire sur des charpentières de hêtre de plus de 100 ans). Ces premiers résultats semblent montrer que les propriétaires d'arbre ont plus besoin d'une expertise et d'un conseil technique sur la gestion d'un alignement, sur la manière de le tailler ou bien encore sur son état sanitaire réel, que d'aide à l'organisation de chantier d'élagage. Le soutien financier devient intéressant quand ils ne sont pas en capacité de faire par eux même. Cette hypothèse est à confirmer en 2017.

## Étudier et valoriser l'entité Risle et marais vernier

Code fiche : 2015-P1221-A2

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Atelier pédagogique Régional Vallée de Seine

Code fiche : 2015-P1221-A2-P1

**Objectifs :** Connaître et intégrer les représentations sociales d'un paysage et les attentes des acteurs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de projet de territoire

**Descriptif :** La fiche 1.3 "Connaissances et évolutions des paysages" du Contrat de plan interrégional État-Régions de la Vallée de Seine, passé entre l'État et les régions Normandie et Île-de-France, a pour vocation d'étudier et d'orienter le développement des territoires de la baie et de la vallée de la Seine. L'École nationale supérieure de paysage de Versailles, missionnée sur le projet, accompagne la démarche du CPIER en animant un "réseau paysage", dans le but de favoriser l'accompagnement des territoires à penser les paysages de demain, mais aussi en engageant un Atelier Pédagogique régional chaque année sur le territoire.

Le Parc naturel régional et le CAUE27 ont répondu ensemble à l'Appel à projet de l'Atelier pédagogique régional 2016/2017 (octobre 2016 à mars 2017) sur le sujet Route des chaumières et marais vernier. Il était proposé aux étudiants de questionner les regards des nouveaux habitants du Marais Vernier sur leur paysage, et/ou celui des élus vis-à-vis de l'avenir de la route des chaumières.

**Référents de l'opération :** Mathilde Allard, Loïc Boulard, Catherine Delannoy, Aurélie Dufils

#### **Principaux partenaires :**

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de l'Eure  
École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles

#### **Public cible :**

Habitants  
Elus de collectivités et intercommunalités

#### **Communes concernées depuis 2014:**

AIZIER  
BOUQUELON  
MARAIS-VERNIER  
NOTRE-DAME-DE-BLIQUETUIT  
QUILLEBEUF-SUR-SEINE  
SAINT-AUBIN-SUR-QUILLEBEUF  
SAINT-NICOLAS-DE-BLIQUETUIT  
SAINT-OUEN-DES-CHAMPS  
SAINT-SAMSON-DE-LA-ROQUE  
SAINTE-OPPORTUNE-LA-MARE  
TROUVILLE-LA-HAULE  
VATTEVILLE-LA-RUE  
VIEUX-PORT

**Bilan de l'année 2016 :** Trois étudiants de l'École Nationale supérieure des paysages de Versailles ont été mandatés pour répondre à la commande du CAUE et du Parc naturel régional. En 2016, ils ont porté un premier regard sur le territoire, permettant de faire ressortir la chaumière et le courtil comme un mode d'habiter la vallée de Seine : la route des chaumières doit être étendue au système des courtils et devient un itinéraire de la vallée de la Seine. Elle met en synergie le paysage, le tourisme, la manière d'habiter et les ressources.

Ce premier travail se poursuit en 2017 et sera complété avec l'étude du regard porté par les élus sur les patrimoines.

## PROJET 1.2.4.1. ACCOMPAGNER LES COMMUNES ET LES ACTEURS ECONOMIQUES DANS LE RESPECT DE LA REGLEMENTATION EN MATIERE D'AFFICHAGE PUBLICITAIRE

< Objectif 1.2.4 : Réglementer la publicité et mettre en place une charte signalétique

### Renouvellement des panneaux d'entrée de communes

Code fiche : 2015-P1241-A1

**Contexte de l'action** : Les entrées de Parc ainsi que les entrées des communes adhérentes font l'objet d'une signalétique spécifique normalisée préconisant l'utilisation de panneaux de types E33a et E33b. La mise en place de la Charte 2013-2025 est l'occasion pour le Parc naturel régional de faire évoluer son dispositif d'affichage et d'adopter une signalétique qui répond à ces standards réglementaires.

**Objectifs** : Permettre aux acteurs locaux (élus, habitants, visiteurs) d'identifier le label « Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande » et affirmer l'identité du territoire.

**Descriptif** : Le Parc a la charge de commander les panneaux (avec supports métalliques) et d'engager un partenariat avec les collectivités territoriales compétentes (communes, EPCI, départements) afin qu'elles prennent en charge l'installation des nouveaux panneaux et la dépose des anciens panneaux non conformes.

La première étape de ce projet consiste à élaborer un état des lieux et à faire des propositions d'implantation des panneaux.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Renouvellement des panneaux d'entrée de communes

Code fiche : 2015-P1241-A1-P10

**Objectifs** : Permettre aux acteurs locaux (élus, habitants, visiteurs) d'identifier le label « Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande » et affirmer l'identité du territoire.

**Référent de l'opération** : Marc Costil

**Public cible** : Tous les publics

**Bilan de l'année 2016** :

- Campagne de terrain (encadrement d'un stage de 3 mois)
- Marché public de fourniture de la signalétique et suivi de la prestation (250 panneaux commandés)
- Cartographie des sites d'implantation des panneaux
- Convention de partenariat avec les 8 EPCI chargés de la pose (CCB, CCQ, CCPA, CCRN, CCCE, CVS, CCRY, MRN)
- Pose des panneaux prévue au 1er trimestre 2017

### Accompagner les communes et les acteurs économiques dans le respect de la réglementation en matière d'affichage publicitaire

Code fiche : 2014-P1241-A1

**Contexte de l'action** : Le territoire du Parc est soumis à une pression commerciale qui se traduit par des implantations de panneaux publicitaires encore mal contrôlées et concentrées majoritairement le long des axes routiers et des sites touristiques à forte fréquentation, ainsi qu'en périphérie de communes regroupant de nombreuses activités. Or, une réglementation particulière existe pour les parcs naturels régionaux : la publicité et les pré-enseignes y sont interdites. Le législateur a souhaité développer dans ces territoires, un affichage optimisé, adapté et qualitatif dans un cadre préservé.

**Objectifs** : Parvenir à une bonne application de la réglementation en matière d'affichage de la publicité extérieure dans le périmètre du Parc.

**Descriptif** : Le Parc naturel régional propose de développer des actions et conseils sur la réglementation en matière

d'affichage publicitaire.

## Opérations menées en 2016

### ➤ Règlementation de l'affichage publicitaire à Canteleu

Code fiche : 2014-P1241-A1-P1

**Objectifs** : Accompagner la Ville de Canteleu dans sa réflexion pour une éventuelle régulation des dispositifs d'affichages publicitaires présents sur sa commune.

**Descriptif** : Le contexte réglementaire a tout d'abord été étudié.

**Référente de l'opération** : Aurélie Dufils

#### **Principaux partenaires :**

Métropole Rouen Normandie  
Direction Départementale des Territoires et de La Mer de Seine Maritime  
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

#### **Public cible :**

Habitants  
Elus de collectivités et intercommunalités

**Commune concernée** : CANTELEU

**Bilan de l'année 2016** : La commune de Canteleu a engagé une démarche de suppression des dispositifs d'affichage interdits sur son territoire. Un premier point sur la méthodologie a été fait le 11 mai. Celle-ci se décompose comme suit :

- première étape de conciliation : envoi d'un premier courrier par la mairie de Canteleu aux publicitaires pour demander le retrait des dispositifs illégaux, reprise de la démarche par la DDTM, qui a le pouvoir de police, pour envoyer une deuxième courrier et informer les publicitaires de la procédure administrative qui est lancée. Cette première étape a permis le démontage d'un premier groupe de panneaux.
- seconde étape administrative : la DDTM a constaté les infractions sur le terrain le 28 juin, puis le 29 septembre, et a rédigé des procès-verbaux constatant les infractions.

### ➤ Accompagner les communes et les acteurs économiques dans le respect de la réglementation en matière d'affichage publicitaire

Code fiche : 2014-P1241-A1-P3

**Objectifs** : Parvenir à une bonne application de la réglementation en matière d'affichage de la publicité extérieure dans le périmètre du Parc.

**Descriptif** : Dans un parc naturel régional, la publicité et les pré-enseignes sont interdites. Seuls sont autorisées les enseignes et les pré-enseignes dérogatoires pour lesquelles des demandes d'autorisation préalables doivent être remplies. Le Parc souhaite accompagner les communes et les acteurs économiques pour expliciter cette réglementation et les aider dans leurs démarches d'application de cette réglementation.

**Référente de l'opération** : Aurélie Dufils

#### **Principaux partenaires :**

Direction Départementale des Territoires et de La Mer de l'Eure  
Direction Départementale des Territoires et de La Mer de Seine Maritime  
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

#### **Public cible :**

Associations  
Elus de collectivités et intercommunalités  
Agriculteurs  
Entreprises

**Communes concernées depuis 2014:**

CANTELEU

LE TRAIT

TANCARVILLE

YVILLE-SUR-SEINE

**Bilan de l'année 2016 :** Lors du conseil des maires du 25 février, une sensibilisation a été faite à l'ensemble des élus présents sur la réglementation de l'affichage extérieur. Par la suite, des précisions ont été apportées à une élue de la commune du Trait qui souhaitait approfondir ce sujet.

Un service civique a été proposé sur une mission d'accompagnement des acteurs locaux dans la mise en œuvre d'une action de préservation du cadre de vie. Le service civique n'a finalement pas été mis en place, car les candidats ne correspondaient pas au profil attendu.

## PROJET 1.3.1.1. VEILLER A LA TRADUCTION LOCALE DES ENJEUX DE LA TRAME VERTE ET BLEUE, NOTAMMENT DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME ET DE PLANIFICATION

< Objectif 1.3.1. : Intégrer systématiquement l'approche trame verte et bleue à toutes les opérations liées à la biodiversité

### Veiller à la traduction locale des enjeux de la trame verte et bleue, notamment dans les documents d'urbanisme et de planification

Code fiche : 2014-P1311-A1

**Contexte de l'action :** Le Parc naturel régional est un organisme associé à l'élaboration des documents d'urbanisme et de divers documents de planification. Dans ce cadre, il veille au respect des engagements pris par les signataires sur les objectifs de la charte du Parc. Depuis l'approbation de la charte et de son plan de parc, qui définit la trame verte et bleue sur le territoire du Parc, le syndicat mixte peut s'appuyer sur cet élément nouveau à prendre en compte dans les documents d'urbanisme et de planification.

**Objectifs :** Veiller à assurer une réelle traduction locale et adaptée des enjeux de la trame verte et bleue, notamment dans les documents d'urbanisme et de planification.

**Descriptif :** Le Parc apporte l'ensemble des informations qu'il a en sa possession (inventaire des milieux et des espèces, trame verte et bleue, inventaire du patrimoine bâti, analyse paysagère...) permettant à la commune de réaliser au mieux son document d'urbanisme. Spécifiquement, le Parc pourra aider les bureaux d'étude en charge de l'élaboration des documents d'urbanisme ou de projets à traduire à l'échelle de la commune les données Trame verte et Bleue. Les avis rendus sur les projets d'urbanisme se feront sur la base d'une grille d'analyse (cf. 1.1.2). La traduction locale des enjeux de la trame verte et bleue sera un des critères de cette grille d'analyse. La démarche sera la même pour les documents de planification (SAGE, Schéma des Carrières, etc.).

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Traduction des enjeux de la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme et de planification

Code fiche : 2014-P1311-A1-P1

**Descriptif :** Pour assurer la réalisation de cet objectif :

Le parc fournit l'ensemble des informations disponibles (inventaire des milieux et des espèces, trame verte et bleue, inventaire du patrimoine bâti, analyse paysagère...) à prendre en compte dans le document d'urbanisme dans le cadre du Porter-à-information.

Le Parc appuie les collectivités pour intégrer les enjeux dans les documents ou les projets urbains par des conseils sur la méthode de travail, par des documents mettant en évidence des enjeux suite à des visites de terrain (notamment en site Natura 2000).

Le parc donne un avis sur les documents d'urbanisme et notamment la qualité de la traduction des enjeux trame verte et bleue (grille d'analyse).

La démarche sera adaptée pour les documents de planification (SAGE , Schéma des Carrières, etc.).

**Référente de l'opération :** Astrid Bigault-dam

#### **Principaux partenaires :**

Commune de Hénouville

Commune de Honguemare Guénouville

Commune de Barneville Sur Seine

Commune de Sahurs

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

#### **Public cible :**

Public expert

Elus de collectivités et intercommunalités

**Bilan de l'année 2016 :** Une identification des enjeux trame verte et bleue a été faite par le Parc naturel régional sur la commune de Jumièges pour alimenter le PLU en cours de rédaction : un travail de terrain a été réalisé en mars (2 jours)

et une note synthétique a été fournie en mai 2016. La présentation a eu lieu en mairie en mai 2016.

Les enjeux liés à la trame verte et bleue ont été présentés dans les porteurs à information pour les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux des Communautés de Communes de Beuzeville, Pont-Audemer et de la région d'Yvetot. Dans le cadre de la participation du Parc au Club TVB de l'Agence Régionale pour l'Environnement, une intervention a été réalisée par le Parc lors de l'atelier territorial du Pays Risle Estuaire du 30 novembre 2016 « La Trame Verte et Bleue : un concept mais surtout des pratiques ». Le thème de l'intervention était : "Expérimentation sur le site Natura 2000 Marais Vernier Risle Maritime : identification des corridors écologiques potentiels »

## Cartographier les corridors écologiques à l'échelle communale ou intercommunale

Code fiche : 2014-P1311-A2

**Contexte de l'action** : Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et le Plan de Parc incluent des cartographies des corridors et réservoirs de biodiversité (trame verte et bleue) à des échelles de territoire larges. Si elles ont l'intérêt de montrer les grandes zones à préserver, elles se révèlent parfois insuffisamment précises pour certains projets. Une cartographie des corridors écologiques plus fine est alors nécessaire pour planifier ou instruire des projets à l'échelle parcellaire.

**Objectifs** : Assurer la prise en compte de la trame verte et bleue à l'échelle parcellaire sur des secteurs à fort enjeu écologique.

**Descriptif** : L'action consiste pour le Parc à cartographier les corridors écologiques à l'échelle parcellaire sur des secteurs qui présentent à la fois un fort enjeu écologique (en site Natura 2000 notamment), et des usages qui menacent le maintien des continuités écologiques de la trame verte et bleue (forte urbanisation, etc.).

Ce travail est généralement réalisé suite à une demande extérieure (services de l'Etat, commune) sur un secteur précis d'une commune ou d'un ensemble de communes présentant des enjeux écologiques forts et nécessitant une précision des corridors écologiques à la parcelle.

Cette cartographie à échelle fine présente plusieurs intérêts :

- base pour la déclinaison de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme
- document technique apportant une aide à l'instruction des évaluations d'incidences en sites Natura 2000 (projets d'urbanisme ou autres)
- support pour sensibiliser les habitants à la gestion de leurs parcelles en faveur de la circulation des espèces (gestion différenciée, etc.)

## Opérations menées en 2016

### ➤ Cartographie des corridors écologiques sur le site Natura 2000 Marais Vernier - Risle maritime

Code fiche : 2014-P1311-A2-P1

**Objectifs** : Avoir une vision précise des corridors écologiques encore fonctionnels sur le site Natura 2000 pour aider à la planification et à l'instruction des projets d'urbanisme.

**Descriptif** : Cette cartographie des corridors écologiques a été commandée au Parc par la DREAL afin de faciliter l'instruction des demandes d'urbanisme soumises à évaluation d'incidences Natura 2000.

L'action consiste à cartographier à la parcelle les corridors écologiques qui paraissent encore fonctionnels sur deux secteurs du site Natura 2000 :

- le Marais Vernier tourbeux, entre les deux réservoirs de biodiversité que sont les coteaux boisés et le marais tourbeux. Le village-rue s'étend entre ces deux réservoirs, et l'urbanisation, si elle n'est pas maîtrisée, peut empêcher la bonne circulation des espèces.
- la Risle maritime : cartographie des corridors de la vallée.

Le Parc met en œuvre des compétences à la fois en termes d'urbanisme, de biodiversité mais aussi de paysage pour réaliser cette cartographie.

Cette cartographie doit être validée en comité de pilotage du site Natura 2000 pour avoir une valeur dans la planification et l'instruction des demandes d'urbanisme.

**Principaux partenaires** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**Public cible** : Elus de collectivités et intercommunalités

**Communes concernées depuis 2014:**

BERVILLE-SUR-MER  
BOUQUELON  
CONTEVILLE  
FOULBEC  
MARAIS-VERNIER  
SAINT-MARDS-DE-BLACARVILLE  
SAINT-OUEN-DES-CHAMPS  
SAINT-SAMSON-DE-LA-ROQUE  
SAINT-SULPICE-DE-GRIMBOUVILLE  
SAINT-THURIEN  
SAINTE-OPPORTUNE-LA-MARE  
TOUTAINVILLE

**Bilan de l'année 2016** : L'étude sur les corridors écologiques, qui a débuté sur le Marais Vernier tourbeux en 2014 et 2015 (site Natura 2000), a été poursuivie sur le secteur de la Risle en 2016. Une cartographie à la parcelle des corridors écologiques potentiels a été réalisée sur ces sites. Un dialogue avec les communes a permis de recueillir les avis et affiner la cartographie. Des échanges ont été proposés à 11 communes du site Natura 2000 (élus et personnes ressources : habitants, propriétaires fonciers, chasseurs, acteurs touristiques...) par le biais de 4 réunions organisées en février et juillet.

Une rencontre a été organisée le 21 juin 2016 avec les partenaires (Conservatoire du littoral, Conservatoire des Espaces Naturels, Fédération de Chasse, DDTM, DREAL, CEREMA, Département, AURH, inspecteur des sites) pour dialoguer sur la méthode, les résultats, et les suites à donner.

## PROJET 1.3.1.2. LUTTER CONTRE LE DEVELOPPEMENT DES ESPECES INVASIVES EN COHERENCE AVEC LA STRATEGIE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE

< Objectif 1.3.1. Intégrer systématiquement l'approche trame verte et bleue à toutes les opérations liées à la biodiversité

### Lutter contre le développement des espèces invasives en cohérence avec la Stratégie Régionale de la Biodiversité

Code fiche : 2014-P1312-A1

**Contexte de l'action :** Une espèce animale ou végétale est dite Exotique Envahissante ou Invasive dès lors qu'elle est introduite dans un milieu en dehors de son territoire d'origine et qu'elle provoque des perturbations d'ordre écologique (perte de biodiversité, modification du fonctionnement des écosystèmes...), économique (gêne des activités nautiques, de chasse et de pêche,...) et/ou sanitaire (allergies, brûlure de la peau,...). Leur adaptation à certains écosystèmes et l'absence de facteur de régulation naturel (prédateurs, parasites) leur permettent une forte prolifération. Les espèces exotiques envahissantes sont la 2<sup>ème</sup> cause de perte de biodiversité dans le monde après la destruction des habitats

**Objectifs :** Mettre en œuvre des actions pour lutter contre le développement des espèces exotiques envahissantes

**Descriptif :** Une stratégie de lutte comportant l'éradication des espèces envahissantes sur certains espaces sera conduite soit :

- en déclinaison test de la stratégie régionale si celle-ci est élaborée d'ici 2014-2015 ;
- en territoire d'expérimentation pour alimenter la réflexion au niveau régional si cette dernière n'est pas aboutie.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Participer à un réseau d'acteurs sur les Espèces Exotiques Envahissantes

Code fiche : 2014-P1312-A1-P1

**Objectifs :** Construire une dynamique d'acteurs en vue de la mise en œuvre concertée et intégrée d'une stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

**Descriptif :** Affichée comme l'un des axes de la Stratégie nationale pour la biodiversité, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes correspond également à un engagement fort du Grenelle de l'Environnement. L'animation a pour but de créer un réseau d'acteurs afin de :

- Apporter des réponses scientifiques et techniques aux acteurs de terrain ;
- Améliorer les connaissances sur les espèces envahissantes ;
- Partager les expériences de terrain avec les acteurs ;
- Proposer des stratégies de gestion opérationnelles des invasions en cohérence avec les politiques publiques ;
- Communiquer régulièrement les résultats acquis auprès de tous les acteurs concernés, sur le territoire du parc et à plus long terme dans la région
- Sensibiliser et communiquer auprès du grand public et du monde professionnel sur cette problématique.

**Référente de l'opération :** Rachel Siccard

#### **Principaux partenaires :**

Conservatoire Botanique National de Bailleul Antenne Haute-Normandie  
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Observatoire de La Biodiversité de Haute-Normandie  
Conservatoire des Espaces Naturels de Haute Normandie  
Maison de l'Estuaire  
Eco Choix  
Fédération des Chasseurs de l'Eure  
Agence de l'Eau Seine Normandie  
Grand Port Maritime de Rouen  
Département de Seine-Maritime  
Laboratoire Universitaire Ecodiv

**Public cible :**

Public expert  
Associations  
Elus de collectivités et intercommunalités  
Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels

**Bilan de l'année 2016 :** Le Parc a effectué en 2015 une demande de dérogation pour brûler les déchets verts issus de plantes exotiques envahissantes. Suite à cette démarche, confortée par une démarche similaire d'autres partenaires gestionnaires de milieux naturels, un arrêté préfectoral pour la Seine-Maritime a été publié en 2016.

Le laboratoire Ecodiv de l'université de Rouen a cherché à connaître les acteurs du territoire qui travaillent sur la thématique des espèces exotiques envahissantes (EEE) dans l'objectif de créer un comité de gestion en ex Haute Normandie. Le Parc a répondu au questionnaire prévu à cet effet et rencontré le Département de Seine-Maritime pour communiquer et échanger sur l'expérience du Parc sur la problématique des EEE, alimentant ainsi le bilan global départemental recherché.

Une démonstration de l'utilisation d'un broyeur a été réalisée par une CUMA à la maison du Parc. A cette occasion, des Robiniers faux-acacia, plantes exotiques envahissantes présentes sur le site, ont été coupés et broyés.

➤ **Réalisation d'un diagnostic des Espèces Exotiques Envahissantes**

Code fiche : 2014-P1312-A1-P2

**Objectifs :** Améliorer les connaissances sur les espèces exotiques envahissantes sur le territoire du Parc pour élaborer une stratégie de lutte adaptée

**Descriptif :** Il s'agit de rédiger un bilan récapitulatif de l'état des connaissances sur les espèces invasives (faune/flore):

- recensement des espèces déjà observées sur le parc,
- recherches bibliographiques,
- retours d'expériences,
- bilan et efficacité des actions de lutte mises en place sur le territoire...

**Référente de l'opération :** Rachel Siccard

**Principaux partenaires :**

Conservatoire Botanique National de Bailleul Antenne Haute-Normandie  
Conservatoire des Espaces Naturels de Haute Normandie  
Maison de l'Estuaire  
Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux Seine  
Laboratoire Universitaire Ecodiv  
Agence de l'Eau Seine Normandie

**Public cible :**

Public expert  
Elus de collectivités et intercommunalités  
Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels

**Bilan de l'année 2016 :** Le Parc a co-encadré deux étudiants de master 2 Environnement, Sols, Eaux, Biodiversité avec l'Université de Rouen dans l'élaboration d'un mémoire bibliographique ayant pour sujet : retour d'expériences sur la gestion de la Crassule de Helms à l'échelle de l'Europe. Ce document servira de base de travail pour établir un protocole de lutte adapté à cette espèce présente aujourd'hui dans le secteur d'Allouville-Bellefosse.

## PROJET 1.3.2.1. ASSISTER LES COLLECTIVITES, LES EPCI, LES SYNDICATS DE BASSIN VERSANT ET LES STRUCTURES GESTIONNAIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA TRAME BLEUE

< Objectif 1.3.2. : Préserver et restaurer les réservoirs et les corridors de la Trame Bleue

### Accompagner les collectivités et partenaires dans la mise en œuvre de projets en faveur de la biodiversité

Code fiche : 2014-P1321-A1

**Contexte de l'action :** Le parc peut faire valoir une longue expérience en matière de préservation, gestion et valorisation de la biodiversité, particulièrement en zone humide. L'une de ses missions est ainsi de transférer son savoir et savoir-faire pour en faire bénéficier les acteurs de son territoire, en accompagnant ces derniers sur leurs projets en faveur de la biodiversité.

**Objectifs :** Repérer les projets en faveur de la biodiversité qui émergent sur le territoire et en proposer l'accompagnement selon les compétences présentes dans l'équipe du Parc

**Descriptif :** L'accompagnement des projets pourra prendre des formes diverses :

- Former les agents des autres collectivités et structures gestionnaires à la faune/flore et la gestion des milieux naturels
- Réaliser des expertises ou délivrer des conseils concernant la faune et la flore, la gestion, les espèces invasives
- Assister les collectivités territoriales dans la mise en place de leur projet en faveur de la biodiversité
- Assister les collectivités et les autres structures gestionnaires dans leurs plans de gestion, leurs suivis (exemples : marais du Trait, étangs de Pont-Audemer...)
- Transférer son savoir-faire sur le pâturage extensif (exemple : marais du Trait).

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Délivrer des expertises et conseils sur la faune, la flore, la gestion des milieux

Code fiche : 2014-P1321-A1-P1

**Objectifs :** Améliorer la prise en compte de la préservation de l'environnement en transférant le savoir et le savoir-faire du Parc aux collectivités, EPCI, syndicats mixtes et structures gestionnaires

**Descriptif :** Le Parc, en tant qu'expert des milieux aquatiques et des zones humides, est fréquemment sollicité pour apporter des conseils techniques et réaliser des expertises ponctuelles sur la faune, la flore et la gestion des milieux naturels. Cette assistance favorise l'émergence d'actions visant la préservation et la gestion de ces milieux.

#### **Principaux partenaires :**

Commune d'Allouville-Bellefosse  
Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux Seine  
Conservatoire Botanique National de Bailleul Antenne Haute-Normandie  
Communauté de Communes de Pont-Audemer  
Communauté de Communes Caux Estuaire  
Commune de Vieux Port  
Commune de Caudebec en Caux  
Département de Seine-Maritime

#### **Public cible :**

Elus de collectivités et intercommunalités  
Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels

#### **Communes concernées depuis 2014:**

ALLOUVILLE-BELLEFOSSE  
CAUDEBEC-EN-CAUX  
CONTEVILLE  
FOULBEC  
HEURTEAUVILLE  
JUMIEGES  
LA MAILLERAYE-SUR-SEINE  
NORVILLE

PONT-AUDEMER  
SAHURS  
SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE  
SAINT-SAMSON-DE-LA-ROQUE  
SAINT-WANDRILLE-RANCON  
VATTEVILLE-LA-RUE  
VIEUX-PORT  
YVILLE-SUR-SEINE

#### **Bilan de l'année 2016 :**

##### Allouville-Bellefosse

Face à l'ampleur de l'invasion de la Crassule de Helms sur quatre mares de la commune et à la complexité de sa gestion, le Parc naturel régional a sollicité l'expertise du Conservatoire Botanique de Bailleul (CBN BI) afin de connaître les méthodes de lutte à employer contre cette espèce. Une visite de terrain a été organisée en présence de deux propriétaires de mares, de l'adjoint au Maire, du Syndicat Mixte de Bassin Versant Durdent-Saint Valery-Veulettes, du Syndicat Mixte de Bassin Versant Caux Vallée de Seine et du Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBI). Les échanges ont porté sur les techniques de lutte et les précautions à prendre pour éviter la dispersion de l'espèce notamment lors de travaux de restauration. Le CBN BI a été missionné pour rédiger un protocole de lutte adapté à chaque mare.

##### Communauté de communes de Pont-Audemer

Une note a été envoyée pour informer la communauté de communes de la présence d'une station de Sénéçon en Arbre (plante exotique envahissante) observée en novembre 2015 sur l'ENS des étangs de Pont-Audemer. Les préconisations de gestion pour lutter contre cette espèce ont été mises en œuvre en janvier 2016 par la Communauté de communes de Pont-Audemer. Ainsi le pied de Sénéçon en Arbre a été déraciné et brûlé sur place. Par ailleurs, le Parc naturel régional a été sollicité pour émettre un avis technique sur le projet d'introduction de carpes dans un des étangs de l'Espace Naturel Sensible dans le but de gérer des plantes aquatiques. Le Parc naturel régional a également répondu à la demande d'identification d'une plante.

##### Communauté de communes Caux Estuaire

La Communauté de communes Caux Estuaire a sollicité le Parc naturel régional afin d'avoir des conseils sur l'identification et la gestion des plantes exotiques envahissantes et plus particulièrement sur la gestion de la Renouée du Japon. Cela a donné suite à un envoi de document informatif.

##### Commune de Vieux-Port

La commune a sollicité le Parc naturel régional afin d'avoir des conseils sur la gestion de la Renouée du Japon présente sur un de leurs espaces verts. Un envoi de document informatif a été effectué.

##### Commune de Rives-en-Seine (Caudebec-en-Caux)

La commune est touchée par l'invasion de la Renouée du Japon à proximité du marais géré par le Parc naturel régional. Le Parc naturel régional a apporté des conseils et envoyé des documents sur les techniques de gestion. Une rencontre entre le technicien de gestion du Parc en charge de la gestion du marais et les services techniques de la commune a permis d'échanger sur les méthodes de lutte à employer.

##### Conseil Départemental de Seine Maritime

Depuis 2015 des actions sont mises en place pour lutter contre la Jussie à Heurteauville. Le Conseil Départemental de Seine-Maritime a organisé en 2016 un chantier d'arrachage avec des étudiants en BTS et les partenaires locaux. Le Parc naturel régional a apporté des précisions sur le protocole et mis à disposition un de ses techniciens de gestion pour le chantier.

##### Conseils gestion de l'eau et réseaux hydrauliques

Les communes d'Heurteauville, Vatteville-la-Rue, la Mailleraye-sur-Seine, Norville, Jumièges, Conteville, Saint-Pierre-de-Manneville et Sahurs ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de leurs projets de travaux, de diagnostic de dysfonctionnements hydrauliques, de préconisations de gestion ou d'information sur la réglementation.

La Métropole Rouen Normandie a été destinataire de la part du Parc naturel régional de données et d'études en lien avec la gestion des réseaux hydrauliques.

#### ➤ **Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des SAGE**

Code fiche : 2014-P1321-A1-P2

**Objectifs :** Participer à l'élaboration et à la mise en place des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

**Descriptif :** Le Parc naturel régional est un organisme associé à l'élaboration des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Dans ce cadre, il apporte l'ensemble des informations qu'il a en sa possession (inventaire des milieux et des espèces, trame verte et bleue, inventaire du patrimoine bâti, analyse paysagère...) permettant à la structure

porteuse de réaliser au mieux son schéma. Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère, ...). Le SAGE fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Au travers de ces objectifs, le Parc naturel régional participe à l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE de son territoire. Spécifiquement, le Parc peut aider les bureaux d'étude en charge de l'élaboration de ces documents.

**Principaux partenaires :**

Communauté de Communes Caux Vallée de Seine  
 Département de l'Eure  
 Syndicat Mixte du Bassin Versant Austreberthe et Saffimbec

**Public cible :**

Public expert  
 Elus de collectivités et intercommunalités

**Bilan de l'année 2016 :** Le Parc a contribué à la réalisation de l'état des lieux du SAGE des 6 vallées (Austreberthe, Saffimbec, Rançon, Fontenelle, Ambion, Sainte Gertrude).

**Chiffres clés en 2016 :**

Nom de l'indicateur	Valeur mesurée	Commentaire
Nombre de SAGE accompagnés	3	SAGE des 6 Vallées : stade d'émergence SAGE du Commerce : stade de mise en œuvre SAGE de la Risle : stade de mise en œuvre

➤ **Former les agents à la faune, la flore, la gestion des milieux**

Code fiche : 2014-P1321-A1-P3

**Objectifs :** Transmettre les connaissances et le savoir-faire aux acteurs du territoire en matière de biodiversité, de fonctionnements des écosystèmes et de gestion des espaces naturels afin d'améliorer la préservation des milieux naturels

**Descriptif :** Des sessions de formation sont proposées dans différents domaines (flore, batrachofaune, ichtyofaune, hydrologie, gestion différenciée...) en fonction de la demande.

**Principaux partenaires :**

Conservatoire Botanique National de Bailleul Antenne Haute-Normandie  
 Commune du Trait  
 Agence de l'Eau Seine Normandie

**Public cible :**

Public expert  
 Elus de collectivités et intercommunalités  
 Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels  
 Equipe du parc

**Communes concernées depuis 2014:**

CORNEVILLE-SUR-RISLE  
 HEURTEAUVILLE  
 LE TRAIT  
 NOTRE-DAME-DE-BLIQUETUIT  
 SAINT-ARNOULT  
 SAINT-SULPICE-DE-GRIMBOUVILLE  
 YAINVILLE

**Bilan de l'année 2016 :** Le CNFPT a organisé une formation sur la lutte contre les espèces exotiques envahissantes le 27 mai dans les locaux du Parc. Le retour d'expérience choisi par l'intervenant était la gestion de la Renouée du Japon sur le marais d'Aizier, assurée par le Parc naturel régional de 2008 à 2014, puis reprise par le GPMR – Grand Port Maritime de Rouen. Le Parc naturel régional a ainsi pu fournir des éléments pour la construction de cette formation.

Une formation sur les odonates dans le cadre du PRAM a été réalisée par le Conservatoire d'Espaces naturels de Haute-

Normandie, en partenariat avec le Parc.

Des agents du Parc ont participé en tant qu'intervenants à la formation de techniciens rivières (CATER) organisée par le Conseil Départemental de l'Eure.

### ➤ Assister les collectivités territoriales dans leur projet en faveur de la biodiversité

Code fiche : 2014-P1321-A1-P4

**Objectifs** : Le Parc, en tant qu'expert des milieux aquatiques et des zones humides, opérateur Natura 2000, et acteur de son territoire, est fréquemment invité à participer à l'élaboration de projets en faveur de la biodiversité. Cette assistance favorise l'émergence ou conforte les actions visant la préservation et la gestion de ces milieux.

**Descriptif** : Le Parc apporte sa contribution aussi bien sur des projets de labellisation (Ramsar) ou de protection (ENS etc.), que sur des projets ciblés portant sur des types de milieux, des espèces, et sur des territoires définis (commune, département etc.). L'appui peut aller du simple conseil jusqu'à la maîtrise d'ouvrage totale ou partielle.

**Principaux partenaires** : Agence de l'Eau Seine Normandie

**Public cible** : Elus de collectivités et intercommunalités

#### **Communes concernées depuis 2014:**

ALLOUVILLE-BELLEFOSSE

PONT-AUDEMER

SAINT-WANDRILLE-RANCON

**Bilan de l'année 2016** : Le site Marais Vernier vallée de la Risle Maritime a obtenu le label Ramsar fin 2015. L'année 2016 a été largement consacrée à organiser une journée pour fêter la labellisation au niveau local ainsi que le séminaire national Ramsar à Pont-Audemer. L'année a également été marquée par la poursuite des actions de terrain répondant à la mise en œuvre du label, sur le plan de la gestion des milieux humides, de l'animation de territoire, de la valorisation des ressources, etc. (cf. actions déclinées dans les autres objectifs du contrat de Parc). Une charte de gestion du site a été signée lors de ce séminaire, désignant le binôme - Parc naturel régional/Communauté de communes de Quillebeuf-sur-Seine comme structure coordinatrice et gestionnaire du site. Cette charte prévoit aussi l'élaboration d'un plan de gestion du site Ramsar dans les 3 ans.

## Animer la mise en œuvre des plans de gestion des réseaux hydrauliques en vallée de Seine

Code fiche : 2014-P1321-A2

**Contexte de l'action** : Le lit majeur de la Seine est parcouru par un réseau dense de canaux et fossés créés à l'origine pour drainer les parcelles humides et évacuer les eaux de crues. Certains d'entre eux assurent également l'écoulement des résurgences de la nappe de la craie en pied de coteau. Aujourd'hui ces réseaux hydrauliques constituent un maillage de milieux aquatiques qui s'intègrent dans la Trame bleue du territoire. Toutefois, les pratiques d'entretien de ces réseaux doivent se conformer aux objectifs de préservation des zones humides et des milieux aquatiques inscrits dans les directives européennes et la Loi sur l'Eau.

Dans le cadre de son objectif de préservation et de restauration de la trame bleue du territoire, le Parc accompagne les différents gestionnaires pour promouvoir une gestion globale et durable des réseaux hydrauliques.

**Objectifs** : Accompagner les gestionnaires (communes, associations syndicales agréées, particuliers) pour la mise en œuvre d'une gestion durable des réseaux hydrauliques en vallée de Seine.

**Descriptif** : L'animation des plans de gestion des réseaux hydrauliques doit permettre :

- de promouvoir une vision globale de la gestion des réseaux hydrauliques par la mise en œuvre de plan de gestion à l'échelle de chaque boucle,
- de sensibiliser les gestionnaires sur les "bonnes pratiques" d'entretien permettant de limiter les impacts sur la biodiversité, voire d'en améliorer les composantes.

Cette démarche s'inspire des outils de gestion de l'eau et des milieux aquatiques mis en place sur les différents bassins du territoire, et s'inscrit dans une vision globale de préservation et de restauration des zones humides et des milieux aquatiques de l'estuaire de Seine.

### Opérations menées en 2016

## ➤ Accompagner la gestion des réseaux hydrauliques en vallée de Seine

Code fiche : 2014-P1321-A2-P1

**Objectifs** : Promouvoir une gestion durable des réseaux hydrauliques en vallée de Seine et accompagner les acteurs dans la mise en œuvre de plans de gestion hydraulique.

**Descriptif** : Depuis plusieurs années, le Parc s'est lancé dans une démarche d'inventaire et de diagnostic des réseaux hydrauliques de la vallée de Seine. Ces études servent de base à l'élaboration de plans de gestion des réseaux hydrauliques par unité hydrographique (boucle). Le projet "Plans des gestions des réseaux hydrauliques" consiste en l'animation des plans de gestion existants (mobilisation et accompagnement des gestionnaires, suivi des actions, mise à jour et valorisation des inventaires) et l'extension de la démarche à l'ensemble des territoires concernés. Des actions globales de sensibilisation sont également réalisées afin de promouvoir une gestion durable des réseaux hydrauliques en vallée de Seine (réunions thématiques et multi-acteurs, plaquette d'information).

### **Principaux partenaires :**

Agence de l'Eau Seine Normandie  
Association Syndicale Autorisée de La Harelle et de La Douillière  
Association syndicale autorisée de régulation hydraulique du marais Vernier  
Fédération des Chasseurs de Seine Maritime  
Commune de Heurteauville  
Commune de Vatteville La Rue

### **Public cible :**

Habitants  
Public expert  
Associations  
Elus de collectivités et intercommunalités  
Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels  
Agriculteurs  
Usagers

### **Communes concernées depuis 2014:**

BOUQUELON  
HEURTEAUVILLE  
LA MAILLERAYE-SUR-SEINE  
MARAIS-VERNIER  
SAINT-AUBIN-SUR-QUILLEBEUF  
SAINT-OUEN-DES-CHAMPS  
SAINT-THURIEN  
SAINTE-OPPORTUNE-LA-MARE  
VATTEVILLE-LA-RUE

**Bilan de l'année 2016** : En 2016, le Parc a participé à la mobilisation des acteurs locaux pour la mise en œuvre d'une gestion concertée des réseaux hydrauliques sur plusieurs secteurs (Marais Vernier, Risle maritime, boucle d'Heurteauville et Brotonne notamment). Plusieurs structures gestionnaires de réseaux hydrauliques, notamment les Associations Syndicales Autorisées (ASA), ont été accompagnées (diagnostics et conseils de gestion). Une réflexion a également été menée entre certains acteurs et EPCI du territoire sur la répartition des compétences de chacun dans le cadre de la mise en place de la GEMAPI (mise en place obligatoire des compétences Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Le Parc naturel régional a également participé aux réflexions en lien avec la future cartographie des cours d'eau du territoire, notamment sur la déclinaison locale des critères de distinction entre fossés et cours d'eau.

L'animation pour la gestion des réseaux hydrauliques de la basse vallée de Seine a également été menée au travers de l'accompagnement du programme "valorisation des zones humides chassées" de la Fédération des chasseurs de Seine Maritime (participation aux réunions d'information et de concertation) ou encore par le suivi des différents projets en lien avec les risques inondations en vallée de Seine (TRI de Rouen-Louviers-Austreberthe, TRI du Havre et leur Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondation notamment).

### Boucle d'Heurteauville :

Animation pour la mise en place d'une gestion globale et concertée des réseaux hydrauliques en partenariat avec la commune d'Heurteauville, l'ASA de la Harelle et de la Douillière, le Département de Seine Maritime et la Fédération des chasseurs de Seine Maritime.

Participation au plan de lutte contre la Jussie initié par la Fédération des chasseurs de Seine Maritime (prospection,

conseils et chantier d'arrachage)

#### Boucle de Brotonne :

Accompagnement de la commune de Vatteville-la-Rue sur la thématique de la réglementation en zone humide (loi sur l'eau) et en site Natura 2000 (Evaluations des Incidences) : organisation d'une réunion d'information auprès des agriculteurs et des représentants du monde de la chasse.

#### Marais Vernier :

Accompagnement de l'ASA du marais Vernier pour la mise en place d'un programme pluriannuel d'entretien du réseau syndical (principaux collecteurs du marais tourbeux).

Définition d'un projet d'étude pour la mise en place d'un Programme pluriannuel de Restauration et d'Entretien des réseaux hydrauliques dans le cadre du Plan d'action Natura 2000 du site Marais Vernier Risle Maritime.

#### Boucle de Roumare :

Information et sensibilisation sur la gestion des réseaux hydrauliques et la réglementation dans le cadre d'une intervention auprès de l'Association de Protection et de Sauvegarde de la boucle de Roumare.

## Assister des structures à compétence « rivière »

Code fiche : 2014-P1321-A3

**Contexte de l'action :** La majeure partie des cours d'eau du territoire du Parc sont gérés soit par des syndicats de rivière, des syndicats de bassin versant ou des communautés de communes. L'objectif du Parc au travers de cette action est d'apporter à ces structures un appui technique et administratif, ainsi qu'une expertise scientifique pour la gestion et la restauration des cours d'eau, dont ils ont la charge.

**Objectifs :** Inciter à des projets ambitieux de décloisonnement longitudinal et transversal et de restauration de la continuité écologique.

**Descriptif :** Le Syndicat mixte n'est pas maître d'ouvrage direct sur les rivières et cours d'eau. En revanche, il assurera un rôle d'assistant aux maîtres d'ouvrage existants sur les cours d'eau pour inciter à des projets ambitieux de décloisonnement longitudinal et transversal et de restauration de la continuité écologique. L'accompagnement pourra aller de l'avis simple jusqu'à la maîtrise d'ouvrage déléguée lorsque celle-ci n'est portée par aucune structure.

Cette assistance se traduit par la mise en place d'analyses de la qualité écologique de ces cours d'eau utilisés dans le cadre de la Directive Cadre Européenne (IBGN, IBMR, IPR, ...) ainsi que des études spécifiques, telles que des analyses hydro-sédimentaires pouvant amener à des recharges granulométriques ou des renaturations. L'application de protocoles qualifiant l'hydromorphologie du cours d'eau (CarHyCE, ...) et son évolution est également une des missions potentielles du Parc dans son rôle d'appui technique auprès de ces structures. Cela portera également sur la Restauration de la Continuité Ecologique (RCE), objectif relativement important sur le territoire du Parc, de par sa situation sur l'estuaire de la Seine.

L'appui technique auprès de ces structures sur des thématiques transversales à leurs compétences propres tel que l'ornithologie, l'entomologie, l'agro-pastoralisme..., ou sur des milieux associés (arbres têtards, mares,...) peut être également développée.

Pour les cours d'eau sur lesquels il y a une absence de maîtrise d'ouvrage tels que la Corbie, la Vilaine ou la Morelle, le Parc peut se positionner sur une maîtrise d'ouvrage pour les actions et projets ambitieux tels que des restaurations, renaturations, etc. nécessitant des moyens techniques, financiers qui ne sont pas supportables pour un propriétaire privé.

## Opérations menées en 2016

### ➤ Assister des structures à compétence rivière

Code fiche : 2014-P1321-A3-P1

**Objectifs :** Apporter aux structures à compétence "rivière" un appui technique et administratif, ainsi qu'une expertise scientifique pour la gestion et la restauration des cours d'eau, dont ils ont la charge.

**Descriptif :** Ces actions d'assistance sont réalisées pour différents objectifs tels qu'un diagnostic initial, un suivi

avant/après travaux pour démontrer la plus-value écologique ou hydrobiologique.

Le rôle du Parc peut également donner la possibilité aux EPCI de bénéficier de retour d'expérience sur la gestion des milieux aquatiques. L'instauration d'une veille scientifique au profit de ces structures est également une démarche qui peut être initiée.

Cet appui technique sera fondamental dans le futur, dans la mesure où les gestionnaires de milieux naturels (cours d'eau, ...) devront de plus en plus intégrer une approche de la biodiversité dans sa globalité. Le Parc peut être demain encore davantage au service de ces projets, soit sous la forme de prestations directes (diagnostics), soit par la rédaction (ou appui pour rédiger) des cahiers des charges.

**Référent de l'opération** : Florian Rozanska

**Principaux partenaires :**

Syndicat Mixte du Bassin Versant Austreberthe et Saffimbec  
Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux Seine  
Communauté de Communes Caux Vallée de Seine  
Syndicat Intercommunal des Rivières de l'Austreberthe et du Saffimbec  
Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de la Risle  
Fédération de Pêche de Seine Maritime

**Public cible :**

Public expert  
Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels

**Bilan de l'année 2016** : Le Pnr a assisté le Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de la Risle dans la mise en œuvre de son projet de Restauration de la Continuité Ecologique sur la Risle et de son Plan Pluriannuel de restauration et d'Entretien.

**Chiffres clés en 2016 :**

Nom de l'indicateur	Valeur mesurée	Commentaire
Nombre de PPRE suivis	1	SIBVR - Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de la Risle
Nombre de dossiers RCE accompagnés	3	- Noeud de Pont Audemer- SIBVR - Tourville - CdC de Pont Audemer - Rançon Fontenelle et Ambion Sainte Gertrude - SMBV Caux

## Assister les structures dans leurs plans de gestion et leur suivi

Code fiche : 2014-P1321-A4

**Contexte de l'action** : Le Parc est fort d'une expérience de plusieurs dizaines d'années en matière de gestion écologique et de suivi des zones humides, et d'une pratique plus récente mais de plus en plus approfondie de la planification des actions en matière de gestion des milieux naturels. Il souhaite ainsi mettre à disposition voire transférer son savoir et savoir-faire en accompagnant les structures de son territoire sur des projets allant dans le même sens.

**Objectifs** : Il s'agit de faire bénéficier ces structures de l'expérience du Parc en matière de plans de gestion, leur élaboration, leur évaluation et leur mise œuvre.

**Descriptif** : A titre d'exemple, sur les marais du Trait, le Parc accompagne la Métropole de Rouen sur l'évaluation du plan de gestion, la réalisation d'un nouveau plan de gestion et en appui technique sur sa mise en œuvre. Sur les étangs de Pont-Audemer, le Parc donne un avis technique sur le projet d'aménagement global et se tient à disposition pour accompagner une éventuelle démarche de plan de gestion.

## Opérations menées en 2016

### ➤ Accompagnement du GPMR - sites de restauration

Code fiche : 2014-P1321-A4-P2080406

**Objectifs** : Il s'agit de faire bénéficier au GPMR, dans le cadre de sa gestion des différents sites dont il a la gestion, de l'expérience du Parc en matière de gestion et de suivi des zones humides et de milieux aquatiques.

**Descriptif :** Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des boucles de la Seine Normande dispose de compétences et moyens spécifiques en matière de connaissance et de gestion écologiques, notamment via une CATEM et un Observatoire de l'avifaune. Le Parc accompagne ainsi le GPMR dans la mise en place d'une gestion écologique sur ses sites.

**Référent de l'opération :** Florian Rozanska

**Principaux partenaires :** Grand Port Maritime de Rouen

**Public cible :** Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels

**Bilan de l'année 2016 :** Dans le cadre des mesures d'accompagnement du projet d'approfondissement du chenal de la Seine, le Pnr a participé aux comités de suivis des sites visés par des actions de restauration et fourni un avis technique sur les scénarii.

Points d'avancement sur les sites :

- L'Ecore de Petiville. L'étude n'a pas encore débuté.
- L'Angle à Vatteville la Rue. L'étude a été lancée le 29 Mars 2016 par le Bureau d'Etudes INGETEC. L'avant-projet sommaire a été présenté en juin 2016. L'avant-projet détaillé sera présenté le 17/02/2017
- La Douillère à la Mailleraye sur Seine. L'étude a été lancée le 25 février 2016 par le Bureau d'Etudes SCE. Présentation de l'avant-projet sommaire le 27/01/2017, l'avant-projet détaillé prévu pour mars 2017.
- La Martellerie à Anneville Ambourville. L'étude n'a pas encore débuté.
- Grande Vase & Petite Vase à Quevillon. L'étude n'a pas encore débuté.
- Les Petits Saules à Sahurs. Les études préalables ont été conduites par le bureau d'études Biotope en 2013 - 2014. Des études hydrauliques complémentaires ont été lancées en 2016 (Bureau d'Etudes ARTELIA) pour approfondir la faisabilité de deux scénarii retenus (scénario G & H dans le rapport). La réunion de lancement a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 2016. L'Avant-projet sommaire a été présenté courant 09-10/2016. L'Avant-projet Détaillé a été présenté le 07/02/2016. Les travaux sont prévus pour l'été/automne 2018.
- La Jonquay à Rouen. L'étude est finalisée (hors Parc, non suivie)

### ➤ Assister le Département de l'Eure dans sa gestion de l'ENS Rive de Seine Sud

Code fiche : 2016-P1321-A4-P2080407

**Objectifs :** Il s'agit de faire bénéficier au Département de l'Eure, dans le cadre de sa gestion de l'ENS Rive de Seine Sud, de l'expérience du Parc en matière de gestion et de suivi des zones humides et de milieux aquatiques.

**Descriptif :** Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des boucles de la Seine Normande dispose de compétences et moyens spécifiques en matière de connaissance et de gestion écologiques, notamment via une CATEM et un Observatoire de l'avifaune. Le Parc accompagne le Département de l'Eure dans la mise en place de sa gestion sur ce site.

**Référent de l'opération :** Florian Rozanska

**Principaux partenaires :** Département de l'Eure

**Public cible :** Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels

**Bilan de l'année 2016 :**

#### Renaturation de la Vilaine

Le département de l'Eure a réalisé entre 2011 et 2014, une étude de faisabilité de restauration d'une portion de la Vilaine. Cette étude a abouti à une restauration du lit du cours d'eau dans son fond de vallée le 30 septembre 2015 sous maîtrise d'ouvrage du département de l'Eure.

Suite à ces travaux, il a été convenu de réaliser un suivi hydromorphologique de ce tronçon de cours d'eau afin d'évaluer les effets de la restauration. Le Département de l'Eure a sollicité le Parc naturel régional pour un appui technique sur ce suivi.

Ont été ainsi réalisés un profil longitudinal, des profils transversaux avec des relevés de la granulométrie, des faciès, des hauteurs d'eau, de l'épaisseur de vase.

#### ENS Rives de Seine Sud

Depuis 2006, le Département de l'Eure assure la mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS des Rives de Seine Sud, propriété du Conservatoire du Littoral. Ce site présente des milieux naturels remarquables tels que les pelouses dunaires, roselières,... Parmi ces milieux, deux mares ont fait l'objet d'empoissonnements non autorisés. La présence

de ces espèces piscicoles a pour conséquences écologiques, la destruction de la flore aquatique et la disparition d'espèces faunistiques patrimoniales présentes auparavant, notamment le crapaud calamite.

Afin que ces mares retrouvent un équilibre écologique, le Département a fait une demande d'appui technique auprès du Parc naturel régional en 2011 afin de procéder à des pêches d'extraction de cette population piscicole présente dans ce milieu. Cette pêche avait permis, cette année-là, d'extraire environ 286kg de carpes et un petit kilo de carassin argenté. Suite à l'observation de quelques poissons en 2016, vraisemblablement des individus non capturés en 2011, une nouvelle pêche d'extraction a été réalisée en partenariat entre le Département de l'Eure et le Pnr.

De manière plus globale sur le site, le Parc met à disposition des chevaux de Camargue et du temps de technicien de gestion pour assurer le pâturage hivernal sur ces terrains tels que cela est prévu dans le plan de gestion.

### ➤ Accompagnement du plan de gestion des marais du Trait

Code fiche : 2014-P1321-A4-P1

**Objectifs** : Apporter un appui technique et scientifique à la Métropole Rouen Normandie dans le cadre de l'évaluation, de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de gestion des marais du Trait

**Descriptif** : Dans le cadre de sa compétence en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement, la Métropole Rouen Normandie met en œuvre un plan de gestion des marais du Trait dont une partie est classée Natura 2000. Le Parc, fort de son expérience en gestion des zones humides, a élaboré en interne le premier plan de gestion 2010-2014 du marais, et accompagné la Métropole dans la mise en œuvre des suivis, inventaires, et de la gestion du cheptel rustique.

Le Parc est à nouveau maître d'ouvrage depuis fin 2013 d'une étude réalisée par le bureau d'études Ecothème visant à évaluer le plan de gestion 2010-2014 et élaborer un nouveau plan de gestion sur un périmètre élargi.

Le Parc continue par ailleurs à apporter son appui scientifique et zootechnique lorsque de besoin.

**Référente de l'opération** : Christelle Steiner

#### **Principaux partenaires :**

Métropole Rouen Normandie

Agence de l'Eau Seine Normandie

#### **Public cible :**

Elus de collectivités et intercommunalités

Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels

**Bilan de l'année 2016** : La Métropole de Rouen s'étant réorganisée au niveau de ses services et notamment ceux en charge des marais du Trait, la finalisation et la mise en œuvre du nouveau plan de gestion ne sera effective qu'en 2017. Quelques réunions bilatérales entre le Parc et la MRN en 2016 ont cependant permis d'avancer la réflexion. L'appui zootechnique a également été réalisé.

### ➤ Accompagnement de la gestion des étangs de Pont-Audemer

Code fiche : 2014-P1321-A4-P2

**Objectifs** : Il s'agit de faire bénéficier la Communauté de communes de Pont-Audemer, dans le cadre de son projet de restauration et valorisation de l'ENS des Etangs de Pont-Audemer, de l'expérience du Parc en matière de gestion et de suivi des zones humides et de milieux aquatiques.

**Descriptif** : Dans le cadre de sa politique de réhabilitation du quartier des Etangs et dans une volonté d'agir pour la protection et la valorisation des milieux naturels et en particulier les zones humides de Pont-Audemer, Toutainville et Saint Germain Village, la Communauté de Communes de Pont-Audemer ont délégué au Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande certains suivis en matière de biodiversité entre 2007 et 2012.

Ce partenariat doit permettre de poursuivre la restauration du site des étangs permettant de confirmer son statut en ENS conciliant préservation de la biodiversité et usages locaux, tel qu'approuvés par le bureau communautaire du 5 septembre 2011.

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des boucles de la Seine Normande dispose de compétences et moyens spécifiques en matière de connaissance et de gestion écologiques, notamment via un Observatoire de l'avifaune. Le Parc accompagnera désormais la Communauté de Communes dans sa deuxième tranche de travaux de restauration/valorisation, et dans l'élaboration d'une éventuelle démarche de plan de gestion du site.

**Référente de l'opération** : Christelle Steiner

**Principaux partenaires :**

Agence de l'Eau Seine Normandie  
Communauté de Communes de Pont-Audemer

**Public cible :**

Associations  
Elus de collectivités et intercommunalités

**Bilan de l'année 2016 :** Le Parc, suite à une sollicitation de la Communauté de Communes de Pont-Audemer, a fourni un avis technique concernant le projet de l'association de pêche locale d'introduire des carpes herbivores dans les étangs de Pont-Audemer pour lutter contre une espèce végétale considérée invasive. Il a également conseillé la collectivité pour l'élimination d'une plante exotique envahissante (Sénéçon en arbre).

➤ **Accompagnement du plan de gestion de la maison de l'estuaire**

Code fiche : 2015-P1321-A4-P4

**Objectifs :** Il s'agit de faire bénéficier la maison de l'estuaire, dans le cadre de son plan de gestion, de l'expérience du Parc en matière de gestion et de suivi des zones humides et de milieux aquatiques.

**Descriptif :** Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des boucles de la Seine Normande dispose de compétences et moyens spécifiques en matière de connaissance et de gestion écologiques, notamment via une CATEM et un Observatoire de l'avifaune. Le Parc accompagnera désormais la maison de l'estuaire dans la mise en place de son plan de gestion.

**Référente de l'opération :** Christelle Steiner

**Principaux partenaires :**

Maison de l'Estuaire  
Office National des Eaux et Milieux Aquatiques - SD de Seine-Maritime  
Fédération de Pêche de Seine Maritime

**Public cible :** Associations

**Bilan de l'année 2016 :** Le plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de l'Estuaire de la Seine, gérée la Maison de l'Estuaire a mis en évidence un manque de connaissances de la faune et de la flore aquatiques sur le marais de Cressenval. Afin d'y remédier, le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande et la Maison de l'Estuaire ont réalisé des pêches à l'électricité en collaboration avec la Fédération de Seine Maritime pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique les 26 et 29 septembre sur 6 secteurs du marais. Ces inventaires ont été complétés par des pêches aux verveux (nasses à poissons), durant la semaine du 4 au 7 Octobre sur 7 secteurs complémentaires. L'ensemble des données et analyses qui en découleront amèneront le plan pluriannuel de restauration et d'entretien du marais de Cressenval qui est en cours de rédaction.

**Contribuer au programme d'actions sur les mares**

Code fiche : 2014-P1321-A5

**Contexte de l'action :** Inventaire et caractérisation exhaustive des mares sur l'ensemble des communes du Parc.

**Objectifs :** Dans le cadre de sa charte le Parc naturel régional doit être garant des équilibres dans un territoire riche et respectueux de ses paysages, de sa biodiversité et de ses patrimoines naturels et culturels.

Le but de ces inventaires de mares est d'acquérir de la connaissance scientifique afin de mieux cibler les actions pour améliorer la fonctionnalité et la connectivité des réseaux de mares.

Cette démarche s'inscrit dans l'intégration systématique de l'approche Trame Verte et Bleue en cohérence avec le SRCE, en y associant tous les partenaires du territoire.

**Descriptif :** l'action consiste à :

- Inventorier et cartographier des réseaux de mares
- Contribuer au programme d'actions sur les mares avec la FDC76 et la MRN, dans le cadre du PRAM (Programme Régional d'action sur les Mares)
- Mettre en place un dispositif de sciences participatives

- Inventorier les habitats des taxons faunistiques à fort enjeu

## Opérations menées en 2016

### ➤ Contribuer au programme d'actions sur les mares

Code fiche : 2014-P1321-A5-P1

**Objectifs** : Acquérir et améliorer les connaissances sur les mares et leurs espèces phares.

**Descriptif** : Le Pnr a signé une convention avec la Métropole de Rouen pour travailler en complémentarité sur les mares de leur territoire commun. Un partenariat avec la Fédération des chasseurs de la Seine Maritime a également été signé dans le cadre de leur programme de valorisation des zones humides chassées.

**Référente de l'opération** : Aurélie Marchalot

#### **Principaux partenaires :**

Fédération des Chasseurs de Seine Maritime, Métropole de Rouen  
 Association Syndicale Autorisée de La Harelle et de La Douillère  
 Département de Seine-Maritime  
 Agence de l'Eau Seine Normandie  
 Communauté de communes de la Région d'Yvetot  
 Communauté de communes Quillebeuf sur Seine

**Public cible** : Tous les publics

**Communes concernées depuis 2014:** HEURTEAUVILLE

**Bilan de l'année 2016** : Le Parc a apporté son regard technique dans la rédaction des plans de gestion établis par la FDC76 sur les mares de chasse de son programme de valorisation des zones humides, et y a versé les données en sa possession, notamment celles issues de l'étude sur les Amphibiens menée en 2014-2015. Il délivre également un avis sur les projets de travaux au cas par cas découlant de ces plans de gestion de secteur.

A la suite des chantiers d'arrachage de la Jussie organisés sur des mares et des fossés à Heurteauville par le Parc et la FDC 76 en 2015, la commune a relayé l'information via son site internet. Cette information a été ensuite reprise par Paris Normandie.

La Communauté de Communes de la Région d'Yvetot a lancé une démarche de PLUi. L'ensemble des données de réseaux de mares inventoriés par le Parc lui a été transmis afin d'être intégré à l'état des lieux et traduit dans les zonages. Une présentation de la méthodologie d'inventaire des mares a été présentée lors des ateliers thématiques sur la TVB auprès des élus et partenaires techniques.

L'accompagnement de l'appel à projet « restaurons nos mares dans l'Eure » mené par le CD27 s'est poursuivi sur la communauté de communes de Quillebeuf : participation aux réunions, formation des stagiaires sur le terrain, appui technique au volet administratif du projet et participation aux inventaires de terrain avec le Bureau d'étude sur les mares communales.

## PROJET 1.3.2.2. CONSEILLER LES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE DANS LEURS ACTIONS DE GESTION

< Objectif 1.3.2. : Préserver et restaurer les réservoirs et les corridors de la Trame Bleue

### Conseiller les particuliers et professionnels du territoire dans leurs actions de gestion des milieux

Code fiche : 2014-P1322-A1

**Contexte de l'action** : Le Parc peut faire valoir une longue expérience en matière de préservation, gestion et valorisation de la biodiversité, particulièrement en zone humide. L'une de ses missions est ainsi de conseiller les acteurs de son territoire, notamment privés et professionnels, pour démultiplier l'efficacité de l'action en matière d'amélioration de gestion des milieux.

**Objectifs** : Délivrer des conseils aux particuliers et aux professionnels pour transmettre et démultiplier les bons "réflexes" en matière de gestion des milieux

**Descriptif** : Les actions seront les suivantes :

- Sensibiliser les usagers par des outils adaptés (guides pratiques de gestion, rencontres sur le terrain...)
- Réaliser des expertises ou délivrer des conseils concernant la faune et la flore, la gestion, les espèces invasives

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Sensibilisation des usagers par des outils adaptés

Code fiche : 2014-P1322-A1-P1

**Objectifs** : Transmettre les connaissances et le savoir-faire aux particuliers et professionnels en matière de biodiversité, de fonctionnements des écosystèmes et de gestion des espaces naturels afin d'améliorer la préservation des milieux naturels.

**Descriptif** : Il s'agit de faire en sorte que les études et programmations d'actions soient les plus efficaces possibles en les accompagnant systématiquement d'actions de sensibilisation et d'animation (plaquette, guide, conférence,...).

**Référente de l'opération** : Christelle Steiner

**Public cible** :

Habitants  
Jeune public  
Agriculteurs  
Entreprises  
Usagers

**Bilan de l'année 2016** : A la suite d'interviews d'un agent du Parc, le courrier cauchois a publié deux articles sur les plantes exotiques envahissantes.

#### ➤ Délivrer des expertises et conseils sur la faune, la flore, la gestion des milieux (particuliers/professionnels)

Code fiche : 2014-P1322-A1-P2

**Objectifs** : Améliorer la prise en compte de la préservation de l'environnement en transférant le savoir et savoir-faire du Parc aux particuliers et professionnels.

**Descriptif** : Le Parc, en tant qu'expert des milieux aquatiques et des zones humides, est fréquemment sollicité pour apporter des conseils techniques et réaliser des expertises ponctuelles sur la faune, la flore et la gestion des milieux naturels. Cette assistance favorise l'émergence d'actions visant la préservation et la gestion de ces milieux.

**Principaux partenaires** :

Agence de l'Eau Seine Normandie

**Public cible :**

Habitants  
Associations  
Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels  
Agriculteurs  
Entreprises  
Usagers

**Bilan de l'année 2016 :** Une discussion sur les protocoles de lutte contre la Crassule de Helm et le Myriophylle du Brésil à l'échelle de la commune d'Allouville-Bellefosse a été menée en 2016. Cette réflexion concerne une mare communale et 3 mares privées.

Des réponses aux demandes ponctuelles d'informations sur la flore ont été apportées notamment :

- RTE a sollicité le Parc afin d'obtenir des conseils sur la gestion de la végétation autour des postes électriques (prairies de 1000m<sup>2</sup> à 6 hectares) afin d'inclure ces préconisations dans leur programme d'entretien. Leur volonté est d'entretenir moins intensivement afin de favoriser la biodiversité.
- Un particulier a contacté le parc afin d'avoir des conseils sur les méthodes de lutte contre la Renouée du Japon. Un document lui a été envoyé.

Expertises et conseils sur la gestion des réseaux hydrauliques

En 2016, 13 particuliers et professionnels ont été accompagnés dans le cadre de leur projet de travaux, de diagnostics du fonctionnement hydraulique et conseils de gestion, ou encore sur la réglementation :

- 3 sur la boucle de Roumare (particuliers, agriculteur et chasseur),
- 3 sur la boucle de Brotonne (agriculteurs et chasseurs),
- 2 dans la basse vallée de la Rançon (entreprise et chasseurs)
- 4 dans le marais vernier (agriculteur et chasseurs),
- 1 dans la vallée de la Risle maritime (agriculteur)

Le Parc est également intervenu pour sensibiliser les usagers lors de réunions d'associations locales (1 sur le marais vernier; 1 sur la boucle de Roumare).

3 avis techniques ont été formulés dans le cadre des demandes de retournement de prairies (arrêté prairies 76) sur les secteurs n'ayant pas de syndicat de bassin versant.

## PROJET 1.3.2.3. ENGAGER ET SUIVRE DES CONTRATS ET CHARTES NATURA 2000 ET DES MAE

< Objectif 1.3.2 : Préserver et restaurer les réservoirs et les corridors de la Trame Bleue

### Engager et suivre des contrats MAE

Code fiche : 2014-P1323-A2

**Contexte de l'action :** Pour répondre aux préoccupations environnementales de son territoire, le Parc est engagé depuis de nombreuses années dans des actions agro-environnementales liées à la préservation des zones humides, des sites Natura 2000 et au maintien des élevages en vallée de Seine. Le maintien et l'amélioration des pratiques de gestion des prairies (fauche ou pâturage) peut impacter les exploitations agricoles, alors que les élevages sont déjà fragiles et en réduction. Pour encourager les bonnes pratiques, le Parc s'est donc investi dans l'élaboration de projets agro-environnementaux et climatiques pour proposer des mesures financières (MAEC) aux exploitants agricoles, en particulier les éleveurs.

**Objectifs :** Engager les exploitants agricoles ayant des parcelles en zone humide ou Natura 2000 dans des mesures agro-environnementales et climatiques, afin de garantir des pratiques respectueuses des enjeux locaux.

**Descriptif :** En 2014, une nouvelle campagne de mesures agro-environnementales s'est enclenchée dans le cadre de la nouvelle PAC. Le Parc a souhaité poursuivre son rôle d'opérateur Natura 2000 et MAE qui lui permet d'avoir un outil opérationnel, technique et financier, à proposer aux gestionnaires des milieux pour pérenniser ou restaurer ces derniers. En 2015, il a déposé en ce sens un Projet Agro-Environnemental et Climatique. Il peut ainsi assurer l'ensemble de la démarche, depuis l'inventaire des milieux jusqu'au suivi de la gestion et de ses effets sur le milieu. En accompagnement, des animations collectives et des formations peuvent être organisées en lien avec le développement de la filière élevage et de l'agriculture biologique (Cf. Objectif 2.1.1 de la Charte du Parc naturel régional).

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Mise en œuvre du projet agro-environnemental et climatique 2016

Code fiche : 2016-P1323-A2-P3

**Objectifs :** Mettre en œuvre le projet agro-environnemental et climatique 2016

**Descriptif :** En 2015, une nouvelle campagne de mesures agro-environnementales a été enclenchée dans le cadre du renouvellement de la Politique Agricole Commune. Le Parc a souhaité poursuivre son rôle d'opérateur Natura 2000 et MAE qui lui permet d'avoir un outil opérationnel, technique et financier, à proposer aux gestionnaires des milieux pour pérenniser ou restaurer ces derniers. En 2015, il a donc déposé en ce sens un Projet Agro-Environnemental et Climatique pour assurer l'animation de la campagne 2016. Il peut ainsi suivre l'ensemble de la démarche, depuis l'inventaire des milieux jusqu'au suivi de la gestion et de ses effets sur le milieu, en comprenant l'accompagnement des exploitants pour la gestion environnementale de leurs prairies et le choix des mesures. En parallèle, des animations collectives et des formations pourront être organisées en lien avec le développement de la filière élevage et de l'agriculture biologique.

**Référents de l'opération :** Thomas Boulanger, Mélanie Roy, Milene Filleux

**Public cible :** Agriculteurs

#### **Bilan de l'année 2016 :**

##### Animation des MAEC (mars-juillet) :

Pour cette deuxième année, les mesures agro-environnementales et climatiques ont permis de réengager les contrats échus de 2011 pour cinq ans, mais aussi de toucher 26 nouveaux exploitants en plus d'anciens contacts (agriculteurs ayant été en CAD ou CTE). Ainsi 51 exploitants ont contractualisé des mesures pour la gestion extensive de prairies en zones humides (311.89 ha) ou Natura 2000 (376.6 ha) grâce aux mesures localisées, et plus de 300 hectares sont engagés dans les mesures systèmes. Malgré les difficultés rencontrées principalement dues au retard administratif, le Parc est de plus en plus sollicité par les exploitants.

##### Inventaire floristique :

Depuis 2011, 402 relevés de végétation ont été réalisés sur les prairies en contrat MAE afin d'améliorer les connaissances sur le territoire du Parc. Cette année, des données ont été intégrées au Système d'Information Géographique du Parc, afin de localiser l'ensemble de ces relevés et de faciliter l'intégration de ces données dans la base de données naturalistes

STERNE. Environ 280 espèces floristiques ont été observées sur l'ensemble des relevés effectués.

## **Engager et suivre des contrats et chartes Natura 2000**

Code fiche : 2014-P1323-A1

**Contexte de l'action :** Dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000, des outils contractuels existent pour répondre aux objectifs du Docob (Document d'objectifs) de protection des prairies humides, des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Les contrats Natura 2000 sont un outil adressé à un public non agricole. Ces contrats permettent d'indemniser les usagers du site souhaitant mener des actions de gestion bénéfiques pour l'environnement. La charte Natura 2000 de chaque site permet aux acteurs de s'engager à respecter des bonnes pratiques de gestion.

**Objectifs :** Préserver et restaurer les prairies humides et les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

**Descriptif :** La fin de programmation du FEADER n'a pas permis d'obtenir de financement pour engager des contrats Natura 2000 en 2014 et 2015 sur les sites animés par le Parc. Le travail a repris dès 2016 dans le cadre de la nouvelle programmation.

## **Opérations menées en 2016**

### **➤ Contrats Natura 2000 Trame bleue**

Code fiche : 2014-P1323-A1-P1

**Objectifs :** Inciter les usagers à monter des contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers afin de mener des actions en faveur des espèces et des habitats d'intérêt communautaire.

**Descriptif :** Afin de mettre en œuvre les objectifs des Docob pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire de la trame bleue zones humides, la démarche est la suivante :

- Faire connaître les contrats Natura 2000 par des réunions publiques, des rencontres avec les propriétaires, des fiches informatives,
- Monter les contrats à la demande des propriétaires et ayants droits incluant un diagnostic détaillé du terrain et du contrat,
- Suivre les contrats : suivi des travaux, suivi des contrôles ASP, explication et rappels sur les formulaires à remplir chaque année (demande de paiement...).

#### **Principaux partenaires :**

Direction Départementale des Territoires et de La Mer de Seine Maritime  
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Direction Départementale des Territoires et de La Mer de l'Eure  
Union Européenne

#### **Public cible :**

Habitants  
Associations  
Elus de collectivités et intercommunalités  
Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels  
Usagers

#### **Communes concernées depuis 2014:**

BOUQUELON  
CONTEVILLE  
FOULBEC  
MARAIS-VERNIER  
SAINT-SULPICE-DE-GRIMBOUVILLE

**Bilan de l'année 2016 :** Un contrat Natura 2000 a été monté et déposé grâce à l'appui du Parc, par la commune et son gestionnaire l'ONF, pour restaurer une ancienne peupleraie de la vallée de la Risle en boisement alluvial. Le Parc naturel régional a également été sollicité pour plusieurs autres projets à venir sur le site Marais Vernier - Risle maritime qui seront traités en 2017.

## PROJET 1.3.3.1. PROMOUVOIR LES MODES DE GESTION EXTENSIFS ET LA RESTAURATION DES MILIEUX OUVERTS (PELOUSES SECHES NOTAMMENT)

< Objectif 1.3.3. : Préserver et restaurer les réservoirs et les corridors de la Trame Verte

### Promouvoir les modes de gestion extensifs des milieux de la trame verte

Code fiche : 2014-P1331-A1

**Contexte de l'action :** Dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000, des outils contractuels existent pour répondre aux objectifs du Docob de protection des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Il s'agit pour les agriculteurs des MAE (Mesures Agroenvironnementales) et pour les non agriculteurs des contrats Ni-Ni. Ces contrats permettent d'indemniser les usagers du site souhaitant mener des actions de gestion bénéfiques pour l'environnement, et notamment ici, sur la trame verte.

**Objectifs :** Protéger les habitats et espèces d'intérêt communautaire hors zone humide.

**Descriptif :** Les milieux de la trame verte (boisement non humide, pelouse sèche, prairie mésophile...) peuvent bénéficier de contrats Natura 2000 agricoles ou non agricoles (et charte Natura 2000), qui permettent aux volontaires souhaitant s'engager en faveur des espèces et des habitats de la trame verte de mettre en place des actions de gestion en faveur de l'environnement, conformément aux objectifs du Docob.

En complément de Natura 2000, d'autres outils peuvent être mis en œuvre pour préserver la trame verte. C'est le cas du Programme Régional d'Actions en faveur des coteaux calcaires (PRACo), porté par le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Normandie (CenHN) depuis fin 2015. Il vise à mener des actions de connaissance, protection, gestion et valorisation en faveur de la sous-trame neutro-calicole du Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Contrats Natura 2000 trame verte

Code fiche : 2014-P1331-A1-P1

**Objectifs :** Inciter les usagers à monter des contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers afin de mener des actions en faveur des espèces et des habitats d'intérêt communautaire hors zone humide.

**Descriptif :** Afin de mettre en œuvre les objectifs des Docob pour les habitats et espèces hors zones humides (pelouse calcicole par exemple), la démarche est la suivante :

- Faire connaître les contrats Natura 2000 par des réunions publiques, des rencontres avec les propriétaires, des fiches informatives
- Monter les contrats à la demande des propriétaires et ayants droits incluant un diagnostic détaillé du terrain et du contrat
- Suivre les contrats : suivi des travaux, suivi des contrôles ASP, explication et rappels sur les formulaires à remplir chaque année (demande de paiement...)

#### **Principaux partenaires :**

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Direction Départementale des Territoires et de La Mer de l'Eure  
Direction Départementale des Territoires et de La Mer de Seine Maritime  
Union Européenne

#### **Public cible :**

Habitants  
Associations  
Elus de collectivités et intercommunalités  
Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels  
Usagers

#### **Communes concernées depuis 2014:**

ANNEVILLE-AMBOURVILLE  
HÉNOUVILLE

**Bilan de l'année 2016 :** Un contrat Natura 2000 sur la Réserve Naturelle Régionale (RNR) à Hénouville pour la gestion écologique d'un coteau calcaire de 11ha a été monté et déposé par le Conservatoire d'Espaces naturels de Haute-

Normandie grâce à l'appui du Pnr. Ce contrat a été accepté par les services de l'Etat.

Une réflexion a été menée avec la Métropole de Rouen pour envisager des contrats Natura 2000 sur des parcelles en gestion sur Anneville.

➤ **Participation au Programme Régional d'Actions en faveur des coteaux calcaires**

Code fiche : 2015-P1331-A1-P2

**Objectifs** : Participer à la préservation des coteaux calcaires du territoire du Parc.

**Descriptif** : Le Programme Régional d'Actions en faveur des coteaux calcaires (PRACo) est porté par le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Normandie. Il comprend 4 axes :

- 1 - Connaître : centraliser les données existantes, améliorer les connaissances naturalistes, recenser les activités anthropiques présentes et leurs impacts
- 2 - Protéger : élaborer un programme de protection des pelouses calcicoles, développer des outils réglementaires pour leur protection
- 3 - Gérer : développer un pôle de ressources, développer un projet de reconquête pastorale, financer la préservation des pelouses calcicoles
- 4 - Valoriser : concevoir une carte interactive des pelouses calcicoles, communiquer et diffuser l'information, piloter et animer le programme

Le Parc participe aux groupes de travail des différents axes.

**Principaux partenaires :**

Conservatoire des Espaces Naturels de Haute Normandie  
Région Haute-Normandie

**Public cible :**

Public expert  
Elus de collectivités et intercommunalités  
Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels  
Agriculteurs  
Usagers

**Bilan de l'année 2016** : Le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Normandie a organisé une visite de partage d'expérience sur la RNR d'Hérouville en septembre ainsi qu'une session du groupe de travail "connaissances" en novembre 2016 auxquelles le Parc naturel régional a participé.

## PROJET 1.3.3.2. DANS LE CADRE DE LA CHARTE FORESTIERE, ENCOURAGER LA GESTION DURABLE DES HAIES ET FORETS

< Objectif 1.3.3. Préserver et restaurer les réservoirs et les corridors de la Trame Verte

### Améliorer les connaissances sur les écosystèmes forestiers

Code fiche : 2015-P1332-A12

**Contexte de l'action :** La typologie des écosystèmes forestiers remarquables est bien établie à l'échelle régionale. Ces écosystèmes sont bien cartographiés au sein des forêts domaniales et sur les forêts privées situées en zonages Natura 2000. Toutefois, les spécialistes des milieux naturels notent un manque d'informations cartographiques sur les forêts privées situées hors des zonages Natura 2000. Ils notent par ailleurs un manque d'informations sur les caractéristiques des forêts en termes de composition spécifique et d'ancienneté du couvert forestier. Ils remarquent aussi que la cartographie des habitats, réalisée il y a environ 15 ans, doit être mise à jour pour mieux connaître les évolutions des habitats écologiques les plus remarquables.

D'une manière plus générale, de nombreux acteurs disposent d'informations parcellaires. En effet, de nombreuses études ont déjà été réalisées (notamment les études Carnino en forêt publique sur la MRN, des études sur les mares forestières, une étude sur les terrasses alluviales du CBNB). Il s'agit donc avant tout d'identifier les besoins supplémentaires et d'y répondre. Une meilleure connaissance de l'ensemble des écosystèmes forestiers est en effet nécessaire au Parc pour parvenir à ses objectifs de gestion patrimoniale des milieux forestiers les plus remarquables écologiquement...

**Objectifs :** Mieux connaître les écosystèmes présents en forêt privée dans un but d'information des propriétaires en vue d'une meilleure préservation des milieux forestiers les plus remarquables.

**Descriptif :** Constituer et animer un groupe de travail définissant une stratégie locale pour la centralisation ou l'acquisition cohérente des données manquantes sur les écosystèmes forestières (ex : bryophytes, coupures écologiques, typologie et cartographie des sols forestiers...).

Réaliser des inventaires complémentaires de terrain pour l'acquisition des données manquantes compatibles avec l'OBHN. Y associer le CRPF pour le suivi méthodologique et la garantie des intérêts des propriétaires forestiers :

- Des habitats d'intérêt communautaire sur les zonages Natura 2000 (focus sur boisement alluviaux)
- Sur les mares forestières
- Sur les aires de rapaces

Réaliser des études complémentaires sur le fonctionnement des écosystèmes (par exemple : fonctionnement des lisières, fonctionnalité des corridors écologiques, naturalité des forêts, relation entre l'ancienneté des forêts et leur biodiversité, etc.).

Informers les propriétaires forestiers :

- De la réalisation d'inventaires écologiques dans leurs forêts
- Des résultats de ces inventaires

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Candidature Appel à Projet FEDER 3.2

Code fiche : 2016-P1332-A12-P1

**Objectifs :** Afin d'accéder à un financement pour des actions en faveur de la préservation et de la restauration de la trame boisée sur le territoire, le Parc a répondu à un appel à projet FEDER "Accroître la protection et la restauration des milieux naturels".

**Descriptif :**

- Elaboration d'un dossier de candidature à l'appel à projet portant sur la mesure 3.2 du FEDER "Accroître la protection et la restauration des milieux naturels".
- Elaboration d'un cahier des charges pour la sélection d'un prestataire pour l'accompagnement du Parc pour la mise en œuvre des actions constitutives du projet.
- Sélection du prestataire.

**Référent de l'opération :** Julien Chesnel

**Public cible :**

Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels  
Agriculteurs

**Bilan de l'année 2016 :** Le dossier de candidature à l'appel à projet a été déposé le 29 février 2016 et a reçu un avis favorable en comité de programmation le 15 septembre 2016. Parallèlement à cette candidature, un appel d'offre a été lancé en mai 2016 pour un dépôt des candidatures au plus tard le 17 juin 2016.

Une première analyse des offres de l'ONF et de Biotope a été effectuée en juin pour un passage en commission d'attribution des marchés publics début juillet. L'attribution du marché a été reportée dans l'attente de précisions des deux candidats sur certains aspects de leurs propositions techniques. Des négociations ont donc eu lieu durant l'été et le marché a été attribué à Biotope en septembre 2016.

Les sollicitations de financements complémentaires envoyées à la Région et aux Départements de l'Eure et de Seine-Maritime n'ont pas reçu de retours favorables. Le projet est en attente de la finalisation du plan de financement.

## **Développer la culture forestière du grand public**

*Code fiche : 2015-P1332-A8*

**Contexte de l'action :** La forêt fait l'objet d'usages multiples qui sont souvent mal connus du grand public. Le diagnostic territorial montre aussi une forte inquiétude des habitants du territoire autour du rythme actuel d'exploitation de la forêt. L'appropriation de la forêt comme élément culturel, paysager et identitaire et la compréhension par la population des contraintes de gestion font partie des composantes de la multifonctionnalité des forêts.

**Objectifs :** Permettre une bonne compréhension des enjeux forestiers par le grand public : protection des écosystèmes, exploitation, multiplicité des usages.

**Descriptif :**

- Collaborer avec la MRN pour l'élaboration de supports d'information en commun
- Concevoir et diffuser les supports d'information du grand public au niveau du Parc
- Créer chaque année des animations à destination du grand public dans le cadre de la semaine de la forêt (ou autres), notamment pour améliorer la connaissance de la sylviculture et de l'exploitation forestière
- Greffer la thématique forêt/bois aux événementiels existants sur le territoire (journée de la randonnée, fête du parc, 24 heures de la biodiversité, fête du bois et de la chasse, etc.)
- Améliorer les expositions proposées par le Parc sur la forêt et les usages du bois :
  - Organiser un retour d'expérience sur les expositions actuellement en place
  - Restructurer le cas échéant les éléments de l'exposition

## **Opérations menées en 2016**

### **➤ Participation à la foire aux arbres de Fourmetot**

*Code fiche : 2016-P1332-A8-P1*

**Objectifs :** Apporter de l'information sur la forêt et la filière bois à l'occasion d'une manifestation locale grand public

**Descriptif :** Participation à la Foire aux arbres de Fourmetot à travers l'installation d'une exposition dédiée à la forêt et au bois. L'installation était composée de l'exposition "Tout sur la forêt" ainsi qu'une sélection d'objets des collections du Parc réalisée par Laurent Muller

**Référent de l'opération :** Julien Chesnel

**Public cible :** Habitants

**Commune concernée :** FOURMETOT

**Bilan de l'année 2016 :** L'installation de l'exposition a été réalisée les 2 et 3 novembre 2016 par Laurent Muller avec le soutien de Julien Chesnel. L'exposition "Tout sur la forêt" et les objets des collections associés sont restés exposés jusqu'au 15 novembre 2016. Le démontage a été effectué le 15 novembre 2016.

## PROJET 1.4.1.1. ELABORER ET EVALUER LES PLANS DE GESTION DES TERRAINS HUMIDES GERES PAR LE PARC

< Objectif 1.4.1. : Préserver durablement les écosystèmes remarquables dans une logique de Grand Estuaire

### Elaborer un plan stratégique de gestion et de valorisation des terrains

Code fiche : 2014-P1411-A1

**Contexte de l'action :** Dans le souci de clarifier, prioriser, et partager les orientations de gestion d'un site "naturel", le parc souhaite engager systématiquement une démarche de réalisation d'un plan de gestion.

**Objectifs :** Doter chaque terrain géré par le Parc d'un plan de gestion, qu'il bénéficie d'un statut de protection ou de reconnaissance ou pas, et le partager avec les acteurs de terrain.

**Descriptif :** Réaliser un plan de gestion consiste à effectuer un diagnostic du site, de manière à clarifier les enjeux propres au terrain, desquels découlent des objectifs et des opérations de gestion. Le partage de cette démarche scientifique avec les propriétaires, les élus, les riverains et les usagers est assuré pour que la gestion ultérieure du site soit comprise par tous et facilitée.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Elaboration des plans de gestion des terrains gérés par le Parc non pourvus d'un statut de protection

Code fiche : 2014-P1411-A1-P5

**Objectifs :** Doter tous les terrains gérés par le Parc d'un plan ou d'un document de gestion.

**Descriptif :** De nombreux terrains (500 ha en 2014) sont gérés par le Parc depuis de plus ou moins longues années. De nombreuses études et actions y ont ainsi été menées mais sans toutefois consigner clairement le diagnostic, les enjeux et les objectifs recherchés. Le partage de ces éléments avec les propriétaires des terrains, les usagers ou le voisinage est pourtant fondamental pour assurer l'inscription de la gestion du site à long terme dans son contexte social, environnementale, paysagé. Sur ces terrains "autres" non dotés d'un statut de Réserve ou d'ENS obligeant davantage cette démarche, le Parc s'est entouré d'un bureau d'études pour avancer plus rapidement et se mettre à jour sur les principaux terrains. A terme tout nouveau terrain pris en gestion devra faire l'objet d'une telle démarche.

**Référente de l'opération :** Christelle Steiner

**Public cible :**

Public expert  
Elus de collectivités et intercommunalités  
Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels  
Equipe du parc  
Usagers

**Bilan de l'année 2016 :** Les plans de gestion ont été affinés et finalisés en interne. La mission « gestion des sites » a été également repensée en termes organisationnels, en vue d'une meilleure efficacité dès 2017 sur le suivi et la coordination de la gestion des sites. Des éléments de méthode et de doctrine ont été discutés et partagés au sein de l'équipe, l'objectif étant de faire des sites gérés par le Pnr un « laboratoire à ciel ouvert » encore plus important, pour permettre de :

- préserver des réservoirs de biodiversité,
- expérimenter (des méthodes, des protocoles)
- transférer et dupliquer les retours d'expérience au bénéfice du territoire.

### Mettre en oeuvre les actions d'évaluation des plans de gestion

Code fiche : 2014-P1411-A2

**Contexte de l'action :** Dans le souci de clarifier, prioriser, et partager les orientations de gestion d'un site "naturel", le

parc souhaite engager systématiquement une démarche de réalisation d'un plan de gestion. Ces plans de gestion doivent être évalués avant d'être renouvelés périodiquement.

**Objectifs :** Evaluer et renouveler périodiquement les plans de gestion dont est doté l'ensemble des terrains dont le Parc a la gestion.

**Descriptif :** Le Parc s'engage à réaliser des plans de gestion sur l'ensemble de ses terrains dans le cadre de la charte en cours, et à les mettre en œuvre. Ce sera en particulier le cas pour les terrains dotés d'un statut (Réserve Nationale du Marais Vernier, Réserve naturelle régionale du Vallon du Vivier, Espaces Naturels Sensibles...). A ce titre, un travail fin et à vocation d'exemplarité sera développé sur la réserve naturelle du marais vernier.

Sur les terrains que le Parc gère par voie de convention, et notamment ceux du GPMR, les modalités de mise en place d'un plan de gestion seront discutées au cas par cas avec le propriétaire des parcelles. Le Parc réalisera également le programme de suivis scientifiques des plans de gestion pour les terrains qu'il gère et pour les terrains faisant l'objet d'une convention spécifique. Le Parc s'engage à participer aux travaux de l'ATEN pour la réactualisation du guide méthodologique pour l'élaboration de plans de gestion. Enfin, le Parc incitera vivement à réaliser un plan de gestion sur les sites sur lesquels il identifie à la fois de forts enjeux et une complexité en termes de caractéristiques écologiques et/ou d'usages. Dans certains cas, il pourra aller jusqu'à réaliser le plan de gestion par délégation de maîtrise d'ouvrage (exemple Métropole sur marais du Trait : cf. objectif 132 de la charte).

## Opérations menées en 2016

### ➤ Mettre en œuvre les actions d'évaluation du plan de gestion des ENS de la Risle

Code fiche : 2014-P1411-A2-P1

**Objectifs :** Evaluer l'atteinte des objectifs à long terme et opérationnels des 4 plans de gestion en cours sur la Risle.

**Descriptif :** L'évaluation des objectifs à long terme (OLT) est réalisée au travers de résultats attendus et des indicateurs définis. Ces objectifs opérationnels (OO) sont évalués par rapport à l'atteinte des seuils de réussite définis eux aussi. La mise en œuvre de ces évaluations se traduit concrètement par la réalisation d'opérations de suivis et d'études principalement planifiées sur 5 ans et enfin la réalisation d'un document d'évaluation en fin de plan de gestion.

**Référente de l'opération :** Clémentine Camus

**Public cible :**

Public expert  
Elus de collectivités et intercommunalités  
Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels  
Equipe du parc  
Usagers

**Bilan de l'année 2016 :**

ENS Conteville : Des prospections entomologiques et des points d'écoute (oiseaux nicheurs) ont été réalisés dans le cadre du plan de gestion. Un protocole Pop Amphibiens communauté a été mis en place sur les trois parcelles de l'ENS de Conteville.

ENS des Marais de la Risle Maritime

Plusieurs opérations ont été menées dans le cadre du plan de gestion en 2016 :

- la réalisation de suivis écologiques : suivi de l'avifaune (suivi des cigognes, suivi des oiseaux nicheurs), suivi des odonates (agrion de mercure), suivi piézométrique (niveau des nappes).
- la poursuite du projet d'ouverture expérimentale d'un clapet afin de restaurer la continuité écologique des sources de Saint-Sulpice. Le suivi hydrologique de la Risle maritime et sources de St Sulpice (niveau d'eau, température et conductivité) s'est poursuivi en 2016. Un état des lieux hydromorphologique des sources a également été réalisé (stage de 3 mois). Après échanges avec les différents riverains, un protocole et un calendrier concernant l'expérimentation ont été définis. L'ouverture totale du clapet devrait être expérimentée dès 2017.

### ➤ Mettre en œuvre les actions d'évaluation du plan de gestion 2014-2018 de la RNN du Marais Vernier

Code fiche : 2014-P1411-A2-P2

**Objectifs :** Evaluer l'atteinte des objectifs à long terme (OLT) et opérationnels (OO) du plan de gestion 2014-2018 de la

RNN du Marais Vernier.

**Descriptif :** L'évaluation des objectifs à long terme (OLT) est réalisée au travers de résultats attendus et des indicateurs définis. 7 objectifs opérationnels (OO) sur 5 ans sont déclinés au sein de 2 de ces OLT. Les objectifs opérationnels sont évalués par rapport à l'atteinte des seuils de réussite définis eux aussi.

La mise en œuvre de ces évaluations se traduit concrètement par la réalisation d'opérations de suivis et d'études principalement planifiées sur 5 ans et enfin la réalisation d'un document d'évaluation en fin de plan de gestion (2018).

**Référent de l'opération :** Loïc Boulard

**Principaux partenaires :** Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**Public cible :**

Public expert  
Equipe du parc  
Usagers

**Bilan de l'année 2016 :** L'évaluation de l'objectif à long terme 1 (OLT) "Restaurer et conserver la qualité fonctionnelle naturelle du marais Vernier tourbeux" doit juger de l'amélioration du fonctionnement hydraulique, de la tranquillité des espèces, des connexions écologiques des milieux, et de l'optimisation de la productivité biologique du marais Vernier. Pour mettre en œuvre cette évaluation, les actions suivantes ont été réalisées : le suivi des niveaux d'eau du marais, le comptage concerté des oiseaux d'eau, l'inventaire des oiseaux prairiaux (programme STOC), la mise à jour de l'inventaire des mammifères fréquentant la Réserve (avec le GMN et des observations de terrain), le démarrage de l'étude des sols de la tourbière.

L'évaluation de l'OLT 2 "Favoriser l'expression des potentialités biologiques de la Réserve à différentes échelles" doit juger de l'optimisation de la productivité et la diversité de la Réserve, de l'état des populations problématiques, de l'état des populations d'espèces menacées. Pour mettre en œuvre cette évaluation, les actions suivantes ont été réalisées : évaluation des habitats par l'étude de la flore, suivi des populations de Jussie, veille sur la tuberculose bovine, suivi de la population de sangliers, suivi des populations d'espèces menacées d'extinction (Rossolis à feuilles rondes, papillon Miroir, Libellules, Campagnol amphibie, Vertigo étroit, Cigogne blanche, Balbuzard pêcheur) .

➤ [Mettre en œuvre les actions d'évaluation du plan de gestion du Vallon du Vivier](#)

*Code fiche : 2014-P1411-A2-P3*

**Objectifs :** Evaluer l'atteinte des objectifs à long terme et objectifs opérationnels du plan de gestion 2016-2020 du Vallon du Vivier.

**Descriptif :** L'évaluation des objectifs à long terme et des objectifs opérationnels est réalisée au travers d'indicateurs de réussite. La mise en œuvre de ces évaluations se traduit concrètement par la réalisation d'opérations de suivis et d'études planifiées sur 5 ans et la réalisation d'un document d'évaluation en fin de plan de gestion.

**Référent de l'opération :** Florian Rozanska

**Principaux partenaires :**

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Agence de l'Eau Seine Normandie

**Public cible :**

Habitants  
Elus de collectivités et intercommunalités  
Touristes / visiteurs

**Bilan de l'année 2016 :** Suivi de la reproduction du chabot. Dans le cadre du plan de gestion, un recensement de la population de chabot a été réalisé en 2016 afin de suivre l'impact des travaux de restauration hydromorphologique.

➤ [Mettre en œuvre les actions d'évaluation plan de gestion des autres terrains](#)

*Code fiche : 2014-P1411-A2-P5*

**Objectifs :** Evaluer l'atteinte des objectifs à long terme (OLT) et opérationnels (OO) du plan de gestion.

**Descriptif :** L'évaluation des objectifs à long terme (OLT) est réalisée au travers de résultats attendus et des indicateurs définis. Des objectifs opérationnels (OO) sur 5 ans sont déclinés au sein de cet OLT. Les objectifs opérationnels O sont

évalués par rapport à l'atteinte des seuils de réussite définis eux aussi.

La mise en œuvre de ces évaluations se traduit concrètement par la réalisation d'opérations de suivis et d'études principalement planifiées sur 5 ans et enfin la réalisation d'un document d'évaluation en fin de plan de gestion.

**Référente de l'opération :** Christelle Steiner

**Principaux partenaires :**

Conservatoire Botanique National de Bailleul Antenne Haute-Normandie  
Département de Seine-Maritime

**Public cible :**

Public expert  
Elus de collectivités et intercommunalités  
Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels  
Equipe du parc  
Usagers

**Bilan de l'année 2016 :**

Terrains d'Heurteauville

Un suivi des plantes exotiques envahissantes a été réalisé cette année. L'Aster lancéolé semble stable sur le site tandis que la Balsamine du Cap s'est développée sur une des parcelles du marais. Par ailleurs, une nouvelle espèce a été notée : le Robinier faux-acacia avec la présence de deux pieds.

Marais de Caudebec-en-Caux

Plusieurs actions ont été réalisées dont le comptage du Ményanthe trèfle d'eau et le suivis des Odonates...

Outre ces actions prévues dans le plan de gestion, notons la visite de membres du Conservatoire botanique de Bailleul pour caractériser les habitats du Ményanthe trèfle d'eau, travail qui sera notamment utilisé pour le futur guide des végétations des zones humides de l'ex Haute-Normandie.. Enfin la fiche ZNIEFF du site " le marais tourbeux de Caudebec en Caux" a été mise à jour et transmise à la DREAL.

Marais de Saint-Nicolas-de-Bliquetuit

La cartographie de végétation a été réalisée.

Le suivi des plantes exotiques envahissantes (Balsamine du Cap et Renouée du Japon) a été effectué. La population de Balsamine du Cap s'est étendue dans le marais tandis que la station de Renouée du Japon est restée stable. Des mesures de gestion devront être prises.

Un protocole de suivi hydrologique a été défini en lien avec la stratégie hydraulique.

Une fosse pédologique a été creusée dans le cadre du RRP (Référentiel régional pédologique) sur la parcelle exploitée par un agriculteur.

Marais de Saint Wandrille Rançon

Un suivi de la Gesse des Marais et des groupements végétaux où l'on peut la trouver a été réalisé cette année. Il visait à compléter l'état des lieux nécessaire pour la demande de dérogation de l'APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope) effectué par les propriétaires du marais en vue de réaliser des travaux de gyrobroyage et de griffage de surface.. Aucune station de Gesse des Marais n'a été observée sur les secteurs concernés par les travaux, mais son retour reste possible via la banque de graines. Une demande d'exclusion de ces zones potentielles a donc été faite dans le cas où les travaux seraient autorisés.

## PROJET 1.4.1.2. METTRE EN ŒUVRE LES DOCUMENTS D'OBJECTIFS NATURA 2000

< Objectif 1.4.1. : Préserver durablement les écosystèmes remarquables dans une logique de Grand Estuaire

### Animer la ZPS Estuaire et marais de la basse Seine

Code fiche : 2014-P1412-A1

**Contexte de l'action :** La ZPS (zone de protection spéciale) « Estuaire et marais de la basse Seine » désignée au titre de la directive Oiseaux de 18840 hectares recouvre plusieurs ZSC (Zones Spéciales de Conservation) désignées au titre de la directive Habitats Faune Flore. Le document d'objectifs de la ZPS est ainsi composé de la compilation des parties « oiseaux » des documents d'objectifs des ZSC. L'animation et la mise en œuvre de ces documents consiste ici à apporter une expertise ornithologique sur les études et projets réalisés sur les sites.

**Objectifs :** Assurer la prise en compte des objectifs ornithologiques de la ZPS "Estuaire et marais de la basse-Seine".

**Descriptif :** Pour cette action, il est nécessaire de participer aux comités de pilotage Natura 2000 et d'organiser des comités de pilotage spécifiques à l'observatoire de l'avifaune. Il s'agit également d'apporter les informations relatives à la ZPS et aux oiseaux aux porteurs de projets, de vérifier la compatibilité de différents projets avec les objectifs de la ZPS, de rendre des avis et délivrer des conseils aux acteurs gestionnaires..

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Pose de plateformes pour cigognes et balbuzards

Code fiche : 2014-P1412-A1-P1

#### **Objectifs :**

- Permettre aux cigognes blanches de coloniser l'est du Parc et inciter des balbuzards à nicher.
- Répondre aux demandes locales (élus, habitants) sur les cigognes

**Descriptif :** Les cigognes peinent à coloniser l'Est du Parc où existent pourtant de belles zones humides. Des demandes ont été exprimées pour favoriser les cigognes dans ces secteurs. Le Pnr répond à cela en entretenant ou en créant des nids pour inciter de nouveaux couples à nidifier.

**Référent de l'opération :** Géraud Ranvier

#### **Principaux partenaires :**

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Commune de Saint Martin de Boscherville  
Commune de Saint Wandrille Rançon  
Ferme des Venelles

#### **Public cible :**

Tous les publics  
Habitants  
Elus de collectivités et intercommunalités  
Touristes / visiteurs

**Bilan de l'année 2016 :** 14 nids de cigognes ont été dénombrés dans la partie Est du Parc. Cette situation satisfaisante semble se stabiliser. Des balbuzards sont irrégulièrement observés sur le territoire en période de reproduction, sans pour autant qu'il y ait d'installation à ce jour.

#### **Chiffres clés en 2016 :**

Nom de l'indicateur	Valeur mesurée	Commentaire
Nombre de partenariats engagés	4	4 conventions de partenariat
Evolution de la population	Evolution positive	Le nombre de nids de cigognes dans les boucles est passé de 10 à 14 couples entre 2014 et 2016.

## Mettre en œuvre les documents d'objectifs Natura 2000

Code fiche : 2014-P1412-A2

**Contexte de l'action :** Le Parc est opérateur Natura 2000 pour trois Zones Spéciales de Conservation au titre de la directive habitats : "Marais Vernier-Risle maritime", "Boucles de la Seine aval" et "Val Eglantier". Il est aussi opérateur délégué sur le secteur "Falaises" du site Natura 2000 "Estuaire de Seine". Le Parc est de fait aussi opérateur sur les parties "directive Oiseaux", donc Zone de Protection Spéciale recoupant ces sites. Il doit mener l'animation des documents d'objectifs de ces 4 sites Natura 2000 en s'assurant de mettre en œuvre les actions prévues dans les DOCOB afin d'atteindre les objectifs de développement durable des sites.

**Objectifs :** Préserver la diversité biologique en assurant la restauration ou le maintien dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces animales et végétales tout en tenant compte des activités humaines.

### **Descriptif :**

L'animation des sites passe par les actions suivantes :

- Impliquer les usagers des sites dans la démarche Natura 2000 (réaliser des réunions d'information ou thématiques, des outils de communication) ;
- Mettre à jour les DOCOB en concertation avec les acteurs lorsque besoin ;
- Réunir le comité de pilotage de chaque site au moins une fois entre 2013 et 2016 et si possible tous les deux ans ;
- Mettre en œuvre ou inciter à mettre en œuvre les projets répondant aux objectifs du DOCOB ;
- Rechercher la mise en cohérence des documents de planification et des projets (évaluations d'incidences) avec les DOCOB ;
- Appuyer le montage des dossiers de protection réglementaire, d'acquisition foncière, de convention de gestion favorables aux DOCOB ;
- Assurer une veille environnementale et un rôle d'alerte sur les dégradations du site (en amont ou en aval des projets pouvant impacter le site) ;
- Assurer le suivi (scientifique et technique) des sites.

De nombreuses actions menées par le Parc répondent aux objectifs des DOCOB et/ou viennent alimenter les données scientifiques sur les sites Natura 2000. Elles ne peuvent être listées dans la présente action qui ne concerne que l'animation proprement dite des DOCOB. Ces différentes actions sont présentées au sein de plusieurs autres parties de la charte (études, suivis, gestion, etc.).

A l'inverse, l'animation Natura 2000 comporte des missions de mise en cohérence des documents de planification avec les objectifs Natura 2000. Cela implique un suivi de nombreux sujets menés par le Parc et ses partenaires au travers de la participation aux réunions et d'un travail de relecture de différents documents.

## Opérations menées en 2016

### ➤ Animer la ZPS Estuaire et marais de la basse Seine

Code fiche : 2014-P1412-A2-P1

**Objectifs :** Réaliser le programme de l'observatoire de l'avifaune de la ZPS et s'assurer de la prise en compte des enjeux de la ZPS dans les documents de planification et les projets.

### **Principaux partenaires :**

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Maison de l'Estuaire

### **Public cible :**

Habitants  
Elus de collectivités et intercommunalités  
Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels  
Usagers

**Bilan de l'année 2016 :** Un COPIL de l'Observatoire de l'avifaune s'est tenu à Rouen le 17 mars 2016. L'estimation des effectifs de toutes les espèces régulières dans la ZPS a été présentée. De même, l'actualisation de l'état de conservation des espèces estuariennes et rupestres a été discutée. De nombreux échanges ont été nécessaires en amont de la formalisation des divers documents produits et de leur validation lors du COPIL de la ZPS le 7 décembre 2016.

### ➤ Animer le site Natura 2000 Val Eglantier

Code fiche : 2014-P1412-A2-P2

**Objectifs** : Animer le site Natura 2000 "Val Eglantier" et assurer la mise en œuvre des mesures répondant aux objectifs de développement durable du Docob.

**Descriptif** : Cette phase comporte plusieurs volets :

- Réaliser des comités de pilotage, des réunions techniques, des réunions d'informations,
- Impliquer les usagers du site dans la démarche Natura 2000,
- Mettre à jour du DOCOB et de l'Atlas cartographique,
- S'assurer de la mise en œuvre ou suivre les actions, les études pouvant répondre aux objectifs du DOCOB,
- Veiller à la compatibilité des projets, des plans, des manifestations, etc. avec les objectifs de développement durable du site,
- Assurer une veille environnementale sur le site et alerter les usagers et les services de l'état en cas de dégradation du site.

**Principaux partenaires** :

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Union Européenne

**Public cible** :

Habitants  
Elus de collectivités et intercommunalités  
Touristes / visiteurs

**Commune concernée** : TANCARVILLE

**Bilan de l'année 2016** : Une réunion a été organisée par le Parc naturel régional suite au COPIL de fin 2015 avec la CODAH et Caux Seine Agglo pour échanger sur le fonctionnement du captage d'eau potable, les enjeux Natura 2000 et sur la mutualisation des suivis hydrologiques du site.

Des prospections entomologiques à la recherche du Lucane cerf-volant et de l'Ecaille chinée, espèces d'intérêt communautaire recensées dans le DOCOB, mais dont la présence sur le site restait à confirmer, ont été réalisées. Si l'Ecaille chinée a été observée à proximité immédiate du site, aucun individu de Lucane n'a été vu.

### ➤ Animer le site Natura 2000 Marais Vernier Risle maritime

Code fiche : 2014-P1412-A2-P3

**Objectifs** : Animer le site Natura 2000 "Marais Vernier-Risle maritime" et assurer la mise en œuvre des mesures répondant aux objectifs de développement durable du DOCOB.

**Descriptif** : Cette phase comporte plusieurs volets :

- Réaliser des comités de pilotage, des réunions techniques, des réunions d'informations,
- Impliquer les usagers du site dans la démarche Natura 2000,
- Mettre à jour du DOCOB et de l'Atlas cartographique,
- S'assurer de la mise en œuvre ou suivre les actions, les études pouvant répondre aux objectifs du DOCOB,
- Veiller à la compatibilité des projets, des plans, des manifestations, etc. avec les objectifs de développement durable du site,
- Assurer une veille environnementale sur le site et alerter les usagers et les services de l'état en cas de dégradation du site.

**Principaux partenaires** :

Direction Départementale des Territoires et de La Mer de l'Eure  
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Union Européenne

**Public cible** :

Habitants

Public expert  
Associations  
Elus de collectivités et intercommunalités  
Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels  
Agriculteurs  
Usagers

**Communes concernées depuis 2014:**

AIZIER  
BERVILLE-SUR-MER  
BOUQUELON  
CONTEVILLE  
FOULBEC  
MARAIS-VERNIER  
SAINT-MARDS-DE-BLACARVILLE  
SAINT-OUEN-DES-CHAMPS  
SAINT-SAMSON-DE-LA-ROQUE  
SAINT-SULPICE-DE-GRIMBOUVILLE  
SAINT-THURIEN  
SAINTE-OPPORTUNE-LA-MARE  
TOUTAINVILLE

**Bilan de l'année 2016** : De nombreux suivis ont été menés par le Parc naturel régional et ses partenaires sur le site Natura 2000. Parmi eux, concernant les espèces et habitats de la Directive, on peut citer :

- des prospections d'agrion de Mercure dans la vallée de la Risle
- un suivi des chiroptères en hibernation dans les cavités, désormais coordonné par le Parc naturel régional et réalisé par prestation
- l'analyse de 170 relevés de végétation réalisés dans le cadre des diagnostics de MAE sur le site de 2011 à 2015.

Plusieurs études ont été réalisées ou suivies par le Parc naturel régional :

- poursuite de l'étude pour la restauration de la continuité écologique du canal St Aubin portée par le Parc naturel régional
- étude hydromorphologique en cours sur la vallée de la Risle portée par le Département de l'Eure en vue de travaux de restauration de la continuité écologique latérale
- étude des effets du curage de la Grand'mare dans le cadre de deux stages de Master portés par le Parc naturel régional
- étude piscicole sur le Marais Vernier portée par la fédération de pêche de l'Eure
- étude des mammifères portée par le Groupe Mammalogique Normand

Sur le volet réglementaire, le Parc naturel régional a poursuivi le travail d'information des porteurs de projets et d'accompagnement des évaluations d'incidences. Sur le site, 26 demandes ont été faites au Parc naturel régional en 2016 par des porteurs de projets.

Le Parc naturel régional a sensibilisé les agriculteurs en MAEC et l'ensemble des élus concernés par courrier et via le conseil des maires début 2016. Un travail spécifique a été mené envers les propriétaires cynégétiques et chasseurs au travers d'une réunion d'information auprès de l'association des propriétaires cynégétiques, d'une rencontre avec la Fédération départementale des chasseurs de l'Eure et par la mise en place d'un groupe de travail de la MISEN sur les mares de chasse par la DDTM de l'Eure. Dans ce cadre, le Parc naturel régional a coordonné la réalisation d'une plaquette sur la réglementation des mares de chasse.

L'année 2016 a été également marquée par la mise à jour de l'atlas cartographique du DOCOB sur la base d'un travail de concertation avec les structures concernées (partage de données, travail conjoint sur la méthode). Dans ce cadre, un important travail d'homogénéisation des données de végétations a été réalisé à partir des outils scientifiques actuels dans le but d'actualiser l'atlas cartographique des habitats Natura 2000. Ces données proviennent de données internes acquises de 2010 à 2016 (MAE, transects sur les prairies humides de la Vallée de Seine, l'Observatoire National de l'Ecosystème « Prairies de fauche ») et de données de partenaires (Conservatoire du Littoral, Conseil Départemental de l'Eure, Conservatoire Botanique National de Bailleul et Grand Port Maritime de Rouen). Un travail de correspondance entre les différentes typologies (phytosociologie, habitat Natura 2000) a été effectué. Par ailleurs, une note a été rédigée visant à cadrer la méthode d'intégration des données habitats dans l'atlas cartographique.

Un autre chantier a concerné la réalisation d'un plan d'action opérationnel pour le DOCOB, coordonné par le Parc naturel régional, en concertation avec les membres du COPIL élargi à d'autres structures partenaires. Deux temps forts en groupes de travail ont eu lieu les 27/09 et 17/11/2016, qui ont réuni 33 structures, représentées par 50 personnes. Ce plan d'action constitue un test de feuille de route commune aux acteurs du site pour 2017-2018 en attendant la révision du DOCOB. En effet, un COPIL de la ZPS Estuaire et Marais de la Basse Seine, élargi aux COPIL des sites Habitats concernés, s'est tenu le 7 décembre 2016. Il a acté la révision des DOCOB pour les 3 prochaines années. Pour le site Marais Vernier - Risle maritime, cette révision sera portée par le Parc naturel régional.

## Chiffres clés en 2016 :

Nom de l'indicateur	Valeur mesurée	Commentaire
Nombre d'évaluations d'incidences réalisées avec l'aide du Parc	8	
Nombre de contacts au sujet des évaluations d'incidences	18	
Nombre de dégradations signalées par le Parc	3	
Nombre de réunions	5	COPIL, réunions de concertation sur atlas et plan d'action, information sur les évaluations d'incidences

### ➤ Animer le site Natura 2000 Boucles de la Seine aval

Code fiche : 2014-P1412-A2-P4

**Objectifs :** Animer le site Natura 2000 "Boucle de la Seine aval" et assurer la mise en œuvre des mesures répondant aux objectifs de développement durable du Docob

**Descriptif :** Plusieurs volets composent cette phase :

- Réaliser des comités de pilotage, des réunions techniques, des réunions d'informations,
- Impliquer les usagers du site dans la démarche Natura 2000,
- Mettre à jour le DOCOB et de l'Atlas cartographique,
- S'assurer de la mise en œuvre ou suivre les actions, les études pouvant répondre aux objectifs du DOCOB,
- Veiller à la compatibilité des projets, des plans, des manifestations .... avec les objectifs de développement durable du site,
- Assurer une veille environnementale sur le site et alerter les usagers et les services de l'état en cas de dégradation du site.

#### **Principaux partenaires :**

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Direction Départementale des Territoires et de La Mer de l'Eure  
Union Européenne  
Direction Départementale des Territoires et de La Mer de Seine Maritime

#### **Public cible :**

Habitants  
Public expert  
Associations  
Elus de collectivités et intercommunalités  
Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels  
Agriculteurs  
Usagers

#### **Communes concernées depuis 2014:**

ANNEVILLE-AMBOURVILLE  
HENOUVILLE  
HEURTEAUVILLE  
JUMIEGES  
LE MESNIL-SOUS-JUMIEGES  
NOTRE-DAME-DE-BLIQUETUIT  
SAHURS  
SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE  
SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE  
VATTEVILLE-LA-RUE

#### **Bilan de l'année 2016 :**

De nombreux suivis ont été menés par le Parc naturel régional et ses partenaires sur le site Natura 2000. Parmi eux,

concernant les espèces et habitats de la Directive, on peut citer :

- un suivi des chiroptères en hibernation dans les cavités, désormais coordonné par le Parc naturel régional et réalisé par prestation,
- la poursuite des actions sur le pique-prune (veille sur les populations, sensibilisation).

Le travail d'accompagnement et d'information sur les évaluations d'incidences s'est poursuivi.

Le Parc naturel régional a adressé des courriers d'information aux agriculteurs en MAEC et aux maires des communes en Natura 2000 en début d'année. Il est aussi intervenu sur ce point réglementaire au conseil des maires de février. Le Parc naturel régional a organisé au mois de mars, avec la mairie de Vatteville-la-Rue une réunion d'information auprès des usagers sur les évaluations d'incidences et la loi sur l'eau. Le Parc naturel régional a participé à 3 réunions d'information organisées par la Fédération départementale des chasseurs de Seine-Maritime (FDC76) au niveau des boucles de Brotonne, Jumièges et Roumare durant l'été. Une réunion d'échanges entre les services de police de l'environnement (ONCFS et ONEMA), la DDTM 76 et le Parc naturel régional a également eu lieu sur site afin d'améliorer l'articulation des actions de chacun. Une plaquette d'information sur la réglementation qui s'applique pour les travaux sur les mares de chasse a été réalisée par le Parc naturel régional en fin d'année en collaboration avec les différentes structures concernées. Sur le site, le Parc naturel régional a été sollicité pour 19 évaluations d'incidences dont plusieurs ont concerné le partenariat avec la FDC76 sur travaux en zones humides chassées.

Un COPIL de la ZPS Estuaire et Marais de la Basse Seine élargi aux COPIL des sites Habitats concernés s'est tenu le 7 décembre 2016. Il a acté la révision des DOCOB pour les 3 prochaines années. Pour le site Boucles de la Seine aval, cette révision sera portée par le Parc naturel régional.

#### Chiffres clés en 2016 :

Nom de l'indicateur	Valeur mesurée
Nombre d'évaluations d'incidences réalisées avec l'aide du Parc	8
Nombre de contacts au sujet des évaluations d'incidences	11
Nombre de dégradations signalées par le Parc	1
Nombre de réunions	4

#### ➤ Animer le secteur Falaises du site Natura 2000 Estuaire de la Seine

Code fiche : 2014-P1412-A2-P6

**Objectifs :** Animer le secteur "Falaises" du site Natura 2000 "Estuaire de la Seine" et assurer la mise en oeuvre des mesures répondant aux objectifs de développement durable du Docob en collaboration avec la Maison de l'Estuaire, animateur principal du site.

**Descriptif :** L'animation consiste à :

- Participer au comité de pilotage, aux réunions techniques, aux réunions d'informations en partenariat avec la Maison de l'Estuaire,
- Impliquer les usagers du site dans la démarche Natura 2000,
- Mettre à jour le DOCOB et l'Atlas cartographique sur le secteur falaise du site,
- S'assurer de la mise en oeuvre ou suivre les actions, les études pouvant répondre aux objectifs du DOCOB,
- Veiller à la compatibilité des projets, des plans, des manifestations .... avec les objectifs de développement durable du site,
- Assurer une veille environnementale sur le site et alerter les usagers et les services de l'état en cas de dégradation du site.

#### Principaux partenaires :

Maison de l'Estuaire  
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Direction Départementale des Territoires et de La Mer de Seine Maritime  
Union Européenne

#### Public cible :

Habitants

Elus de collectivités et intercommunalités  
Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels  
Usagers

**Communes concernées depuis 2014:**

LA CERLANGUE  
SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE  
TANCARVILLE

**Bilan de l'année 2016** : Le secteur des falaises du site Natura 2000 Estuaire de la Seine, bien que non inclus dans la directive Oiseaux, fait l'objet d'un suivi du faucon pèlerin en nidification par le Parc naturel régional.

Un COPIL de la ZPS Estuaire et Marais de la Basse Seine élargi aux COPIL des sites Habitats concernés s'est tenu le 7 décembre 2016. Il a acté la révision des DOCOB pour les 3 prochaines années.

Le secteur des Falaises du site Natura 2000 est situé sur le bassin versant du marais de Cressenval et des sources sont présentes en pied de coteau. A ce titre, il est concerné par l'élaboration d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien du marais porté par la Maison de l'Estuaire. Le Parc a accompagné la Maison de l'Estuaire en 2016 dans cette démarche en réalisant des inventaires piscicoles sur le marais et en accompagnant la Maison de l'Estuaire via la participation au comité de suivi.

## PROJET 1.4.1.3. DEVELOPPER L'ACQUISITION FONCIERE DE TERRAINS EN ZONE HUMIDE

< Objectif 1.4.1. : Préserver durablement les écosystèmes remarquables dans une logique de Grand Estuaire

### Acquérir des terrains en zone humide et les confier en gestion à des exploitants agricoles

Code fiche : 2014-P1413-A1

**Contexte de l'action :** Le Parc a inscrit le développement d'une stratégie foncière dans sa charte 2013-2025. Cette action est réalisée dans le cadre du contrat CATEM 2013-2018 signé avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, conformément à son dixième programme.

**Objectifs :** Acquérir des terrains en zone humide afin de les protéger et de les restaurer par le biais d'une gestion écologique adaptée.

Faire un diagnostic écologique après acquisition.

**Descriptif :** L'acquisition des terrains se fait par le biais de la SAFER. Ceux-ci sont confiés en majorité en gestion à des exploitants agricoles, avec un cahier des charges environnemental. Le Parc cherche également à adapter les usages aux enjeux de protection de ces espaces. Pour ce faire, il aura recours à une gestion majoritairement agricole des terrains qu'il acquiert, et imposera des clauses environnementales de gestion aux exploitants agricoles locataires. Le Parc se réserve la possibilité, selon les enjeux identifiés, de gérer certains terrains en régie. Le Parc réalisera également un diagnostic écologique après acquisition, afin de pouvoir réaliser un suivi du milieu et adapter les pratiques de gestion.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Réaliser un diagnostic écologique après acquisition

**Référent de l'opération :** Florent Bidault

#### **Communes concernées depuis 2014:**

CORNEVILLE-SUR-RISLE  
SAINT-NICOLAS-DE-BLIQUETUIT

#### **Bilan de l'année 2016 :**

##### Saint Nicolas de Bliquetuit

Un inventaire floristique complet et une cartographie de végétation et des espèces patrimoniales ont été réalisés sur la parcelle nouvellement acquise par le Parc en 2016.

##### Corneville sur Risle

Un inventaire botanique a été réalisé ce qui a permis de recenser 56 espèces dont une est patrimoniale (Jonc à fleurs obtuses (*Juncus subnodulosus*)). Les espèces présentes sur la parcelle sont majoritairement très communes.

#### ➤ Elaborer la stratégie foncière du Parc

Code fiche : 2014-P1413-A1-P1

**Objectifs :** Produire un document de cadrage de la stratégie, explicitant les outils utilisés, les partenariats, les procédures.

Produire un atlas cartographique des secteurs privilégiés d'acquisition, avec une hiérarchie selon l'objectif visé (biodiversité / zones humides, agriculture, urbanisme...).

**Descriptif :** La stratégie foncière du Parc encadre son intervention sur le foncier. Le Parc acquiert des terrains en zones humides avec le soutien de l'AESN, mais peut aussi développer des actions sur le foncier en dehors de ces secteurs (par exemple : promotion du bail rural à clauses environnementales, signature de conventions de gestion avec des propriétaires...).

**Référent de l'opération :** Florent Bidault

**Public cible :**

Habitants  
Elus de collectivités et intercommunalités  
Agriculteurs

**Bilan de l'année 2016 :** La mise en place de la stratégie foncière a été présentée à de nombreux partenaires, discutée en commissions du Parc et en conseil scientifique, et a vu plusieurs modifications majeures :

- Afin d'éviter les confusions entre stratégie foncière et acquisition foncière, la démarche va être renommée, et constituerait le volet foncier d'une stratégie plus large, vouée à la préservation et à la mise en valeur des milieux naturels.
- La démarche foncière du Parc s'appuie aujourd'hui sur des opportunités : en l'absence de cette stratégie plus large, le Parc reste sur une stratégie « sur opportunité ». Néanmoins, chaque opportunité fait l'objet d'un diagnostic complet, qui permet d'arbitrer sur l'enjeu d'intervenir ou pas.
- Le développement d'une vision planifiée de l'intervention foncière est à réfléchir : l'outil est intéressant mais va nécessiter de mobiliser beaucoup de compétences et de temps de travail.

Cette démarche a été présentée, dans ses grandes lignes, aux structures suivantes :

- Département de l'Eure le 07/04/16
- Conservatoire des Espaces Naturels de Haute-Normandie le 08/04/16
- DREAL le 12/04/16
- Agence de l'Eau Seine-Normandie le 18/04/16
- Conservatoire du Littoral le 04/05/16
- Fédération des Chasseurs de l'Eure le 04/05/2016
- SAFER le 12/05/16
- Fédération des Chasseurs de Seine-Maritime le 31/05/16
- Chambres d'agriculture de l'Eure et de la Seine-Maritime le 13/06/16
- Etablissement Public Foncier de Normandie le 15/06/16
- Grand Port Maritime de Rouen le 20/06/16
- Métropole de Rouen Normandie le 04/07/16
- Département de Seine-Maritime le 13/07/16

Concernant le marais Vernier, une démarche spécifique s'est enclenchée suite à comité consultatif de la réserve naturelle nationale du marais Vernier de juin 2015. Il s'agira avec les acteurs du foncier et les élus locaux d'évoquer les outils et les partenariats possibles pour une meilleure gestion du marais vernier. Le Parc a également participé à la démarche RAMSAR, aux travaux du GIPSA sur le projet PUBLICS.

➤ **Acquérir des terrains**

*Code fiche : 2014-P1413-A1-P2*

**Objectifs :** Acquérir des terrains en zone humide afin de les protéger et de les restaurer par le biais d'une gestion écologique adaptée.

**Descriptif :** Le Parc acquiert, grâce au soutien de l'AESN, des parcelles de terrain dans des secteurs humides. Les acquisitions sont réalisées par le biais de la SAFER.

Le Parc réalise une veille sur le foncier, notamment grâce à l'outil Vigifoncier, mais également grâce aux relais locaux (collectivités, agriculteurs ...).

Le Parc peut acquérir à l'amiable, ou mobiliser le droit de préemption de la SAFER, pour un motif paysager ou environnemental.

**Référent de l'opération :** Florent Bidault

**Principaux partenaires :**

Agence de l'Eau Seine Normandie  
Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

**Public cible :**

Habitants  
Elus de collectivités et intercommunalités

Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels

**Communes concernées depuis 2014:**

CORNEVILLE-SUR-RISLE  
NOTRE-DAME-DE-BLIQUETUIT  
SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE  
SAINT-NICOLAS-DE-BLIQUETUIT

**Bilan de l'année 2016** : En 2016, le Parc a acquis une parcelle de 3.04ha sur la commune de St-Nicolas-de-Bliquetuit, en plus des opérations déjà en cours.

L'acquisition des 20ha de prairies sur la commune de St-Martin-de-Boscherville a été finalisée le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

L'opération sur la peupleraie de St-Nicolas-de-Bliquetuit (2,7ha) est toujours en cours. La négociation avec les propriétaires actuels (5 personnes suite à un héritage) n'a pas encore abouti.

Au vu des enjeux écologiques et paysagers, il pourrait être intéressant d'ouvrir la parcelle par l'abattage des peupliers. La maturité des arbres sera atteinte d'ici 4 à 5 ans, ce qui permettrait leur exploitation optimale.

Le Parc a également travaillé sur une opportunité foncière sur St-Pierre-du-Val, sur 8,7 ha de prairie le long du cours d'eau la Vilaine. Une proposition d'acquisition amiable a été faite au propriétaire, qui l'a refusée. Après avoir constaté la vente du bien, et au vu du risque de dégradation des terrains lié au changement de pratiques, le Parc a demandé à la SAFER de préempter les terrains.

Suite à un risque de contentieux lié à un problème dans la procédure de préemption, la SAFER a incité le Parc à renoncer à l'acquisition, moyennant plusieurs engagements :

- Un engagement pris par le futur acquéreur, et inscrit dans l'acte de vente des biens, sur des conditions de gestion des terrains, sur la base d'un cahier des charges rédigé par le Parc
- Un partenariat à construire entre le Parc et l'acquéreur pour l'accompagner dans sa gestion, et suivre sa mise en œuvre

Le Parc a accepté ces conditions, et plusieurs rencontres entre le Parc et l'acquéreur ont permis de construire ce cahier des charges. Le partenariat avec l'acquéreur est en cours de construction.

Au vu des arbitrages politiques récents, la question de l'acquisition par le Parc de terrains en vue de leur préservation a été remise en cause. Cette question devra être actée lors des étapes de gouvernance prévues en fin d'année (commission Cadre de Vie Environnement) et début d'année prochaine (bureau syndical). Le Parc pourra toutefois rester actif sur le foncier, par une veille et la réalisation de diagnostics dès opportunité, puis l'ouverture de discussions avec ses partenaires (notamment conservatoires, collectivités...).

## PROJET 1.4.1.4. ENTREtenir ET RESTAURER LES TERRAINS

< Objectif 1.4.1. : Préserver durablement les écosystèmes remarquables dans une logique de Grand Estuaire

### Assurer la gestion en régie

Code fiche : 2014-P1414-A1

**Contexte de l'action :** Le territoire actuel du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande s'étire sur 100 000 ha et 82 communes occupant l'essentiel de la Vallée de la Seine entre Rouen et le Havre.

Avec 24% de son territoire occupés par des zones humides et milieux aquatiques, soit 10 fois plus que le ratio national, le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande possède une responsabilité particulière dans ce domaine qui l'a amené, dans sa charte actuelle (2013-2025), à proposer un ensemble de mesures visant à la connaissance, à la valorisation, à la protection ainsi qu'à la gestion, voire la restauration, de ses zones humides.

Une des particularités du Parc est de gérer plusieurs centaines d'hectares, en propriété directe ou par voie de convention. Ceci donne au Parc toute liberté pour faire exprimer le potentiel de biodiversité de ses sites tout en préservant la qualité de l'eau.

**Objectifs :** Poursuivre et développer la gestion des terrains à des fins écologiques

**Descriptif :** Il s'agit d'assurer la gestion de terrains en régie (510 ha pour 19 sites en 2015) : réaliser et suivre les travaux de restauration et de gestion sur les terrains, assurer la gestion courante notamment par le pâturage extensif.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Gestion des terrains d'Heurteauville

Code fiche : 2014-P1414-A1-P1

**Objectifs :** Veiller à ce que les travaux effectués sur les terrains d'Heurteauville soient conformes aux plans de gestion et/ou aux cahiers des charges.

**Descriptif :** Le parc dans sa politique de préservation des milieux naturels a acquis 21 hectares de zone humide sur la commune d'Heurteauville entre 2003 et 2008. Ces terrains se situent à proximité de l'Espace Naturel Sensible, propriété du Conseil Général de la Seine Maritime. Une gestion environnementale a été mise en place.

Le Parc gère en outre une trentaine d'hectares de l'ENS de la tourbière d'Heurteauville qui fait déjà l'objet d'un plan de gestion sous maîtrise d'ouvrage du Département de Seine maritime.

**Référente de l'opération :** Rachel Siccard

#### **Principaux partenaires :**

Agence de l'Eau Seine Normandie  
Département de Seine-Maritime

#### **Public cible :**

Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels  
Equipe du parc

**Bilan de l'année 2016 :** L'entretien courant a été assuré : gestion par fauche et pâturage équin/bovin, suivi sanitaire des animaux, déplacement des animaux, interventions vétérinaires obligatoires, pose et entretien de clôtures et outils de contention, gestion des plantes exotiques envahissantes.

Une visite de terrain avec le CD 76 a été réalisée afin de faire un point sur la gestion en commun des parcelles du marais et de l'ENS (bilan de pâturage, mise à jour de la convention, point sur le plan d'actions du plan de gestion de l'ENS).

#### ➤ Gestion de la Réserve Naturelle Nationale du Marais Vernier

Code fiche : 2014-P1414-A1-P11

**Objectifs :** Gérer le patrimoine biologique du secteur de la Réserve naturelle nationale du Marais Vernier.

**Descriptif :** Cette gestion se traduit de manière opérationnelle par les Objectifs Opérationnels (OO) sur 5 ans suivants :

- OO-1A Rendre stable à négative la tendance démographique des espèces problématiques
- OO-1B Améliorer les connexions écologiques avec la Grand'Mare
- OO-1D Optimiser les pratiques de gestion dans le marais Vernier
- OO-2A Pratiquer une gestion extensive par l'herbivore
- OO-2B Optimiser la gestion conservatoire du site avec des interventions légères
- OO-2C Assurer la tranquillité des milieux et des espèces

**Référent de l'opération :** Loïc Boulard

**Principaux partenaires :** Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**Public cible :**

Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels  
Equipe du parc  
Usagers

**Bilan de l'année 2016 :** L'accompagnement territorial s'est maintenu, notamment auprès du propriétaire des terrains en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope sur les litières de Quillebeuf. La gestion des espèces exotiques envahissantes sur les sites protégés est satisfaisante, ce qui n'est pas toujours le cas sur toutes les parcelles privées touchées par la Jussie.

La sortie de bovins Highland Cattle, initialement prévue pour mieux répondre aux objectifs de chargement, n'a pas été réalisée. Cependant la sortie de chevaux Camarguais a réduit les risques de surpâturage. D'anciennes infrastructures obsolètes (enclos, support métallique...) présentes sur le terrain ont été enlevées afin de redonner un caractère plus sauvage à ces secteurs et éviter certaines pollutions.

Enfin, la quiétude du site a été globalement assurée, malgré quelques infractions réglementaires répétées (coupe d'arbres notamment) que le Pnr tente de résoudre.

➤ **Gestion du marais d'Aizier**

*Code fiche : 2014-P1414-A1-P12*

**Objectifs :** Veiller à ce que les travaux effectués sur le marais d'Aizier soient conformes aux cahiers des charges des documents de gestion existants

**Descriptif :** Propriété de l'Etat, ces terrains sont sous responsabilité du Grand Port Maritime de Rouen qui en a délégué la gestion écologique au Parc par voie de convention tripartite avec la Communauté de communes de Quillebeuf (gestionnaire du sentier). Les terrains du marais d'Aizier font partie de la démarche de rédaction du plan de gestion des espaces naturels réalisé à l'échelle de l'ensemble des sites du GPMR.

**Référente de l'opération :** Rachel Siccard

**Principaux partenaires :**

Grand Port Maritime de Rouen  
Agence de l'Eau Seine Normandie

**Public cible :**

Gestionnaires,  
Propriétaires de milieux naturels

**Bilan de l'année 2016 :** Le Pnr et le GPMR ont acté que le GPMR reprenait en régie la gestion de ce site, pour lequel des objectifs ont été fixés dans le cadre du Plan de Gestion des Espaces Naturels de ce dernier. Le Pnr reste cependant disponible pour un accompagnement ponctuel lorsque de besoin.

➤ **Gestion du Vallon du Vivier**

*Code fiche : 0000-P1414-A1-P1*

**Objectifs :** Gérer les terrains du Vallon du Vivier.

**Descriptif :** Le Parc gère depuis 1977 le site du vallon du Vivier, acquis à la même date par le Ministère de l'Environnement.

**Référent de l'opération :** Florian Rozanska

**Principaux partenaires :**

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Agence de l'Eau Seine Normandie

**Public cible :**

Habitants  
Elus de collectivités et intercommunalités  
Touristes / visiteurs

**Bilan de l'année 2016 :** Les actions de renaturation engagées les années passées n'ont pas été poursuivies en 2016, elles sont prévues dès 2017. Suite à la réouverture du chemin Est, le Parc a relancé le projet de bornage sur le secteur sud du site. Ce bornage doit permettre d'identifier précisément le(s) propriétaire(s) du chemin Est ainsi que définir la limite parcellaire sud du site en gestion par le Parc. Une réunion s'est tenue le 13 Octobre avec les services de l'Etat, la CACVS et la CODAH pour évoquer le fonctionnement du captage présent en amont du site ainsi que les débits prélevés.

➤ **Gestion du Marais de Caudebec-en-Caux**

*Code fiche : 2014-P1414-A1-P2*

**Objectifs :** Veiller à ce que les travaux effectués sur le marais de Caudebec-en-Caux soient conformes aux plans de gestion et/ou aux cahiers des charges.

**Descriptif :** Le Parc, dans sa politique de préservation des milieux naturels, gère environ 7 hectares de zone humide - propriété de la commune de Caudebec-en-Caux - via une convention entre les deux collectivités signée en 2007. Une gestion environnementale a été mise en place sur ces terrains.

**Référent de l'opération :** Simon Gaudet

**Principaux partenaires :**

Commune de Caudebec en Caux  
Commune de Caudebec en Caux

**Public cible :**

Habitants  
Elus de collectivités et intercommunalités  
Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels  
Equipe du parc

**Bilan de l'année 2016 :** Des échanges ont eu lieu sur la mise en place d'une serre et d'un composteur à la Maison du Parc pour la gestion des déchets des plantes exotiques envahissantes produits lors de l'entretien des sites gérés par le Parc, notamment la Renouée du Japon sur le marais de Caudebec en Caux.

Le fonctionnement hydraulique superficiel a fait l'objet d'une analyse pour évaluer les risques d'assèchement du marais de Caudebec.

Le pâturage par des chevaux de Camargue s'est poursuivi mais le principe de le rendre tournant avec d'autres « petits » sites, notamment sur Saint Wandrille, a été instauré.

➤ **Gestion du Marais de Saint-Nicolas-de-Bliquetuit**

*Code fiche : 2014-P1414-A1-P3*

**Objectifs :** Veiller à ce que les travaux effectués sur les terrains de Saint-Nicolas de Bliquetuit soient conformes aux plans de gestion et/ou aux cahiers des charges.

**Descriptif :** Le Parc dans sa politique de préservation des milieux naturels a acquis environ 6 ha sur la commune de Saint-Nicolas de Bliquetuit. Une première parcelle de 3,5 ha a été acquise en 1994 et est gérée de façon écologique depuis, tandis qu'une seconde de 2,5 ha acquise en 2012 conserve une vocation agricole extensive. Ces terrains comprennent également un populetum, composé de plusieurs sujets de Peuplier noir (*Populus nigra*) issus de prélèvement en vallée de Seine.

**Référent de l'opération :** Simon Gaudet

**Principaux partenaires :** Agence de l'Eau Seine Normandie

**Public cible :**

Habitants  
Elus de collectivités et intercommunalités  
Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels  
Equipe du parc

**Bilan de l'année 2016 :** Le pâturage par des chevaux de Camargue s'est poursuivi mais le principe de le rendre tournant avec d'autres « petits » sites, notamment sur Saint Wandrille, a été instauré. Une fauche a été effectuée. Les arbres du populetum de Peupliers noirs sauvages ont été entretenus.

➤ **Gestion des ENS Marais de la Risle Maritime/ Mares de Conteville**

*Code fiche : 2014-P1414-A1-P5*

**Objectifs :** Assurer la gestion des ENS de la vallée de la Risle maritime par la mise en œuvre des plans de gestion.

**Descriptif :** Le Parc gère deux Espaces Naturels Sensibles dans la vallée de la Risle Maritime par convention avec le Département de l'Eure : l'ENS des marais de la Risle Maritime (74 ha) et l'ENS des mares de Conteville (6 ha). Les deux sites font partie du site Natura 2000 "Vallée de la Risle maritime - Marais Vernier" (ZPS et ZCS).

L'ENS des marais de la Risle maritime fait l'objet d'un plan de gestion (2013-2017). L'ENS des mares de Conteville est concerné par plusieurs plans de gestion: le plan de gestion de Conteville (2016-2020) pour le terrain géré par le Parc depuis 2012, et les plans de gestion de la vallée de Conteville (2012-2016) et du Douy (2013-2017) réalisés par le Conservatoire des Espaces Naturel de Haute Normandie (CEN).

**Référentes de l'opération :** Clémentine Camus, Aurélie Marchalot

**Principaux partenaires :**

Agence de l'Eau Seine Normandie  
Département de l'Eure  
Conservatoire du Littoral  
Commune de Saint Sulpice de Grimbouville

**Public cible :**

Scolaires / Milieu éducatif  
Elus de collectivités et intercommunalités  
Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels

**Bilan de l'année 2016 :**

**ENS des Marais de la Risle Maritime:** Cette année, le comité de suivi a été remplacé exceptionnellement par une réunion technique. Un bilan des actions menées en 2015 et 2016 a été présenté à cette occasion. Le choix a été fait de prolonger d'un an le plan de gestion existant afin de poursuivre les actions déjà engagées et de préparer l'évaluation et la réalisation d'un nouveau plan de gestion en 2018.

Plusieurs opérations ont été menées dans le cadre du plan de gestion en 2016 :

- la poursuite du pâturage extensif par des vaches Aubrac et chevaux de Camargue: les vaches Aubracs sont progressivement sorties du site afin d'être à terme remplacées par des Highlands Cattle
- la poursuite des animations pédagogiques: en 2016, le site a accueilli plus de 350 participants (scolaires et grand public) à des actions de sensibilisation et d'éducation au patrimoine naturel.
- une visite de terrain a été réalisée afin d'évaluer l'impact du pâturage sur les mares et pour réajuster la gestion si nécessaire. Un projet de restauration des aménagements de la mare pédagogique a également été proposé afin d'améliorer l'accessibilité.
- le site de l'ENS a également accueilli plusieurs formations (Grenouilles vertes et Odonates dans le cadre du PRAM Normandie) et visites techniques (élèves et étudiants en agriculture et environnement, gestionnaires de milieux aquatiques, séminaire RAMSAR...)

➤ **Gestion du Prés aux ânes**

*Code fiche : 2014-P1414-A1-P6*

**Objectifs :** Mettre en œuvre des actions de gestion du site.

**Descriptif :** Sur le territoire du Marais Vernier, le parc possède depuis de nombreuses années une prairie "le pré aux Anes". Cette parcelle a de nombreux atouts paysagers, écologiques et culturels. Ce site accueille un verger conservatoire entouré d'une haie champêtre composé d'une diversité d'essences d'arbustes et de saules têtards, ainsi que de deux mares. Deux chevaux camarguais permettent la gestion de ce site grâce à un pâturage extensif.

**Référente de l'opération** Christelle Steiner

**Principaux partenaires :** Agence de l'Eau Seine Normandie

**Public cible :**

Scolaires / Milieu éducatif  
Associations  
Elus de collectivités et intercommunalités  
Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels  
Equipe du parc

**Bilan de l'année 2016 :** L'entretien courant du site par pâturage s'est poursuivi, ainsi que l'entretien du patrimoine arboré (notamment le verger).

➤ **Gestion du site de Trouville-la-Haule**

*Code fiche : 2014-P1414-A1-P7*

**Objectifs :** Gérer le site avec une vocation environnementale favorable à la biodiversité, en attendant un plan de gestion.

**Descriptif :** En l'absence de plan de gestion, les objectifs sont de contenir le buddleia et de permettre la reproduction du Faucon pèlerin.

**Référent de l'opération :** Géraud Ranvier

**Principaux partenaires :** Grand Port Maritime de Rouen

**Public cible :**

Public expert  
Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels

**Commune concernée :** TROUVILLE-LA-HAULE

**Bilan de l'année 2016 :** Il n'y a pas eu de pâturage sur le site en 2016. Des problèmes liés à un usage inadapté du site par le propriétaire voisin (intrusion de moutons sur la parcelle du Parc) sont probablement la cause de l'échec de la reproduction du Faucon pèlerin cette année.

➤ **Gestion des marais de Saint Wandrille**

*Code fiche : 2014-P1414-A1-P8*

**Objectifs :** Gérer les marais de Saint Wandrille, propriété cynégétique privées.

**Descriptif :** Ce site est situé sur le marais de Saint Wandrille. Il représente une surface de 26 ha. Le site appartient à deux propriétaires privés, M. Legendre et M. Colboc qui ont délégué la gestion de ce site au Parc en 1984. Ce site est en ZPS, ZSC et fait l'objet d'un APPB.

**Référent de l'opération :** Florian Rozanska

**Principaux partenaires :**

Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux Seine  
Fédération des Chasseurs de Seine Maritime  
Agence de l'Eau Seine Normandie

**Public cible :** Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels

**Bilan de l'année 2016** : La convention de gestion a été renouvelée avec les deux propriétaires privés. La gestion courante s'est poursuivie par pâturage de chevaux de Camargue. Un engagement a été pris de réintroduire dès 2017 des Highland cattle pour permettre un meilleur équilibre des végétations qui ont tendance à s'homogénéiser.

### ➤ Gestion du Marais de Cantepie

*Code fiche : 2014-P1414-A1-P9*

**Objectifs** : Gérer le marais de Cantepie via une convention avec la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine.

**Descriptif** : Le marais de Cantepie se situe sur le territoire du Parc et plus précisément au Nord-Est de la boucle de Norville. Ce terrain de 15 hectares est actuellement géré par le Pnr, dans le cadre d'une convention de gestion associant la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine en tant que locataire et l'EPFN en tant que propriétaire. Cette convention fait suite à la mise en place d'une mesure compensatoire pour la destruction de 5 Ha de zone humide remblayée au Nord par la construction d'une Zone d'Activité Commerciale (ZAC).

**Référent de l'opération** : Florian Rozanska

#### **Principaux partenaires :**

Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine  
Agence de l'Eau Seine Normandie

**Public cible** : Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels

**Bilan de l'année 2016** : Le site a été géré par pâturage de deux chevaux de Camargue jusqu'en juillet, à la suite de quoi ils ont été retirés. En effet ces terrains font l'objet d'une réflexion dans le cadre de la recherche de mesures compensatoires au projet de Port Jérôme 3 porté par la Communauté d'agglomération propriétaire de ces terrains. Son devenir est donc lié à cette réflexion.

### ➤ Patrimoine arboré du territoire du Parc

*Code fiche : 2014-P1414-A1-P4*

**Objectifs** : Veiller à ce que les travaux effectués sur le patrimoine arboré du parc soient conformes aux plans de gestion et/ou aux cahiers des charges.

**Descriptif** : Sur l'ensemble des terrains gérés en régie par le Pnr, il existe des éléments du patrimoine arboré (haies, arbres têtards). Cette phase vise à coordonner les différents travaux de plantations, élagages sur l'ensemble de ces terrains.

**Référents de l'opération** : Simon Gaudet

**Principaux partenaires** : Agence de l'Eau Seine Normandie

**Public cible** : Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels

**Bilan de l'année 2016** : Un travail de recensement exhaustif des arbres têtards sur les terrains gérés par le Parc a été effectué. Sa mise en forme et le plan d'entretien devraient être effectifs en 2017.

## Prendre la gestion par délégation de maîtrise d'ouvrage

*Code fiche : 2014-P1414-A2*

**Contexte de l'action** : Fort de son expérience quarantenaire en matière de gestion des zones humides, le Parc est amené à prendre la gestion de certains terrains, parfois temporairement, par délégation de maîtrise d'ouvrage.

**Objectifs** : Permettre la réalisation de travaux de gestion de milieux naturels là où le maître d'ouvrage est en incapacité de les mener à bien seul.

**Descriptif** : La délégation de maîtrise d'ouvrage prendra systématiquement la forme de conventions avec les structures ou personnes concernées. elle pourra porter aussi bien sur des travaux ponctuels et précis, que sur des projets

généraux ouverts sur un territoire plus large et s'adressant à plusieurs bénéficiaires.

## Opérations menées en 2016

### ➤ Grand'Mare - Suivi des effets du curage

Code fiche : 2014-P1414-A2-P1

**Objectifs** : Le Parc a porté le projet du curage de la Grand'Mare en collaboration avec l'Agence de l'Eau, l'ONCFS, la fédération de chasse, l'Etat, la Région et le Département. C'est ainsi qu'entre 2001 et 2013, 275 000 m<sup>3</sup> de vase furent extraites, redonnant une lame d'eau à l'ensemble de la masse d'eau de 1.5m. Suite à la finalisation du curage, le comité de pilotage de ce projet a eu la volonté d'évaluer les effets de ce curage et a donné le portage de ce projet au Parc.

**Descriptif** : Ce projet s'attachera à développer des indicateurs physiques, chimiques et biologiques sur les compartiments de l'écosystème Grand'Mare (colonne d'eau, sédiment, biodiversité) et ses annexes hydrauliques afin de discuter des conséquences de la gestion par curage et d'envisager la poursuite de la gestion de cet écosystème. Les étapes suivantes seraient développées :

- Bibliographie et analyse des données et suivis existants dans le but de définir des indicateurs pertinents et les carences des suivis et inventaires actuels
- Mise en place d'un réseau de surveillance (Mesure en continu et à plusieurs saisons) des caractéristiques physico-chimiques de la masse d'eau : évaluation de son niveau trophique
- Développement d'autres indicateurs, notamment biologiques (macro-invertébrés, indices diatomiques, poissons, oiseaux, patrimonialités des espèces, ...) pour quantifier la qualité de la masse d'eau (niveau trophique)
- Développement d'indicateurs de qualité au niveau du compartiment sédiment. Modélisation conceptuelle du fonctionnement du compartiment sédiment de cet écosystème : celui de puits (adsorption) et de source (relargage), par la mesure in situ des flux de nutriments à l'interface du sédiment
- Evaluation des effets du curage avec les différents indicateurs développés

**Référent de l'opération** : Florian Rozanska

#### **Principaux partenaires :**

Office National de La Chasse et de La Faune Sauvage  
Fédération des Chasseurs de l'Eure  
Syndicat mixte du PNR des Boucles de la Seine Normande  
Agence de l'Eau Seine Normandie  
Université de Rouen  
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Département de l'Eure  
Région Haute-Normandie  
Communauté de Communes de Quillebeuf-Sur-Seine

#### **Public cible :**

Public expert  
Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels

**Bilan de l'année 2016** : La Grand'Mare, propriété de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et gérée par la Fédération des Chasseurs de l'Eure, a fait l'objet entre 2001 et 2013 d'un curage porté par le PnrBSN.

Suite à ce curage, il fut décidé lors du dernier comité de pilotage, de réaliser une évaluation des effets de ces travaux sur le milieu. Le Parc a ainsi lancé en mars 2016 un stage de 6 mois pour réaliser cette étude.

Cette évaluation a été réalisée à partir d'une analyse bibliographique de 68 études et acquisitions de données existantes sur le marais Vernier.

En termes de résultats, on notera que l'évaluation de l'impact du curage et de ses effets a été limitée par l'hétérogénéité des paramètres suivis avant, pendant et après les travaux.

La quantité de sédiments extraits a atteint l'objectif fixé de 250 000m<sup>3</sup>. D'un point de vue physico-chimique, l'augmentation des hauteurs d'eau et le retrait de sédiments semblent conduire à une amélioration de la qualité trophique de l'écosystème qui présente désormais un profil mésotrophe. Afin de pouvoir compléter cette analyse, il reste des données à acquérir sur certains paramètres qui n'ont pas été relevés depuis que le curage est terminé (salinité, phosphate, minéralisation). Pour les compartiments biologiques, une légère tendance positive est constatée mais elle n'est pas statistiquement vérifiée. Elle peut donc difficilement être mise en lien avec le curage, que ce soit pour l'évolution de l'ichtyofaune ou de l'avifaune, trop de paramètres extérieurs étant à prendre en compte, en plus du temps de réponse différent pour chaque compartiment qui doit donner lieu à des études approfondies. Dans l'ensemble, la Grand'Mare a bénéficié d'une sensible amélioration de la qualité des eaux qui sera sans doute profitable aux nombreuses espèces qu'abrite le site.

## ➤ Marché d'étude de faisabilité portant sur la restauration de la continuité écologique du Canal Saint Aubin

Code fiche : 2014-P1414-A2-P2

**Objectifs** : Réaliser une étude portant sur la restauration de la continuité écologique du canal Saint Aubin, exutoire du réseau hydrographique du marais tourbeux du marais Vernier.

**Descriptif** : Le canal Saint-Aubin est la principale sortie d'eau du marais tourbeux du Marais Vernier. Actuellement, deux ouvrages sont installés sur le canal Saint-Aubin : un clapet « anti-retour » à Quillebeuf-sur-Seine pour empêcher les remontées d'eau de Seine dans le marais ; et un vannage à Saint-Aubin-sur-Quillebeuf conçu pour maintenir un niveau d'eau dans le marais tourbeux. Les études menées par le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande et ses partenaires démontrent que ces obstacles engendrent actuellement des problèmes de franchissement pour les espèces piscicoles, dont l'anguille.

En accord avec l'Association syndicale autorisée de régulation hydraulique du marais Vernier, propriétaire et gestionnaire des ouvrages, le Parc lance une étude de faisabilité permettant d'étudier les possibilités d'aménagement de ces ouvrages pour faciliter le passage de ces espèces.

Cette étude intégrera des inventaires piscicoles au niveau du clapet de Quillebeuf. Un géomètre expert procédera également à des relevés altimétriques sur le canal entre les deux ouvrages pour réaliser une modélisation de son fonctionnement hydraulique.

Il s'agira également d'étudier les possibilités d'évolution du règlement d'eau des ouvrages et notamment la gestion des niveaux d'eau au sein du marais tourbeux. Les marges de manœuvres potentielles pour faire évoluer cette gestion des niveaux d'eau seront évaluées.

**Référent de l'opération** : Florian Rozanska

### **Principaux partenaires :**

Office National des Eaux et Milieux Aquatiques - SD de Seine-Maritime  
Agence de l'Eau Seine Normandie  
Département de l'Eure  
Fédération de l'Eure Pour La Pêche et La Protection du Milieu Aquatique  
Office National de La Chasse et de La Faune Sauvage  
Direction Départementale des Territoires et de La Mer de l'Eure  
Fédération des Chasseurs de l'Eure  
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Syndicat mixte du PNR des Boucles de la Seine Normande  
Gip Seine Aval  
Conservatoire du Littoral  
Association Les Courtils de Bouquelon  
Association des Propriétaires des Terrains Cynégétiques de La Zone Humide du Marais Vernier et La Vallée de Risle  
Chambre d'Agriculture de l'Eure

### **Public cible :**

Associations  
Elus de collectivités et intercommunalités  
Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels  
Agriculteurs  
Usagers

**Bilan de l'année 2016** : Le PnrBSN a lancé en janvier 2015 une étude de restauration de continuité écologique sur les ouvrages du canal Saint Aubin. Pour des raisons techniques, financières et humaines, l'association syndicale autorisée de régulation hydraulique du marais Vernier, propriétaire et gestionnaire des ouvrages, a délégué au PnrBSN par voie de convention la réalisation de l'étude.

L'objectif de l'étude est double :

- restaurer la continuité écologique sur les deux ouvrages
- étudier les possibilités de modification du règlement d'eau et permettre un meilleur fonctionnement hydrologique du marais.

Le rapport des missions 1 et 2 de la phase 1 a été finalisé courant mars 2016. Le bureau d'étude est actuellement en cours de réalisation des missions 3 et 4 de la phase 1 à savoir :

- modélisation du fonctionnement hydraulique superficiel du marais tourbeux qui doit permettre d'étudier les marges de manœuvre pour une possible évolution du règlement d'eau,

- étude des possibilités d'aménagements de chaque ouvrage pour la restauration de la continuité écologique.

## **Confier la gestion des terrains acquis par le Parc à des tiers**

Code fiche : 2014-P1414-A3

**Contexte de l'action :** Le Parc a inscrit le développement d'une stratégie foncière dans sa charte 2013-2025. Cette action est réalisée dans le cadre du contrat CATEM 2013-2018 signé avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Le Parc a décidé de confier la majorité de ses acquisitions en gestion à des tiers, et principalement des exploitants agricoles.

Ce choix répond à un objectif de conciliation des différents usages qui peuvent être exercés, et au développement de pratiques de gestion adaptées aux enjeux environnementaux.

**Objectifs :** Conclure des contrats de gestion avec des tiers (majoritairement des exploitants agricoles) pour la gestion des terrains acquis par le Parc dans le cadre de sa politique d'acquisition soutenue par l'AESN.

**Descriptif :** Avec le soutien de l'AESN, le Parc acquiert des terrains, principalement des zones humides, dans le but de les protéger et de les restaurer. Ces acquisitions se font par l'intermédiaire de la SAFER, avec laquelle le Parc a signé une convention de partenariat. Dans le cadre de cette convention, le Parc s'est engagé à avoir recours, autant que possible, à des exploitants agricoles pour la gestion des terrains acquis. Les terrains constituent alors des propriétés privées du Parc, sur lesquelles il est possible de conclure des contrats de droit privé tels que des baux ruraux à clauses environnementales, soumis au statut du fermage.

Le Parc travaille en collaboration avec les chambres d'agriculture de Seine-Maritime et de l'Eure pour l'élaboration des cahiers des charges environnementales. Ces structures veillent notamment à ce que les clauses imposées soient compatibles avec une exploitation agricole viable économiquement.

## **Opérations menées en 2016**

### **➤ Confier la gestion des terrains acquis par le Parc à des tiers**

Code fiche : 2014-P1414-A3-P1

**Objectifs :** Conclure des contrats de gestion avec des tiers (majoritairement des exploitants agricoles) pour la gestion des terrains acquis par le Parc dans le cadre de sa politique d'acquisition soutenue par l'AESN.

**Descriptif :** Avec le soutien de l'AESN, le Parc acquiert des terrains, principalement des zones humides, dans le but de les protéger et de les restaurer. Ces acquisitions se font par l'intermédiaire de la SAFER, avec laquelle le Parc a signé une convention de partenariat. Dans le cadre de cette convention, le Parc s'est engagé à avoir recours, autant que possible, à des exploitants agricoles pour la gestion des terrains acquis. Les terrains constituent alors des propriétés privées du Parc, sur lesquelles il est possible de conclure des contrats de droit privé tels que des baux ruraux à clauses environnementales, soumis au statut du fermage.

Le Parc travaille en collaboration avec les chambres d'agriculture de Seine-Maritime et de l'Eure pour l'élaboration des cahiers des charges environnementales. Ces structures veillent notamment à ce que les clauses imposées soient compatibles avec une exploitation agricole viable économiquement.

**Référent de l'opération :** Florent Bidault

#### **Principaux partenaires :**

Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime  
Chambre d'Agriculture de l'Eure  
Agence de l'Eau Seine Normandie  
Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

#### **Public cible :**

Gestionnaires,  
Propriétaires de milieux naturels  
Agriculteurs

**Commune concernée :** SAINT-NICOLAS-DE-BLIQUETUIT

**Bilan de l'année 2016** : Les cahiers des charges de gestion ont été élaborés pour les terrains suivants :

- 20ha des pâtures communales sur St-Martin-de-Boscherville, vendus loués
- 1,7ha sur le même secteur, vendu libre
- 3,04ha sur St-Nicolas-de-Bliquetuit
- 1ha sur Corneville-sur-Risle

Les exploitants ont été sélectionnés pour tous les terrains qui ont été acquis libres. Les baux ruraux à clauses environnementales ont été signés le 18 octobre pour la plupart des terrains (un exploitant reste en attente de régularisation d'un précédent dossier avec la SAFER, avant de pouvoir signer avec le Parc).

De même, le cahier des charges pour la gestion des terrains de St-Pierre-du-Val a été mis en place, via la rétrocession des terrains par la SAFER (cahier des charges annexé à l'acte de vente, et intégré au cahier des charges SAFER lui permettant, au cours des 20 prochaines années, de reprendre le bien si les conditions n'étaient pas respectées).

Par ailleurs, certaines parcelles ont fait l'objet d'un suivi floristique dans le but d'améliorer les connaissances sur ces terrains à savoir :

- Corneville sur Risle : 56 espèces ont été recensées, dont une est patrimoniale (Jonc à fleurs obtuses - *Juncus subnodulosus*). Les espèces présentes sur la parcelle sont majoritairement très communes.
- Saint Nicolas de Bliquetuit : Un inventaire des végétations, des espèces patrimoniales et des espèces exotiques envahissantes a été réalisé. L'analyse des résultats est en cours. 37 espèces floristiques ont pu être observées dont 2 plantes patrimoniales et aucune plante exotique envahissante.

## PROJET 1.4.2.1. METTRE EN PLACE UNE GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS COMMUNAUX

< Objectif 1.4.2. : Développer un programme volontariste en faveur de la nature ordinaire support de la biodiversité

### Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts communaux

Code fiche : 2014-P1421-A1

**Contexte de l'action :** La charte entend développer des actions de valorisation et de protection de la nature ordinaire. Dans ce cadre, elle prévoit de mettre en œuvre une gestion différenciée des espaces verts communaux pour réduire les traitements, les fertilisations minérales et les fauches trop fréquentes de certains espaces.

**Objectifs :** Apporter un meilleur accompagnement aux communes, en matière de conception et d'entretien des espaces verts dans un double objectif de gestion différenciée et de suppression du recours aux produits phytosanitaires.

**Descriptif :** Le Parc réalisera des actions de sensibilisation à la gestion différenciée des espaces verts à destination notamment des élus locaux et des agents d'entretien des communes.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts communaux

Code fiche : 2014-P1421-A1-P1

**Objectifs :** Apporter un meilleur accompagnement aux communes, en matière de conception et d'entretien des espaces verts dans un double objectif de gestion différenciée et de suppression du recours aux produits phytosanitaires.

**Descriptif :** Afin de répondre au mieux à la nouvelle réglementation sur les produits phytosanitaire du 1<sup>er</sup> janvier 2017, aux sollicitations de communes sur des besoins en retours d'expériences en termes de gestion différenciée et aux objectifs de la charte, le Pnr propose de déployer différents outils pour accompagner les communes dans la mise en œuvre d'une gestion durable de leurs espaces : sensibilisation à cette thématique, organisation de formations, conception et distribution d'outils de communication, conseils techniques, ou bien encore accompagnement d'une commune. Les sites d'accueil de la maison du Parc serviront de support test. Ces actions seront réalisées en partenariat avec des organismes locaux sur les aspects phytosanitaires et fleurissement. Le Pnr pourra alors proposer une vision globale associant les approches flore/paysage/gestion/phytosanitaire.

**Référentes de l'opération :** Aurélie Dufils, Rachel Siccard

#### **Principaux partenaires :**

Métropole Rouen Normandie

Agence Régionale de l'Environnement de Haute Normandie

Association Régionale pour le Fleurissement de la Haute Normandie FLORYSAGE

Fredon Haute Normandie

#### **Public cible :**

Public expert

Elus de collectivités et intercommunalités

Equipe du parc

**Bilan de l'année 2016 :** En 2016, plusieurs axes de travaux ont été développés.

Le premier axe a été de remettre en question les pratiques du Pnr sur ses propres espaces verts, dans l'objectif d'être exemplaire dans sa gestion, de communiquer sur ses retours d'expériences auprès des communes et d'accompagner les communes dans la démarche « zéro-phyto » et gestion différenciée. Les actions développées ont été :

- L'organisation d'une journée d'échanges avec l'AESN, le Golf de Jumièges, la FREDON, Florysage, le Pnr. L'objectif est d'étendre le projet de gestion différenciée à un projet éco-durable (ex : assainissement, gestion des eaux pluviales, toiture végétalisée, éco-pâturage, apiculture, création d'une filière courte)
- Une opération de restauration de la mare de la Maison du Parc avec des propriétaires labellisés "Gîte de France" et le Club CPN du Parc
- La réalisation d'un diagnostic écologique sur de 2 mares du Golf et conseils de restaurations
- Un stage sur le diagnostic des pratiques du Golf (arrosage, récupération des eaux, fertilisation...)
- La participation à l'atelier organisé par l'AREHN : « L'animal au service des collectivités »

Le second axe concerne le partenariat développé avec la Métropole Rouen Normandie dans le cadre de leurs actions sur la gestion différenciée avec :

- La participation à la mise en place de la gestion différenciée sur la commune de Bardouville
- La candidature à l'appel à projet « éco-pâturage » pour les terrains du golf

Le troisième axe concerne la réflexion sur les possibilités de fleurissement via une filière de production de graines sauvages locales. Un partenariat a été noué avec Florysage. Le fleurissement du golf sert de support d'expérimentation. Florysage assure le lien avec les pépiniéristes et le Pnr les réflexions sur les arbitrages à effectuer en matière de fleurissement local. Des visites des sites de production de graines sauvages locales ont été effectuées chez « Saveur sauvage » et « Jardin des naturalistes ».

Enfin, quatrième axe : l'appui aux communes. Des informations ont été apportées aux communes de la Mailleraye sur Seine et d'Heurteville pour leurs bulletins municipaux.

## PROJET 1.4.3.1. APPORTER UN CONSEIL ARCHITECTURAL AUX COLLECTIVITES ET AUX HABITANTS EN MATIERE DE RESTAURATION DU PATRIMOINE BATI

< Objectif 1.4.3 : Protéger et valoriser les patrimoines bâtis remarquables

### Apporter un conseil architectural aux collectivités et aux habitants en matière de restauration du patrimoine bâti

Code fiche : 2014-P1431-A1

**Contexte de l'action :** L'urbanisation induite par les deux pôles urbains de Rouen et du Havre induit des aménagements qui ne sont pas toujours inscrits dans le paysage local. Les évolutions peuvent être rapides. Les nouvelles structures paysagères se simplifient et les paysages se banalisent. La préservation et la valorisation des paysages des boucles de la Seine normande passent par une réflexion sur l'inscription des nouveaux bâtiments dans l'architecture locale. La charte promeut des constructions contemporaines empruntées des caractéristiques du patrimoine existant.

**Objectifs :** S'inspirer des typologies et matériaux existants et réaliser des constructions qualitatives également du point de vue énergétique, en harmonie avec le territoire dans lequel il s'inscrit.

**Descriptif :** Le Parc apportera un conseil architectural aux collectivités et aux particuliers en matière de rénovation énergétique du bâti dans le respect des pratiques architecturales traditionnelles...

Le Parc envisage de réaliser et de partager avec les partenaires (CAUE, STAP, services instructeurs des collectivités...) une grille d'analyse en intégrant les critères architecturaux, patrimoniaux, environnementaux pour sensibiliser les particuliers et les collectivités en amont de leur projet, et de faciliter l'analyse des projets par les services instructeurs.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Conseils sur demandes d'autorisation de construire et Conseils aux particuliers

Code fiche : 2014-P1431-A1-P1

#### **Objectifs :**

- Promouvoir des constructions contemporaines économes en énergie, utilisant les ressources locales, les matériaux écologiques et empreintes des caractéristiques du patrimoine existant
- Apporter des conseils pour l'amélioration des qualités thermiques du bâti ancien
- Donner des conseils sur les dossiers de demandes de permis de construire et les déclarations préalables (en concertation avec les différents services instructeurs).

**Descriptif :** L'architecte du Parc se tient à la disposition des particuliers, des élus, des collectivités pour leur apporter des conseils pratiques sur les étapes à suivre dans leur projet de construction, extension ou rénovation d'un bâtiment. L'ensemble des questions ayant trait à l'acte de bâtir est abordé en apportant des réponses sur des points administratifs, financiers, règlementaires, techniques ou esthétiques - notamment concernant l'aspect architectural et l'intégration paysagère du projet. Les conseils prodigués le sont avec le souci de respecter le programme, la réalité économique et la faisabilité technique du projet. Le Parc naturel régional travaille en collaboration étroite avec ses partenaires (DDTM, CAUE, ABF, EIE, etc.), au service de l'intérêt collectif, respectueux de l'identité et de la spécificité des lieux.

L'architecte-conseil ne réalise ni les plans ni les dossiers de permis de construire. De même, il n'effectue pas de mission de programmation, de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Son rôle est d'informer et de conseiller en toute impartialité et indépendance, son conseil n'a pas valeur d'autorisation, ni d'obligation.

**Référent de l'opération :** Frédéric Closset

#### **Principaux partenaires :**

Commune de Canteleu  
Communauté de Communes Caux Vallée de Seine  
Direction Départementale des Territoires et de La Mer de l'Eure  
Communauté de Communes de Pont-Audemer  
Métropole Rouen Normandie

**Public cible :** Tous les publics

**Communes concernées depuis 2014:** AIZIER, ALLOUVILLE-BELLEFOSSE, ANNEVILLE-AMBOURVILLE, ANQUETIERVILLE, BARDOUVILLE, BARNEVILLE-SUR-SEINE, BOIS-HIMONT, BOUQUELON, BOURNEVILLE, CANTELEU, CAUDEBEC-EN-CAUX, CAUMONT, CORNEVILLE-SUR-RISLE, DUCLAIR, ETREVILLE, FOURMETOT,

HAUVILLE, HENOUVILLE, HEURTEAUVILLE, HONGUEMARE-GUENOUVILLE, JUMIEGES, LA HAYE-AUBREE, LA HAYE-DE-ROUTOT, LA MAILLERAYE-SUR-SEINE, LE MESNIL-SOUS-JUMIEGES, LOUVETOT, MARAIS-VERNIER, MAULEVRIER-SAINTE-GERTRUDE, NORVILLE, NOTRE-DAME-DE-BLIQUETUIT, PETIVILLE, PONT-AUDEMER, ROUTOT, SAINT-ARNOULT, SAINT-AUBIN-DE-CRETOT, SAINT-AUBIN-SUR-QUILLEBEUF, SAINT-GILLES-DE-CRETOT, SAINT-MARDS-DE-BLACARVILLE, SAINT-MAURICE-D'ETELAN, SAINT-NICOLAS-DE-BLIQUETUIT, SAINT-NICOLAS-DE-LA-HAIE, SAINT-NICOLAS-DE-LA-TAILLE, SAINT-OUEN-DES-CHAMPS, SAINT-PAER, SAINT-PIERRE-DU-VAL, SAINT-SULPICE-DE-GRIMBOUVILLE, SAINT-THURIEN, SAINT-WANDRILLE-RANCON, SAINTE-CROIX-SUR-AIZIER  
SAINTE-OPPORTUNE-LA-MARE, TANCARVILLE, TOCQUEVILLE, TOUFFREVILLE-LA-CABLE, TOUFFREVILLE-LA-CORBELINE, TRIQUERVILLE, TROUVILLE-LA-HAULE, VATTEVILLE-LA-RUE, VIEUX-PORT, VILLEQUIER, YAINVILLE, YVETOT

#### **Bilan de l'année 2016 :**

313 conseils sur dossiers de demandes de permis de construire, CU, PA, PD et déclarations préalables ont été donnés dont :

- 89 conseils pour les communes de l'Eure (par sollicitation directe des communes ou en collaboration avec la DDTM de Pont-Audemer),
- 29 conseils pour les communes de Seine-Maritime,
- 97 conseils pour les communes du Parc en collaboration avec la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine,
- 98 conseils pour la commune de Canteleu.

66 rendez-vous avec des pétitionnaires ont été pris dont :

- 24 rendez-vous à la Maison du Parc,
- 19 rendez-vous sur site (ou en mairie),
- 15 rendez-vous à la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine,
- 8 rendez-vous en Mairie de Canteleu.

33 permanences d'une demi-journée ont été effectuées à la communauté d'agglomération Caux vallée de Seine et à la mairie de Canteleu.

## PROJET 1.4.3.2. FORMER A L'UTILISATION DES MATERIAUX TRADITIONNELS DANS LA CONSTRUCTION

< Objectif 1.4.3 : Protéger et valoriser les patrimoines bâtis remarquables

### Former à l'utilisation des matériaux traditionnels dans la construction

Code fiche : 2014-P1432-A1

**Contexte de l'action :** Les patrimoines naturels et culturels du territoire résultent d'une géographie physique marquée par la mer (dépôt sédimentaire de craie constituant les plateaux et les falaises, battance des marées qui crée des milieux saumâtres), par le fleuve (alluvions des boucles de Seine et circulation des espèces suivant le fleuve) et par l'histoire elle-même. Le patrimoine architectural vernaculaire tire également son caractère et sa singularité de l'histoire de la Normandie, des apports techniques des sociétés qui s'y sont succédées, en les confrontant aux ressources naturelles pour les besoins de la construction, en l'occurrence, principalement, le bois, la terre et le chaume. Cette identité forte et cette richesse patrimoniale doivent être protégées. Le Parc mène des actions d'inventaire et de sauvegarde du patrimoine bâti remarquable, ainsi que diverses actions visant à développer les filières artisanales de restauration, et d'amélioration des qualités thermiques des bâtiments anciens. Ces actions sont conduites dans le souci constant d'aider les habitants à s'approprier pleinement leur patrimoine, à en comprendre mieux les caractéristiques afin de procéder à des aménagements respectueux de son caractère.

Ces matériaux sont en effet indissociables d'une « bonne » restauration, respectueuse de l'architecture traditionnelle mais aussi de l'environnement. Ils permettent de prolonger la vie des bâtiments, de préserver leur aspect extérieur et leur intégration dans le paysage. Cette identité forte et cette richesse patrimoniale doivent être préservées...

**Objectifs :** Aider les habitants à s'approprier pleinement leur patrimoine, à en comprendre mieux les caractéristiques afin de procéder à des aménagements respectueux de son caractère. Permettre aux particuliers d'acquérir les techniques spécifiques de rénovation du bâti traditionnel. Sensibiliser à la préservation du bâti traditionnel et à la construction de qualité environnementale.

**Descriptif :** Le Parc organise des stages pratiques de formation animés par les professionnels destinés aux particuliers, leur permettant d'acquérir les techniques spécifiques de rénovation du bâti traditionnel. Il s'agit d'ateliers d'apprentissage à la mise en œuvre de matériaux tels que la bauge, le torchis, l'enduit à la chaux, la brique de terre crue, la taille de silex, etc.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Stages de Techniques Traditionnelles de Construction

Code fiche : 2014-P1432-A1-P1

**Descriptif :** +/- 6 stages ont lieu chaque année entre mai et septembre, encadrés par des professionnels, sur le site de la Maison du Parc ou dans les communes.

**Référents de l'opération :** Frédéric Closset, Bernadette Delcroix, Nicole Thomas

#### **Principaux partenaires :**

Studio D  
Les Artisans du Torchis  
Habitat Ecologique Normand

#### **Public cible :**

Tous les publics  
Habitants

#### **Communes concernées depuis 2014:**

ALLOUVILLE-BELLEFOSSE  
NOTRE-DAME-DE-BLIQUETUIT  
YVETOT

#### **Bilan de l'année 2016 :**

Stage « taille de silex » - initialement prévu le samedi 30 avril 2016 à Allouville-Bellefosse, ce stage a été annulé faute d'inscrits en nombre suffisant (2).

Le stage permet de découvrir l'usage du silex « de la récolte, au mur de soubassement ».

La matinée est consacrée à la taille des silex bruts ; l'après-midi à la réalisation d'une partie de soubassement avec scellement au mortier de chaux.

Stage « Bauge » - samedi 17 Septembre 2016 - pour la 33ème journée européenne du Patrimoine.

Ce stage consistait à réaliser des travaux de rénovation (dépose et remplacement de torchis, passes d'enduit terre et chaux) d'un mur bauge sur l'enceinte du jardin du Manoir du Fay.

Cette opération a été menée en collaboration avec l'Association de sauvegarde du Manoir du Fay et la mairie d'Yvetot.

Une douzaine de personnes y ont participé, encadrée par Dominique MESLIN, ancien artisan maçon, membre de l'Association des Artisans du Torchis.

2ème Stage « Béton de Chanvre » - 25 juin 2016.

Ce stage consistait au remplissage de l'entre-colombage du pignon du pressoir à la maison du Parc (avec coffrage) en béton de chanvre, mélange de chènevotte et de chaux, solution alternative au torchis traditionnel.

Il y a eu sept participants encadrés par Philippe HAUVILLE, négociant en matériaux écologiques (Habitat Ecologique Normand).

1er Stage "Couverture Ardoise" - samedi 27 août 2016 (initialement prévu en juin, il avait été reporté faute d'inscrits en nombre suffisant).

Ce stage proposait la découpe manuelle (avec marteau et enclume d'ardoisier) et la pose clouée d'ardoises sur la couverture en volige d'un mur bauge de la maison du parc.

4 participants ont été encadrés par Robert LAHAYE, ancien couvreur.

1er Stage "colombage / pan de bois" - initialement prévu le samedi 1er Octobre 2016 à Allouville Bellfosse - Annulé faute d'inscrits en nombre (3) suffisant.

Le stage devait permettre d'appréhender le remplacement (et leurs assemblages) d'un poteau, d'une sole et de colombages sur un pan de bois.

Ce stage est encadré par Francis PLAGNOL - Artisan en charpente traditionnelle.

## PROJET 1.4.3.3. REALISER DES CHANTIERS EXEMPLAIRES SUR DU PATRIMOINE BATI COMMUNAL

< Objectif : 1.4.3 Objectif opérationnel : Protéger et valoriser les patrimoines bâtis remarquables

### Réalisation de chantiers exemplaires sur du patrimoine bâti communal

Code fiche : 2014-P1433-A1

**Contexte de l'action** : La réalisation de chantiers exemplaires sur du patrimoine bâti patrimonial identifié lors des inventaires croisés, le petit patrimoine lié à l'eau ou les bâtiments patrimoniaux permet de préserver le patrimoine bâti normand, d'expérimenter, de promouvoir et de diffuser des techniques respectueuses des traditions.

**Objectifs** : Réaliser des chantiers exemplaires sur du patrimoine bâti communal.

**Descriptif** : Travaux d'entretien, voire de rénovation du patrimoine bâti dont le Parc naturel régional est propriétaire.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Travaux de rénovation de la chaumière aux orties à la Haye de Routot

Code fiche : 2014-P1433-A1-P1

**Objectifs** : Réaliser les travaux de rénovation de la chaumière aux orties, dans le cadre du Projet n°15 - Terres Vivantes - du contrat de Pays du Roumois

**Descriptif** : Dans le cadre du Plan Climat Energie Régional, les travaux d'isolation de la chaumière aux orties (béton de chanvre et ouate de cellulose) et de chauffage (poêle à pellets associé à une ventilation double flux), participent de l'ambition de réduire progressivement les consommations énergétiques de l'ensemble des bâtiments publics. Ont aussi été réalisés des travaux de déplombage (peintures intérieures contenant du plomb), ceux permettant la mise aux normes sécurité incendie ERP (Etablissement recevant du public), ainsi que des travaux de mise aux normes accessibilité Personnes à Mobilité Réduite. Les travaux d'un montant TTC de 254 000 euros ont été financés par la Région Normandie (à hauteur de 25 %), le Département de l'Eure (34 %) et le Parc naturel régional des Boucles de la Seine-Normande (41 %).

**Référent de l'opération** : Frédéric Closset

**Public cible** : Touristes / visiteurs

**Commune concernée** : LA HAYE-DE-ROUTOT

**Bilan de l'année 2016** :

- Réfection du carrelage en terre cuite de saint Samson posée sur dalle de chaux (35 m<sup>2</sup>) dans la salle d'activités terminée en février 2016 ;
- Pavage en briques de l'accès aux sanitaires extérieurs et de la sortie des secours réalisé en novembre 2016.

## PROJET 1.5.1.1. PREVENIR LES RISQUES DE RUISSELLEMENT ET D'EROSION AGRICOLE ET GARANTIR LA PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE

< Objectif 1.5.1 : Atteindre le bon état écologique et chimique des eaux par une gestion globale et volontariste

### Mener des actions de protection de la ressource en eau sur le captage de Bardouville

Code fiche : 2014-P1511-A1

**Contexte de l'action :** Le forage de Bardouville présente depuis 1981 des teneurs en Nitrates supérieures à 40 mg/L avec des dépassements fréquents des 50 mg/L réglementaires pour la distribution. En raison de cette pollution, une station de traitement des nitrates a été mise en place en 2001. L'eau distribuée est donc actuellement dans les normes, en revanche la teneur en nitrate des eaux brutes continue d'augmenter. A plusieurs reprises ont également été détectées des teneurs en triazines (atrazine et ses métabolites, simazine, desmétryne). La présence de ces molécules bien qu'interdites aujourd'hui pour un usage agricole traduit une vulnérabilité du captage vis-à-vis du transfert des produits phytosanitaires.

Bien que l'agriculture ne soit pas la seule origine de ces pollutions (l'épandage des boues de la station d'épuration, l'assainissement des habitations majoritairement individuel et non contrôlé ainsi que la présence d'un important stockage de phosphogypse sont également en cause) elle y participe pour beaucoup. Partant de ce constat, le Parc naturel régional des boucles de la seine normande, déjà opérateur de mesures agro-environnementales sur les zones humides et sites Natura 2000 de son territoire, a proposé de mettre en place en 2008 des mesures susceptibles d'initier un changement des pratiques agricoles à risque vis-à-vis de la ressource en eau.

Le captage de Bardouville, particulièrement sensible aux pressions agricoles, nécessite des mesures agricoles de protection. En 2008, le Parc a proposé des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) spécifiques pour favoriser la remise en herbe et la gestion extensive de prairies sur le périmètre de captage. En 2010, grâce à ce dispositif, financé par l'Agence de l'eau Seine Normandie, 80% du bassin d'alimentation de captage étaient en herbe.

En 2014, l'arrêt du dispositif MAET et l'implantation d'une carrière sur les hautes-terrasses ont mis en avant la nécessité d'identifier des modes de gestion agricoles pertinents plus pérennes pour préserver la ressource en eau sur le captage.

**Objectifs :** Identifier les modes de gestion agricole compatibles et accompagner leur mise en œuvre sur ce périmètre sensible.

**Descriptif :** L'objectif est d'accompagner la réhabilitation des terrains situés sur le captage de Bardouville en cours et après l'exploitation de granulats afin d'orienter la gestion future vers une prise en compte de la préservation de la qualité des eaux et un objectif de développement des circuits courts et de l'agriculture biologique.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Suivi des Terres du Moulin à vent (Captage de Bardouville)

Code fiche : 2014-P1511-A1-P2

**Objectifs :** En 2015, le Parc s'est engagé, aux côtés des deux communes d'Anneville-Ambourville et de Bardouville, de la SAFER, de la Chambre d'agriculture de Seine-Maritime, du Groupement pour l'agriculture Bio de Haute Normandie, et de la métropole de Rouen dans un projet d'accompagnement de la réhabilitation des terrains situés sur le captage de Bardouville. La métropole désormais propriétaire de ce site de plus de 200 ha, dénommé les Terres du Moulin à Vent, a défini un plan de gestion visant à atteindre les objectifs suivants :

- protéger la ressource en eau du captage de Bardouville, une ressource indispensable pour l'ensemble des habitants de cette boucle de la Seine,
- protéger et restaurer des milieux naturels remarquables sur le site, et notamment les milieux silicicoles dont la préservation est jugée prioritaire au niveau régional et national, selon les dernières études scientifiques publiées fin 2015 par le Conservatoire Botanique National de Bailleul,
- maintenir et développer une activité agricole, et plus particulièrement une agriculture tournée vers une gestion durable des ressources et des circuits courts de distribution,
- gérer durablement les espaces boisés conformément aux objectifs précédents et valoriser, si possible localement, la ressource bois,
- mettre en valeur le paysage du site dans son ensemble, vecteur d'attractivité pour des activités connexes en matière de tourisme vert, de circuits de randonnées, ou encore d'activités de loisirs de pleine nature compatibles avec les objectifs précédents.

**Descriptif** : Dans le cadre de la mise à disposition du fond de carrière et suite à l'acquisition des terrains par la métropole, le Parc participe au suivi des actions réalisées sur ce territoire. Ainsi suite au COTECH pour les Terres du Moulin à Vent de début janvier 2016, le Parc fût associé à titre décisionnel à la Commission d'Attribution des Parcelles Agricoles (CAPA). Dans le cadre du plan de gestion établi, le parc est également associé en tant que partenaire sur les sujets concernant l'exploitation agricole des terrains.

**Référent de l'opération** : Thomas Boulanger

**Public cible :**

Gestionnaires,  
Propriétaires de milieux naturels

**Communes concernées depuis 2014:**

ANNEVILLE-AMBOURVILLE  
BARDOUVILLE

## PROJET 1.5.2.1. PARTICIPER A LA RESORPTION DES « POINTS NOIRS » PORTES SUR LE PLAN DE PARC ET AUTRES SITES ET SOLS POLLUES DU TERRITOIRE

< Objectif : 1.5.2 Objectif opérationnel : Préserver et restaurer la qualité des sols

### Participer à la résorption des « points noirs » du Parc

Code fiche : 2014-P1521-A1

**Contexte de l'action :** Le territoire du Parc est fortement marqué par l'activité humaine, et les "points noirs" constituent un héritage qu'il faut gérer. La difficulté réside dans la mobilisation des acteurs et des moyens pour l'élaboration de projets de requalification, afin de redonner un usage à ces espaces aujourd'hui délaissés. Certains points noirs sont identifiés dans la charte du Parc (Plan de Parc).

**Objectifs :** L'objectif est d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans leur projet de requalification de ces points noirs.

**Descriptif :** Le Parc peut apporter un conseil aux collectivités pour la résorption de ces points noirs : appui technique, animation et recherche de partenariats techniques et financiers, accompagnement lors d'études et de travaux...

Le Parc peut apporter un conseil aux communes afin de mieux faire appliquer la réglementation relative aux dépôts (déchets inertes, déchets ultimes, décharges sauvages).

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Accompagner la requalification des anciennes carrières de Conteville

Code fiche : 2014-P1521-A1-P1

**Objectifs :** L'objectif est d'accompagner la commune dans son projet de requalification des sites des anciennes carrières de Conteville : études préalables, études de requalification, travaux...

**Descriptif :** Le Parc accompagne techniquement la commune, recherche des partenariats (notamment EPFN), anime le projet (organisation de réunions, liens avec autres collectivités : Pays, Communauté de communes ...). Appui financier éventuel pour les études préalables.

**Référent de l'opération :** Florent Bidault

#### **Principaux partenaires :**

Commune de Conteville  
Etablissement public foncier de Normandie

**Public cible :** Elus de collectivités et intercommunalités

#### **Communes concernées depuis 2014:**

CONTEVILLE  
FOULBEC

**Bilan de l'année 2016 :** En 2016, l'étude préalable portée par l'EPFN a été réalisée, et présentée à Mme le Maire ainsi qu'au Conseil municipal. Ce dernier n'a malheureusement pas statué sur les suites à donner : les questions portent sur la réalisation d'investigations complémentaires pour un montant d'environ 30 000 €, avec un tour de table financier à réaliser. Ces investigations sont indispensables pour définir les aménagements qu'il serait possible de réaliser sur le site.

#### ➤ Accompagner la réhabilitation du site de l'ancienne décharge de Vatteville-la-rue

Code fiche : 2016-P1521-A1-P2

**Objectifs :** Accompagner Caux Seine Agglomération dans le projet de réhabilitation de l'ancienne décharge à Vatteville-la-rue.

**Descriptif :** Apporter des données de connaissance des milieux, conseiller en matière d'aménagement paysager et

environnemental.

**Référente de l'opération :** Catherine Delannoy

**Principaux partenaires :**

Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine  
Commune de Vatteville La Rue  
Office National des Forêts

**Commune concernée :** VATTEVILLE-LA-RUE

**Bilan de l'année 2016 :** Participation le 30 mars à une réunion concernant la réhabilitation de la décharge de Vatteville-la-rue. Envoi des données disponibles.

## PROJET 1.6.2.1. METTRE EN PLACE UNE REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION MOTORISEE ET UNE SIGNALIETIQUE ADAPTEE SUR LES COMMUNES PRIORITAIREMENT IDENTIFIEES PAR LE PLAN DE PARC

< Objectif : 1.6.2 Objectif opérationnel : Réglementer la pratique des sports motorisés sur les communes prioritairement identifiées par la charte

### Mettre en place des arrêtés municipaux pour régler les circulations motorisées sur les chemins ruraux

Code fiche : 2014-P1621-A1

**Contexte de l'action** : Les loisirs en milieux naturels constituent une activité pratiquée sur le territoire du Parc. Autorisée à certains endroits, notamment sur des parcours aménagés, elle peut être ailleurs source de pollution sonore et olfactive, de conflits d'usages avec des propriétaires riverains ou avec d'autres activités de pleine nature, de dérangement de la faune et de destruction d'habitats naturels. Interdite en hors-piste, la pratique des sports motorisés est interdite en dehors des voies et/ou chemins ouverts à la circulation. Là où elle est génératrice de conflits d'usage, elle peut être réglementée via des arrêtés municipaux.

L'article L 2213-4 du Code général des collectivités territoriales, confie en effet au maire la possibilité d'« interdire l'accès de certaines voies ou de certaines portions de voies ou de certains secteurs de la commune aux véhicules dont la circulation sur ces voies ou dans ces secteurs est de nature à compromettre soit la tranquillité publique, soit la qualité de l'air, soit la protection des espèces animales ou végétales, soit la protection des espaces naturels, des paysages ou des sites ou leur mise en valeur à des fins esthétiques, écologiques, agricoles, forestières ou touristiques. »

**Objectifs** : L'objectif est d'aider les communes à réglementer la pratique des sports motorisés dans les espaces naturels par le biais des arrêtés municipaux.

**Descriptif** : Le Parc va s'attacher à sensibiliser les élus communaux du reste de son territoire à la nécessité d'une réglementation des pratiques. Il s'appuiera pour cela sur les initiatives déjà prises (CREA sur la forêt domaniale de Roumare) et sur les communes volontaires pour expérimenter des dispositifs réglementaires et des équipements permettant de limiter la circulation motorisée sur les voies communales en zone naturelle présentant un caractère de sensibilité identifié par le plan de Parc.

Un dispositif d'accompagnement pour mettre en place une réglementation de la circulation motorisée sera proposée aux communes volontaires (appui réglementaire, subvention à l'équipement des communes en panneaux de signalisation et barrières, liaison avec les services de police de l'environnement). La montée en charge du dispositif sera cependant très progressive, celui-ci ne pouvant pour l'essentiel intervenir qu'après une action d'information et de sensibilisation des élus communaux. Il s'agit également d'aider les communes à rédiger les arrêtés municipaux, et surtout à les justifier. L'argumentaire à développer reposera sur la protection des espèces animales ou végétales, la protection des espaces naturels, des paysages ou des sites ou leur mise en valeur à des fins esthétiques, écologiques, agricoles, forestières ou touristiques ou encore le maintien de la tranquillité publique, conformément à la législation.

Des réunions sont prévues en commune pour définir les voies et/ou chemins susceptibles d'être concernés par des restrictions d'utilisation. Le conseil du Parc portera également sur les modalités d'association des usagers et riverains.

### Opérations menées en 2016

- Mettre en place des arrêtés municipaux pour régler les circulations motorisées sur les chemins ruraux

Code fiche : 2014-P1621-A1-P1

**Référente de l'opération** : Catherine Delannoy

**Public cible** : Elus de collectivités et intercommunalités

**Commune concernée** : TROUVILLE-LA-HAULE

**Bilan de l'année 2016** : Lors du conseil des maires du 25 février, une sensibilisation a été faite à l'ensemble des élus présents sur la réglementation de la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels. Des documents d'information ont été apportés.

## PROJET 2.0.0.1. ANIMATION ET GESTION DU PROGRAMME LEADER

< Objectif : 2.0.0. Programme LEADER

### Mettre en œuvre le programme LEADER

Code fiche : 2015-P2001-A2

**Contexte de l'action :** En 2014, le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande, le Pays du Roumois et le Pays Risle Estuaire se sont regroupés pour porter une candidature commune au programme LEADER 2014-2020, dénommée Groupe d'Action Locale "Seine Normande".

La convention relative à la mise en œuvre du programme LEADER engagé par le GAL Seine Normande a été signée le 30 août 2016 par :

- la Région Normandie, autorité de gestion
- le Parc naturel régional des boucles de la Seine normande, structure porteuse du GAL
- l'Agence de Service et de Paiement, organisme payeur
- le Gal Seine Normande

**Objectifs :** LEADER signifie « Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale ». C'est un programme européen qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement basée sur une priorité ciblée : un Pays ou un Parc naturel régional. Ce programme finance des actions innovantes s'inscrivant dans cette stratégie.

**Descriptif : Une priorité ciblée :** « L'économie de proximité et les services à la population au prisme du développement durable et de l'innovation ».

**Le programme comporte plusieurs fiches actions thématiques :**

- Qualifier et promouvoir les produits et les savoir-faire du territoire
- Valoriser et optimiser les ressources locales
- Créer un terreau favorable à l'initiative économique
- Structurer une offre touristique attractive et durable
- Adapter l'offre de services aux besoins actuels et futurs
- Favoriser la mobilité et l'inclusion sociale et professionnelle

**Une enveloppe de 3,15 M€ de FEADER** pour soutenir des projets publics (collectivités locales et leurs groupements, établissements publics...) et privés (agriculteurs, entrepreneurs, artisans, commerçants, associations, coopératives, prestataires touristiques...) qui s'inscrivent dans la stratégie du GAL Seine Normande.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Gouvernance du programme et du partenariat

**Descriptif :** Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande a été désigné comme chef de file du partenariat entre les trois structures. En tant que structure porteuse du GAL, le Parc naturel régional signe la convention de mise en œuvre du programme LEADER.

**Le GAL comporte plusieurs organes décisionnels :**

- **Le comité de pilotage :** Composé de représentants élus des trois structures partenaires, le comité de pilotage est chargé de gérer les rapports entre les trois structures composant le GAL mis en œuvre à travers une convention de partenariat.
- **Le comité de programmation :** Composé d'acteurs locaux, élus et représentants socio-économiques du territoire, le comité de programmation examine, décide de programmer, d'ajourner ou de rejeter les dossiers proposés par les porteurs de projets. Il a également un rôle de suivi et d'évaluation du programme.
- **Le comité technique :** Composé des directeurs des trois structures partenaires. Il est chargé de suivre l'activité de la cellule d'animation, de préparer les travaux du comité de pilotage et d'assurer la coordination technique du partenariat.
- **L'équipe dédiée à l'animation du GAL Seine Normande :** L'équipe d'animation LEADER est chargée d'animer le programme LEADER sur le territoire, d'accueillir et d'accompagner les porteurs de projets, et d'assurer le suivi technique, administratif et financier des projets. Elle se compose de deux animateurs et d'une gestionnaire.

**Référentes de l'opération :** Aurélie Canu, Mathilde Allard

**Public cible :**

Elus de collectivités et intercommunalités  
Entreprises

**Bilan de l'année 2016 :** Nombre de réunions et de participants :

- COPROG : 4 réunions et 69 participants
- COFIL : 4 réunions et 47 participants
- COTECH : 4 réunions et 20 participants
- Groupe de travail : 2 et 25 participants

## PROJET 2.1.1.1. VALORISER LES PRODUCTIONS EMBLEMATIQUES DU TERRITOIRE (FRUITS, VOLAILLES, ABEILLES, ELEVAGE ...) ET CONSERVER LA BIODIVERSITE DOMESTIQUE

< Objectif 2.1.1. : Développer la consommation de produits agroalimentaires locaux

### Péreniser et valoriser la filière volaille sur le territoire

Code fiche : 2014-P2111-A2

**Contexte de l'action :** Depuis plusieurs années, le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande s'investit dans des actions de valorisation de son patrimoine agricole, notamment en lien avec la filière volaille. La priorité sur cette filière est la conservation d'une race de volaille régionale, dont le berceau se situe sur le territoire du Parc : le canard de Duclair.

#### **Objectifs :**

- Valoriser les produits et savoir-faire agricoles du territoire
- Préserver et développer la valorisation des races avicoles normandes

**Descriptif :** Le territoire du parc compte une race spécifique de volailles : le canard de Duclair dont la conservation est un enjeu fort. Le syndicat mixte accompagne le Club de Sauvegarde des Races Avicoles normandes pour lancer un programme de conservation et de reproduction semi-pédigree.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Création et gestion d'un élevage semi-pedigree de Canard de Duclair

Code fiche : 2014-P2111-A2-P1

**Contexte :** Le canard de Duclair est une race ancienne issue du croisement de canards sauvages et de canes des basses-cours. Ce canard, connu aussi sous l'appellation de "barboteur de Normandie", est réputé dans la région de Duclair (sur la rive droite de la Seine, en aval de Rouen). Cité dans la littérature avicole dès la fin du XIXème siècle, notamment par C. Voitelier, le décrivant comme l'autre autochtone normand (en référence au canard de Rouen), le Duclair obtint son standard légal le 11 novembre 1923.

Parfois surnommé l'avocat, il est à l'origine de la création de la célèbre recette normande du canard au sang. On raconte que celle-ci fut conçue suite à la mésaventure de quelques paysannes de la rive gauche de la Seine. En effet, pour transporter leurs animaux au marché de Duclair, elles les entassaient dans des « mues » tant et si bien que certains étouffaient. Elles prirent l'habitude de déposer ces pertes aux cuisines de l'« Hôtel de la Poste ». Là-bas, la « Mère l'Amour », personnage local haut en couleur, faisait déguster le fameux « canard au sang à la mère Denise ».

Unanimement identifié comme un canard « excessivement rustique », le Duclair possède, outre ses qualités gustatives, une très grande aptitude à la ponte et à l'incubation. Sa croissance est rapide, et sa chair moins grasse que celle du canard de Rouen. Malgré ses qualités, il n'existe plus aujourd'hui d'élevage professionnel de Canard de Duclair en Haute-Normandie et l'exclusivité des individus est la propriété de collectionneurs bénévoles la plupart membres du Club pour la Sauvegarde des Races avicoles Normandes.

Depuis début 2012, le CSRAN est porteur d'un projet global de développement de l'ensemble des filières avicoles "races normandes pures". Dans ce cadre, il a pour missions la vulgarisation, la « recherche et développement », la sélection génétique, le recensement et le développement des élevages conservatoires artisanaux et la valorisation des races anciennes. C'est dans ce cadre que le Club s'est rapproché du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande afin de porter un projet d'élevage conservatoire sur le site de la Maison du Parc.

Ainsi, plusieurs facteurs ont été à l'origine de l'engagement du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande :

- Une race de volaille régionale, dont le berceau se situe sur le territoire du Parc ;
- Une conservation assurée uniquement par des bénévoles avec peu de moyens ;
- La disparition en 2012 d'une exploitation d'élevage et de son atelier d'abattage CEE à l'étouffé qui représentait une part importante de la filière économique ;
- La nouvelle charte du Parc (notamment l'objectif 2.1.1) et la volonté des élus du territoire de participer à la conservation du patrimoine agricole local

#### **Objectifs :**

- Assurer la sauvegarde (sélection et multiplication des individus) de la race du Canard de Duclair
- Approfondir la connaissance des races anciennes (observations, animations pédagogiques)

- Développer une filière locale de valorisation du canard de Duclair

**Descriptif :** L'action consiste en la création et la gestion d'un élevage conservatoire de Canard de Duclair sur le site de la Maison du Parc. Cet élevage sera géré sous la forme d'une unité de sélection semi-pedigree et de multiplication :

- Les œufs relevés dans chaque parc séparément seront porteurs avec certitude de la marque du mâle
- L'élevage sera constitué de 6 « parquets » de canards.
- Chaque parquet sera constitué de 5 canes et d'1 canard reproducteur.

Les œufs produits seront ensuite collectés par le CSRAN pour être couvés et répartis chez les éleveurs répertoriés par l'association.

**Référente de l'opération :** Mathilde Allard

**Principaux partenaires :** Club pour la sauvegarde des races avicoles normandes

**Bilan de l'année 2016 :** Le Parc a reçu le troisième prix du concours national de la Fondation du patrimoine pour l'agro-biodiversité animale remis à l'occasion du Salon de l'Agriculture, bénéficiant ainsi d'une enveloppe de 4000 € pour développer le projet.

En 2016, il y a eu un changement de bénévoles dans l'association et l'achat de nouveaux couvoirs. Sur 990 œufs fournis par le parc, seuls 250 canetons ont été produits dont 150 ont été transférés à la Volaille des clos et 100 aux éleveurs particuliers. Ce taux d'éclosion de 25% s'avère particulièrement faible.

## PROJET 2.1.1.2. DEVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

< Objectif 2.1.1. : Développer la consommation de produits agroalimentaires locaux

### Elaborer une stratégie de développement de l'agriculture biologique

Code fiche : 2014-P2112-A1

**Contexte de l'action :** Dans le cadre du renouvellement de sa charte 2013-2025 et de son ambition 2 « Coopérer pour un développement local, durable, innovant et solidaire » notamment les objectifs opérationnels 2.1.1. Développer la consommation de produits agroalimentaires locaux et 2.4.3. Accompagner les entreprises dans une démarche d'amélioration environnementale continue, le Parc s'est fixé un objectif ambitieux de développement de l'Agriculture Biologique (AB) : atteindre 6% de SAU en bio en fin de charte, ce qui représente 2 827 ha, alors qu'aujourd'hui seulement 630 ha sont en bio ou conversion (14 exploitations, d'élevage bovin viande, maraîchage et arboriculture principalement). Depuis 2015, afin d'initier cette démarche, le Parc a intégré le réseau national des Sites Pilotes Eau et Bio piloté par la FNAB, bénéficiant ainsi du partage d'expériences et de la diffusion des résultats d'expérimentations. En parallèle, sur le captage de Bardouville, après avoir mené une animation agricole visant à encourager la remise en herbe pour baisser les teneurs en nitrate et pesticides (grâce à des MAET), le Parc a expérimenté le portage d'une étude de faisabilité pour le développement de l'AB. Cela a permis d'engager une nouvelle dynamique sur le secteur avec la Métropole en favorisant une gestion agricole faible en intrants et en soutenant les exploitants biologiques en place ou en conversion grâce à la maîtrise foncière.

**Objectifs :** Développer l'agriculture biologique sur le territoire en animant un projet territorial multi-partenarial.

**Descriptif :** Le syndicat mixte s'associera aux acteurs de la filière agriculture biologique pour démultiplier leurs actions et proposer une stratégie propre au territoire du parc. En fonction des besoins et des opportunités, des études de développement de l'agriculture biologique plus spécifiques (à une filière, à un type de cible, à un type de valorisation...) pourront être réalisées.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Participation au réseau des sites pilotes eau et bio

Code fiche : 2014-P2112-A1-P2

#### **Objectifs :**

- S'appuyer sur un réseau national et bénéficier d'un apport d'expériences pour mettre en œuvre une stratégie de développement de l'agriculture biologique
- Valoriser et faire connaître le territoire et ses projets agricoles.

**Descriptif :** La Fédération Nationale d'Agriculture Biologique anime depuis 2010, en partenariat avec les ministères de l'environnement et de l'agriculture, les 6 Agences de l'eau, l'ONEMA, les représentants des collectivités territoriales (FNPNR, AMF, ARF), l'APCA et autres partenaires (ITAB, Agence bio, Terre de liens, Solagro, CNRS, INRA) un dispositif composé de 12 sites pilotes Eau & Bio.

Ce dispositif en cours de redimensionnement a évolué en 2015 - notamment par la formalisation de l'engagement de chaque site pilote Eau & Bio via la signature d'une charte avec la FNAB et l'entrée de nouveaux territoires - pour en faire un véritable réseau de co-production, d'expérimentation et d'innovation réunissant les territoires les plus innovants et engagés dans la problématique du développement agricole, plus particulièrement celui du mode de production biologique, dans un contexte d'enjeu de protection de l'eau (grand et petit cycle de l'eau).

La FNAB a retenu la candidature du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande pour devenir site pilote Eau & Bio en 2015. Il est sollicité d'une part pour son action sur le captage de Bardouville en lien avec la réhabilitation des parcelles extraites par la carrière et la préservation de la qualité de l'eau potable, et d'autre part sur une réflexion plus globale de transition vers l'agriculture biologique à l'échelle du territoire du Parc, notamment sur les zones humides.

Cette action s'inscrit pour le Parc à la fois dans les objectifs opérationnels 1.5.1 *Atteindre le bon état écologique et chimique des eaux par une gestion globale et volontariste* et 2.1.1 *Développer la consommation de produits agroalimentaires locaux* (dans le volet développement de l'agriculture biologique). Les bénéfices pour le syndicat mixte sont nombreux : apport d'expertise et d'outils de communication et d'informations, mise en réseau, appui pour l'expérimentation, perspective de financements, ainsi qu'une valorisation des résultats. En contrepartie il est attendu du Parc de participer à des réunions et groupes de travail, des événements et des outils de communication collectifs, de réaliser d'un bilan annuel ainsi que de partager de son expérience.

**Référents de l'opération :** Thomas Boulanger, Mathilde Allard

**Public cible :**

Elus de collectivités et intercommunalités  
Agriculteurs

**Commune concernée :** BARDOUVILLE

**Bilan de l'année 2016 :** En 2016, le parc était présent au séminaire annuel les 18 et 19 janvier. Le Parc s'est également rendu à deux journées d'échanges et à 4 jours de voyage d'études dans la Drôme à Biovallée. Ces échanges avec le réseau, ont permis d'enrichir et de préciser le contenu du projet de développement de l'Agriculture biologique déposé par le parc et ses partenaires en fin d'année 2016.

## PROJET 2.1.1.3. DEVELOPPER LES CIRCUITS COURTS (POINTS DE VENTE, RESTAURATION COLLECTIVE...)

< Objectif 2.1.1. : Développer la consommation de produits agroalimentaires locaux

### Organiser un réseau de boutiques valorisant les produits locaux

Code fiche : 2016-P2113-A2

**Contexte de l'action :** Dans le cadre de sa stratégie de développement de qualification de l'offre de tourisme et des produits locaux, le Parc a proposé aux partenaires et aux élus du Parc d'envisager la création d'un réseau de "boutiques de Parc" sur le modèle de ceux des parcs naturels régionaux de Lorraine et de l'Avesnois. Ceux-ci ont constitué un réseau de commerçants associés au Parc proposant une gamme de produits agricoles ou artisanaux issus de leur territoire. Engagés via un cahier des charges, ces commerçants (épicerie, magasin de producteurs) participent ainsi au développement économique local et constituent un espace de rencontre et d'échange au service de l'attractivité des parcs.

Sur le modèle de ces réseaux de points de vente, le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande a été désigné pilote d'une étude de faisabilité pour la constitution d'un réseau équivalent mais réalisé de manière mutualisée sur l'ensemble des parcs naturels régionaux de Normandie.

**Objectifs :** Promouvoir les produits locaux en créant un réseau de commerces et vitrines relais du territoire.

Valoriser les agriculteurs et les commerçants du territoire disposant d'un point de vente ou souhaitant en ouvrir un.

**Descriptif :** Avant d'envisager la création d'un réseau de boutiques de Parc à l'échelle des parcs naturels régionaux de Normandie, une étude préalable doit être menée : benchmarking, voyage d'études dans le Pnr Scarpe-Escaut, attentes et besoins au niveau des boutiques, commerces et producteurs du territoire du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande.

Pour ce faire, un technicien est recruté pour une durée de 5 mois d'octobre 2016 à début mars 2017.

Pour soutenir l'agriculture sur leur territoire, réduire les dépenses énergétiques des habitants liées à la consommation alimentaire et tisser des liens entre les habitants et leur territoire en construisant un sentiment d'appartenance, les parcs naturels régionaux de Normandie développent la promotion des productions agricoles locales et des savoir-faire culinaires.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Réaliser une étude de faisabilité d'un réseau de boutiques labélisées Boutiques des Parcs naturels régionaux de Normandie

Code fiche : 2016-P2113-A1-P2091911

**Objectifs :** Vérifier la faisabilité de la constitution d'un réseau de boutiques des parcs naturels régionaux de Normandie.

**Descriptif :** L'étude de faisabilité se décompose suivant le phasage suivant :

- une première phase de « benchmarking » :
  - Prendre connaissance des dispositifs existants mis en place par les autres parcs naturels régionaux
  - Réaliser une analyse « coûts/bénéfices » aussi bien au niveau de la gestion technique, de l'appropriation politique, des bénéfices des commerçants...
- une seconde phase d'étude dans chacun des territoires :
  - Analyser les besoins des différents acteurs (Parcs naturels régionaux de Normandie, Région...),
  - Mutualiser les listings de produits de l'ensemble des Parcs normands (offre)
  - Enquêter auprès d'un échantillon de commerçants et de boutiques à la ferme pour connaître leurs besoins et leurs appétences pour le projet
  - Evaluer l'existant en termes de « concurrence » directe et indirecte
  - Construire l'argumentaire commercial
- une dernière phase d'analyse de la faisabilité du projet
  - Analyse AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces)
  - Définir la stratégie de communication (différenciation par rapport à la « concurrence », plus-value...)
  - Définir les aspects opérationnels présents dans le cahier des charges (produits et services à vendre, quelle localisation et typologie de points de vente, quelles actions de communication et de vente réaliser)
  - Travailler à la structuration du réseau : objectifs, moyens humains et financiers, outils de formalisation de la mutualisation et du partenariat
  - Aboutir à la définition d'un premier réseau de boutiques intéressées

Référente de l'opération : Mathilde Allard

**Public cible :**

Agriculteurs  
Entreprises

## **Accompagner les projets LEADER contribuant au développement des circuits courts**

Code fiche : 2015-P2113-A1

**Contexte de l'action :** Le programme LEADER "Seine normande" contribue par les financements qu'il propose aux agriculteurs, commerçants ou EPCI au développement des circuits courts. Ceux-ci sont en effet ciblés dans l'axe 1 de sa stratégie : "valoriser les ressources locales par le développement des filières courtes" et dans la fiche 2 du plan d'actions "valoriser et optimiser les ressources locales". Deux cibles sont identifiées : le développement de circuits locaux d'approvisionnement et la transformation.

**Objectifs :** La fiche 2 "valoriser et optimiser les ressources locales" du plan d'actions LEADER répond aux objectifs suivants :

- **Objectifs stratégiques :**
  - 1.2. La promotion et l'utilisation de produits locaux par les consommateurs et leur diffusion en circuits courts
  - 1.3. La transformation locale des ressources du territoire
  - 1.4. Une meilleure rationalisation des ressources du territoire en recourant aux principes de l'économie circulaire
- **Objectifs opérationnels :**
  - 1.2.1 Favoriser l'utilisation de produits locaux par les collectivités locales
  - 1.2.2. Développer les circuits courts
  - 1.3.1. Créer des unités de transformation artisanales
  - 1.3.2. Accompagner les unités de transformation artisanales existantes pour mieux intégrer les ressources locales dans leur process
  - 1.4.1. Optimiser l'utilisation de matières premières recyclées pour le bâtiment
  - 1.4.2. Limiter le gaspillage en soutenant le recyclage des déchets, le réemploi, la réutilisation, la réparation et la location
  - 1.4.3. Développer les filières énergétiques renouvelables

**Descriptif :** Le programme LEADER intervient spécifiquement sur les actions suivantes :

- Introduction des produits et matériaux locaux dans la commande publique et privée
- Développement de la vente directe
- Transformation locale des ressources du territoire
- Recyclage des déchets, réemploi, et économie circulaire
- Transition énergétique et développement de filières énergétiques renouvelables

### **Opérations menées en 2016**

#### **➤ Accompagnement par LEADER du projet de Drive fermier de Tourville-sur-Pont-Audemer**

**Objectifs :** Ce projet a pour objectifs de :

- Répondre aux attentes des praticités des consommateurs en proposant une boutique en ligne d'une offre groupée de produits fermiers locaux.
- Valoriser un nouveau débouché innovant de commercialisation pour les producteurs fermiers du territoire.
- Développer l'économie du territoire par l'emploi d'un salarié
- Dynamiser la formation agricole au travers de la proximité avec les circuits courts

**Descriptif :** Mise en place d'un drive fermier afin de proposer aux consommateurs une offre groupée de produits locaux.

La cellule LEADER a accompagné la création d'un Drive fermier « Bienvenue à la Ferme » sur le site du lycée agricole de Pont-Audemer (Tourville-sur-Pont-Audemer).

Le portage est réalisé par un collectif constitué de sept producteurs et du lycée agricole qui y adosse un projet pédagogique avec les étudiants. La chambre d'agriculture apporte un soutien technique. L'offre de produits est diversifiée (viande, produits laitiers, fruits et légumes...) et comprend une partie en agriculture biologique.

Ce projet est passé en avis d'opportunité au Comité de programmation LEADER du 29 septembre 2016. Le programme LEADER financera des dépenses d'investissement (aménagement du local et frigo), et de fonctionnement (salarié, site internet...) ainsi que l'accompagnement réalisé par la chambre d'agriculture de l'Eure pour la mise en place du projet.

**Référentes de l'opération** : Aurélie Canu, Mathilde Allard

**Public cible** : Tous les publics

**Commune concernée** : PONT-AUDEMER

**Bilan de l'année 2016** : Le projet est passé en avis d'opportunité au Comité de programmation du 29 septembre 2016. Le montant du projet s'élève à 39 651 € TTC :

- LEADER : 9 516 € (24%)
- Autres Financements publics : 2 379 € (6%)
- Autofinancement : 27 756 € (70%)

## PROJET 2.2.1.1. DEVELOPPER L'ACCUEIL ET LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS ET DES PERSONNES AGEES

< Objectif 2.2.1. : Maintenir par l'innovation l'offre de services de proximité

### Projets LEADER contribuant à l'accueil et à la prise en charge des enfants et des personnes âgées

Code fiche : 2015-P3415-A77686

**Contexte de l'action :** L'offre de services est globalement satisfaisante pour les pôles principaux du territoire « Seine Normande ». Cependant, on constate des manques dans les secteurs plus ruraux, en particulier dans le domaine de la santé, de l'accueil de la petite enfance et des transports en commun. Cette situation est inéquitable pour les habitants et pénalisante pour l'attractivité du territoire. Il est nécessaire de mettre en place des services adaptés aux besoins des habitants et à leurs modes de vie. L'innovation doit être favorisée dans les services de proximité pour satisfaire aux besoins des habitants aux différentes étapes de la vie. Les pôles secondaires et les villages sont ciblés en priorité, de même que certains services qui contribuent fortement à maintenir le lien et la cohésion sociale du territoire (professionnels de santé, commerces de proximité, petite enfance, jeunesse et personnes âgées, culture, ...).

#### **Objectifs :**

##### Objectifs stratégiques :

- 4.1 Le maintien du commerce de proximité de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire
- 4.2 Un accès aux services de proximité optimisé et équilibré sur l'ensemble du territoire

##### Objectifs opérationnels :

- 4.1.1 Proposer une offre de services marchands durables adaptée aux besoins des habitants
- 4.2.1 Maintenir et structurer l'offre de services et d'équipements afférents pour la petite enfance, la jeunesse et les personnes âgées
- 4.2.2 Pérenniser et améliorer l'offre de santé
- 4.2.3 Favoriser l'accès à la culture
- 4.2.4 Adapter l'offre de services aux modes de vie

**Descriptif :** LEADER interviendra sur les actions suivantes :

- Aide à l'émergence et à la conception de projets d'urbanisme visant à développer une offre plus adaptée à la population en s'inscrivant dans l'un des objectifs suivants : *Améliorer l'offre de services ; Favoriser la prise en compte des besoins de populations spécifiques ; Renforcer la mixité des populations*
- Appui au regroupement et à la mutualisation de services
- Coordination, mise en réseau et animation des acteurs du territoire dans le domaine des services marchands et non marchands
- Expérimentation de solutions alternatives répondant aux besoins des habitants et des entreprises

Les investissements dans les services de transport sont traités dans la fiche-action n°6 « Améliorer l'accessibilité par la mobilité et l'inclusion sociale ».

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Accompagnement par LEADER du projet de l'ITEP

**Objectifs :** Reconstruction des locaux de l'ITEP La Houssaye destinés aux apprentissages et aux soins en regroupant l'activité de jour de l'institution sur Bourg-Achard.

Permettre le maintien de l'activité sur le territoire du Roumois en renouvelant les immobilisations.

Réduire l'impact environnemental de la structure (chauffage, transports).

Disposer d'un dispositif médico-social inter-associatif centralisé dans la nouvelle intercommunalité et en lien avec le territoire de Pont-Audemer.

**Descriptif :** Création d'un pôle médico-social thérapeutique regroupant l'unité d'enseignement, le service d'éducation spécialisée et de soins à domicile et le service de soins de l'ITEP La Houssaye ainsi que le Centre médico-psychopédagogique de l'association AEDE, et mise à disposition d'un bureau pour l'association d'action éducative s'inscrivant dans la protection de l'enfance. Les locaux prévus seront ceux de l'ancien collège.

**Référentes de l'opération** : Aurélie Canu, Mathilde Allard

**Public cible** : Jeune public

**Bilan de l'année 2016** : Le projet est passé en avis d'opportunité au Comité de programmation du 29 septembre 2016. Le montant du projet s'élève à 2 085 000 € TTC :

- LEADER : 85 000 € (4%)
- Autres Financement public : 950 000 € (46%)
- Autofinancement : 1 050 000 € (50%)

➤ **Accompagnement par LEADER du projet d'achat de véhicules électriques pour le transport de personnes âgées ou handicapées (commune d'Arelaune-sur-Seine)**

**Objectifs** : Rompre l'isolement des habitants, maintenir les personnes âgées ou PMR à domicile, permettre les déplacements, faciliter les démarches administratives.

**Descriptif** : Acquisition d'un véhicule électrique 9 places avec aménagement PMR (accompagnement aux déplacements, et déplacement d'un agent administratif aux domiciles des habitants pour leurs démarches administratives).

**Référentes de l'opération** : Aurélie Canu, Mathilde Allard

**Public cible** :

Habitants  
Public sénior  
Personnes en situation d'handicap

**Communes concernées depuis 2014:**

LA MAILLERAYE-SUR-SEINE  
SAINT-NICOLAS-DE-BLIQUETUIT

**Bilan de l'année 2016** : Le projet est passé pour avis d'opportunité au Comité de programmation du 15 décembre 2016. Le montant du projet s'élève à 26 600 € TTC :

- LEADER : 13 300 €
- Autofinancement : 13 300 €

➤ **Accompagnement par LEADER du projet Caféine**

**Objectifs** : Développer du lien social entre les personnes âgées souffrant de la solitude et les bénévoles, créer des espaces de rencontres, valoriser les seniors (les personnes récemment en retraite), protéger l'environnement sont les objectifs qui nous animent.

Cette démarche en plus d'avoir un objectif social se veut également écologique et citoyenne. Le fait d'aider les personnes âgées isolées à trier, à traiter les déchets non ramassés à domicile, est également une action qui agit pour la protection de l'environnement.

**Descriptif** : Le projet vise à créer un réseau de solidarité constitué de bénévoles qui proposeront des visites de convivialité à des personnes âgées souffrant de la solitude. Il était important de trouver un prétexte à la visite régulière des bénévoles. Aussi, et dans une démarche de protection de l'environnement, CAFE-IN proposera un ramassage régulier du verre, des piles, des ampoules et des bouchons plastiques (association bouchons) à domicile. En plus d'être une action collective et citoyenne, cette collecte permettra aux bénévoles d'entrer en contact avec les bénéficiaires de façon régulière tout en proposant un café avec le bénéficiaire à chaque passage. Enfin pour être dans une démarche entièrement écologique et conviviale, la collecte sera faite par deux bénévoles en pousse-pousse électrique.

**Référentes de l'opération** : Aurélie Canu, Mathilde Allard

**Public cible** : Public sénior

**Commune concernée** : DUCLAIR

**Bilan de l'année 2016** : Le dossier est passé pour avis d'opportunité au Comité de programmation du 29 septembre 2016.

Montant du projet : 24 828 € TTC :

- LEADER : 9 812 € (24%)
- Autres Financement public : 2 453 € (6%)
- Autofinancement : 12 563 € (70%)

## PROJET 2.3.1.1. DEVELOPPEMENT D'UNE STRATEGIE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS (EN LIEN AVEC LES AGENTS DE DEVELOPPEMENT DES COMMUNAUTES DE COMMUNES, LES CHAMBRES CONSULAIRES, LES DEFIS-RURAUUX, L'ADRESS...)

< Objectif 2.3.1. : Encourager et accompagner la création d'activité et la transmission d'entreprises

### Accueillir et accompagner les porteurs de projet

Code fiche : 2014-P2311-A2

**Contexte de l'action :** Afin de pouvoir mieux aiguiller et accompagner les porteurs de projet dans leur démarche, il est proposé de construire avec les partenaires (agents de développement des communautés de communes, chambres consulaires, Défis-Rurauux, ADRESS ...) une stratégie d'accueil et d'accompagnement. Parmi les actions concrètes qui pourraient être proposées, on peut citer comme exemple la réalisation d'une « feuille de route » pour le porteur de projet, un vade-mecum des structures et de l'accompagnement qu'elles proposent, un inventaire des solutions de financements existantes... Le groupe technique regroupant les partenaires pourra être force de proposition et d'aide à la décision pour le futur programme LEADER dans le choix des projets à financer.

#### **Objectifs :**

- Accompagner les porteurs de projets afin de développer la création d'activité sur le territoire.
- Créer une coordination étroite entre toutes les composantes de l'ingénierie territoriale locale.

#### **Descriptif :**

La candidature LEADER « Seine normande » a été retenue par la Région en décembre 2015. Ainsi, le territoire LEADER composé du Parc, du PETR Risle estuaire et du Pays du Roumois bénéficie d'une cellule d'animation de 3 personnes chargées de la mise en œuvre du programme. Cette ingénierie dédiée permet de réaliser à la fois un important travail d'animation et d'accompagnement des porteurs de projet, mais également de constituer et d'animer un réseau d'ingénierie local.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Animation des porteurs de projets par LEADER

**Objectifs :** Animer, gérer, suivre, communiquer et évaluer le programme LEADER en veillant à une bonne utilisation des fonds européens en cohérence avec la stratégie LEADER et dans le respect des règles communautaires.

**Descriptif :** L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie locale de développement nécessitent un important travail d'animation et un suivi en continu des porteurs de projet afin de conduire le programme d'actions dans un objectif d'efficacité optimale. Le GAL consacrera entre 1 et 3 ETP sur toute la durée du programme pour animer, gérer, évaluer et communiquer sur son programme LEADER.

L'équipe technique du GAL a pour missions de :

- Participer à l'identification et à l'émergence de projets s'inscrivant dans la stratégie LEADER sur tout le territoire du GAL,
- Informer l'ensemble des porteurs de projets potentiels,
- Lancer des appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt,
- Accompagner et développer la dynamique au sein du Comité de programmation et le mettre en capacité de choisir des projets pertinents, en lien avec la stratégie,
- Apporter un accompagnement technique et administratif aux porteurs de projets,
- Faciliter l'instruction des dossiers et le relais à l'autorité de gestion,
- Renseigner l'outil Osiris,
- Assurer la gestion du programme Leader et l'utilisation optimale des fonds,
- Communiquer sur les actions réalisées sur le périmètre du GAL afin de transférer les bonnes pratiques,
- Evaluer le programme LEADER,
- Capitaliser et participer aux réseaux ruraux (régional et national).

**Référentes de l'opération :** Aurélie Canu, Mathilde Allard

**Public cible** : Equipe du parc

**Bilan de l'année 2016** : La cellule LEADER a relancé début octobre 2016 les porteurs de projets qui avaient déposé une intention de projet en 2015.

Sur 112 projets, 8 ont été abandonnés et 57 ont répondu à la relance. Cependant, certains d'entre eux attendent la mise en place des nouveaux EPCI, d'autres sont toujours au stade d'intentions et seront potentiellement prêts pour 2017. La cellule a pris contact avec 28 des nouveaux porteurs. Au total, 85 projets sont soit en contact, soit accompagnés par la cellule (les porteurs de projets de 2015 et les nouveaux contacts).

### ➤ Constitution et animation d'un réseau d'ingénierie locale

**Objectifs** : Constituer un réseau d'ingénierie locale pour optimiser l'accompagnement des porteurs de projet et développer l'activité économique sur le territoire.

**Descriptif** : L'équipe d'animation LEADER s'appuie sur les personnes ressources du territoire tant dans le repérage que dans l'accompagnement et le financement des projets (agents des structures Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande, Pays du Roumois, Pays Risle Estuaire, agents des collectivités – communes, EPCI, Départements, Région...– , structures d'accompagnement/ financement de projets, services de l'Etat, fondations, organismes bancaires, financement participatif...). Ce réseau n'est pas figé et s'enrichit au fil des dossiers et par le biais même du réseau. Il est mobilisé pour apporter des avis et des éclairages sur les projets avant leur passage en comité de programmation.

#### Qui est concerné ?

1<sup>er</sup> cercle : les agents des structures PNR, Pays du Roumois, Pays Risle Estuaire

2<sup>ème</sup> cercle : tous les techniciens ayant une compétence technique mobilisable dans le cadre de la stratégie LEADER : agents des collectivités (communes, EPCI, Départements, Région...), structures d'accompagnement/ financement de projets, services de l'Etat, fondations, organismes bancaires, financement participatif...

#### Quelles sont les interactions possibles ?

- Repérage et orientation des porteurs de projets
- Accompagnement et co-financement des projets
- Consultation/ avis technique sur les projets
- Participation aux réflexions structurantes sur le territoire (si cela s'avère utile)

**Référentes de l'opération** : Aurélie Canu, Mathilde Allard

**Public cible** : Tous les publics

#### **Bilan de l'année 2016 :**

- Agriculture : Défis Ruraux, Chambre d'agriculture 27 et 76, GRAB, Terre de liens
- Création/ reprise d'entreprises : Haute-Normandie Active, Initiative Eure, ICRE BTP
- Commerce et artisanat : CCI Portes de Normandie (dont antenne Pont Audemer), CCI Seine Mer Normandie (dont antenne Yvetot), Chambre des métiers et de l'artisanat 27, CAPEB 27
- Economie Sociale et Solidaire : ADRESS, CRESS Normandie, Région Normandie, URSCOP, GRANDDE
- Insertion, inclusion, handicap, action sociale : ARS, DIRECCTE, Département 76, Département 76, (Département 27), FNARS, GRAIN, 2IAE, Fédération des EI, réseau des APP, PLIE Métropole Rouen, CLIC Seine Austreberthe, CCAS Yvetot
- Energie : ALEC
- Tourisme : ADETMIR
- Urbanisme/Foncier : CAUE 27, Département 27
- Patrimoine : Fondation du Patrimoine

## PROJET 2.3.1.2. DEVELOPPER L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN DIFFICULTE

< Objectif 2.3.1. : Encourager et accompagner la création d'activité et la transmission d'entreprises

### Projets LEADER contribuant à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté

Code fiche : 2015-P3416-A77687

**Contexte de l'action :** L'accessibilité recouvre de multiples enjeux pour le territoire « Seine Normande » en termes d'intégration sociale et de lutte contre l'exclusion, d'attractivité du territoire et de lutte contre les gaz à effet de serre. La dépendance à l'automobile est en effet très forte sur ce territoire, que ce soit pour l'accès aux services, à l'emploi, à la culture mais également en termes de circulation touristique. Il est nécessaire d'améliorer l'accès de tous aux services et aménités du territoire et de proposer pour cela de nouvelles solutions en termes de mobilité et d'accès à l'emploi, à la culture et aux équipements et sites touristiques.

Ces problématiques de mobilité et de difficultés d'accès se conjuguent avec d'autres difficultés sociales ou d'insertion. Aussi, il conviendra de prêter attention à toutes les catégories de publics en particuliers les plus vulnérables au travers d'initiatives solidaires (personnes à mobilité réduite et personnes handicapées, publics en difficulté sociale, jeunes, actifs, familles, personnes âgées, ...).

L'amélioration de l'accessibilité des habitants et des touristes aux services, aux équipements et aux sites touristiques passe notamment par la mise en place de solutions alternatives de mobilité.

#### **Objectifs :**

##### Objectifs stratégiques :

- 4.3 Une mobilité durable
- 4.4 Le renforcement des solidarités

##### Objectifs opérationnels :

- 4.3.1 Organiser l'offre de transports alternatifs à la voiture
- 4.3.2 Adapter les réseaux de transports collectifs aux besoins des habitants
- 4.3.3 Faire évoluer les modes de travail afin de limiter les déplacements
- 4.4.1 Faciliter l'accès aux métiers et aux formations, en particulier pour les publics les plus éloignés des lieux de formation

#### **Descriptif :**

LEADER interviendra sur les actions suivantes :

- Structuration de l'offre de transports en promouvant la mobilité durable
- Développement de transports alternatifs à la voiture individuelle
- Soutien à la mobilité de publics spécifiques
- Développement d'actions de cohésion sociale, d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi

Les investissements pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et des personnes handicapées sur des sites, hébergements et équipements touristiques (non règlementaires) seront traités dans la fiche LEADER n°4 « Structurer une offre attractive et durable ».

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Accompagnement par LEADER du projet Ecobouc

**Objectifs :** Développer l'Ecopâturage sur le territoire. Déployer une offre d'Insertion et de formation.

**Descriptif :** Appui de l'association Eco' Bouc de Seine à la structuration d'une offre de service écopâturage, écopastoralisme, insertion.

Les pistes et demandes à ce jour sont assez diffuses et diverses. L'association souhaite être accompagnée dans l'étude plus approfondie des besoins locaux et dans la formulation de la réponse à ses besoins (offre, organisation, moyens).

Cette réflexion précède une phase d'investissement et potentiellement la création d'emploi(s).

**Référentes de l'opération :** Aurélie Canu, Mathilde Allard

**Public cible** : Tous les publics

**Bilan de l'année 2016** : Le projet est passé pour avis d'opportunité au Comité de programmation du 15 décembre 2016.  
Montant du projet : 25 000 € TTC :

- LEADER : 17 500 €
- Autre Financement public : à déterminer (sollicitations en cours)
- Autofinancement : - € (à suivre sur investissement si offre se structure)

## PROJET 2.4.1.1. MISE EN ŒUVRE PROGRAMME D'ÉCO-RESPONSABILITÉ INTERNE AU SYNDICAT MIXTE DU PARC

< Objectif 2.4.1 : Garantir l'exemplarité du Syndicat mixte en manageant un agenda 21

### Mise en œuvre d'un plan d'actions d'éco-responsabilité interne

Code fiche : 2014-P2411-A1

**Contexte de l'action** : La charte du Parc naturel régional a été reconnue comme Agenda 21 de territoire par la délégation interministérielle au développement durable. A ce titre, il a été demandé d'accorder une attention particulière à certains points, dont l'éco-responsabilité de la structure de gestion du Parc. Dans ce cadre, le Syndicat mixte s'est engagé à mener une politique interne sociale et environnementale exemplaire.

**Objectifs** : Mettre en œuvre un programme d'éco-responsabilité interne.

**Descriptif** : La démarche consiste à réaliser un diagnostic de la structure en matière d'éco-responsabilité, puis à décliner un plan d'actions. La mobilisation de l'ensemble de l'équipe étant primordiale dans la mise en œuvre du plan d'actions, des temps de consultation seront organisés tout au long de la démarche. Dans un souci d'amélioration continue, le plan d'action donnera lieu à une évaluation. A partir de cette expérience, le parc mobilisera toute son expertise au service des communes souhaitant s'engager dans un projet similaire. À terme, l'objectif est d'étendre cette démarche à l'ensemble du territoire, tout en mutualisant les moyens et les expériences menées. Des actions pilotes seront lancées en attendant la production du plan d'actions.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Élaboration et mise en œuvre d'un programme d'éco-responsabilité interne

Code fiche : 2014-P2411-A1-P2

**Objectifs** : Viser l'exemplarité du Syndicat mixte par la réalisation d'un programme d'éco-responsabilité interne.

**Descriptif** : Le programme d'écoresponsabilité interne comprend plusieurs étapes :

- Etat des lieux des pratiques : Collecte d'informations sur le fonctionnement et les pratiques actuelles de la structure (Maison du Parc, Ste Opportune, et Golf de Jumièges)
- Définition du plan d'actions avec les priorités et les échéances de mise en œuvre
- Mise en œuvre des actions
- Evaluation du programme

Le facteur de réussite de cette démarche réside dans la mobilisation de l'ensemble de l'équipe. Les agents du Parc seront donc sollicités à différents moments (état des lieux, plan d'actions), par le biais d'enquêtes et de temps d'échanges.

**Référente de l'opération** : Anne-Sophie Jehanne

**Public cible** : Equipe du parc

**Bilan de l'année 2016** : Une restitution de l'enquête menée auprès de l'équipe a été réalisée lors d'un café thématique en début d'année. Le diagnostic a été ensuite approfondi, permettant de déterminer un plan d'actions, avec un échéancier de mise en œuvre sur plusieurs années. Celui-ci a été validé par le comité de direction.

## PROJET 2.4.2.1. ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES DANS LE CADRE DE LEUR AGENDA 21 ET DE LEUR DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

< Objectif : 2.4.2 Accompagner les collectivités dans le développement durable

### Accompagnement des collectivités du territoire au développement durable

Code fiche : 2014-P2421-A1

**Contexte de l'action :** La charte 2013-2025 du parc ayant été reconnue par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie au titre d'Agenda 21 local, le Syndicat mixte souhaite inciter les communes et EPCI de son territoire à élaborer des démarches territoriales durables.

**Objectifs :** Accompagner les collectivités du territoire à l'élaboration de programmes d'actions de développement durable.

**Descriptif :** Le Parc suit les démarches d'Agenda 21 local en cours d'élaboration sur son territoire, en se tenant informé ou en participant à des réunions de comité de pilotage ou ateliers de concertation.

Pour permettre aux communes de son territoire de structurer une démarche de développement durable, le Parc souhaite proposer un accompagnement individuel et collectif à travers la création d'un outil spécifique.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Création d'un outil clé en main pour les communes

Code fiche : 2014-P2421-A1-P2

**Objectifs :** Créer un outil clé en main pour permettre aux petites communes de structurer leur politique en matière de développement durable et d'initier des actions.

**Descriptif :** Le Parc naturel régional souhaite accompagner les communes de son territoire à la mise en place d'une démarche de développement durable. L'outil Agenda 21 sous sa forme actuelle, nécessite un temps d'élaboration relativement long, ce qui peut le rendre moins accessible pour les petites communes qui possèdent peu de moyens humains et financiers.

Afin de décliner sa charte reconnue Agenda 21, le Parc naturel régional s'associe à l'Agence Régionale de l'Environnement Normandie pour décliner un carnet de bord développement durable spécifique aux petites communes.

L'objectif est de créer une proposition de démarche concrète et simple pour ces territoires, en proposant une liste d'actions incontournables, qui peuvent être mises en œuvre facilement par la commune. En complément d'un accompagnement du chargé de mission Agenda 21 du Parc, la collectivité peut bénéficier rapidement d'un plan d'actions clé en main. Ce carnet de bord ne se substitue pas à un agenda 21 local mais correspond plutôt à une première étape. La collectivité peut choisir ensuite d'aller plus loin et de s'engager dans un agenda 21 local dans un second temps.

L'outil proposé comprend :

- Un module de formation des élus
- Un livret de recommandations sur la constitution du pilotage
- Une liste d'actions incontournables, des fiches actions pré-remplies et des fiches actions vierges
- Une option concertation et proposition de techniques
- Un outil de priorisation du plan d'action
- Un tableur de suivi et d'évaluation du plan d'action

**Référente de l'opération :** Anne-Sophie Jehanne

#### **Principaux partenaires :**

Agence Régionale de l'Environnement de Normandie  
Commune de Saint Pierre de Manneville  
Commune de Bardouville  
Commune de Hautot Sur Seine

**Public cible :** Elus de collectivités et intercommunalités

**Communes concernées depuis 2014:**

BARDOUVILLE

HAUTOT-SUR-SEINE

SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE

**Bilan de l'année 2016 :** L'outil d'accompagnement au développement durable créé avec l'A.R.E. Normandie a été présenté aux communes lors du Conseil des maires de février 2016. Suite à cette présentation, trois communes ont manifesté leur intérêt pour un expérimenter un accompagnement du Parc à travers cet outil : Saint Pierre de Manneville, Bardouville et Hautot-sur-Seine. Le Parc a rencontré la commune de Saint Pierre de Manneville à deux reprises pour lui donner des éléments de méthode pour l'organisation de la démarche à mettre en place (présentation aux élus, concertation des habitants...). La commune a commencé à réfléchir également au sein de la commission environnement sur les actions à mettre en œuvre.

Les communes de Bardouville et d'Hautot-sur-Seine ont quant à elle été rencontrées individuellement pour leur présenter l'outil de manière plus approfondie.

## PROJET 2.4.4.1. AVIS SUR DOSSIERS ICPE, ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

< Objectif : 2.4.4 Maîtriser les impacts paysagers et environnementaux des industries de carrière en accompagnant les entreprises

### Avis sur les dossiers d'installation classée pour la Protection de l'Environnement

Code fiche : 2014-P2441-A1

**Contexte de l'action :** Le Parc est sollicité pour avis sur les projets ICPE, conformément aux articles R.333-14 et des articles L122-1 à L122-3 et R 122-1 à R122-16 du code de l'environnement.

**Objectifs :** L'objectif est d'améliorer la qualité des projets d'aménagement sur le territoire du Parc, et notamment maîtriser les impacts paysagers et environnementaux des industries de carrière. Ainsi le Parc, dans ses avis, formule un certain nombre de remarques et de recommandations visant à améliorer le dossier, en vue d'une reprise dans l'arrêté d'autorisation. C'est le bureau syndical qui délibère et rend des avis. Par exemple, pour ce qui concerne les carrières, les réaménagements doivent être de grande qualité, ne doivent pas aggraver la fragmentation des milieux et leur état de conservation, voire apportent un gain écologique (amélioration des continuités écologiques, etc...). Une attention particulière est portée également sur le respect de la logique ERC (cf. objectif 1.1.3. de la charte du Parc).

**Descriptif :** Les projets soumis pour avis au Parc sont analysés par les spécialistes (biodiversité, paysage...) et un avis technique est préparé pour que les élus, réunis en bureau syndical, puissent délibérer et donner un avis. Le Parc participe également aux Commissions Locales de Concertation et de Suivi.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Avis sur les dossiers ICPE

Code fiche : 2014-P2441-A1-P1

**Référente de l'opération :** Catherine Delannoy

**Public cible :** Entreprises

#### **Communes concernées depuis 2014:**

BARDOUVILLE  
LA BOUILLE  
MOULINEAUX  
VATTEVILLE-LA-RUE

**Bilan de l'année 2016 :** Le bureau syndical a donné 7 avis réglementaire sur les dossiers suivants :

- Dossier de demande d'autorisation d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, relatif à une installation d'entreposage, dépollution, démontage et découpage de navires hors d'usage, et désamiantage, par la société DEMONAVAL au Trait
- Dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif à l'implantation d'une plateforme logistique destinée au stockage de produits combustibles, de matières plastiques, de produits inflammables, aérosols et de produits dangereux pour l'environnement ;
- Demande d'autorisation de modification du Plan d'épandage de Calciton et de boues papetières - dossier d'Installation classée pour la protection de l'environnement ;
- Dossier de demande d'avis instruit au titre des articles L. 214-1 à L 214-6 du code de l'environnement : Mesures compensatoires hors emprise\_AAPTC sur la commune de MARAIS-VERNIER ;
- Avis sur le document de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation du Havre ;
- Avis sur un projet d'effacement de réseau BTA Aérien à Yvetot ;
- Demande d'autorisation d'extension d'une carrière de matériaux alluvionnaires au titre des installations Classées pour la protection de l'Environnement (ICPE), sur la commune de Le mesnil-sous-Jumièges
- Dossier de demande d'autorisation au titre des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement « opérations de dragage d'entretien du chenal de navigation et des installations portuaires de l'estuaire aval et immersion des sédiments sur les sites de Machu, zone intermédiaire et zone temporaire amont »

## PROJET 2.4.5.1. POURSUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT DE L'EXPERIMENTATION « DES TAS DANS LES TROUS »

< Objectif 2.4.5 : Maîtriser les impacts de l'activité portuaire et accompagner la reconversion de sites en milieu naturel ou agricole

### Poursuite de l'accompagnement de l'expérimentation « des tas dans les trous »

Code fiche : 2014-P2451-A1

**Contexte de l'action :** Dans les années 90 sur la boucle d'Anneville, les pratiques des carrières, qui creusent des plans d'eau pour extraire les granulats, et les pratiques du Port autonome de Rouen, qui crée des chambres de dépôts sur les zones humides les plus proches des sites de dragage, contribuent à la disparition des zones humides. Pour essayer de sortir de cette situation qui fait peser une menace sur les zones humides de la vallée de la Seine, à la fin des années 80, le Parc propose une « triangulaire » autour d'un projet intitulé « les tas dans les trous » avec pour finalité la re-création de zones humides.

Il s'agit en fait d'arrêter de constituer des chambres de dépôts à sec et de profiter des excavations de carrières pour les combler avec des sédiments de dragage afin de reconstituer des zones humides.

**Objectifs :** Proposer un nouveau protocole de suivi sur un plus long terme

**Descriptif :** Des propositions de contribution a ces protocoles seront formulées dans le cadre d'une nouvelle convention entre le parc et le GPMR.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Poursuite de l'accompagnement de l'expérimentation des tas dans les trous

Code fiche : 2014-P2451-A1-P1

**Objectifs :** Proposer un nouveau protocole de suivi sur un plus long terme

**Descriptif :** Des propositions de contribution à ces protocoles seront formulées dans le cadre d'une nouvelle convention entre le parc et le GPMR.

**Référente de l'opération :** Christelle Steiner

#### **Principaux partenaires :**

Agence de l'Eau Seine Normandie  
Grand Port Maritime de Rouen

#### **Public cible :**

Public expert  
Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels

**Bilan de l'année 2016 :** Le Parc a participé à plusieurs réunions organisées par les carrières FCH Capoulade sur Anneville dans le cadre de leur projet d'extension en zone humide. En effet ce projet propose notamment de réaménager par remblaiement avec des sédiments de dragage, une grande partie des ballastières qui seront issues de l'extraction. Il en est de même pour les carrières STREF sur Jumièges qui projettent un remblaiement des ballastières existantes, sans projet d'extension. Lors de ces rencontres, le Parc a ainsi fait part des conditions pour que les dossiers soient à minima « recevables pour analyse » auprès du Syndicat mixte, à savoir une étude d'impact complète et de haute qualité, prenant en compte tous les aspects environnementaux au sens large : enjeux écologiques liés à la patrimonialité et à la fonctionnalité du site, enjeux liés au sol et au sous-sol, aux nappes, aux usages, aux paysages, mise en œuvre ambitieuse de la logique Eviter Réduire Compenser etc. Les études devront démontrer le gain écologique global de l'opération.

## PROJET 2.5.1.1. ANIMER LES ROUTES TOURISTIQUES (ROUTE DES FRUITS, ROUTE DES CHAUMIERES, ROUTE DES PANORAMAS)

< Objectif : 2.5.1 Structurer et animer l'offre de tourisme et de loisirs pour renforcer l'attractivité du territoire

### Route des chaumières

Code fiche : 2014-P2511-A1

**Contexte de l'action** : La route des chaumières est une route touristique qui met en valeur le territoire et un élément de son patrimoine identitaire lié à l'habitat traditionnel et aux matériaux locaux. Cette route fut créée dans les années 1980 et s'étend sur 53 Km depuis la Maison du Parc aux confins du marais Vernier. Aujourd'hui, le concept de route connaît un essoufflement. Le projet de structuration et d'animation des routes touristiques du territoire prévoit d'apporter une nouvelle dynamique avec une mise en tourisme qui permettra aux visiteurs et habitants de mieux connaître les spécificités locales et l'intérêt de leur maintien pour garantir un savoir-faire artisanal traditionnel et une identité paysagère.

**Objectifs** : Il s'agit de valoriser le Parc (patrimoines, sites, savoir-faire) autour d'une thématique emblématique du territoire également image caractéristique associée à la destination Normandie.

**Descriptif** : Le Parc souhaite développer un projet touristique cohérent pour relancer le tourisme sur cette partie du territoire. Un travail de diagnostic spécifique à la route doit préalablement être réalisé avant d'engager toute concertation en vue d'étudier son évolution, l'organisation d'animations et la conception de nouveaux outils de promotion. La communauté de communes du canton de Quillebeuf que traverse la route des chaumières, se positionne clairement dans sa stratégie de développement touristique, sur cette route pour développer l'économie de son secteur. Le dépliant de la Route des Chaumières est régulièrement édité et répond à une réelle demande et attente des visiteurs et professionnels.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Edition du dépliant de la Route des chaumières

Code fiche : 2014-P2511-A1-P1

**Objectifs** : La Route des Chaumières connaît un réel intérêt de la part des visiteurs d'où qu'ils viennent. Avec la nouvelle charte graphique du Parc et la création d'une cartotheque, le dépliant de cette route arrivant en fin de stock courant 2014, il est envisagé d'éditer un nouveau document.

**Descriptif** : En 2014, un premier rapport-diagnostic de la route des chaumières a été réalisé. Il est prévu qu'il soit étayé en 2016 par une stratégie de développement et un plan d'actions. Compte tenu de la demande importante concernant la publication d'un document promotionnel de cette route, il a été décidé de "relooker" le document. Les photos et la carte seront entièrement renouvelées afin d'apporter une esthétique plus dynamique, répondant davantage aux attentes en termes de communication.

**Référente de l'opération** : Isabelle Vauchel

**Public cible** : Habitants

**Bilan de l'année 2016** : Le dépliant de la route des chaumières a été édité à 30 000 exemplaires en mai 2016 pour sa version en français.

### Route des fruits

Code fiche : 2014-P2511-A2

**Contexte de l'action** : Dans les années 1970, le Parc s'engage auprès des habitants, dans la sauvegarde et la préservation des savoir-faire liés à l'arboriculture. En 1998, la route des fruits qui s'étend sur 28 km, de la maison du Parc à Duclair, fait l'objet d'un balisage directionnel encourageant les visiteurs à découvrir les arboriculteurs sur leur lieu de production avec la vente à la barrière. A la fin des années 2000, les communes et producteurs de la boucle d'Anneville-

Ambourville souhaite une extension de la route des fruits sur leur territoire, afin de légitimer leur patrimoine fruitier ancestral et participer à la dynamique engagée pour favoriser les circuits courts par la vente à la ferme. Aujourd'hui, elle court sur 62 km et propose une découverte étendue à la boucle d'Anneville-Ambourville. Elle se parcourt en voiture ou en vélo puisqu'elle suit en partie, le balisage de la vélo-route de la vallée de la Seine. La Route sillonne des vergers authentiques et cours fruitières ponctuées d'un habitat traditionnel et de granges où étaient autrefois conservés les fruits.

**Objectifs :** Permettre le maintien d'un patrimoine paysager identitaire et emblématique du territoire. Soutenir une production locale par le développement d'une économie de proximité.

**Descriptif :** En 2010, la route des fruits a été choisie comme fil conducteur pour expérimenter de nouvelles méthodes de valorisation des productions et savoir-faire agricoles. Un groupe de projet composé de partenaires (chambre d'Agriculture de Seine-Maritime, producteurs, communes, Métropole, Offices de tourisme) s'est impliqué dans la mise en œuvre d'un certain nombre d'opérations comme la « journée pour ma pomme », l'extension de la route sur la boucle d'Anneville-Ambourville, la publication d'une nouvelle brochure bilingue (français-anglais), l'organisation d'éductours...

## **Opérations menées en 2016**

### **➤ Edition de la brochure de la Route des Fruits**

*Code fiche : 2014-P2511-A2-P2*

**Objectifs :** Dans le cadre de la valorisation de "la route des fruits", l'étape suivante est consacrée à la réalisation d'une nouvelle brochure de la route des fruits qui permet de :

- promouvoir un savoir-faire, des paysages et un patrimoine
- Donner du sens en exprimant l'essence de la thématique
- Offrir des clés de compréhension et de découverte
- Partir à la rencontre des producteurs et donner envie de consommer les fruits

**Descriptif :** La réalisation de la brochure est traitée par les services du Parc. Compte tenu des données techniques de la nouvelle charte graphique, le format fermé A5 est privilégié. L'esprit "carnet de voyages" est retenu avec des photos, illustrations, dessins, cartes. Il invite à découvrir les spécificités de la route, les activités de loisirs, sites et monuments qui s'y rattachent. Les textes viennent en appui pour donner au visiteur l'envie d'explorer la route au-delà du simple itinéraire. Des opérations de promotion de la Route compléteront le dispositif de communication en 2016 (éductours, randonnées...)

**Référente de l'opération :** Isabelle Vauchel

**Public cible :** Tous les publics

**Bilan de l'année 2016 :** La nouvelle brochure connaît un franc succès auprès du public. Elle est diffusée à plus de 20 000 exemplaires en 2016 dans les offices de tourisme, sites et monuments, prestataires touristiques de l'ex région Haute-Normandie, et les producteurs et communes de la route des fruits.

### **➤ Organisation d'éductours à destination des professionnels**

*Code fiche : 2016-P2511-A2-P3*

**Objectifs :** L'organisation d'éductours destinés à des professionnels du tourisme régional a pour objectif d'améliorer leur connaissance du territoire pour qu'ils deviennent des ambassadeurs de la route des fruits. Il s'agit aussi de développer du lien entre les prestataires et les producteurs de la route afin de les sensibiliser sur les circuits courts et l'intérêt de valoriser les produits locaux auprès des visiteurs.

**Descriptif :** Plusieurs organismes y compris le Parc interagissent dans l'organisation d'éductours sur la route des fruits.

**Référente de l'opération :** Isabelle Vauchel

**Public cible :** Entreprises

**Bilan de l'année 2016 :** En 2016, le Comité Départemental de Tourisme de Seine-Maritime a programmé une découverte de cette route à vélo le 15 septembre après avoir dû annuler la sortie du 16 juin pour raisons climatiques. L'éductour au départ de la Maison du Parc prévoyait une découverte du patrimoine de la boucle de Jumièges-Le Mesnil et la visite d'une

exploitation sous la conduite d'un arboriculteur. Une trentaine de prestataires touristiques et d'ambassadeurs de Seine-Maritime a participé à cette sortie.

### ➤ Organisation d'animations de valorisation de la route

Code fiche : 2016-P2511-A2-P4

**Objectifs** : En 2010, la route des fruits a été choisie par le Parc pour expérimenter de nouvelles méthodes de valorisation des productions et savoir-faire agricoles, mêlant approche touristique, animations culturelles, éducation et sensibilisation à l'environnement. Ce travail est mené en partenariat avec les arboriculteurs, la Métropole Rouen Normandie, la Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime et les maires des communes de la route.

Le développement d'animations participe à la dynamique du réseau et au rayonnement de la route auprès des habitants et des visiteurs.

**Descriptif** : Les animations sont destinées au "grand public". Elles sont organisées avec le concours des arboriculteurs. Dès 2011, le Parc organisait chaque année en automne, des journées portes ouvertes chez les producteurs et/ou un marché aux pommes à la Maison du Parc. Ces opérations ont connu un réel succès auprès du public. Elles demandent toutefois une mobilisation de moyens humains et financiers importants. De même que la fête du Parc est désormais organisée une année sur deux, il a été convenu d'organiser cette manifestation d'automne une année sur deux et d'envisager de développer progressivement de nouvelles animations pour capter les habitants et les visiteurs sur d'autres périodes de l'année en s'appuyant sur la mobilité douce et les nouvelles technologies d'information.

**Référente de l'opération** : Isabelle Vauchel

**Public cible** : Habitants

**Bilan de l'année 2016** : En 2015, une extension de la route a été réalisée sur la boucle d'Anneville-Ambourville. Afin de promouvoir cette réalisation auprès des habitants de proximité, une sortie découverte a été programmée le dimanche 9 octobre 2016. Cette sortie s'est déroulée sur une demi-journée avec la participation des producteurs qui ont conduit le groupe composé de 50 personnes, à travers les vergers et leur lieu de production. Le propriétaire du château de la Cheminée Tournante a permis d'aborder un autre aspect patrimonial de la route avec la visite de son pressoir de la fin du XVIIIème siècle.

Au vu du succès de cette sortie où toutes les demandes de participation n'ont pas pu être satisfaites, le nombre de places étant limité à 50 personnes, une nouvelle sortie est envisagée sur 2017. Les personnes qui ont suivi cette sortie ont manifesté leur satisfaction et leur surprise de découvrir la qualité des paysages et du patrimoine de la boucle d'Anneville-Ambourville. Les interventions des producteurs ont suscité un vif intérêt.

Un reportage de France 3 Normandie a contribué au soutien médiatique de cette manifestation qui avait déjà recueilli les honneurs de la presse locale.

## PROJET 2.5.1.3. STRUCTURER L'OFFRE EN MATIERE DE RANDONNEES SUR LE TERRITOIRE

< Objectif : 2.5.1 Structurer et animer l'offre de tourisme et de loisirs pour renforcer l'attractivité du territoire

### Accompagner les collectivités dans l'aménagement de sentiers de randonnées sur le territoire

Code fiche : 2014-P2513-A2

**Contexte de l'action :** Dans sa Charte de territoire, le Parc affirme sa volonté de participer au développement et à la valorisation des modes de déplacement doux. Si la compétence "randonnée" incombe aux EPCI, ils ne disposent pas tous des mêmes moyens humains et financiers pour sa mise en œuvre. La randonnée quelle qu'elle soit, pédestre, équestre, cyclotouristique, fait partie intrinsèque du tourisme nature. Les visiteurs de passage ou séjournant dans un Parc naturel, s'attendent à pouvoir relier aisément les différents centres d'intérêt touristique soit par des transports en commun adaptés, soit par un réseau de voies cyclables connectées aux territoires limitrophes, aux gares SNCF, et principaux points de desserte locale.

**Objectifs :** Organiser l'itinérance par des modes de déplacement doux

**Descriptif :** En réalisant le guide "Balades et randonnées" dans le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande publié par les éditions Chamina en 2013, il a été relevé la difficulté de présenter une offre homogène sur l'ensemble du territoire du Parc. Les communautés de communes ont été sollicitées pour ce guide. Certaines d'entre elles, ont perçu la nécessité de travailler à la structuration et à la qualification des sentiers de randonnée existant sur leur territoire.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Accompagnement expérimental de la Communauté de Communes de la région d'Yvetot

Code fiche : 2014-P2513-A2-P1

**Objectifs :** Les activités de pleine nature représentent une part importante de la demande des habitants de territoire, des bassins de proximité et des touristes. L'offre de randonnée du territoire est composée à la fois de linéaires (chemin de Grande Randonnée) et de boucles. Ces dernières sont gérées par les collectivités locales (communautés de communes, d'agglomération, métropole...). La Charte 2013/2025 du Parc affirme la nécessité d'une structuration de l'offre de randonnées, afin d'en accroître la qualité et de développer des modes de déplacement doux au profit de la découverte du territoire.

**Descriptif :** La Communauté de Communes de la Région d'Yvetot souhaite qualifier son offre de randonnée avec une remise à niveau des sentiers existants et antérieurement valorisés par le Pays du Plateau de Caux Maritime. Le Département de Seine-Maritime a mis en place un PDESI (Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires). L'ambition de la CCRY est donc d'inscrire ses sentiers au PDESI pour en garantir le niveau qualitatif. La CCRY a la compétence randonnée sur le plan administratif mais pas de connaissances techniques pour répondre à cette ambition. Elle a donc sollicité les services du Parc et du Département pour réaliser ensemble les opérations de mise en conformité avec les exigences de la CDESI. Une convention de deux ans à compter du 30/03/2015, entre la CCRY et le Parc précise le champ d'intervention de chaque partenaire sur une sélection de sentiers situés sur des communes du Parc.

Les 2 chênes au départ d'Allouville-Bellefosse  
Aux Portes d'Yvetot au départ de Touffreville-la-Corbeline  
La Bichotterie à Auzebosc  
Le Sentier du Roy à Yvetot.

**Référente de l'opération :** Isabelle Vauchel

**Public cible :** Tous les publics

#### **Communes concernées depuis 2014:**

ALLOUVILLE-BELLEFOSSE  
AUZEBOSC  
BOIS-HIMONT  
SAINT-CLAIR-SUR-LES-MONTS

TOUFFREVILLE-LA-CORBELINE  
YVETOT

**Bilan de l'année 2016** : Le dossier sur le circuit du Roi est préparé en vue de sa présentation à la CDESI de janvier 2017. Le Parc contribue à la rédaction des dépliants de valorisation des sentiers de randonnée qualifiés en 2015. En novembre, le Parc assiste au lancement officiel des sentiers de randonnée qui se déroule sur la commune d'Allouville-Bellefosse.

## PROJET 2.5.1.4. STRUCTURER UNE OFFRE DE TOURISME DE NATURE

< *Objectif 2.5.1 : Structurer et animer l'offre de tourisme et de loisirs pour renforcer l'attractivité du territoire*

### Développer le tourisme ornithologique

Code fiche : 2016-P3417-A1

**Contexte de l'action :** Le territoire du Parc comporte 24% de milieux humides. Le site Marais Vernier - vallée de la Risle maritime bénéficie du label RAMSAR depuis 2015. Les EPCI et les Offices de Tourisme du territoire reconnaissent au Parc des compétences pour valoriser des spécificités du tourisme nature comme le tourisme ornithologique. Le Parc dispose au sein de son équipe "biodiversité" d'un ornithologue dont les connaissances permettent de promouvoir l'observation des oiseaux.

**Objectifs :** Il s'agit d'enrichir l'offre touristique du Parc et de développer son attractivité en s'appuyant sur une offre spécifique Parc, complémentaire à celle promue par les OT. A travers cette action, le Parc sensibilise les habitants et les visiteurs sur leur environnement.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Réalisation de brochures sur les oiseaux

Code fiche : 2016-P3417-A1-P1

**Objectifs :** Le Parc a choisi de promouvoir le tourisme ornithologique en publiant des documents destinés au grand public d'une part et à une niche de clientèle, composée d'amateurs en ornithologie en quête de lieux d'observation, d'autre part.

#### **Descriptif :**

##### Les oiseaux de marais

Le territoire du Parc et plus particulièrement l'estuaire de la Seine représente un lieu privilégié pour l'accueil et l'observation des oiseaux. Pour sa première publication, le Parc a choisi d'éditer une brochure de 20 pages sur les "Oiseaux de marais". Une sélection des oiseaux les plus remarquables y est présentée par milieu. Un calendrier des périodes d'observation et une présentation des principaux sites d'observation permettent aux visiteurs de partir à leur découverte avec facilité. Cette brochure est bilingue (français-anglais) en vue d'amorcer la promotion auprès de touristes anglais et de pays du Nord.

**Référente de l'opération :** Isabelle Vauchel

#### **Public cible :**

Habitants

Touristes / visiteurs

**Bilan de l'année 2016 :** La brochure sur les oiseaux des marais a été réalisée en partenariat avec la Maison de l'Estuaire et le GON. Elle a été éditée à 6 000 exemplaires et publiée en octobre à l'occasion du séminaire Ramsar qui se déroulait sur le territoire du Parc. Elle a été diffusée aux participants au séminaire Ramsar, ainsi qu'auprès des prestataires touristiques, des offices de tourisme du territoire du Parc, et de Rouen et Le Havre.

## PROJET 2.5.2.2. DEVELOPPER LA QUALIFICATION DES ENTREPRISES PAR DES DEMARCHES DE LABELLISATION DE DEVELOPPEMENT DURABLE (MARQUE ACCUEIL, PANDA, RESPECT...). SELON LES PRINCIPES DE LA CHARTE EUROPEENNE DU TOURISME DURABLE

< Objectif 2.5.2 : Qualifier les produits et les entreprises touristiques engagées dans une démarche de développement durable

### Organisation de la démarche de qualification de l'offre de tourisme et loisirs

Code fiche : 2016-P2522-A3

**Contexte de l'action :** Lors de la commission du 24 septembre 2015, il a été décidé d'organiser une sous-commission tourisme afin de réunir les partenaires et des prestataires touristiques pour recueillir leurs remarques sur l'évolution de la stratégie de développement touristique. Cette sous-commission réunie le 9 novembre a vivement mis en exergue la nécessité pour le Parc de travailler sur la qualification de l'offre en choisissant de valoriser les prestations répondant à la plus-value "Parc" via la "Marque Parc".

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Définition de la stratégie de qualification

Code fiche : 2016-P2522-A3-P1

**Objectifs :** Pour répondre aux attentes des partenaires et en lien avec la Charte, le pôle "valorisation d'une Économie de Proximité" réfléchit à une déclinaison de la qualification de l'offre sur le territoire du Parc. Il s'agit de valoriser une offre touristique et de produits locaux repérés, représentante des valeurs du Parc. La qualification doit devenir une priorité de la mission tourisme du Parc. Toutefois, cette orientation se fera à moyens constants : il n'y aura pas d'augmentation de la masse salariale.

**Descriptif :** Les domaines où la qualification a un intérêt pour le Parc concernent principalement celui du tourisme et des loisirs et celui de l'agriculture. Une priorisation au sein de ces domaines et le choix des outils sur lesquels la stratégie de qualification peut s'appuyer, est proposée comme suit :

1- La marque des Parcs naturels régionaux : "Valeurs Parc naturel régional" pour l'offre d'hébergement labellisée Gîtes de France.

2- Les marques commerciales spécifiques développées par certains Parcs en marge de la Marque pour simplifier la mise en œuvre :

2.a : Les produits locaux Bio : en lien avec l'objectif de développement de l'agriculture biologique ;

2.b : Les boutiques de Parc : elles commercialisent les produits locaux issus du territoire ;

2.c : Les restaurants : ils proposent un ou plusieurs plats élaborés avec des produits locaux.

Le développement de la qualification fait l'objet d'un premier plan d'actions sur 3 ans de 2016 à 2018.

**Référente de l'opération :** Isabelle Vauchel

#### **Public cible :**

Public expert

Elus de collectivités et intercommunalités

**Bilan de l'année 2016 :** Le projet de développement de la qualification de l'offre est adopté par la commission "Valorisation d'une Économie de Proximité" le 9 mars puis par le Bureau des élus du 21 mars 2016.

#### ➤ Mise en œuvre de la Marque

Code fiche : 2016-P2522-A3-P2

**Objectifs :** Pour répondre à la demande des partenaires touristiques et aux attentes de nombreux visiteurs, le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande a choisi de mettre en œuvre la Marque « Valeurs Parc naturel régional » en ciblant dans un premier temps les hébergements touristiques de type chambres d'hôtes, gîtes et gîtes de groupes. Un partenariat est envisagé avec les Gîtes de France de la Seine-Maritime et de l'Eure pour mutualiser les moyens. Effectivement, les Gîtes de France disposent d'hébergements éco-labellisés (Panda, éco-gîtes, éco-gestes) et

possèdent une compétence avérée en matière d'agrément, de formation, d'animation de réseau.

**Descriptif** : La nécessité de faire évoluer la Marque a conduit la Fédération des Parcs à mettre en place une nouvelle stratégie marketing et à étudier une nouvelle procédure pour son déploiement par les Parc naturels régionaux à l'échelle de leur territoire. Cette procédure est longue et engagée depuis plusieurs années. Le travail concernant l'élaboration des conventions et référentiels, outils que chaque Parc devra ensuite adapter à son territoire, est bien avancé. Aussi, notre Parc choisit-il d'attendre ces nouveaux outils de référencement des prestataires pour développer la Marque sur son territoire.

La Commission Marque de la Fédération des parcs les valide à l'échelle nationale, en décembre 2016. Des journées de formation sont programmées début 2017 pour optimiser le développement de la Marque à l'échelle de chaque territoire.

**Référentes de l'opération** : Isabelle Vauchel, Anne-Sophie Jehanne

**Public cible** : Entreprises

**Bilan de l'année 2016** : Le Parc et les Gîtes de France contactent les propriétaires des hébergements du territoire du Parc appartenant à ce réseau. Il s'agit de communiquer en amont sur la Marque, de recueillir leurs avis sur le projet de qualification et de constituer un panel de prestataires prêts à s'engager dans la démarche. Sur 106 propriétaires contactés, 22 sont intéressés par la Marque, soit un taux de 20.75% de retours positifs.

## PROJET 2.5.3.1. ACCUEIL TOURISTIQUE ET PROMOTION DU TERRITOIRE

< *Objectif 2.5.3 : Promouvoir et commercialiser le territoire, ses activités et savoir-faire locaux afin de développer sa notoriété*

### Actions de promotion, d'animation et de diffusion

Code fiche : 2014-P2531-A1

**Contexte de l'action :** Il s'agit de répondre à un double enjeu :

- de reconnaissance du territoire en tant que destination de tourisme et loisirs tant auprès des partenaires et prestataires touristiques institutionnels, publics et privés que des marchés (segments et origines) repérés comme pouvant constituer un bassin de clientèle permettant de développer la fréquentation du Parc.
- de maintien voire de développement d'une activité économique non délocalisable.

**Objectifs :** Le Parc doit accroître la notoriété touristique de son territoire et renforcer le rôle de prescripteur des partenaires touristiques afin de promouvoir le territoire auprès des habitants et visiteurs potentiels.

**Descriptif :** Le Parc met en œuvre des actions de marketing opérationnel seul ou en partenariat avec les acteurs et offices de tourisme locaux et voisins et/ou les Parcs naturels régionaux normands ou de proximité. Ces actions suivent l'évolution non seulement du marché mais également des outils et vecteurs de promotion et communication. Elles s'organisent sous plusieurs formes : la diffusion de la documentation touristique, la participation à des salons et manifestations, l'organisation d'éductours, le démarchage des conseillers en séjour des Offices de Tourisme du territoire et de proximité.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Accueil physique et téléphonique de la Maison du Parc

Code fiche : 2014-P2531-A1-P1

**Objectifs :** Faire découvrir le territoire du Parc par une information des visiteurs sur le site. Proposer des activités sur le territoire.

**Descriptif :** La Maison du Parc est un site d'accueil des visiteurs sur le territoire. Elle est ouverte 7 jours sur 7 pendant la période estivale et les agents d'accueil sont chargés de renseigner les visiteurs sur les activités et les visites disponibles sur le territoire. L'accueil de la Maison du Parc doit aussi pouvoir renvoyer vers les offices de tourisme du territoire.

**Référentes de l'opération :** Carole Réal, Bernadette Delcroix, Isabelle Vauchel

**Public cible :** Touristes / visiteurs

**Bilan de l'année 2016 :** Une réflexion a débuté en 2016 sur les objectifs d'accueil de la Maison du Parc. Un repositionnement du service accueil est envisagé pour réduire la vocation d'accueil touristique de la Maison du Parc et mieux s'appuyer sur les Offices du tourisme du territoire, une réduction des horaires d'ouverture le week-end a été opérée.

**Chiffres clés en 2016 :**

Nom de l'indicateur	Valeur mesurée	Commentaire
Nombre de documents diffusés		57 demandes réalisées
Nombre de visiteurs	4007	3336 visiteurs et 671 personnes en réunion et animation
Nombre de vélos loués	62	23 contrats de location de vélos réalisés

## ➤ Diffusion de la documentation touristique

Code fiche : 2014-P2531-A1-P2

**Objectifs** : Le Parc édite des brochures et dépliants valorisant l'offre touristique du territoire et les animations. Ces documents doivent être diffusés auprès des Offices de tourisme, des prestataires touristiques et dans des points de dépôts comme les institutions, centres culturels...

**Descriptif** : Le Parc utilise plusieurs modes de diffusion afin d'optimiser les conditions techniques et financières de cette opération :

- les bourses d'échanges organisées par les organismes touristiques départementaux et locaux, la contribution de l'équipe et/ou d'élus,
- les mailings auprès des prestataires du territoire,
- la participation à des manifestations comme les assemblées générales des Gîtes de France.

En complément, un prestataire extérieur effectue une diffusion sur la Haute-Normandie, le Pays d'Auge et la région de Caen.

**Référente de l'opération** : Isabelle Vauchel

**Public cible** : Tous les publics

**Bilan de l'année 2016** : En 2016, les dépliants et brochures touristiques ont été diffusés dans les quantités suivantes, pour un total de plus de 80 490 exemplaires :

- Vivez la Seine : 32 620 exemplaires
- Route des Fruits : 20 420 exemplaires
- Route des Chaumières en français : 20 750 exemplaires
- Route des chaumières en anglais : 6 700 exemplaires

Le chiffre total de dépliants diffusés est assez stable par rapport à 2015. A noter quelques augmentations ou baisses dans les dépliants eux-mêmes. Elles s'expliquent par les variations de stocks au sein des Offices de tourisme.

## ➤ Participation à des salons et manifestations en-dehors du territoire du Parc

Code fiche : 2014-P2531-A1-P4

**Objectifs** : Faire connaître ou reconnaître le Parc naturel régional comme un territoire de tourisme et de loisirs en valorisant son offre et en se positionnant comme un espace de découverte et de ressourcement actif.

**Descriptif** : Le plan d'actions établi en 2011, avait prévu la participation à des salons via des opérations menées seul ou dans le cadre d'un partenariat local ou régional avec les Parcs naturels régionaux de Normandie. Le Parc détermine chaque année, un calendrier de manifestations où le Parc sera présent, validé par le Bureau syndical.

Afin de mener une action complémentaire à celles engagées par les organismes touristiques (CRT, CDT, OT), le Parc se positionne sur des manifestations bio, nature, ou géographiquement stratégiques en termes de cible de clientèle (bassins de proximité aux portes du Parc comme Rouen et le Havre, région parisienne, Nord de la France...). Compte tenu des changements de comportement des visiteurs avec les NTIC et la difficulté à mesurer les retombées de ces salons, la participation du Parc à des salons diminue progressivement.

**Référente de l'opération** : Isabelle Vauchel

**Public cible** : Touristes / visiteurs

**Bilan de l'année 2016** : En 2016, le Parc conforte sa position de valorisation du tourisme de nature et sélectionne à nouveau la participation à 3 manifestations :

- dans le cadre de l'interparcs, le salon "Destinations Nature" à Paris avec un stand spécifique "Parcs naturels régionaux de Normandie". Le succès est au rendez-vous avec un public très en attente d'activités de pleine nature et/ou de séjours nature près de Paris. À noter un regain pour la documentation "papier" au détriment des sites Internet. De nombreux visiteurs (futurs retraités pour beaucoup) marquent leur intérêt pour des investissements immobiliers au sein d'un Parc naturel régional : le Perche et les Boucles de la Seine Normande bénéficient de la proximité avec Paris.
- "Graines de jardin" à Rouen avec un public toujours intéressé par les activités nature et la randonnée.
- "Terre et Nature" à Octeville où contrairement à l'année précédente, le public n'est pas au rendez-vous et n'est pas intéressé par les activités proposées par le Parc. Très peu de stands correspondent à la thématique de départ et le Parc n'a plus sa raison d'être dans ce type de manifestation.

## PROJET 2.5.3.2. REALISATION ET DEVELOPPEMENT D'OUTILS DE PROMOTION TOURISTIQUE

< *Objectif 2.5.3 : Promouvoir et commercialiser le territoire, ses activités et savoir-faire locaux afin de développer sa notoriété*

### Création ou réédition de supports de promotion

Code fiche : 2014-P2532-A1

**Contexte de l'action :** Publier des documents, dépliants et brochures qui valorisent l'offre touristique du Parc

**Objectifs :** Il s'agit de renouveler la gamme de dépliants touristiques en diminuant le nombre de supports tout en leur conférant un aspect attractif et en optimisant la compréhension du territoire.

**Descriptif :** Avec l'évolution du périmètre du Parc, la stratégie tourisme et la nouvelle charte graphique, le Parc renouvelle sa collection de brochures et dépliants.

Pour ce faire, un travail de création de cartes touristiques adaptées aux différents supports doit être engagé. Le dépliant d'appel "Vivez la Seine" est le premier concerné par une totale refonte de son contenu. Les dépliants des routes touristiques suivent progressivement.

À compter de 2016, le Parc, à la demande de ses partenaires touristiques et en lien avec la qualification de l'offre, le Parc s'oriente vers des publications très ciblées et représentatives du patrimoine naturel, culturel ou paysager du Parc.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Edition du dépliant d'appel

Code fiche : 2014-P2532-A1-P1

**Objectifs :** Avec la Charte du Parc, 2013-2025, le périmètre du territoire s'accroît. Une nouvelle carte touristique est élaborée. Par ailleurs la charte graphique du Parc évolue. Un nouveau document de valorisation du territoire bilingue (français et anglais) attractif et diffusable en grande quantité est réalisé en 2014. Il assure la promotion d'une image du Parc séduisante, attractive et de qualité s'appuyant sur la stratégie de développement touristique définie dans la Charte.

**Descriptif :** Ce dépliant doit valoriser les patrimoines naturel, culturel et paysager du territoire, ses atouts et attraits. Les messages et visuels reflètent le positionnement touristique du Parc et ses valeurs, optimisent la compréhension du territoire et constituent une invitation à sa découverte et à une recherche plus approfondie d'informations via le site Internet. Un travail sur le fond a été entrepris afin de dégager les principaux messages à véhiculer. Une grande place a été donnée aux photos afin de renforcer son impact visuel auprès du public. Une consultation a été réalisée pour la traduction des textes en langue anglaise. Cette édition est régulièrement mise à jour (tous les ans ou tous les 2 ans) en fonction des évolutions sur le territoire et de la diffusion qui répond à la demande des visiteurs.

**Référente de l'opération :** Isabelle Vauchel

#### **Public cible :**

Habitants  
Touristes / visiteurs

**Bilan de l'année 2016 :** Le dépliant a été à nouveau mis à jour et tiré à 40 000 exemplaires en 2016. Il a été diffusé auprès des offices de tourisme, prestataires touristiques, sites et monuments, centres culturels, et institutions du territoire de l'ex région Haute-Normandie.

#### ➤ Edition dépliant Maison du Parc

Code fiche : 2016-P2532-A1-P4

**Objectifs :** Dans le cadre de sa stratégie de développement touristique et de la qualification de l'offre, le Parc a choisi de valoriser des atouts spécifiques du territoire. Une série de publications voit le jour à compter de 2016 et la publication sur la maison du Parc apparaît comme une évidence. Elle permet de présenter les attraits patrimoniaux du site qui font du lien

avec le territoire.

**Descriptif** : Les visiteurs de la Maison du Parc au nombre de 3 800 en moyenne par an, sont curieux de mieux connaître le site dans lequel elle s'inscrit. Le Parc a choisi de publier une brochure bilingue (français et anglais). À partir du sentier de découverte, le parcours évoque en différents points d'observation le patrimoine bâti, les aspects historiques de la ferme de la Côte, le patrimoine naturel et paysager. Ces éléments servent également de base et de lien avec les missions du Parc pour sensibiliser le visiteur sur l'intérêt de mettre en œuvre telle ou telle action en faveur de la protection de l'environnement : gestion différenciée des espaces verts, l'intérêt de conserver du bois mort, la sauvegarde de races comme le canard de Duclair ou l'abeille noire...

**Référente de l'opération** : Isabelle Vauchel

**Public cible** : Tous les publics

**Bilan de l'année 2016** : Cette première édition est tirée à 5 000 exemplaires. Elle est principalement diffusée à l'accueil de la Maison du Parc.

## PROJET 2.6.1.1. REALISER UNE RENOVATION THERMIQUE EXEMPLAIRE DE LA MAISON DU PARC

< Objectif 2.6.1 : Renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique des activités et des bâtiments

### Réaliser une rénovation thermique exemplaire de la maison du Parc

Code fiche : 2014-P2611-A1

**Contexte de l'action :** Le changement climatique et l'épuisement des ressources en énergies fossiles induisent la nécessité de réfléchir à l'exploitation durable de nouvelles ressources énergétiques.

La France s'est engagée à travers la loi Grenelle 1 à produire 23 % de sa consommation d'énergie d'ici à 2020 à partir de sources d'énergies renouvelables, et à réduire ses rejets de gaz à effet de serre de 20 % d'ici 2020.

Pour y parvenir, une politique de soutien au développement des énergies renouvelables est progressivement mise en place et déclinée localement.

Les acteurs du territoire du Parc ont souhaité intégrer les enjeux énergétiques et climatiques au projet de Charte.

**Objectifs :** Réaliser une rénovation thermique exemplaire de la Maison du Parc

**Descriptif :** Le projet de restructuration initial visait à améliorer les différentes fonctionnalités et notamment l'accueil sur la maison du parc, tout en faisant de celle-ci un ensemble de bâtiments exemplaires à la fois en termes de performance thermique, d'assainissement autonome et de production d'énergies renouvelables.

Il consistait à construire un bâtiment neuf à énergie positive, dévolu à l'accueil du public (espaces d'expositions, centre de ressources, salles de réunions et animations de groupes) et à la valorisation des réserves collections labellisées "musée de France", et effectuer la rénovation énergétique des bâtiments existants. Celle-ci consistait à isoler par l'extérieur le bâtiment administratif de 1991 (et redistribution intérieure pour un usage exclusif de bureaux pour le personnel), isoler l'intérieur du Manoir du 17ème siècle (associée à une redistribution intérieure à usage exclusif de bureaux pour le personnel), créer une chaufferie bois (chaudière à bois déchiqueté) unique pour l'ensemble des bâtiments de la Maison du Parc, réviser l'assainissement de l'ensemble des bâtiments du site de la ferme de la côte (traitement par filtres plantés de roseaux) et créer un sentier de découverte.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Rénovation Énergétique de la Maison du Parc

Code fiche : 2014-P2611-A1-P1

**Objectifs :**

- Requalifier (par leur isolation notamment) les bâtiments existants et construire un bâtiment neuf à énergie positive afin d'améliorer les conditions de travail des agents et permettre leur regroupement sur le site de la maison du Parc ;
- Accueillir le Public sur le site de la maison du Parc et sur le territoire par la création d'un espace d'exposition et d'information couplé à une valorisation (de leur restauration à leur présentation) des réserves collections labellisées "Musée de France";
- Mettre en conformité les locaux au regard des réglementations relatives à la sécurité incendie et à l'accessibilité des lieux publics et des espaces de travail.
- Rénover l'assainissement de l'ensemble des bâtiments par lits plantés de roseaux.

**Référents de l'opération :** Julien Chesnel, Frédéric Closset, Gaëlle Le Floc'h, Marine Vanot

**Principaux partenaires :**

Région Haute-Normandie  
Département de Seine-Maritime  
Département de l'Eure

**Public cible :**

Tous les publics  
Habitants  
Scolaires / Milieu éducatif  
Touristes / visiteurs  
Equipe du parc

**Commune concernée :** NOTRE-DAME-DE-BLIQUETUIT

**Bilan de l'année 2016 :** En 2016, une deuxième version du projet a été dessinée (compris estimation financière et étude thermique) - au niveau APS - pour répondre le 15 septembre 2016 à 2 appels à projet FEDER :

- "Soutenir des opérations de construction de bâtiments à énergie positive"
- "Soutenir des réhabilitations de haute performance énergétique de bâtiments publics"

Les résultats de cette candidature ne sont pas encore connus.

## PROJET 2.6.2.1 DANS LE CADRE DES CHARTES FORESTIERES DE TERRITOIRE (PNR, METROPOLE), DEVELOPPER LA FILIERE BOIS ENERGIE

< Objectif 2.6.2 : Développer les énergies renouvelables dans le respect des spécificités du territoire

### Développer un usage adapté du bois énergie produit sur le territoire

Code fiche : 2015-P2621-A1

**Contexte de l'action :** L'augmentation du prix de l'énergie incite les consommateurs à diminuer leurs dépenses énergétiques. L'utilisation du bois comme source d'énergie locale, renouvelable et bon marché prend de l'ampleur ces dernières années. Cet usage contribue à l'indépendance énergétique des communes. Malgré un investissement important lors de l'installation, le bois énergie permet de stabiliser le budget énergétique des communes et de créer des emplois locaux. De plus, l'exploitation du bois issu des haies pourrait contribuer à la bonne gestion du patrimoine boisé du territoire dans un souci de multifonctionnalité. Le Parc s'est fixé comme objectif de limiter la consommation en énergies fossiles. Il prévoit donc le recours accru au bois énergie dans un souci de valorisation des ressources locales.

#### **Objectifs :**

- Développer une activité économique locale liée à la production, à la distribution et à la vente du bois énergie.
- Réduire la dépendance énergétique des communes vis-à-vis des ressources fossiles.
- Promouvoir l'entretien et la valorisation des forêts et des haies et de leur multifonctionnalité.

**Descriptif :** Informer les élus sur les opportunités à développer le bois énergie pour chauffer les bâtiments publics et les atouts présentés par cette filière (développement du territoire, valorisation des haies, etc.) :

- Mettre en place et animer des séminaires d'information et de promotion des usages énergétiques du bois à destination des élus locaux ;
- Rencontrer individuellement les communes du territoire pour promouvoir la création de chaufferies bois, la construction de stratégies et de structures pour un approvisionnement local et l'inclusion de bois issu de haies dans l'approvisionnement de ces chaufferies ;
- Proposer aux élus un appui dans les demandes de subventions pour la mise en place des chaufferies à bois énergie ;
- Etudier pour chaque projet identifié les ressources présentes localement (haies, résidus d'entretien, etc.) afin d'assurer la pérennité d'approvisionnement de ces installations ;
- Constituer un relais local de la promotion du bois énergie pour les particuliers et de la sensibilisation à l'achat de bois buche de qualité, dans un souci de contrôle de la pollution liée à ce mode de chauffage ;
- Diffuser les supports de communication des espaces info énergie partenaires par le biais de supports d'information à disposition du Parc.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ADEME

Code fiche : 2016-P2621-A1-P1

**Objectifs :** Obtenir un soutien financier de l'ADEME pour le développement de la filière bois énergie sur un territoire élargi.

**Descriptif :** Cette candidature fait l'objet de multiples partenariats techniques et porte à la fois sur l'animation de la filière, l'investissement matériel et le soutien au renouvellement et à l'amélioration des peuplements forestiers.

**Référent de l'opération :** Julien Chesnel

#### **Public cible :**

Elus de collectivités et intercommunalités  
Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels  
Agriculteurs  
Entreprises

**Bilan de l'année 2016 :** Le projet ARBRE pour une Augmentation Rationnée du Bois Récolté pour l'Energie a fait l'objet de partenariats techniques et territoriaux lors de son élaboration. Le PNR coordonne l'ensemble du projet sur un territoire comprenant le Parc (hors Métropole Rouen Normandie), les Pays du Roumois et Risle-Estuaire, les Communautés d'Agglomération du Havre et de Caux Vallée de Seine ainsi que les Communauté de Communes de Caux Estuaire et de

la Région d'Yvetot.

Le Parc a été auditionné par l'ADEME, la DRAAF et la DREAL le 22 avril 2016. Le dépôt du projet sur la plateforme dématérialisée a été effectué le 17 mai 2016. Le projet a reçu un avis favorable du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer le 22 août 2016.

## **Contribuer à la structuration d'une offre locale en bois énergie**

Code fiche : 2015-P2621-A2

**Contexte de l'action :** La structuration de la filière bois énergie en plaquettes est en cours sur le Parc et dans ses environs. Cette structuration s'effectue par le biais d'acteurs régionaux (Biomasse Normandie), départementaux (Défis Ruraux, Eure Bois Déchiqueté) voire territoriaux (CCCVS, autres collectivités, activités d'ONF Energie Bois sur le territoire).

Cette structuration suppose la mise en lien des acteurs et à mise en œuvre de projets à des échelles adaptées. Elle doit se positionner en complément et non en concurrence avec les filières traditionnelles de valorisation du bois énergie sous forme de bûche. Le Parc peut accompagner cette réflexion en vue d'apporter un concours adapté au développement de la filière.

Cette filière doit notamment apporter des solutions locales pour mieux valoriser le bois issu des haies et contribuer ainsi à la gestion durable et multifonctionnelle du linéaire boisé sur le Parc.

**Objectifs :** Contribuer à la structuration d'une filière bois-énergie locale, adaptée à la ressource sur le territoire et économiquement viable.

### **Descriptif :**

- Mettre en place et animer un groupe de travail pour étudier la pertinence, l'opportunité et la faisabilité de projets de structuration de la filière ainsi que la place que peut prendre le Parc dans ces projets :
  - Création d'une "station-service du bois-énergie" ;
  - Mise en lien des producteurs de bûches et des producteurs de chaleur pour le séchage du bois (ex : méthanisation) ;
  - Création d'une SCIC territoriale complémentaire avec les autres structures existantes ou en projet (CCCVS, Eure bois déchiqueté) ;
  - Promotion locale d'une production et d'une consommation de bois bûche de qualité ;
  - Réaliser deux réunions du groupe de travail chaque année pour diffuser les résultats des études sur la ressource locale (action II.A.) et suivre les opportunités ;
- Échanger sur les pistes de projets à réaliser sur le territoire et à proximité.
- Le cas échéant, contribuer à l'animation locale de projets de structuration de la filière

## **Opérations menées en 2016**

### **➤ Mise en réseau des acteurs de la filière bois énergie**

Code fiche : 2016-P2621-A2-P1

**Objectifs :** Mettre en réseau les différents acteurs de la filière bois énergie, qu'ils interviennent en milieu forestier ou auprès de la profession agricole, afin de structurer l'offre en bois énergie et d'apporter une réponse commune pour l'approvisionnement des chaufferies du territoire.

### **Descriptif :**

- Mettre en œuvre des actions communes entre les acteurs de la filière
- Communiquer auprès des partenaires techniques sur les actions menées sur cette thématique par l'ensemble des acteurs

**Référent de l'opération :** Julien Chesnel

### **Public cible :**

Elus de collectivités et intercommunalités  
Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels

Agriculteurs  
Entreprises

**Bilan de l'année 2016** : La mise en réseau des acteurs de la filière bois énergie locale a débuté par l'élaboration d'une candidature "commune" à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME Dynamic Bois 2016. Même si l'ensemble des acteurs de la filière agricole n'est finalement pas directement impliqué dans le projet en termes de financement d'actions d'animation ou d'acquisition de matériels de transformation, le projet ARBRE laisse une place importante au développement du bois énergie d'origine agricole en cherchant à faciliter les relations entre les acteurs forestiers et les acteurs agricoles.

Cette action du Parc s'est notamment traduite par l'accueil de l'Assemblée Générale de la CUMA Haies'nergie & Territoires le 9 juin 2016 et d'un chantier de démonstration de matériels acquis par la CUMA pour le développement du bois énergie (combiné bois bûches, déchiquetteuse, craqueuse de souche) sur le site de la Maison du Parc.

## **Projets LEADER contribuant au développement de la filière bois-énergie**

Code fiche : 2015-P2621-A77688

**Contexte de l'action** : Sur le territoire « Seine Normande », malgré des productions agricoles diversifiées (céréales, viande, lait, fruits, fibres...) et des ressources forestières de qualité (feuillus notamment), la transformation et la valorisation est souvent délocalisée à l'extérieur de la région voire à l'international, ce qui engendre une perte de valeur ajoutée et d'emplois.

Longtemps considérés uniquement comme une source de nuisances, les produits en fin de vie sont maintenant considérés comme un gisement potentiel de ressources et d'emplois. Les filières de production d'énergie renouvelable ont également été identifiées comme un secteur d'activité porteur de développement.

La valorisation de ses ressources locales primaires ou recyclées est prioritaire pour assurer le dynamisme du territoire et répondre aux enjeux de la transition énergétique.

Afin d'augmenter l'utilisation et la transformation des ressources du territoire (que cela soit dans le domaine agro-alimentaire, matériaux, énergie, ou déchets recyclables), une première cible identifiée est la commande publique et privée. Il est ainsi nécessaire d'accompagner les acheteurs (collectivités, entreprises...) afin de les aider concrètement à « consommer local ». De même, il est nécessaire d'aider les producteurs, artisans et commerçants à se structurer pour optimiser ou créer des circuits locaux d'approvisionnement.

La deuxième cible identifiée est la transformation. Changer les process ou modifier les filières d'approvisionnement peut permettre d'intégrer des produits locaux dans les unités de transformation existantes, ou de créer de nouvelles unités au plus proche de la ressource.

L'optimisation des chaînes d'approvisionnement, de commercialisation, de consommation, de transformation et de recyclage suppose par ailleurs de renforcer la capacité des acteurs à inscrire leurs actions dans des objectifs communs de transition énergétique et d'économie circulaire.

### **Objectifs :**

#### Objectifs stratégiques :

- 1.2. La promotion et l'utilisation de produits locaux par les consommateurs et leur diffusion en circuits courts
- 1.3. La transformation locale des ressources du territoire
- 1.4. Une meilleure rationalisation des ressources du territoire en recourant aux principes de l'économie circulaire

#### Objectifs opérationnels :

- 1.2.1 Favoriser l'utilisation de produits locaux par les collectivités locales
- 1.2.2. Développer les circuits courts
- 1.3.1. Créer des unités de transformation artisanales
- 1.3.2. Accompagner les unités de transformation artisanales existantes pour mieux intégrer les ressources locales dans leur process
- 1.4.1. Optimiser l'utilisation de matières premières recyclées pour le bâtiment
- 1.4.2. Limiter le gaspillage en soutenant le recyclage des déchets, le réemploi, la réutilisation, la réparation et la location
- 1.4.3. Développer les filières énergétiques renouvelables

### **Descriptif :**

LEADER interviendra sur les actions suivantes :

- Introduction des produits et matériaux locaux dans la commande publique et privée
- Développement de la vente directe

- Transformation locale des ressources du territoire
- Recyclage des déchets, réemploi, et économie circulaire
- Transition énergétique et développement de filières énergétiques renouvelables

### **Opérations menées en 2016**

#### ➤ **Accompagnement par LEADER du projet de chaudière-bois d'Aizier**

**Objectifs :** Faire des économies d'énergie, participer activement à la transition énergétique et changer des équipements vétustes par un équipement performant.

**Descriptif :** Le projet consiste à remplacer deux chaudières Fuel (l'une servant à chauffer le logement communal et l'autre servant à chauffer la mairie et la salle des associations Madeleine Jotte) par une chaudière à granules de bois. Cette chaudière produira l'eau chaude pour chauffer la mairie, la salle des associations, le logement communal (location) et le restaurant, appartenant à la mairie, qui est actuellement en construction.

**Référentes de l'opération :** Aurélie Canu, Mathilde Allard

**Public cible :** Elus de collectivités et intercommunalités

**Commune concernée :** AIZIER

**Bilan de l'année 2016 :** Le projet est passé pour avis d'opportunité au Comité de programmation du 15 décembre 2016. Montant du projet : 42 614,74 € TTC :

- LEADER : 17 045,88 € (40%)
- Autres Financement public : 17 045,88 € (40%)
- Autofinancement : 8 522,94 € (20%)

## PROJET 3.1.1.2. MISE EN PLACE ET SUIVI DE L'OBSERVATOIRE DES ZONES HUMIDES ET DES INDICATEURS ASSOCIES

< Objectif 3.1.1 : Développer la connaissance du territoire

### Mettre en place et suivre un observatoire des zones humides et des indicateurs associés

Code fiche : 2014-P3112-A1

**Contexte de l'action :** Détenteur d'un très grand nombre de données en matière de zones humides sur son territoire, le Parc souhaite les organiser en un véritable observatoire et en ressortir ainsi des indicateurs à continuer à suivre voire à développer.

**Objectifs :** Réorganiser les données des suivis existants et développer si nécessaire de nouveaux indicateurs pour pouvoir suivre l'état des zones humides du territoire à long terme.

**Descriptif :** Pour mettre en place cet observatoire, il faudra :

- Définir les objectifs de l'observatoire
- Définir des indicateurs de suivi du territoire en zones humides, pour répondre aux objectifs fixés,
- Identifier les données nécessaires au suivi des indicateurs et leurs modes de collecte,
- Produire et suivre ces indicateurs à partir des données identifiées, produites par le Parc ou disponibles auprès de partenaires,
- Analyser les résultats pour suivre l'évolution des zones humides,
- Utiliser ces analyses et résultats pour orienter les actions. A cet effet, le Parc suivra de près les travaux du programme « Seino » initiés et pilotés par le CREN Bourgogne avec le CREN Haute Normandie qui vise ces mêmes objectifs sur l'ensemble du bassin de la Seine. Par ailleurs, le Parc mènera une réorganisation de son observatoire des prairies pour le rendre cohérent avec l'ensemble des démarches locales, régionales et nationales.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Réalisation d'un état des lieux des habitats, de l'hydrographie, de la végétation, des espèces d'importance

Code fiche : 2014-P3112-A1-P2

**Objectifs :** Centraliser, homogénéiser, et réorganiser l'ensemble des données faune/flore acquises depuis de nombreuses années pour les exploiter de manière plus efficace afin d'établir un état des lieux des espèces et des milieux sur le territoire du Parc.

**Descriptif :** Depuis plus de 10 ans, de nombreuses données sur la faune, la flore et les habitats naturels ont été collectées par le PnrBSN. Ces données sont disponibles sous des formes hétérogènes à la fois dans leur format et dans leur contenu. Un travail de centralisation et d'homogénéisation est donc nécessaire afin d'avoir une meilleure vision des données disponibles sur le territoire. Ce travail pourra être utilisé pour monter et suivre un observatoire des zones humides.

**Référente de l'opération :** Rachel Siccard

**Public cible :**

Public expert

Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels

Equipe du parc

**Bilan de l'année 2016 :** L'actualisation de l'atlas cartographique des habitats et des espèces du site Natura 2000 Marais Vernier -Risle Maritime a été réalisée cette année. Un travail d'homogénéisation des données végétations de 2009 à 2015 sur ce secteur a été effectué en prenant en compte les nouveaux référentiels scientifiques.

## ➤ Suivi des prairies humides du Parc

Code fiche : 2014-P3112-A1-P3

**Objectifs** : Réaliser un suivi régulier des prairies humides, de la biodiversité, des pratiques et de l'hydrologie.

**Descriptif** : Un échantillon de parcelles est étudié sur des thématiques croisées agricoles, biodiversité, hydrologie. Concrètement, les dates de fenaison sont évaluées, des relevés floristiques et ornithologiques sont réalisés régulièrement. Ces suivis sont amenés à être améliorés prochainement selon les modalités de la fiche "Réorganiser les suivis en fonction des besoins et de l'existant". L'esprit sera de réaliser collectivement des suivis sur les prairies humides pour un maximum d'informations dans une logique de rationalisation des moyens.

**Référent de l'opération** : Géraud Ranvier

### **Principaux partenaires :**

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Agence de l'Eau Seine Normandie

### **Public cible :**

Public expert  
Equipe du parc

**Bilan de l'année 2016** : 26 stations ont été suivies en 2016. Des rencontres ont eu lieu avec le réseau de l'ONCFS. Des relevés complémentaires (flore et pratiques agricoles) sont envisagés en 2017.

## ➤ Contribution aux programmes régionaux, nationaux

Code fiche : 2014-P3112-A1-P4

**Objectifs** : Inscrire les actions du Parc en matière de biodiversité notamment sur les zones humides et milieux aquatiques dans un contexte plus large

**Descriptif** : Il s'agira notamment de :

- Contribuer aux propositions de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité liée aux zones humides
- Participer à des démarches prospectives
- Contribuer aux PNA, PRAC, listes rouges liées aux zones humides
- Anticiper le changement climatique dans la gestion des zones humides

**Référente de l'opération** : Rachel Siccard

### **Principaux partenaires :**

Conservatoire Botanique National de Bailleul Antenne Haute-Normandie  
Agence de l'Eau Seine Normandie  
Département de l'Eure  
Réserves Naturelles de France

**Public cible** : Public expert

**Bilan de l'année 2016** : En 2016, l'incrémentation de la base de données régionale pour alimenter l'Atlas des Amphibiens et Reptiles de Normandie, s'est poursuivie.

La mise à jour de la base de données de caractérisation des mares du Parc a permis d'incrémenter la base de données du PRAM Normandie.

Dans le cadre du Plan régional d'actions sur les Mares, une formation technique sur les odonates a été réalisée par le CENHN en partenariat avec le PnrBSN le 14 juin 2016. Environ 20 personnes étaient présentes. Cette formation a été reconduite en interne le lendemain pour les salariés et stagiaires du PnrBSN.

Une note a été produite en vue d'une intervention au colloque du 13 septembre organisé par l'AESN sur le sujet du changement climatique. Il s'agissait de synthétiser les enjeux qui se dessinent en matière d'impact du changement climatique sur la biodiversité.

### Plan Régional d'Action Conservatoire

Le CBN BI a sollicité le Parc pour avoir des informations sur la station d'Ache rampante (*Apium repens*), espèce inscrite à la directive Habitats-Faune-Flore et protégée au niveau national présente au marais du Trait. Leur objectif est de réaliser son suivi pour le Plan Régional d'Action Conservatoire (PRAC).

## ➤ Mise en place et suivi des indicateurs de l'état de conservation des milieux et des espèces

Code fiche : 2014-P3112-A1-P5

**Objectifs** : Définir des indicateurs pour évaluer l'état de conservation des milieux et des espèces, en particulier ceux liés aux milieux humides du Parc

**Descriptif** : Cette action consiste à trouver des indicateurs pertinents qui pourront rendre compte de l'évolution des milieux et des espèces de milieux humides au cours de la durée de la charte, et donc de constater d'éventuelles améliorations ou détériorations.

**Principaux partenaires** : Conservatoire des Espaces Naturels de Haute Normandie

**Public cible :**

Public expert  
Elus de collectivités et intercommunalités  
Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels

**Bilan de l'année 2016 :**

Observatoire Seino

Une journée d'échanges sur le terrain a été organisée par le Parc en partenariat avec le CENHN pilote du projet Seino afin de discuter de la mise en application des protocoles liés à la pédologie et à la flore. Ces protocoles ont ensuite été testés sur la Réserve naturelle Nationale du Marais-Vernier.

Suivi STELI

Le protocole STELI (Suivi TEmporel des Libellules) a été testé sur les marais de Saint-Wandrille et de Caudebec en Caux. Le but de ce protocole est de suivre les tendances à long terme des populations de libellules, mais il apporte aussi des informations utiles sur les espèces qui fréquentent les sites.

## ➤ Contribution à l'échange, la mutualisation, la diffusion de données naturalistes

Code fiche : 2014-P3112-A1-P6

**Objectifs** : Faire en sorte que les données collectées par le Parc soient valorisées et rendues utiles au maximum des potentialités existantes.

**Descriptif** : Les projets environnementaux évoluent de plus en plus transversalement, conduisant les maîtres d'ouvrages à renforcer et tisser les partenariats. Ceux-ci permettent de fusionner les forces des structures et d'optimiser la réalisation des projets. Outre les partenariats engagés avec les collectivités et EPCI intégrant le territoire du PnrBSN, le PnrBSN travaille étroitement avec les autres acteurs de son territoire.

Il s'agit de :

- Echanger avec les organismes techniques et scientifiques
- Echanger avec les plateformes régionales, nationales
- Mettre à disposition les données

**Principaux partenaires :**

Conservatoire Botanique National de Bailleul Antenne Haute-Normandie  
Département de Seine-Maritime

**Public cible** : Tous les publics

**Bilan de l'année 2016** : Le CBN BI a été missionné pour publier un guide sur les végétations des zones humides de l'ex Haute-Normandie. Dans le cadre de l'amélioration des connaissances sur certaines végétations, le CBN BI a sollicité le Parc et le CD 76 pour venir réaliser des relevés floristiques sur l'ENS de la Tourbière d'Heurteauville et sur le marais de Caudebec-en-Caux notamment pour caractériser la végétation du Ményanthe trèfle d'eau, espèce protégée au niveau régional.

Le Conseil Départemental de Seine-Maritime a sollicité le Parc pour obtenir les données floristiques d'une parcelle dont il est nouvellement propriétaire. Une mise au propre et une diffusion des données récoltées en 2014 de cette parcelle sous contrat MAE a été réalisée.

Le Parc a collaboré avec le GIPSA sur le projet d'Analyse spatiale de la connectivité des d'habitats fonctionnels pour les poissons à l'échelle de l'estuaire, ainsi que sur le projet « fonctions de l'estuaire de Seine aval ».

La FDDPMA de l'Eure a procédé au travers d'un stage, au diagnostic des fonctionnalités du marais tourbeux du marais Vernier au regard du peuplement piscicole en place. A cette fin, il a été procédé à des pêches électriques et des pêches par verveux. Le Parc a réalisé un appui technique (prêt des verveux, participation aux pêches et à la définition des stations). Le rapport devrait être finalisé début 2017.

## PROJET 3.1.1.3. SUIVI DE L'OBSERVATOIRE DE L'AVIFAUNE

< Objectif 3.1.1 : Développer la connaissance du territoire

### Suivre les espèces d'oiseaux

Code fiche : 2014-P3113-A1

**Contexte de l'action :** La Zone de Protection Spéciale "Estuaire et marais de la basse-Seine" recouvre une majorité de la vallée de la Seine. Un observatoire de l'avifaune a été créé en 2003 spécifiquement sur ce site pour rendre compte de l'importance et de l'évolution des populations d'oiseaux conformément au document d'objectif Natura 2000. Les espèces visées sont celles inscrites à l'annexe de la directive oiseaux ainsi que les espèces migratrices de zones humides.

**Objectifs :** Connaître l'importance et l'évolution des populations d'oiseaux de la vallée de la Seine.

**Descriptif :** Le Pnr assure la collecte et l'analyse des données de l'observatoire de l'avifaune de la ZPS « Estuaire et marais de la basse-Seine » pour le territoire situé en dehors de la réserve naturelle de l'estuaire de la Seine. Il participera également au traitement de l'ensemble des données récoltées dans le cadre de cet observatoire ainsi qu'à leur synthèse. L'objectif est de moderniser cet outil pour le rendre plus utile au territoire et aux décideurs. Après l'évaluation de l'état de conservation de la ZPS validé en décembre 2014, l'observatoire va se pencher sur les préconisations de gestion en fonction des orientations des comités techniques et de pilotages prévus en 2014.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Suivi de la Cigogne blanche

Code fiche : 2014-P3113-A1-P1

**Objectifs :** Suivre la population nicheuse de Cigognes blanches sur le territoire du Parc

**Descriptif :** Un suivi complet de la reproduction est réalisé. Les couples sont dénombrés et localisés. Le nombre de jeunes à l'envol est observé pour chaque nid. Enfin, une partie des jeunes est baguée selon la faisabilité, le temps disponible. Les oiseaux hivernants sont dénombrés. Les oiseaux porteurs de bagues sont identifiés dans la mesure du possible. Les chiffres sont remontés au niveau national au Groupe Cigognes France et au CRBPO pour le programme de marquage.

**Référent de l'opération :** Géraud Ranvier

**Principaux partenaires :** Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**Public cible :** Tous les publics

#### **Bilan de l'année 2016 :**

Le nombre de couples nicheurs demeure important et le nombre de jeunes est stable. 54 couples ont été suivis en 2016. Un stage a permis un travail très fin notamment sur les lectures de bagues des adultes.

#### ➤ Suivi des oiseaux nicheurs par points d'écoute

Code fiche : 2014-P3113-A1-P2

**Objectifs :** Connaître les tendances d'évolutions des populations d'oiseaux chanteurs (oiseaux des haies, prairiaux, de marais, ...).

**Descriptif :** Un réseau d'une centaine de points d'écoute est positionné sur l'ensemble de la zone humide. Ces points sont inventoriés chaque année en période de reproduction (avril à juin). Les évolutions des populations doivent être calculées sur des pas de temps pertinents et avec des méthodes adaptées.

**Référent de l'opération :** Géraud Ranvier

**Principaux partenaires :** Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**Public cible :** Tous les publics

**Bilan de l'année 2016** : La réalisation de ce travail s'est normalement déroulée avec une partie sous-traitée. 98 points ont été inventoriés cette année. Ce programme permet à la fois de calculer des évolutions temporelles et d'estimer les effectifs de passereaux sur la ZPS "Estuaire et Marais de la basse Seine".

### ➤ Suivi des oiseaux d'eau migrateurs

*Code fiche : 2014-P3113-A1-P3*

**Objectifs** : Connaître les effectifs d'oiseaux d'eau hivernants et migrateurs ainsi que leur évolution (canards, laridés, limicoles, ...)

**Descriptif** : Les oiseaux migrateurs sont très mobiles par définition et les décomptes peuvent être délicats à organiser. Nous optons pour des comptages à dates fixes dans les zones accueillant des effectifs d'oiseaux d'eau et durant la "mauvaise saison". Ces comptages sont très gourmands en temps de travail et les partenariats sont à poursuivre pour disposer des meilleures données pour un temps contenu.

**Référent de l'opération** : Géraud Ranvier

**Principaux partenaires :**

Fédération des Chasseurs de l'Eure  
Office National de La Chasse et de La Faune Sauvage  
Groupe Ornithologique Normand

**Public cible :**

Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels  
Equipe du parc

**Bilan de l'année 2016** : Les marais ont eu des niveaux d'eau importants jusqu'en début d'été. Les suivis ont révélé des effectifs de canards remarquables en migration pré-nuptiale avec notamment des effectifs exceptionnels de canards souchets au Marais Vernier (plus de 2% de la population ouest-européenne).

### ➤ Suivi du Rôle des genêts

*Code fiche : 2014-P3113-A1-P4*

**Objectifs** : Connaître la population de Rôle des genêts et permettre l'amélioration de son état.

**Descriptif** : Ce travail se base sur un recensement annuel précis. Les mâles chanteurs sont localisés avec précision à partir de 200 points échantillons placés stratégiquement dans les zones humides. Ce travail permet un recensement quasi exhaustif et comparable dans le temps. Ensuite, en fonction des besoins et des opportunités, des contacts sont pris avec les usagers (dont des agriculteurs) pour discuter de la meilleure gestion possible des parcelles concernées en prenant en compte le Rôle des genêts

**Référent de l'opération** : Géraud Ranvier

**Principaux partenaires :**

Groupe Ornithologique Normand  
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**Public cible :**

Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels  
Agriculteurs

**Bilan de l'année 2016** : Aucun mâle chanteur n'a été contacté cette année malgré une recherche similaire aux années précédentes. Les niveaux d'eau ont été hauts dans la majorité des marais de la vallée jusqu'en juillet, ce qui peut en partie expliquer l'absence de contact. Les chiffres sont souvent fluctuants pour cette espèce. Cela intervient après deux très bonnes saisons.

## PROJET 3.1.1.4. ENRICHIR LES BASES DE DONNEES GEOGRAPHIQUES

< Objectif 3.1.1 : Développer la connaissance du territoire

### Améliorer les connaissances sur les espèces phares, milieux et sous trames

Code fiche : 2014-P3114-A2

**Contexte de l'action** : Dans le cadre de sa politique d'enrichissement de la connaissance du territoire (objectif stratégie 3.1 de la Charte), le Parc produit et collecte régulièrement des données dans tous ses domaines d'interventions notamment sur la biodiversité et les fonctionnalités écologiques. Il s'agit non seulement de développer les connaissances mais aussi d'alimenter des bases de données qui permettront le traitement et la valorisation de ses informations.

**Objectifs** : Améliorer les connaissances sur les espèces phares, les milieux et les sous trames (mares, prairies, boisements...).

**Descriptif** : Le programme d'amélioration des connaissances et de suivi des espèces et milieux remarquables ainsi que des fonctionnalités écologiques doit permettre:

- de réaliser des inventaires, études et suivis des habitats et espèces à forts enjeux afin de déterminer leurs particularités et leur état de conservation
- d'acquérir les connaissances nécessaires à l'élaboration, la mise en œuvre et au suivi des plans de gestion des sites gérés par le Parc
- d'impliquer les acteurs locaux et habitants au travers de dispositifs de sciences participatives
- de compiler, stocker et cartographier les données du territoire (parc et partenaires)

Dans le cadre de cette action, le Parc contribue non seulement à l'amélioration des connaissances du territoire, mais participe également à l'amélioration des connaissances et techniques scientifiques sur la biodiversité et les fonctionnalités écologiques.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Marché étude vieux bois

Code fiche : 2014-P3114-A2-P1

**Objectifs** : Améliorer les connaissances sur la sous-trame vieux bois du territoire du Parc.

**Descriptif** : Grâce à la réponse à l'appel à projet de la région sur les continuités écologiques, deux études sont envisagées. La première concernera la caractérisation de la sous trame vieux bois sur le Pnr, la seconde portera sur les habitats de substitution que constituent les alignements d'arbres têtards pour tout un pan de la biodiversité.

**Référent de l'opération** : Simon Gaudet

**Principaux partenaires** : Région Haute-Normandie

**Public cible** :

Public expert

Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels

Equipe du parc

**Bilan de l'année 2016** : La première étude sur la caractérisation de la sous-trame vieux bois a été réalisée et est disponible. Elle met en évidence notamment l'importance des secteurs à fortes densités d'arbres têtards pour le maintien du Pique-prune.

#### ➤ Veille et suivi des espèces remarquables

Code fiche : 2014-P3114-A2-P2

**Objectifs** : Acquérir des informations sur l'état de conservation et la répartition des espèces remarquables.

**Descriptif** : Au travers d'inventaires, il s'agit de découvrir de nouvelles localités d'espèces remarquables, ou de confirmer la présence de localités anciennes. Des données sur l'état de conservation de l'habitat seront également notées, lorsque c'est possible.

**Référent de l'opération :** Simon Gaudet

**Public cible :**

Public expert  
Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels  
Equipe du parc

**Bilan de l'année 2016 :**

Invertébrés:

Des prospections sur le Pique Prune ont été réalisées dans les boucles d'Anneville (Berville-sur-Seine, Anneville-Ambourville) et de Jumièges (Jumièges). Un individu a été observé en juillet sur la commune de Berville-sur-Seine.

Concernant l'Agrion de Mercure, plusieurs prospections sur la vallée de la Risle ont été effectuées (Toutainville à Conteville/Saint-Samson-de la Roque). Les habitats ont été caractérisés et réunis avec les observations de l'espèce au sein de la base de données STERNE.

Sur le volet réglementaire, un accompagnement auprès d'un propriétaire a été réalisé en lien avec Natura 2000 pour un dossier de curage à Saint-Mards de Blacarville.

➤ **Mise en place d'un dispositif de sciences participatives**

*Code fiche : 2014-P3114-A2-P3*

**Objectifs :** L'opération "Dragon" est un programme de sciences participatives en faveur des amphibiens et de leurs milieux. Il se base sur les données fournies par des citoyens volontaires qui observent leur point d'eau (mare, bassin, étang...) et inventorient les espèces d'amphibiens qui y sont présentes.

Pour compléter cette démarche, un recensement des mares a été lancé sur le site internet du Parc dans la rubrique « le Parc en Action ». Le but est d'impliquer les habitants propriétaire de mare du territoire face aux actions que mène le parc.

Les habitants pourront par la suite bénéficier d'un conseil spécifique et personnalisé sur leur mare et ainsi acquérir les connaissances en matière de gestion écologique des mares et de la batrachofaune.

**Descriptif :** Le PnrBSN a rejoint l'Opération « Un Dragon dans mon Jardin » en Haute-Normandie en devenant coordinateur local sur son territoire. Cette opération, lancée en Basse Normandie par le CPIE du Cotentin en 2009, vise à obtenir de nouvelles données espèces/localisation par le biais des sciences participatives. Déjà partenaire de l'opération en 2012, celle-ci est relancée sur le territoire du parc au moins jusqu'en 2017.

**Référents de l'opération :** Aurélie Marchalot

**Public cible :** Tous les publics

**Bilan de l'année 2016 :** En 2016 le Parc a lancé un nouveau partenariat avec le réseau des « Gîtes de France de l'Eure » en proposant deux journées techniques : « gestion et entretien des mares » et « détermination des Amphibiens », destinée aux propriétaires de Gîtes qui deviendraient observateurs de la batrachofaune de leur mare. Ce nouveau réseau d'observateurs permet de collecter de nouvelles données et de sensibiliser les locataires des gîtes à la nature ordinaire.

➤ **Marché de Réalisation d'un état des lieux de la répartition des amphibiens en milieu aquatique stagnant sur le territoire du Pnr**

*Code fiche : 2014-P3114-A2-P4*

**Objectifs :** Acquérir des données afin d'orienter les actions pour améliorer la fonctionnalité et la connectivité des réseaux de mares.

**Descriptif :** Afin de réaliser cette étude deux bureaux d'études ont été retenus. Pour l'approche moléculaire c'est le laboratoire SPYGEN qui identifie des taxons d'amphibiens à partir de leurs traces d'ADN dans l'eau.

- Méthode eDNA Metabarcoding est une approche multispécifique
- À partir de résidus d'ADN dans l'eau, détection des espèces à l'aide de marqueurs (20 prélèvements de 40 ml puis sous-échantillonnage avec 6 prélèvements de 15 ml)

Pour l'approche classique c'est l'association Philofauna qui réalise avec une recherche et une identification des taxons sur le terrain. Chaque mare est visitée au moins une fois lors des trois sessions.

**Référente de l'opération :** Aurélie Marchalot

**Principaux partenaires :** Agence de l'Eau Seine Normandie

**Public cible :**

Habitants  
Scolaires / Milieu éducatif  
Public expert  
Associations  
Elus de collectivités et intercommunalités  
Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels  
Agriculteurs

**Bilan de l'année 2016 :** Le bilan de l'étude menée durant deux ans de 2014 à 2015 sur la répartition des populations d'Amphibiens sur 300 mares a été présenté à l'ensemble des partenaires technique en janvier 2016 lors d'un comité technique.

Les résultats de l'étude ont permis d'établir un certain nombre de menaces qui pèsent sur les 302 mares visitées, pas moins de 256 présentant au moins une menace.

La première menace constatée est la présence de Poissons (un tiers des mares).

La seconde est l'envasement pour 24 % d'entre elles. Il peut aussi être accéléré par l'apport de colluvions. Le recouvrement par la végétation, soit par les rives, soit dans la zone d'eau libre est aussi un système dynamique normal de l'évolution et de comblement d'une mare. Cette poussée des végétaux atteignant un stade critique pour les Amphibiens concerne 66 mares.

Le piétinement arrive ensuite. Il constitue une réalité dommageable à la reproduction des Amphibiens, puisque ceux-ci déposent leurs pontes dans les lames d'eau facilement chauffées, c'est-à-dire sur les bordures accessibles aux herbivores.

La pression agricole (monoculture adjacente, pollution) menace une trentaine de mares. De nombreuses mares voient au moins une de leurs rives occupée par une pratique monoculturelle.

La pollution est souvent difficile à déceler et à caractériser. Les quelques cas documentés concernent 17 mares.

A la suite de ces conclusions, un programme d'action de restauration des réseaux de mares a été établi pour 3 ans, de 2016 à 2018, avec des phases de travaux, de formations et de sensibilisation locale.

La première phase du projet a été l'organisation de sessions de formation au dernier semestre 2016, afin de faire perdurer l'émulation de l'ensemble des partenaires autour de ce programme, et pour accompagner le plus grand nombre de professionnels et d'amateurs vers la connaissance autour de la gestion écologique des mares.

En 2016 également, les données collectées lors de l'étude sur la répartition des Amphibiens sur le territoire du Parc ont pu être intégrées à l'atlas Natura 2000 du site du Marais Vernier et la Risle maritime dans la cadre de sa réactualisation.

Le Parc et l'association Philofauna sont intervenus lors du 44<sup>ème</sup> congrès de la SHF en Belgique afin de présenter l'ensemble des résultats de l'étude sur les Amphibiens. Plusieurs structures scientifiques travaillent actuellement sur des projets de comparaison méthodique des deux approches méthodologiques (moléculaire et classique). Lors de ce congrès, est apparu durant les moments d'échanges que seule l'étude du Parc possède un aussi grand nombre de données soit 150 mares étudiées via les deux méthodes.

➤ **Inventaire des habitats des taxons faunistiques à fort enjeux**

Code fiche : 2014-P3114-A2-P5

**Objectifs :** Inventorier et caractériser l'habitat des espèces faunistiques à fort enjeux.

**Descriptif :** Certaines espèces faunistiques du territoire sont cantonnées à quelques secteurs précis du territoire. Cette phase propose de caractériser finement ces habitats, notamment d'un point de vue phytosociologique, pour mieux les préserver mais aussi pour mieux cibler les futures prospections.

Compartiment piscicole

- Suivi des frayères potamotiques

La Seine est un milieu estuarien riche avec la présence d'espèces marines et d'eau douce, mais c'est également un axe majeur de migration pour les espèces amphihalines. Ainsi, les espèces migratrices emblématiques comme l'anguille, les lamproies marine et fluviatile, le saumon, la truite de mer ou encore les aloses transitent par la Seine pour accéder soit à leur site de reproduction, soit à leurs habitats de croissance.

Ces espèces fragiles de par leur cycle biologique et la multiplication des pressions de l'Homme (ouvrages, pollutions, ...), sont aujourd'hui suivies pour veiller à l'état de conservation de leur population et en tant qu'indicateur pour la continuité écologique des milieux aquatiques.

L'objectif de cette action est d'une part de permettre l'obtention d'une représentativité de l'accessibilité réelle des cours d'eau (indicateur de la continuité écologique) aux travers du recensement des frayères, et d'autre part d'obtenir un suivi interannuel de ces espèces patrimoniales et emblématiques du territoire. Cette action pourra être réalisée en partenariat avec d'autres structures telles que l'ONEMA, les FDPPMA, les syndicats de rivière, ...

- Inventaire d'espèces faunistiques du marais Vernier par ADNe

Le Parc a initié en 2002 la caractérisation piscicole de la Grand'Mare et de ses annexes. Au regard des protocoles utilisés (filets multimailles, verveux,...), on observe une disparité au niveau des espèces rencontrées et de leur proportion vis-à-vis du peuplement piscicole. L'inventaire par ADN environnemental est une méthodologie novatrice qui permet d'obtenir une exhaustivité des espèces rencontrées au sein d'un milieu. Le Parc envisage de monter un partenariat avec une entreprise pour expérimenter cette méthode au sein d'un milieu tourbeux qu'est le marais Vernier. Ce projet sera élargi à d'autres espèces animales selon les possibilités techniques de la méthode (micro-mammifères, ...).

**Public cible :**

Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels  
Equipe du parc

**Bilan de l'année 2016 :** Le suivi des frayères de lamproies fluviatile et marine et de truite de mer n'a été réalisé que sur les secteurs pour lesquels le front de colonisation est encore incertain (Austreberthe et Ambion Sainte Gertrude suite aux travaux de RCE). Le suivi se poursuivra durant l'hiver 2016/2017 avec les autres structures partenaires. Les habitats de l'Agrion de Mercure en vallée de la Risle ont également fait l'objet d'un suivi en 2016.

➤ **Recensement par ADNe sur le marais Vernier**

Code fiche : 2015-P3114-A2-P7

**Objectifs :** Le Parc souhaite expérimenter un inventaire ADNe du marais Vernier sur les poissons, les odonates, les micromammifères et les amphibiens.

**Descriptif :** Le Parc a signé une convention de partenariat avec l'entreprise SPYGEN le 15 Juin 2015 pour réaliser un inventaire ADNe du marais Vernier en 2015. Les données faunistiques (poissons, odonates, mammifères et amphibiens) sont à analyser dans le but de répondre à 2 types d'enjeux qui sont à l'origine du projet de conventionnement entre le Parc et Spygen :

- des enjeux opérationnels de connaissances du milieu naturel du secteur d'étude, pour mieux orienter les actions de gestion et de conservation du site,
- des enjeux de recherche liés au développement de cette méthodologie.

**Référent de l'opération :** Florian Rozanska

**Principaux partenaires :**

SPYGEN  
Agence de l'Eau Seine Normandie  
Groupe Mammalogique Normand

**Public cible :**

Gestionnaires,  
Propriétaires de milieux naturels

**Bilan de l'année 2016 :** Les prélèvements ont été effectués le 16 Juin 2015 et ont concerné 9 stations situées sur le marais tourbeux du marais Vernier. Une analyse inter-méthodologique a été réalisée pour les odonates, les poissons et les amphibiens.

Cette analyse sera réalisée avec l'aide du Groupe Mammalogique Normand en 2016 pour les micromammifères.

Le rapport et ses conclusions seront présentés aux partenaires début 2017 afin de leur faire part de ce retour d'expérience et de leur permettre de se l'approprier. Le GMN a procédé à la réalisation d'inventaire par méthodes traditionnelles afin de procéder à une comparaison interméthodologique également en 2016. Le rapport relatif devrait également être abouti en 2017.

**Etudier, suivre et surveiller le fonctionnement physique, hydrobiologique des zones humides et milieux aquatiques**

Code fiche : 2014-P3114-A3

**Contexte de l'action :** Dans le cadre de sa politique d'enrichissement de la connaissance du territoire (objectif stratégique 3.1 de la Charte), le Parc produit et collecte régulièrement des données dans tous ses domaines d'interventions notamment sur le fonctionnement des zones humides et des milieux aquatiques. Il s'agit non seulement de

développer les connaissances mais aussi d'alimenter des bases de données qui permettront le traitement et la valorisation de ces informations.

**Objectifs :** Etudier, suivre et surveiller le fonctionnement physique, hydrobiologique des zones humides et milieux aquatiques.

**Descriptif :** Le programme d'étude, de suivi et de surveillance du fonctionnement physique, hydrobiologique des zones humides et des milieux aquatiques doit permettre :

- d'inventorier et cartographier les milieux aquatiques du territoire (mares, réseaux hydrauliques)
- d'améliorer les connaissances hydrogéologiques (fonctionnement des nappes) sur le territoire du Parc
- d'étudier le fonctionnement hydrologique des zones humides et des milieux aquatiques en s'appuyant notamment sur un réseau de mesure des niveaux d'eau (eaux de surface et nappes)

La connaissance du fonctionnement physique des milieux aquatiques et des zones humides est indispensable à la compréhension des liens entre les conditions hydrologiques (niveaux d'eau) et la biodiversité. Ces études permettent non seulement d'améliorer les pratiques de gestion de ces milieux et d'anticiper les éventuels impacts du changement climatique, mais aussi d'alimenter la réflexion sur la restauration de ses milieux (fonctions et services des zones humides).

## Opérations menées en 2016

### ➤ Stratégie de suivi hydrologique des zones humides

Code fiche : 2015-P3114-A3-P10

**Objectifs :** Améliorer les connaissances sur le fonctionnement hydrologique des zones humides.

**Descriptif :** Suite aux études hydrologiques menées en 2014, une réflexion a été menée pour la définition d'une stratégie de suivi hydrologique des zones humides du Parc naturel régional.

Cette stratégie doit permettre de répondre aux deux grands objectifs fixés en termes de connaissance et de suivi hydrologique:

- suivre sur le long terme l'évolution de l'hydrologie des zones humides à l'échelle de l'estuaire de Seine
- comprendre le fonctionnement des zones humides, leur rôle fonctionnel et les interactions entre eau et biodiversité.

Cette action comprend l'élaboration de stratégie et la mise en œuvre de deux réseaux complémentaires :

- un réseau global de suivi patrimonial permettant de suivre l'évolution des zones humides de l'estuaire sur le long terme et s'intégrant dans les programmes et réseaux existants (réseau de suivi des eaux superficielles et souterraines, programme de recherche et de connaissance de l'estuaire....)
- un réseau de suivi approfondi/ciblé permettant de suivre de manière plus fine le fonctionnement hydrologique d'un site (ou périmètre de gestion)

**Principaux partenaires :** Agence de l'Eau Seine Normandie

**Public cible :**

Public expert

Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels

Usagers

**Bilan de l'année 2016 :** La phase de diagnostic débutée en 2015 a été finalisée en 2016. Ce travail a permis de synthétiser les enjeux, les acteurs, les connaissances et les dispositifs de suivi hydrologiques par secteurs afin d'identifier les besoins d'équipements supplémentaires et les partenariats à développer. Une priorisation des sites a été proposée pour la mise en œuvre du réseau de suivi approfondi (objectifs, protocoles et dispositifs de suivi).

Le Conseil Scientifique et technique du Parc a été étroitement associé à l'élaboration de la stratégie (plusieurs points d'informations et validation de la stratégie lors du CS du 30 août 2016).

La stratégie de suivi hydrologique des zones humides sera présentée aux différents partenaires au premier semestre 2017.

### ➤ Inventaire et cartographie des réseaux hydrauliques et des mares

Code fiche : 2014-P3114-A3-P2

**Objectifs** : Amélioration des connaissances sur les espèces phares et les zones humides.

**Descriptif** : Depuis plusieurs années, le Parc s'est lancé dans une démarche d'inventaire et de diagnostic des mares et des réseaux hydrauliques de la vallée de Seine.

Ces données, stockées dans une base de données dédiée, sont cartographiées et analysées pour proposer des actions de gestion adaptées (plan de gestion des réseaux hydrauliques, conseils auprès des gestionnaires...).

Les mares jouent un rôle primordial dans notre paysage. Ces îlots de biodiversité constituent des relais importants dans le cadre des corridors écologiques des milieux humides et aquatiques.

Ces inventaires communaux permettent d'élaborer et de mener des actions de restauration en cohérence avec la localisation des réservoirs de biodiversité ainsi que les corridors de la Trame Bleue et également d'éclairer et de conseiller les différents acteurs du territoire lors d'aménagements et de rédaction de documents de planification tel que les SCOT, PLU.

**Principaux partenaires :**

Communauté de Communes de Quillebeuf-Sur-Seine  
Agence de l'Eau Seine Normandie

**Public cible** : Tous les publics

**Communes concernées depuis 2014:**

ALLOUVILLE-BELLEFOSSE  
BARNEVILLE-SUR-SEINE  
HENOUVILLE  
HONGUEMARE-GUENOUVILLE  
SAINT-MARDS-DE-BLACARVILLE  
TOCQUEVILLE

**Bilan de l'année 2016** : En 2016, ce sont trois nouvelles communes qui ont bénéficié d'une caractérisation et d'une cartographie exhaustive de leurs mares, Allouville-Bellefosse, Honguemare-Guenouville et Barneville-sur-Seine, ce qui représente environ 150 nouvelles mares pour cette année. Ces données incrémentent également la base de données du Programme Régional d'Action sur les Mares de Normandie.

Une station de Morène (*Hydrocharis morsus ranae*), espèce rare sur le territoire anciennement de la Haute-Normandie, a été observée sur un fossé à proximité des terrains gérés par le Parc et de l'Espace Naturel Sensible de la Tourbière d'Heurteauville.

➤ [Suivi et étude du fonctionnement hydrologique des zones humides et milieux aquatiques](#)

Code fiche : 2014-P3114-A3-P3

**Objectifs** : Améliorer les connaissances sur le fonctionnement hydrologique des zones humides.

**Descriptif** : Depuis 2005, le Parc a mis en place un dispositif de suivi du fonctionnement hydrologique des zones humides grâce à un réseau de mesure (suivi des niveaux d'eau de surface et souterraines, suivi météorologique). En 2015, une stratégie de suivi hydrologique des zones humides du Parc a été élaborée afin d'optimiser et développer le réseau de mesure, permettant ainsi la mise en place d'un suivi sur le long terme des zones humides (suivi patrimonial de la vallée de Seine), et d'étudier de manière plus fine le fonctionnement hydrologique de certains sites.

Cette action comprend la gestion et le suivi du réseau de mesures hydrologiques, la collecte et l'analyse des données (études et bilans hydrologiques) et s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration des connaissances sur le fonctionnement de l'estuaire de Seine (cf. partenariats scientifiques et techniques).

**Principaux partenaires :**

Agence de l'Eau Seine Normandie  
Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux Seine  
Département de l'Eure  
Conservatoire du Littoral  
Commune de Saint Sulpice de Grimbouville

**Public cible :**

Public expert  
Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels

**Communes concernées depuis 2014:**

FOULBEC  
PONT-AUDEMER  
SAINT-SAMSON-DE-LA-ROQUE  
SAINT-SULPICE-DE-GRIMBOUVILLE  
SAINT-WANDRILLE-RANCON  
SAINTE-OPPORTUNE-LA-MARE

**Bilan de l'année 2016 :** Le suivi a consisté à réaliser les actions suivantes sur le réseau existant sous responsabilité du Parc :

- Relevés des données des sondes piézométriques/ limnimètres
- Suivi ponctuel des échelles limnimétriques
- Suivi photographique ponctuel (hautes eaux/basses eaux)
- Récolte des données météorologiques
- Suivi et entretien des ouvrages et équipements
- Traitement des données concernant le marais de Saint-Wandrille et la vallée de la Risle maritime pour intégration dans différentes études
- Analyse des données hydrologiques du marais vernier : préparation des données pour les études « avifaune », « évaluation du curage de la Grand Mare » et « RCE » ; exploitation des données piézométriques (nappe alluviale).

➤ **[Partenariat BRGM/Parc naturel régional : Etude du fonctionnement hydrologique du marais vernier pour la gestion durable de l'eau](#)**

Code fiche : 2014-P3114-A3-P5

**Objectifs :** Améliorer les connaissances sur le fonctionnement hydrologique du marais vernier afin notamment d'orienter les choix de gestion.

**Descriptif :** Ce projet de partenariat entre le BRGM et le Parc a pour objectif de déterminer le fonctionnement hydrologique du marais Vernier afin de proposer des modalités de gestion de l'eau permettant d'assurer au mieux la préservation du marais et de ses écosystèmes tout en préservant les différents usages.

**Principaux partenaires :** BRGM Bureau de Recherches Géologiques et Minières

**Public cible :**

Public expert  
Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels

**Communes concernées depuis 2014:**

BOUQUELON  
MARAIS-VERNIER  
QUILLEBEUF-SUR-SEINE  
SAINT-AUBIN-SUR-QUILLEBEUF  
SAINT-OUEN-DES-CHAMPS  
SAINT-THURIEN  
SAINTE-OPPORTUNE-LA-MARE

**Bilan de l'année 2016 :** En 2016, le projet de partenariat s'est poursuivi :

- Synthèse des données existantes et analyse critique des connaissances sur le site du marais Vernier afin de préciser le futur programme de suivi hydrologique du marais vernier
- Participation à l'élaboration du cahier des charges

**Administration des données SIG**

Code fiche : 2014-P3114-A1

**Contexte de l'action :** Le Parc produit et collecte régulièrement des données dans tous ses domaines d'intervention : tourisme, patrimoine culturel, artisanat, développement économique, biodiversité, milieux aquatiques... L'augmentation régulière du volume d'informations stockées dans les bases de données, et l'évolution permanente des technologies, imposent de disposer d'une organisation rigoureuse et régulièrement remaniée.

**Objectifs :** Assurer le bon fonctionnement du SIG du Parc et faciliter la mise en œuvre et le suivi des observatoires et des bases de données thématiques, avec comme résultat final, un accroissement de la connaissance du territoire.

**Descriptif :** L'administration des données numériques du territoire doit permettre :

- l'augmentation de la connaissance sur les différentes thématiques d'intervention du Parc, par production de données internes ou échanges avec des partenaires
- l'acquisition et mise à jour des référentiels
- le suivi régulier de l'organisation des bases de données pour optimiser leur utilisation.

## Opérations menées en 2016

### ➤ Réorganisation du serveur SIG

Code fiche : 2014-P3114-A1-P1

**Objectifs :** Restructurer les données sur le serveur SIG pour optimiser leur utilisation.

**Descriptif :** Les tâches à réaliser sont les suivantes :

- Optimiser l'organisation des données SIG sur le serveur,
- Structurer les données pour faciliter leur suivi et leur mise à jour,
- Archiver les données anciennes,
- Mettre en cohérence les données du serveur avec celles diffusées sur Cartaparc,
- Faciliter l'accès aux données par les agents du Parc, en vue des formations SIG en interne.

**Référents de l'opération :** Hervé Rémy, Marc Costil

**Public cible :** Equipe du parc

**Bilan de l'année 2016 :** La réorganisation du serveur SIG n'a pas été réalisée en 2016. Elle a débuté en janvier 2017 et sera finalisée en cours d'année.

### ➤ Mise à jour, acquisition et création de données géographiques

Code fiche : 2014-P3114-A1-P2

**Objectifs :** Disposer d'un jeu de données cohérent et homogène dans tous les domaines d'intervention du Parc.

**Descriptif :** Le Parc produit et collecte régulièrement des données dans tous ses domaines d'intervention : tourisme, patrimoine culturel, artisanat, développement économique, biodiversité, milieux aquatiques... Cette incrémentation des bases de données se fait par production de données internes, via des échanges avec des partenaires ou encore par des acquisitions de référentiels.

Les données existantes doivent également être régulièrement mises à jour.

**Référents de l'opération :** Hervé Rémy, Marc Costil

**Public cible :** Equipe du parc

**Bilan de l'année 2016 :** Les principales données acquises ou mises à jour en 2016 :

- Mise à jour annuelle du cadastre,
- Mise à jour des documents d'urbanisme,
- Inventaires croisés des communes de Caudebec-enCaux et St-Wandrille-Rançon,
- Mise à jour de la base de données sur les inventaires de mares,
- Mise à jour des couches de l'atlas Natura 2000 du site Marais Vernier - Risle Maritime,
- Finalisation de la déclinaison de la Trame Verte et Bleue sur le Marais Vernier et la Vallée de la Risle,
- Début de restructuration des données naturalistes pour leur intégration dans STERNE,
- Mise à jour ou acquisition de référentiels de l'IGN : BD Forêt v2, BDOrtho, Scan 25, Scan 50.

## Administration de STERNE

Code fiche : 2015-P3114-A1-P3

**Objectifs** : Gérer de manière optimale la saisie, la consultation, l'organisation et la diffusion des données naturalistes du Parc.

**Descriptif** : La réalisation de cet objectif consiste à assurer la maintenance corrective et évolutive de l'outil :

- suivi et correction des bugs éventuels,
- ajout de nouvelles fonctionnalités,
- amélioration de l'ergonomie,
- organisation de la base de données.

L'accès à STERNE étant sécurisé, il faut également gérer les demandes d'accès et configurer les comptes utilisateurs.

Enfin, l'ensemble des données naturalistes existant précédemment à la mise en place de l'outil doit être importé.

**Référent de l'opération** : Hervé Rémy

**Public cible** :

Public expert  
Equipe du parc

**Bilan de l'année 2016** : Des modifications ont été apportées sur l'outil en 2016, réalisées par le prestataire ou en interne. Il a donc fallu suivre, tester et valider les différents développements réalisés, en collaboration avec les Pnr Loire Anjou Touraine et Lorraine. Ces modifications concernent principalement des corrections de bugs, et des améliorations pour la saisie des protocoles phytosociologie (flore) et STOC-EPS (avifaune).

Un programme de développement a été débuté avec les autres Parcs utilisant STERNE afin de prioriser et planifier les évolutions souhaitées par chacun.

Par ailleurs, l'ensemble des données historiques concernant les invertébrés ont été intégrées dans STERNE. Cela représente plus de 15000 données.

Au total, plus de 17000 données sont aujourd'hui présentes dans la base de données.

Le paramétrage de l'export permettant de transmettre les données naturalistes du Parc à l'OBHN a été débuté. Un outil de saisie mobile est également en cours d'élaboration pour faciliter la saisie des nouvelles données sur le terrain.

## PROJET 3.1.1.5. DOCUMENTATION DES OBJETS DE LA COLLECTION DANS LE CADRE DU PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL

< Objectif 3.1.1 : Développer la connaissance du territoire

### Documenter la collection muséographique

Code fiche : 2014-P3115-A1

**Contexte de l'action** : Une fois l'inventaire et le récolement terminés (mi-2014), il est nécessaire de documenter la collection muséographique afin de mieux la connaître, de la valoriser auprès des publics et d'en faire un outil au service de la politique patrimoniale et culturelle du Parc.

Cette collection est labellisée Musée de France. L'étude des collections est l'un des objectifs scientifiques imposés par le Ministère de la Culture dans le cadre de la Loi des Musée de France de 2002.

**Objectifs** : Documenter la collection afin de mieux connaître les objets, leur provenance, leur usage et leur fonction.

**Descriptif** : La documentation et l'étude des collections est un travail fastidieux qui nécessite des recherches documentaires. Les informations collectées sont basculées dans la base de données Webmuséo et viennent enrichir la fiche d'identification de chaque objet. La priorité a été donnée aux objets acquis depuis 2010.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Documentation des objets de la collection muséographique

Code fiche : 2014-P3115-A1-P1

**Objectifs** : Documenter la collection afin de mieux connaître les objets, leur provenance, leur usage et leur fonction.

**Descriptif** : Les informations rassemblées viennent compléter la base informatique Webmuséo et les dossiers d'œuvre.

**Référentes de l'opération** : Jessica Desbordes, Gaëlle Le Floc'h

**Bilan de l'année 2016** : Plusieurs centaines de notices d'objets ont été complétées notamment la description des objets et leur usage ainsi que le métier associé à l'objet.

**Chiffres clés en 2016** :

Nom de l'indicateur	Valeur mesurée	Commentaire
Nombre d'objets documentés	300	En 2016, 45 notices d'œuvres ont été complétées dans le cadre du projet le monde du travail. Un ensemble de notices a également été corrigé sur la base de données.

## PROJET 3.1.1.6. CENTRE DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES

< Objectif 3.1.1 : Développer la connaissance du territoire

### Fonctionnement du centre de documentation

Code fiche : 2014-P3116-A1

**Contexte de l'action :** Le centre de documentation centralise une documentation importante qui doit sans cesse être actualisée, valorisée, etc., afin de proposer une information de qualité aux usagers.

**Objectifs :** Renforcer son positionnement au cœur des actions du Parc et son attractivité.

**Descriptif :** La gestion du centre de documentation nécessite des actions régulières (désherbage, catalogage, rangement des ouvrages et des dossiers documentaires, gestion du prêt, gestion des abonnements et accueil du public interne et externe). Le centre de documentation gère également la revue de presse générale du Parc et des revues de presse thématiques (exposition Jules César, Canard de Duclair, journée de la randonnée, etc.). Une priorité a été mise sur l'organisation et l'actualisation des dossiers documentaires "Entreprises du territoire" et "Communes".

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Fonctionnement du centre de documentation

Code fiche : 2014-P3116-A1-P1

**Objectifs :** Assurer le fonctionnement général du centre de documentation ainsi que les services documentaires à destination des élus, des habitants et de l'équipe du Parc.

**Descriptif :** Le centre de documentation assure en permanence un certain nombre d'action: revue de presse Parc et revues de presse thématiques, accueil du public, la gestion des commandes et des abonnements, le service de prêt et recherches documentaires à la demande.

Des opérations spécifiques doivent également être menées de front. Il s'agit du désherbage qui a démarré en 2014 et se poursuit en 2015. Une fois l'ensemble des fonds désherbés, il faudra procéder au rangement et au catalogage numérique qui n'est actuellement pas complet. Il faut également noter l'organisation et l'actualisation des dossiers documentaires "Entreprises du territoire" et "Communes" et la gestion de la littérature grise. Il s'agit enfin de valoriser les fonds sur le portail PMB en alimentant les rubriques "coups de cœurs", "nouveautés" et les infopages.

**Référentes de l'opération :** Jessica Desbordes, Gaëlle Le Floc'h, Myriam Lemery

#### **Public cible :**

Habitants  
Associations  
Elus de collectivités et intercommunalités  
Equipe du parc

#### **Chiffres clés en 2016 :**

Nom de l'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin	Commentaire
Nombre de dossiers documentaires réalisés	30	23/03/2016	22/07/2016	En 2016, 30 dossiers documentaires "Communes" ont été désherbés et restructurés dans le cadre d'un stage de 3 mois. De plus, 4 livrets synthétiques ont été réalisés présentant les ressources disponibles ainsi qu'une note synthétique sur la commune.
Nombre de dossiers documentaires réalisés	3	01/01/2016	16/12/2016	Les dossiers thématiques "Lin", "Marine" et "Pomme" ont été désherbés, réorganisés et classés en rayonnage.

Nombre d'objets restaurés	7	04/01/2016	01/09/2016	La Parc a restauré 7 ouvrages du fonds patrimonial pour un montant de 2 640€. La DRAC a apporté son soutien financier à l'opération pour un montant de 1 500€. La restauration de ces ouvrages est réalisée dans l'atelier Coralie Barbe à Paris. La restitution des ouvrages est prévue courant 2017.
Nombre d'emprunts et consultations au centre de ressources	334	04/01/2016	15/12/2016	334 emprunts 680 consultations sur place (dont 40 extérieurs)
Nombre d'ouvrages enregistrés au centre de ressources documentaires	241	04/01/2016	14/12/2016	241 ouvrages catalogués don 102 achats
Nombre de revues de presse réalisées	6	04/01/2016	14/12/2016	5 revues de presse thématiques : Le monde du travail ; Journée de la randonnée ; Ramsar ; Evénements marquants ; Fête du Parc. Et 1 revue institutionnelle hebdomadaire comprenant 674 articles.
Nombre de demandes de recherches documentaires	680	04/01/2016	14/12/2016	

## PROJET 3.1.2.2. MISE A DISPOSITION ET ANIMATION DU SYSTEME D'INFORMATION DES TERRITOIRES DANS LES COLLECTIVITES ET AVEC LES PARTENAIRES

< Objectif 3.1.2 : Diffuser et partager la connaissance du territoire

### Partager les données du territoire

Code fiche : 2014-P3122-A1

**Contexte de l'action** : Le Parc collecte et analyse un grand nombre de données dans ses différents domaines d'intervention. Il est important que cette connaissance soit prise en compte dans les projets d'aménagement menés sur son territoire. Pour cela, le Parc doit partager ses données avec ses différents partenaires et avec les acteurs qui œuvrent sur son territoire.

**Objectifs** : Mettre les données du Parc au service des politiques publiques conduites par le Parc et ses partenaires.

**Descriptif** : Le partage des données du Parc doit permettre leur réutilisation et leur prise en compte dans les différents projets d'aménagement mis en œuvre sur le territoire.

Pour cela, le Parc propose de :

- apporter une expertise et un accompagnement aux collectivités pour garantir une utilisation optimale des données mobilisées dans le cadre de leur projet
- cataloguer et renseigner les données (métadonnées) et publier ces informations sur Internet
- rendre les données consultables et téléchargeables sur Internet
- veiller à la simplicité et à la facilité d'accès dans ce cadre et pour tous les publics
- offrir aux Communes et aux Intercommunalités un accès privilégié à l'information de leur territoire.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Administration de CartaParc

Code fiche : 2014-P3122-A1-P1

**Objectifs** : Gérer de manière optimale l'accès aux données mises à disposition sur Cartaparc.

**Descriptif** : Au niveau des données, il s'agit de :

- mettre à jour régulièrement les données mises à disposition,
- ajouter des nouvelles données selon les opportunités ou les demandes des utilisateurs.

L'accès à Cartaparc étant sécurisé, il faut également gérer les demandes d'accès et configurer les profils utilisateurs.

Enfin, un suivi de la fréquentation du site est effectué afin de s'assurer de sa bonne utilisation, et de réorienter la stratégie de mise à disposition des données ou renforcer l'accompagnement des utilisateurs si nécessaire.

**Référents de l'opération** : Hervé Rémy, Marc Costil

**Public cible** :

Tous les publics  
Elus de collectivités et intercommunalités  
Equipe du parc

**Bilan de l'année 2016** : Suite au lancement et à la mise en œuvre de la version 2 de Cartaparc, 109 comptes utilisateurs ont été créés. La mise à jour annuelle des données cadastrales (parcelle et matrice propriétaires) a été réalisée. 194 couches de données sont disponibles en consultation. 16 actualités ont été mises en ligne sur le blog CartaParc.fr. Trois cartes interactives sont disponibles dans la rubrique "Focus sur" : Evolution du territoire entre 1973 et 2012, Inventaires croisés sur Allouville-Bellefosse, Recensement INSEE.

#### ➤ Participation aux réseaux SIG

Code fiche : 2014-P3122-A1-P2

**Objectifs** : Participer activement aux réseaux d'acteurs liés aux SIG et aux observatoires.

**Descriptif** : Les chargés de mission SIG du Parc participent aux réseaux d'échange spécialisés au niveau national

(réseau GéoPNR de la Fédération des Parcs), régional (réseau des géomaticiens haut-normands, GIPSA, OBHN...) et local (réseau SIT des collectivités du Parc). Les objets de ces réseaux sont le retour et le partage d'expériences, la mutualisation de compétences, d'outils et de données, les échanges de conseils et expertises, l'établissement de conventions...

**Référent de l'opération :** Hervé Rémy

**Bilan de l'année 2016 :** Les chargés de mission SIG ont participé aux réseaux suivants en 2016 :

- Participation aux échanges du réseau des géomaticiens des Parcs : GéoPNR,
- Réflexion sur les possibilités de mutualisation avec les 3 autres Pnr normands,
- Participation à la nouvelle CRIGE normande (Coordination Régionale de l'Information Géographique),
- Participation au séminaire TAXREF (MNHN) et au séminaire « géomatique et biodiversité » (CEREMA).

### ➤ Echanges de données et conventions

Code fiche : 2014-P3122-A1-P3

**Objectifs :** Mettre les données du Parc au service des politiques publiques conduites par le Parc et ses partenaires.

**Descriptif :** Il s'agit de répondre aux demandes diverses de données faites auprès du Parc par ses partenaires ou leurs prestataires.

Une partie des données est accessible directement sur Cartaparc. Pour le reste, le Parc reçoit régulièrement des demandes de mise à disposition de données qui seront prises en compte dans différents projets d'aménagements : projets des collectivités, études d'impacts... Le Parc étudie donc ces demandes au cas par cas et, le cas échéant, transmet les données au demandeur en établissant une convention de mise à disposition de données.

**Référents de l'opération :** Hervé Rémy, Marc Costil

**Public cible :** Tous les publics

**Bilan de l'année 2016 :** 25 conventions d'échange de données ont été signées en 2016, essentiellement avec des bureaux d'études dans le cadre d'études d'impacts et d'élaboration de documents d'urbanisme.

Autre point notable, l'ensemble des données sur les inventaires de mares ont été transmises à la Métropole Rouen Normandie, ainsi qu'au Conservatoire des Espace Naturel pour alimenter le Programme Régional d'Action sur les Mares en Normandie.

### ➤ Animation du réseau CartaParc

Code fiche : 2014-P3122-A1-P4

**Objectifs :** Proposer une expertise et un accompagnement aux collectivités pour garantir une utilisation optimale des données mobilisées dans le cadre de leur projet

**Descriptif :** L'animation du réseau Cartaparc consiste à :

- Informer les utilisateurs des actualités et mises à jour concernant Cartaparc,
- Réaliser des formations de groupe à l'utilisation de l'outil,
- Assurer un suivi de l'utilisation de l'outil et assister les utilisateurs.

**Référents de l'opération :** Hervé Rémy, Marc Costil, Astrid Bigault-dam,

**Public cible :** Elus de collectivités et intercommunalités

**Bilan de l'année 2016 :** Des formations à la version 2 de Cartaparc ont été proposées aux élus et personnels techniques des communes et EPCI du territoire du Parc. 6 formations ont été réalisées auprès de 4 EPCI : Communauté de communes de Quillebeuf, Communauté de communes de Pont-Audemer, Communauté de communes de la région d'Yvetot et la Métropole Rouen Normandie. Au total, 69 personnes ont été formées, touchant ces 4 EPCI ainsi que 29 communes. En 2016, plus de 15 000 connexions (dont 70% hors agents Parc) ont été enregistrées, contre environ 3 000 connexions annuelles sur CartaParc v1.

## PROJET 3.2.1.1. CREER UNE DYNAMIQUE DE RESEAU ENTRE LES ACTEURS DE L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE

- < *Objectif 3.2.1 : Développer et diversifier l'offre d'animation pédagogique pour favoriser la découverte du territoire et privilégier une approche par le terrain et par le sensible*

### Créer une dynamique de réseau entre les acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable

Code fiche : 2014-P3211-A1

**Contexte de l'action :** Le territoire du Parc est doté d'un riche patrimoine naturel et culturel, de nombreux acteurs accueillent des publics scolaires et périscolaires pour des activités de découverte. Dans ce contexte, le Parc agit pour une meilleure diffusion de l'offre et son amélioration continue par l'animation du réseau de ces acteurs.

**Objectifs :** Développer l'éducation au territoire dans le Parc par un appui à la diffusion et à l'amélioration continue de l'offre éducative

**Descriptif :** Depuis la rentrée 2013, une charte éducation et un comité de pilotage dédié permettent la mise en réseau d'acteurs de l'éducation au territoire dans le Parc. Le principe consiste à produire chaque année un guide pédagogique à destination des enseignants afin de les aider à monter des projets d'éducation au développement durable, en particulier via la participation aux parcours "Je découvre mon Parc" qui donne un accès gratuit à ces animations aux écoles du territoire dans la limite de 300 euros par parcours.

Le réseau des acteurs de la charte éducation est animé à l'aide de journées d'échange et de journées de formation organisées par le syndicat mixte. Cette action, renouvelée tous les ans, est continue sur les 3 années du contrat de Parc 2014-2016.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Animation du réseau des acteurs de la charte éducation et conception réalisation du guide pédagogique

Code fiche : 2014-P3211-A1-P1

**Objectifs :** Permettre une amélioration de l'offre d'éducation au territoire dans le Parc en assurant une lisibilité, une structuration et une bonne diffusion de cette offre.

**Descriptif :**

- Animation d'un réseau d'acteurs en éducation au territoire (journées d'échange et de formation, accompagnement des acteurs au cas par cas sur demande pour la réalisation d'animations par l'intermédiaire du service éducatif du Rectorat de l'Académie de Rouen)
- Conception, réalisation et diffusion du guide pédagogique du Parc chaque année.

**Référente de l'opération :** Marine Vanot

**Principaux partenaires :**

Association du Roumois Terre Vivante en Normandie  
Fédération de l'Eure Pour La Pêche et La Protection du Milieu Aquatique  
Fédération de Pêche de Seine Maritime  
Association Four à pain et Musée du Sabot  
Association Touristique de l'Abbaye Romane Saint Georges de Boscherville  
Château du Taillis  
Association CHENE - Musée de la Nature  
Conservatoire des Espaces Naturels de Haute Normandie  
L'Escargotier  
Association du Gîte du Valnaye AGV / VISITER  
Ludokiosque  
Maison de l'Estuaire  
Maison du Lin  
Musée Victor Hugo  
Musée Alfred Canel  
Communauté de Communes Caux Vallée de Seine  
Office National des Forêts

Association de La Roulotte Scarabée  
Rectorat  
Abbaye de Jumièges Département de Seine Maritime  
Association Piân'Piâne

**Public cible :** Scolaires / Milieu éducatif

**Bilan de l'année 2016 :** Le guide pédagogique 2016/2017 a été conçu, édité et diffusé à l'ensemble des écoles et établissements scolaires du Parc. Il est accessible sur demande à tout autre interlocuteur, et est accessible en téléchargement sur les sites internet du Parc et du Rectorat de l'Académie de Rouen. Il a été édité en format papier à 2000 exemplaires pour le public primaire et 1000 exemplaires pour le public secondaire. Les catalogues d'animations ont été dématérialisés sous forme de documents interactifs et mis en ligne sur le site internet.

Fin 2016, 25 acteurs font partie du réseau Education au Territoire du Parc, dont 2 nouveaux : les Espaces Naturels Sensibles de Seine-Maritime et l'autoentreprise "Pissenlit et Cie". Ces 25 acteurs ont été réunis deux fois lors d'une journée d'échange et une journée de formation sur le thème de l'accueil des publics en situation de handicap. 11 acteurs ont été sollicités dans le cadre des parcours "Je découvre mon Parc".

### Parcours Je découvre mon Parc 2015/2016

Code fiche : 2015-P3211-A1-P1

#### **Objectifs :**

- Eduquer et sensibiliser les scolaires aux patrimoines du territoire et à son développement durable
- Inciter les enseignants à mener des projets incluant différentes animations et sorties de terrain
- Développer le réseau des acteurs de l'éducation au territoire dans le Parc.

**Descriptif :** Suivi des parcours « Je découvre mon Parc » incitant les enseignants des écoles primaires à monter un projet d'éducation au développement durable dans lequel ils prévoient des animations du guide pédagogique. Ces prestations sont prises en charge par le Parc dans la limite de 300 euros par classe et par parcours. Ce dispositif est un outil d'animation du réseau des acteurs de l'éducation au territoire dans le Parc.

**Référente de l'opération :** Marine Vanot

#### **Principaux partenaires :**

Association Touristique de l'Abbaye Romane Saint Georges de Boscherville  
Association pour l'Animation dans le Parc  
L'Escargotier  
Association Four à pain et Musée du Sabot  
Association de La Roulotte Scarabée  
Ludokiosque  
Maison de l'Estuaire  
Musée Victor Hugo

**Public cible :** Scolaires / Milieu éducatif

**Communes concernées depuis 2014:** ANNEVILLE-AMBOURVILLE, BARDOUVILLE, CANTELEU, CAUMONT, CORNEVILLE-SUR-RISLE, HAUTOT-SUR-SEINE, HENOUVILLE, JUMIEGES, LA BOUILLE, LE LANDIN, LE TRAIT, MAULEVRIER-SAINTE-GERTRUDE, PONT-AUDEMER, ROUTOT, SAHURS, SAINT-PIERRE-DU-VAL, SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE, SAINT-WANDRILLE-RANCON, TANCARVILLE, TOUFFREVILLE-LA-CORBELINE, TROUVILLE-LA-HAULE, YAINVILLE

**Bilan de l'année 2016 :** Au 31 juin 2016, 22 communes ont vu une ou plusieurs classes de leur école effectuer un Parcours *Je découvre mon Parc*, avec la participation de 1500 élèves répartis dans 57 classes.

Au 31 décembre 2016, 31 classes sont engagées pour l'année 2016/2017 dans 15 communes différentes.

## PROJET 3.2.1.2. EN PARTENARIAT AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE ET LA DRAC, METTRE EN PLACE DES PROJETS FÉDÉRATEURS (CLEAC,...)

< Objectif 3.2.1 : Développer et diversifier l'offre d'animation pédagogique pour favoriser la découverte du territoire et privilégier une approche par le terrain et par le sensible

### Projet fédérateur zones humide (Cellule d'Assistance Technique à la restauration et à l'Entretien des Milieux humides)

Code fiche : 2014-P3212-A2

**Contexte de l'action :** Dans le cadre de la Cellule d'Assistance Technique à la restauration et à l'Entretien des Milieux humides (CATEM), le syndicat mixte du Parc assure une mission de valorisation et d'éducation aux zones humides et à la ressource en eau.

A chaque rentrée scolaire, il met en place un projet fédérateur sur une partie de son territoire pour faire connaître ce patrimoine aux scolaires concernés.

**Objectifs :** Eduquer les publics scolaires et périscolaires aux zones humides et à la préservation de la ressource en eau.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Projet fédérateur Zones Humides Oradérozo 2016/2017

Code fiche : 2016-P3212-A2-P1

**Objectifs :** Le projet fédérateur recouvre plusieurs objectifs.

Sur l'appropriation et le sentiment d'appartenance :

- faire travailler différentes écoles de différentes communes sur un même thème et les faire échanger
- associer différents partenaires autour du projet.

Sur la connaissance des zones humides et des enjeux liés à leur protection :

- Découvrir une zone humide de proximité accessible à pied ou à vélo
- Susciter la curiosité et l'intérêt des enfants pour les zones humides
- Comprendre les caractéristiques d'une zone humide, connaître sa faune et sa flore
- Comprendre l'importance de préserver les zones humides
- Prendre conscience de la diversité des zones humides le long de l'axe Seine

**Descriptif :** Chaque nouvelle année scolaire, le service Education au Territoire du Parc propose, grâce à son poste financé par la CATEM du Parc, un projet fédérateur autour de la thématique des Zones Humides.

En 2016/2017, c'est l'opération « écocitoyen en action », conçue avec l'association CARDERE qui est déployée sur le territoire du Parc. 27 classes réparties dans 11 écoles situées à proximité d'une zone humide sont concernées, et vont travailler toute l'année sur cette thématique avec des animateurs nature et la malle pédagogique Oradérozo.

Le Parc s'est associé avec quatre partenaires pour cette grande opération : la fédération de l'Eure pour la pêche et la protection du milieu aquatique, CARDERE, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie, la Communauté de Commune de Quillebeuf sur Seine.

**Référente de l'opération :** Marine Vanot

#### **Principaux partenaires :**

Conservatoire des Espaces Naturels de Haute Normandie  
Fédération de l'Eure Pour La Pêche et La Protection du Milieu Aquatique  
Centre d'Action Régionale Pour Le Développement de l'Éducation Relative À l'Environnement  
Communauté de Communes de Quillebeuf-Sur-Seine  
Inspection Académique de l'Eure Circonscription de Pont Audemer  
Inspection Académique de Seine Maritime Circonscription de Canteleu  
Inspection Académique de Seine Maritime Circonscription d'Yvetot  
Inspection Académique de Seine Maritime Circonscription de Lillebonne

**Public cible :** Scolaires / Milieu éducatif

#### **Communes concernées depuis 2014:**

ANNEVILLE-AMBOURVILLE

BERVILLE-SUR-SEINE  
BOUQUELON  
CAUDEBEC-EN-CAUX  
CORNEVILLE-SUR-RISLE  
LE MESNIL-SOUS-JUMIEGES  
LE TRAIT  
SAHURS  
SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE  
SAINT-WANDRILLE-RANCON  
TANCARVILLE

**Bilan de l'année 2016** : L'année 2016 a été une année de préparation avec les partenaires (journée de formation à l'animation de l'opération oradérozo), conception du carnet de souvenir, recrutement des classes avec l'éducation nationale, rendez-vous préparatoires avec les enseignants, pour que le projet passe à la phase animation dès la rentrée de septembre, avec 27 classes de 11 écoles et 4 partenaires engagés.

### Projet fédérateur zones humides 2015/2016 A la découverte du Marais Vernier

Code fiche : 2015-P3212-A2-P2

#### **Objectifs :**

- Mieux faire connaître le site du marais Vernier et son patrimoine à ses habitants.
- Animer le label RAMSAR du site marais Vernier - Risle Maritime.

**Descriptif** : 5 classes de l'école primaire de Quillebeuf-sur-Seine participent à un projet fédérateur dont le thème est le marais Vernier, zone humide exceptionnelle. Ce projet est mené sur l'ensemble de l'année sur une des thématiques choisie par la classe : l'habitat traditionnel; les oiseaux nocturnes; les plantes du marais et leurs usages; les mares, les cigognes.

Des interventions en classe et sur le terrain sont menées par une illustratrice naturaliste, Stéphanie Buttier, des professionnels et animateurs du Parc, des acteurs de la charte éducation du Parc, l'animatrice RAMSAR de la Communauté de commune de Quillebeuf.

Un livret de découverte du marais Vernier est réalisé et sera donné à tous les élèves participants et à leurs familles.

**Référente de l'opération** : Marine Vanot

#### **Principaux partenaires :**

Inspection Académique de l'Eure Circonscription de Pont Audemer  
Agence de l'Eau Seine Normandie  
Communauté de Communes de Quillebeuf-Sur-Seine  
Ecole Primaire Max Pol Fouchet - Quillebeuf Sur Seine

**Public cible** : Scolaires / Milieu éducatif

**Commune concernée** : QUILLEBEUF-SUR-SEINE

**Bilan de l'année 2016** : En juin 2016, les 5 classes participantes ont achevé leurs projets thématiques qui les ont amenées à rencontrer différents intervenants et à parcourir le territoire du Marais Vernier pour mieux le connaître. Le Parc a pu alors concevoir le livret de compilation des travaux d'élèves qui a été remis aux familles en octobre 2016. A cette occasion, la salle des fêtes de Quillebeuf était décorée par les très nombreux travaux réalisés par les élèves. Les familles sont venues en nombre, ainsi que les élus locaux et les partenaires du projet pour la remise du livret.

### Point de Vue Sur Ton Parc

Code fiche : 2014-P3212-A1

**Contexte de l'action** : Un contrat local d'éducation artistique et culturelle (CLEAC) est signé pour trois ans en 2013, entre la Direction Régionale des Affaires culturelles de Haute-Normandie et l'Education nationale. Ce CLEAC engage le Parc et ses partenaires à mener des actions d'éducation artistique et culturelle dans les écoles et établissements scolaires de son territoire. Chaque année, un avenant précisant le projet mis en place est signé entre les partenaires.

**Objectifs** : Développer la connaissance du patrimoine du territoire du Parc envers les publics scolaires via l'intervention d'artistes et de scientifiques dans les classes.

**Descriptif** : Depuis 2009, l'opération « Point de vue sur ton Parc » permet chaque année à une dizaine de classes du territoire de porter un projet sur une thématique en lien avec le territoire du Parc et ses richesses. Ce projet se conclue par un temps de partage et d'échange autour des projets lors de rencontres interclasses.

Grâce à une convention signée avec la Direction régionale des Affaires culturelles de Haute-Normandie et l'Education Nationale, cette opération bénéficie chaque année de l'intervention d'artistes dans les classes. Cette action est renouvelée tous les ans.

A partir de 2014 un deuxième projet fédérateur autour de la thématique « zones humides » est mené dans le cadre de la mission du poste animateur CATEM. Cette action sera renouvelée tous les ans.

## Opérations menées en 2016

### ➤ Opération Point De Vue Sur Ton Parc 2015/2016

Code fiche : 2015-P3212-A1-P3

**Objectifs** : Développer l'éducation artistique et culturelle en zone rurale auprès des scolaires.

**Descriptif** : 9 classes du territoire participent à un projet fédérateur sur le thème « Couleurs et portraits de patrimoine » pour une sensibilisation aux patrimoines naturels et culturels du Parc. Cette année, la documentariste Elsa Bloch intervient dans les classes à hauteur de 10, 20 ou 30 heures. Pour la restitution dont le but est de provoquer un échange de points de vue et d'expériences entre les élèves des différentes classes participantes, les films réalisés sont projetés au lycée Prévert de Pont-Audemer pour les élèves, et au cinéma de Caudebec-en-Caux Rives en Seine pour les familles.

**Référente de l'opération** : Marine Vanot

#### **Principaux partenaires :**

Rectorat  
Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-Maritime  
Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Eure  
Direction Régionale des Affaires Culturelles  
Lycée Jacques Prévert  
Commune de Caudebec en Caux  
Agence de l'Eau Seine Normandie

**Public cible** : Scolaires / Milieu éducatif

**Communes concernées depuis 2014**: CANTELEU, DUCLAIR, ETREVILLE, LA BOUILLE, NORVILLE, PETIVILLE, ROUTOT, SAINT-PIERRE-DU-VAL

**Bilan de l'année 2016** : Fin juin 2016, les 9 classes engagées dans l'opération Point de vue sur ton Parc 'Couleurs et Portraits de Patrimoines' 2015/2016 ont réalisées 7 documentaires de 30 min chacun sur une thématique propre à leur village. Ces classes ont bénéficiées, outre l'intervention de la documentariste Elsa Bloch, de nombreuses autres interventions extérieures pour découvrir les richesses du territoire du Parc. Elles ont pu découvrir et faire découvrir leurs films lors de projections organisées par le Parc pour les élèves et leurs familles (4 temps de projection). Les films sont en libre accès sur le site internet du Parc, et une carte postale en faisant la promotion a été éditée et largement diffusée.

#### **Chiffres clés en 2016 :**

Nom de l'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin
Nombre d'écoles et établissements scolaires	9	01/09/2015	30/06/2016
Nombre de journées / stagiaires	800	01/09/2015	30/06/2016

## PROJET 3.2.1.3. CREER DES OUTILS PEDAGOGIQUES ET DEVELOPPER LES ANIMATIONS A DESTINATION DES ENFANTS

- < *Objectif 3.2.1 : Développer et diversifier l'offre d'animation pédagogique pour favoriser la découverte du territoire et privilégier une approche par le terrain et par le sensible*

### Créer des outils pédagogiques et développer des animations à destination du jeune public

Code fiche : 2014-P3213-A1

#### **Contexte de l'action :**

Le service éducation au territoire décline son activité envers le jeune public par deux types d'actions :

- deux projets fédérateurs ;
- des animations pour les publics scolaires et extra scolaires, en partenariat avec de nombreuses structures associatives et institutionnelles.

**Objectifs :** Faire connaître au jeune public, en groupe (scolaire et périscolaire), les patrimoines et les richesses du territoire et l'éduquer au développement durable.

**Descriptif :** Différentes actions sont mises en place dont :

- Valorisation des inventaires croisés pour les scolaires (cf. fiche dédiée) ;
- Opération *Ecocitoyens en Action* avec l'association CARDERE ;
- Classes d'eau financées par l'Agence de l'eau ;
- Parcours dans le cadre du Contrat de Réussite Educative et Départemental financé par le conseil général de la Seine-Maritime ;
- Écoles et établissements labellisés Développement durable par l'Académie de Rouen ;
- Interventions sur les nouveaux temps d'activités périscolaires.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Accompagnement des communes pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires

Code fiche : 2014-P3213-A1-P1

**Objectifs :** Accompagner les communes dans la mise en place de la réforme des rythmes scolaires par la conception et l'animation de formation pour les personnes impliquées dans l'animation des temps d'activité périscolaire.

**Descriptif :** Cette action consiste à animer des formations (ex : "débuter en animation nature"), à accompagner des communes pour la mise en place des rythmes scolaires, mettre en place un dispositif de prêt de matériel pédagogique, à assurer des animations.

**Référente de l'opération :** Marine Vanot

#### **Principaux partenaires :**

Conservatoire des Espaces Naturels de Haute Normandie  
Centre d'Action Régionale Pour Le Développement de l'Éducation Relative À l'Environnement  
Réseau des Clubs CPN

#### **Public cible :**

Habitants  
Jeune public  
Public sénior  
Elus de collectivités et intercommunalités

**Communes concernées depuis 2014:** ALLOUVILLE-BELLESFOSSE, BARDOUVILLE, BOUQUELON, CAUDEBEC-EN-CAUX, CORNEVILLE-SUR-RISLE, HAUVILLE, HEURTEAUVILLE, LA BOUILLE, LA CERLANGUE, LA MAILLERAYE-SUR-SEINE, LE TRAIT, LOUVETOT, MAULEVRIER-SAINTE-GERTRUDE, NORVILLE, NOTRE-DAME-DE-BLIQUETUIT, PONT-AUDEMER, QUILLEBEUF-SUR-SEINE, SAHURS, SAINT-AUBIN-DE-CRETOT, SAINT-GILLES-DE-CRETOT, SAINT-MARDS-DE-BLACARVILLE, SAINT-PAER, SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE, TANCARVILLE, TOUFFREVILLE-LA-CORBELINE, TROUVILLE-LA-HAULE, VATTEVILLE-LA-RUE, VILLEQUIER

**Bilan de l'année 2016 :** Une commune du Parc a bénéficié d'une formation proposée par le Parc et CARDERE avec 3

stagiaires formés en tout.

Les malles pédagogiques ont été prêtées à la Communauté de commune de Quillebeuf sur Seine.

Un fichier de 50 activités nature a été édité en partenariat avec le réseau des clubs CPN de Normandie et proposé gratuitement aux communes du Parc. 16 communes en ont fait la demande dont 10 ayant participé aux formations.

Fin 2016, deux stagiaires de 2015 commencent leur projet d'installation d'un jardin biologique à côté de l'école de Bouquelon pour l'animation des temps d'activités périscolaires.

Début 2016, la commune de Trouville la Haule a sollicité le Parc pour constituer un coin nature pour l'animation de ses temps d'activités périscolaires près de la bibliothèque.

### ➤ Animation et développement de clubs nature

Code fiche : 2014-P3213-A1-P2

**Objectifs :** Eduquer et sensibiliser le jeune public au patrimoine naturel.

**Descriptif :** Animation d'un club nature pour une dizaine d'enfants à la maison du Parc et promotion des clubs sur le territoire du Parc, accompagnement à la création de nouveaux clubs.

**Référente de l'opération :** Marine Vanot

**Principaux partenaires :**

Réseau des Clubs CPN  
Agence de l'Eau Seine Normandie

**Public cible :** Jeune public

**Communes concernées depuis 2014:**

HEURTEAUVILLE  
LA MAILLERAYE-SUR-SEINE  
NOTRE-DAME-DE-BLIQUETUIT  
SAINT-NICOLAS-DE-BLIQUETUIT  
VATTEVILLE-LA-RUE

**Bilan de l'année 2016 :** Le club nature du Parc, affilié au réseau des clubs *Connaître et Protéger la Nature de Normandie* a accueilli 6 jeunes sur 20 séances tout au long de l'année, soit 60 « journées/stagiaire ».

Les jeunes ont été sensibilisés :

- aux savoirs et savoir-faire liés aux métiers de la connaissance du patrimoine naturel avec un cycle sur les cigognes blanches, un cycle sur la restauration écologique de la mare de la maison du Parc, un cycle sur la faune nocturne et de nombreuses animations thématiques en fonction des saisons de l'année.
- Le club nature du Marais Vernier, animé par la Communauté de communes de Quillebeuf sur Seine, est un deuxième club nature sur le territoire du Parc. Il est régulièrement aidé par le Parc (prêt de matériel, utilisation du près aux ânes pour les animations).

### ➤ Autres animations scolaires et périscolaires (CRED, EdDD, Classes d'eau, Opérations écocitoyens en action, Quel territoire pour demain ?...)

Code fiche : 2014-P3213-A1-P4

**Objectifs :**

- Développer l'éducation à l'environnement et au territoire dans les écoles et les établissements scolaires en menant des partenariats avec les politiques nationales et locales et les porteurs de projets.

Exemples : Ecoles et Etablissements du développement durable avec le ministère de l'éducation nationale, Opérations Ecocitoyens en action avec la région et l'association CARDERE, développement des classes d'eau avec l'Agence de l'Eau, les parcours CRED avec le Conseil Général de Seine-Maritime, Itinérances à vélo, etc.

- Promouvoir le programme d'animation du service éducation du Parc.

**Référente de l'opération :** Marine Vanot

**Principaux partenaires :**

Centre d'Action Régionale Pour Le Développement de l'Éducation Relative À l'Environnement  
Agence de l'Eau Seine Normandie  
Rectorat

**Public cible :** Scolaires / Milieu éducatif

**Communes concernées depuis 2014:** AUZEBOSC, BERVILLE-SUR-MER, BIHOREL, CAUDEBEC-EN-CAUX, CAUMONT, CONTEVILLE, DARNETAL, ELETOT, HAUVILLE, HENOUVILLE, JUMIEGES, LA CERLANGUE, LE HAVRE, LE HOULME, LE TRAIT, LOUVETOT, MARAIS-VERNIER, MONT-SAINT-AIGNAN, PETIVILLE, PONT-AUDEMER, QUILLEBEUF-SUR-SEINE, RICARVILLE, ROUEN, ROUTOT, SAINT-AUBIN-SUR-QUILLEBEUF, SAINT-AUBIN-SUR-SCIE, SAINT-NICOLAS-DE-BLIQUETUIT, SAINT-OUEN-DES-CHAMPS, SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE, SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE, AINT-WANDRILLE-RANCON, SAINTE-MARGUERITE-SUR-DUCLAIR, TROUVILLE-LA-HAULE, VATTEVILLE-LA-RUE, YAINVILLE, YVETOT

**Bilan de l'année 2016 :** 2 781 élèves sensibilisés (dont 1700 élèves avec les Parcours je découvre mon Parc et l'opération Point de vue sur ton Parc).

95 projets montés avec des écoles et des établissements scolaires. (dont 56 parcours Je découvre mon Parc et 8 classes Point de Vue sur ton Parc).

Projets liés à des projets particuliers et partenariaux :

- parcours CRED76
- 1 école et établissement du développement durable
- 4 classes d'eau
- 1 classe "Quel territoire pour demain ?"
- 1 classe inventaires croisés (Caudebec en Caux - Rives en Seine)
- 2 opérations écocitoyens en action
- 2 itinérances
- classes Parcours Je découvre mon Parc (voir fiche dédiée)
- classes Point de Vue sur Ton Parc (voir fiche dédiée)

80% des participants, toutes animations scolaires confondues, sont des habitants du Parc.

**Chiffres clés en 2016 :**

Nom de l'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	de	Date de fin
Nombre d'actions pédagogiques	84	01/09/2015		30/06/2016
Nombre de journées / stagiaires	2450	01/09/2015		30/06/2016

## PROJET 3.2.2.1. ACCOMPAGNER LES PROJETS MUSEAUX PAR LA MISE A DISPOSITION DES COLLECTIONS DU PARC ET PAR UN APPUI SCIENTIFIQUE A LA DEFINITION DES PROJETS (TERRES VIVANTES, MUSEOSEINE)

< Objectif 3.2.2 : S'appuyer sur la restructuration des musées pour le développement d'une politique culturelle novatrice

### Accompagner les projets muséaux par la mise à disposition des collections du Parc et par un appui scientifique à la définition des projets (Terres Vivantes, MuséoSeine, écomusées du Roumois)

Code fiche : 2014-P3221-A1

**Contexte de l'action :** Afin de dynamiser et de restructurer l'offre muséographique, le parc s'entoure de partenaires et accompagne les projets novateurs existants sur le territoire.

Il s'agit d'apporter un soutien technique et scientifique notamment aux communes ou dans le cadre de projet comme Muséoseine, Manoir du Fay et collection Lecoeur ou Terres Vivantes.

Le Parc intervient notamment dans le cadre des collections qu'il met à la disposition des différentes structures et par la rédaction du Projet scientifique et culturel "Terres Vivantes".

MuséoSeine sera une vitrine du patrimoine fluvial et notamment de toutes les activités qui se sont développées autour de la Seine.

Terres Vivantes sera une vitrine des savoir-faire dans une perspective de développement durable.

**Objectifs :** Accompagner techniquement et financièrement les projets muséographiques afin de développer une offre muséographique cohérente et de qualité.

### Opérations menées en 2016

#### Ecomusées du Roumois

Code fiche : 2014-P3221-A1-P4

**Objectifs :** Le Parc apporte son appui aux acteurs du territoire qui souhaitent développer un projet patrimonial ou muséographique.

**Descriptif :** L'appui du Parc peut être technique, financier ou par la mise à disposition de la collection ethnographique du Parc. Par exemple, le Parc accompagne le Moulin de Hauville dans la définition de son nouveau projet, il réalise les travaux de réhabilitation de la Chaumière aux orties et les travaux sur le Moulin de pierre de Hauville.

**Référentes de l'opération :** Carole Réal, Gaëlle Le Floc'h

**Principaux partenaires :** Association Roumois Terre Vivante en Normandie, ex : Association du Moulin de pierre, La Chaumières Aux Orties- Le Jardin des Herbes Sauvages, Maison du Lin

#### **Public cible :**

Habitants

Associations

Elus de collectivités et intercommunalités

**Bilan de l'année 2016 :** Une convention d'objectifs et de moyens a été réalisée en 2016 pour deux ans. Elle a permis de mettre en évidence les moyens alloués à l'association Roumois Terres Vivantes en Normandie par le Parc (notamment des avantages en nature). Compte-tenu des difficultés financières de l'association, une subvention exceptionnelle de 10 000 euros a été allouée en sus de la subvention annuelle de 15 000 euros. Une évaluation annuelle des projets de l'association a été prévue afin d'évaluer la compatibilité des actions de l'association avec les objectifs de la charte.

Les locaux mis à disposition de l'association (en particulier, les locaux sur le site du Moulin de Hauville) nécessitent des travaux de mise aux normes en termes de sécurité et d'accessibilité pour permettre l'accueil de public sur le site. Malgré un chiffrage des travaux à minima, le Parc n'est pas en mesure de prendre en charge l'intégralité des travaux nécessaires. Une réflexion a été engagée afin d'envisager le transfert de propriété des équipements à la Communauté de communes de Roumois Seine qui est maintenant compétente en matière de tourisme.

## Chiffres clés en 2016 :

Nom de l'indicateur	Valeur mesurée	Commentaire
Nombre d'actions menées	1	Mise en place d'une convention triennale avec la nouvelle association Roumois, Terre Vivante en Normandie.
Nombre de réservations effectuées	60	Nombres de contrats (réservations de scolaires)

### MuséoSeine

Code fiche : 2014-P3221-A1-P1

**Objectifs :** Accompagner le musée de la Seine Normande appelé « MuséoSeine » dans son projet de restructuration.

**Descriptif :** Le Parc a monté un groupement de marché en lien avec la Communauté Caux Vallée de Seine afin de mener la restauration des bateaux qui seront exposés dans le futur musée. Il suit ainsi les chantiers de restauration pour ces deux bateaux (Maguy et Gribane). Il met à disposition de MuséoSeine des locaux de stockage temporaire ainsi que des objets de la collection muséographique du Parc.

**Référente de l'opération :** Gaëlle Le Floc'h

#### **Principaux partenaires :**

Communauté de Communes Caux Vallée de Seine  
Direction Régionale des Affaires Culturelles

**Public cible :** Elus de collectivités et intercommunalités

**Commune concernée :** CAUDEBEC-EN-CAUX

## Chiffres clés en 2016 :

Nom de l'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin	Commentaire
Nombre de bateaux restaurés	1	04/01/2016	01/07/2016	Suivi de la restauration d'urgence de la Gribane dont 50% du montant global est pris en charge par le Parc. Le protocole d'intervention établit un binôme restauratrice Agnès Blossier/chantier naval Bernard. Mise en place d'un protocole de suivi par MuséoSeine afin de prévenir toute nouvelle attaque d'insectes ou de champignons xylophages.
		01/07/2016	01/09/2016	Le chantier de restauration de la Gribane (marché public) a été mené à terme par le chantier naval Bernard. L'ensemble des travaux prévu a été réalisé.

### Projets patrimoniaux de la ville d'Yvetot

Code fiche : 2014-P3221-A1-P3

**Objectifs :** Accompagner scientifiquement, techniquement et financièrement la ville d'Yvetot dans ses projets patrimoniaux.

**Descriptif** : Le Parc et la Ville ont lancé conjointement deux études de faisabilité sur l'avenir de la collection Lecoeur et sur la valorisation du Manoir du Fay. Le Parc participe aux comités techniques et aux comités de pilotage de ces deux études. Les conclusions sont un véritable outil d'aide à la décision pour les élus d'Yvetot.

**Référente de l'opération** : Gaëlle Le Floch

**Public cible** : Elus de collectivités et intercommunalités

**Commune concernée** : YVETOT

**Bilan de l'année 2016** : Le Parc a été associé à la conférence de presse du 20 mai dont l'objectif était de présenter le projet de ville pour le site du Manoir du Fay. Ce projet reprend les axes proposés par le cabinet PlanethCulture dans le cadre de leur étude de faisabilité cofinancée par le Parc et la ville.

## PROJET 3.2.2.2. DEFINIR ET METTRE EN ŒUVRE UN PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL POUR LES COLLECTIONS DU PNR

< Objectif 3.2.2 : S'appuyer sur la restructuration des musées pour le développement d'une politique

### Définir et mettre en œuvre le Projet Scientifique et Culturel des collections du Parc

Code fiche : 2014-P3222-A1

**Contexte de l'action :** Afin de déterminer la place et le rôle des collections au sein de la politique patrimoniale et de l'action culturelle, un projet scientifique et culturel (PSC) a été rédigé en début de Charte et mis en œuvre dès 2014. Il s'agit d'un travail de réflexion qui identifie les orientations à venir sur les points suivants : politique d'acquisition, politique de restauration des objets, politique de conservation préventive, politique des réserves, sécurité des œuvres, documentation des collections et études scientifiques, mise en valeur et politique muséographique, politique de médiation, politique culturelle. En un mot, le PSC définit les axes stratégiques des collections.

Le PSC, document scientifique et technique réalisé par l'équipe du Parc, est validé par le ministère de la Culture (collections labellisées Musée de France). Ce dernier sert de référence au Parc pour les dix prochaines années, pour la gestion de ces collections.

**Objectifs :** Rédiger, faire valider et mettre en œuvre le Projet Scientifique et Culturel des collections.

**Descriptif :** Validé par le Parc, le PSC a défini un axe prioritaire intitulé "le monde du travail". Le travail scientifique sur les collections commence en 2014 par la mise en place de grille d'analyse pour définir les politiques d'acquisition et de restauration. Des mesures de conservation préventive sont également programmées. L'acquisition et la mise en place d'une base de données informatisée sont prévues pour 2015 afin de rendre visible les collections sur Internet via un portail accessible au public.

Une nouvelle politique de prêt des objets de la collection sera définie et mise en œuvre.

Il s'agira enfin de poursuivre la réflexion autour de la thématique *Le Monde du travail* afin de définir et de mettre en œuvre un projet de territoire.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Collections du Parc

Code fiche : 2014-P3222-A1-P1

**Objectifs :** Assurer la gestion matérielle des collections ethnographiques.

**Descriptif :** La gestion matérielle des collections rassemble un ensemble d'opérations concrètes visant à assurer la conservation, l'étude et l'enrichissement des collections.

Le Parc met, ainsi, en œuvre des actions de conservation préventive. La base de données, transférée dans le logiciel Webmuséo acquis en 2014, est alimentée régulièrement. Elle comprend un accès aux données pour le public via le portail des collections (expositions virtuelles). Ce dernier, mis en ligne en 2015, est également régulièrement enrichi.

En parallèle, une politique d'acquisition et une autre concernant les restaurations ont été définies et mises en place.

**Référents de l'opération :** Jessica Desbordes, Gaëlle Le Floc'h, Laurent Muller

**Principaux partenaires :** Direction Régionale des Affaires Culturelles

#### **Public cible :**

Habitants  
Scolaires / Milieu éducatif  
Associations  
Elus de collectivités et intercommunalités  
Equipe du parc

#### **Bilan de l'année 2016 :**

- travail d'identification des 7 dépôts d'objets, ce qui a permis de renouveler une partie des conventions selon l'intérêt des collections déposées par rapport au PSC.

- les 323 notices versées dans la base Joconde ont été consultées 12 470 fois, ce qui participe à la visibilité des collections
- la collection est désormais identifiée comme un atout pour le Parc
- travail de sensibilisation des élus aux mauvaises conditions de conservation des collections et à la nécessité d'y remédier

#### Chiffres clés en 2016 :

Nom de l'indicateur	Valeur mesurée	Commentaire
Nombre d'objets acquis	13	En 2016, le Parc a acquis 9 cartes postales représentant des vues de certaines communes (Caudebec-en-Caux, Saint-Wandrille-Rançon, Barentin, Le Trait et Saint-Muarice-d'Etelan) ainsi que 4 documents alimentant le fond Monde du Travail.
Nombre d'objets nettoyés	100	Grâce à l'acquisition d'un touret et d'une perceuse pneumatique, une campagne de nettoyage des objets métalliques a pu être engagée. Une couche de cire est appliquée après le nettoyage afin de protéger l'objet et de lui donner un aspect patiné.
Nombre d'objets documentés	103	Le Parc a mené la deuxième phase de la campagne photographique réalisée par Daniel Sohier, photographe professionnel. Une centaine d'objets ont ainsi été dépoussiérés et photographiés. Les clichés réalisés sont intégrés dans la base de données webmuséo et visibles sur le portail Internet des collections.
Nombre d'objets prêtés par le Parc	43	En 2016, le Parc a prêté 43 objets à différentes structures et associations : Manoir du Fay à Yvetot ; Médiathèque à Caudebec-en-Caux ; Médiathèque à Yvetot ; Musée des traditions et arts normands à Martainville.
Nombre de connexions	12470	Grâce au portail Internet des collections, 12 470 notices ont été consultées en 2016. Il s'agit d'une très forte augmentation qui traduit la nouvelle visibilité des collections sur Internet.
Nombre d'objets restaurés	3	En 2016, le Parc a fait restaurer 3 objets provenant de sa collection labellisée. Il s'agit d'un album photographique de 39 vues provenant de la Société De La Mailleraye (SDLM) du Trait, d'une affiche provenant de l'usine Schneider de Bernay, et d'un ensemble de 22 plaques de verre illustrant des vues d'Allouville-Bellefosse.

#### **Projet Le monde du travail**

Code fiche : 2014-P3222-A1-P2

**Objectifs :** Approfondir le projet scientifique et culturel à travers la thématique Le monde du travail.

**Descriptif :** Suite à la validation du projet scientifique et culturel, en 2013, la thématique du monde du travail est à approfondir. Il s'agit de développer la connaissance sur le monde du travail (histoire économique et sociale), sur les entreprises du territoire identifiées comme représentatives et leur impact sur le paysage et le territoire.

Plusieurs axes de travail sont définis :

- un travail de recherche portage d'une thèse de doctorat en histoire économique et sociale avec l'université de Rouen ;
- mise en place de partenariats avec les collectivités et entreprises concernées ;
- des actions de médiation et de vulgarisation sur le territoire entre Duclair et Caudebec-en-Caux, pour sensibiliser notamment les habitants.

**Référents de l'opération :** Jessica Desbordes, Gaëlle Le Floc'h, Laurent Muller

**Principaux partenaires :** Direction Régionale des Affaires Culturelles

#### **Public cible :**

Habitants  
Elus de collectivités et intercommunalités  
Entreprises

**Communes concernées depuis 2014:**

CAUDEBEC-EN-CAUX  
DUCLAIR  
LE TRAIT  
SAINT-WANDRILLE-RANCON  
YAINVILLE

#### Bilan de l'année 2016 :

- lancement de la thèse : arrivée de Marine Simon doctorante en Histoire, contrat de travail pour 3 ans, convention PNR-CIFRE, contrat de collaboration PNR-Université de Rouen Normandie, mise en place de la méthodologie de travail
- Résidence d'architecture Au Trait, en partenariat avec la DRAC, la Maison de l'architecture en Normandie - le Forum, et la ville du Trait. Inauguration officielle le 22 mars et restitution officielle le 17 juin. Le jury a retenu le binôme Alice Leloup (architecte) et Léo Pouliquen (paysagiste).
- enquête orale / archives orales: mise en place de la méthodologie
- collectage d'objets
- création d'un réseau

#### Chiffres clés en 2016 :

Nom de l'indicateur	Valeur mesurée	Commentaire
Nombre de dossiers documentaires réalisés	15	Création de nouveaux dossiers documentaires "Entreprises". Poursuite du travail d'enrichissement des dossiers préexistants.
Nombre d'actions culturelles	1	Dans le cadre du projet Le monde du travail, une résidence d'architecte au Trait a été organisée en partenariat avec la Maison de l'architecture en Normandie et financée par la DRAC et la Région. L'architecte Alice Leloup et le paysagiste Léo Pouliquen ont été sélectionnés par le jury. La résidence a officiellement été lancée le 22 mars à la mairie. La résidence a duré 6 semaines et permis de créer un dialogue fécond avec les habitants et les élus. Le binôme a créé une maison du projet dans les locaux de l'annexe de la mairie afin d'accueillir les habitants. Des rencontres avec les habitants et les scolaires ont été organisées ainsi qu'un pique-nique, qu'une restitution technique et qu'une ballade découverte. La clôture officielle a eu lieu le 17 juin.
Nombre d'objets acquis	3	Le Parc acquiert des objets témoignant de l'histoire industrielle du territoire : des planches d'architecture de la cité-jardin du Trait, un brevet d'invention, une affiche d'enquête sur l'installation des établissements Mustad à Duclair.
Nombre d'actions culturelles	47	Dans le cadre du projet Le monde du travail et de la thèse de doctorat, Marine Simon a mené une collecte de mémoire orale auprès de 47 anciens travailleurs des entreprises des communes de Duclair, Le Trait, Yainville, Saint-Wandrille et Caudebec-en-Caux.
Nombre de partenariats engagés	1	En 2016, le Parc a développé un partenariat avec la Corderie Valois, musée industriel situé à Notre-Dame-de-Bondeville. Ce partenariat a donné lieu à une collaboration scientifique sur la collecte de mémoire orale mais aussi sur la diffusion de l'exposition Portrait du monde ouvrier prévu en 2018 et 2019 sur les communes de Duclair, Le Trait, Yainville et Rives-en-Seine.

#### ➤ [Musée Itinérant](#)

Code fiche : 2014-P3222-A1-P3

**Objectifs :** Rédiger et animer le projet du musée itinérant.

#### **Descriptif :**

- Réalisation d'un diagnostic auprès des partenaires
- Rédaction d'un projet, formalisation et validation
- Poursuivre la diffusion du Musée Itinérant sur le territoire du Parc
- Renouveler les expositions itinérantes

**Référents de l'opération :** Gaëlle Le Floc'h, Laurent Muller

**Public cible :**

Habitants  
Associations  
Elus de collectivités et intercommunalités

**Communes concernées depuis 2014:**

BARDOUVILLE  
BOURNEVILLE  
DUCLAIR  
FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE  
HAUVILLE  
JUMIEGES  
MARAIS-VERNIER  
ROUEN  
YVETOT

**Chiffres clés en 2016 :**

Nom de l'indicateur	Valeur mesurée	Commentaire
Nombre d'expositions prêtées	10	Expositions : "Jardin au naturel" présentée à l'EPHAD de Duclair (76) ; "Jardin au naturel" présentée à l'office de tourisme de Rouen ; "Traverser la Seine au temps des Impressionnistes" présentée à Berville-sur-mer (27) (office de tourisme de Beuzeville) ; "Céréale" présentée à l'office de tourisme de Jumièges (76) ; " La pomme dans tous ses états" présentée à l'office de tourisme de Rouen ; " La pomme dans tous ses états" présentée à l'abbaye de Saint-Martin de Boscherville ; "Louis-François Lesage" présentée à l'office de tourisme de Jumièges (76) ; "Cigognes" présentée à la Maison de l'estuaire ; " Tout sur la forêt" présentée à Fourmetot (27) ; "T'as mis tes bottes" présentée partiellement à l'éclat de Pont-Audemer (76).
Nombre d'objets prêtés par le Parc	306	Il s'agit des objets intégrés aux expositions itinérantes.
Nombre d'animations	5	En 2016, 5 animations ont été réalisées : 1 animation " Marchand de couleurs" présentée à Parc en Fête ; 1 animation "Construction" présentée au club nature ; 2 animations " Evolution des outils dans le temps" présentée à l'ESAT de Yainville ; 1 animation "Outil anciens de Saint-Wandrille" présentés dans le cadre de la randonnée patrimoine de l'Inventaire Croisé. Ces animations ont permis de présenter les objets de la collection ethnographique.

## PROJET 3.2.3.1. POURSUIVRE L'ACTION D'INVENTAIRES COMMUNAUX CROISÉS DES PATRIMOINES CULTURELS ET LES ACTIONS DE VALORISATION DE CES INVENTAIRES

< Objectif 3.2.3 : Révéler et partager les trésors cachés

### Conduite scientifique des inventaires croisés communaux

Code fiche : 2014-P3231-A1

**Contexte de l'action :** Il s'agit d'identifier et de documenter le patrimoine des communes du Parc. Au cours du contrat de Parc 2014-2016, et sous réserve de modifications à décider en comité syndical, les communes suivantes devraient pouvoir bénéficier d'un inventaire croisé et des actions de valorisation qui l'accompagnent : Saint-Maurice d'Etelan, Petiville, Norville, Bois-Himont, Allouville-Bellefosse, Caudebec-en-Caux, Saint-Wandrille-Rançon, Honguemare-Guenouville, Barneville-sur-Seine.

**Objectifs :** L'objectif est de recenser, d'étudier et de faire connaître le patrimoine de proximité et les "trésors cachés" des communes du Parc.

**Descriptif :** Initiés en 2010, les inventaires croisés sont réalisés en collaboration avec le Service Régional de l'Inventaire et permettent de mieux connaître le patrimoine de chaque commune. L'inventaire croisé est une opération transversale qui inventorie le patrimoine bâti, les éléments paysagers et la mémoire orale associés. Sur cette base de connaissance, des actions de sensibilisation sont menées auprès des habitants et des élus afin de susciter des comportements nouveaux envers le petit patrimoine, identité et unicité de chaque commune. Ainsi, des actions culturelles et pédagogiques sont mises en place dans chaque commune. La suite logique des inventaires croisés serait la mise en œuvre d'actions de restauration en partenariat avec la Fondation du patrimoine afin de préserver durablement le patrimoine identifié. Par exemple : la réalisation de chantiers exemplaires.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Inventaires croisés Caudebec-en-Caux et Saint-Wandrille-Rançon

Code fiche : 2015-P3231-A1-P3

**Objectifs :** Cette entreprise de connaissance du territoire a pour objectif d'établir un lien social avec les habitants et de renforcer leur sentiment d'appartenance au territoire. L'objectif est d'identifier et de protéger le patrimoine des communes de Saint-Wandrille-Rançon et de Caudebec-en-Caux

**Descriptif :** Il s'agit de recenser et d'étudier les patrimoines bâti et paysager des deux communes selon une approche pluridisciplinaire : inventaire de terrain, recherches en archives. Une collecte de la mémoire orale est également programmée. Une fois la phase terrain terminée, il s'agit de mettre en forme les données dans le système d'information géographique du Parc, Cartaparc, et sur le logiciel d'informatisation du Service Régional de l'Inventaire, Gertrude.

**Référentes de l'opération :** Gaëlle Le Floc'h, Gaëlle Pottier

**Public cible :**

Habitants  
Elus de collectivités et intercommunalités  
Equipe du parc

**Communes concernées depuis 2014:**

CAUDEBEC-EN-CAUX  
SAINT-WANDRILLE-RANCON

**Bilan de l'année 2016 :** Faire émerger des enjeux en termes d'aménagement du territoire : travail en lien avec la CVS dans le cadre du PLU.

## Chiffres clés en 2016 :

Nom de l'indicateur	Date de début	Date de fin	Commentaire
Nombre de réunions	04/01 /2016	31/12/2016	4 réunions : Un COPIL de lancement s'est tenu le 19 octobre 2015 à la mairie de Caudebec-en-Caux, en présence des deux maires de Caudebec-en-Caux et de Saint-Wandrille-Rançon, de plusieurs élus, du président et de la directrice du Parc. Un COTECH de démarrage de la phase terrain a été organisé à la maison du Parc le 15 décembre 2015 : il a réuni 8 collègues. Un COPIL de restitution s'est tenu le 5 septembre 2016 à la maison du Parc, en présence des deux maires et de leurs adjoints, du Président et de la directrice du Parc, ainsi que d'Alain Joubert. Une conférence de presse a été réalisée le 28 novembre 2016, afin de présenter le guide "Au fil des patrimoines" et ainsi clôturer l'opération d'inventaires croisés sur Caudebec-en-Caux et Saint-Wandrille-Rançon. La conférence a réuni 55 personnes, dont le député de la Seine-Maritime (Christophe Bouillon), la vice-présidente du conseil départemental (Charlotte Masset), les élus des deux communes, la presse, le Président et la directrice du Parc.
Nombre de dossiers Gertrude créés	01/09 /2015	30/11/2016	Pour Caudebec-en-Caux (Rives-en-Seine) : 27 dossiers Gertrude existants (créés entre 1970-2000 par le Service Régional de l'Inventaire) et complétés par le Parc; 19 dossiers Gertrude créés par le Parc.
Nombre de numéros d'inventaire attribués	01/09 /2015	29/07/2016	139 numéros d'inventaire ont été attribués sur Caudebec-en-Caux (Rives-en-Seine).
Nombre de dossiers Gertrude créés	01/09 /2015	29/07/2016	Pour Saint-Wandrille-Rançon (Rives-en-Seine) : 17 dossiers Gertrude existants (créés dans les années 1970 par le SRI) complétés par le Parc ; 35 dossiers Gertrude créés par le Parc, dont 6 dossiers collectifs.
Nombre de numéros d'inventaire attribués	01/09 /2015	29/07/2016	124 numéros d'inventaire ont été attribués à des éléments bâtis sur Saint-Wandrille-Rançon (Rives-en-Seine).

## Valorisation des inventaires croisés communaux

Code fiche : 2014-P3231-A2

**Contexte de l'action :** Il s'agit de valorisation les inventaires croisés réalisés sur les communes du Parc.

**Objectifs :** Sensibiliser les habitants et les élus, et de de créer une dynamique locale de protection du patrimoine.

**Descriptif :** Les actions de valorisation sont multiples et le Parc souhaite diversifier ses propositions aux communes afin de s'adapter, chaque fois, au mieux à la commune.

A chaque opération est organisée une randonnée patrimoine. La rédaction et la publication du guide *Au fil du patrimoine* est une action phare envers les habitants qui bénéficient ainsi d'une trace écrite de l'inventaire qui a été réalisé dans leur commune.

Des actions pédagogiques sont mises en place dans les écoles de la commune sous la forme de rallye et d'ateliers audiovisuels.

Le Parc organise également des chantiers de restauration d'édifices identifiés lors de l'inventaire. Cela peut prendre la forme de stage de construction traditionnelle avec l'architecte du Parc ou de chantiers de jeunes bénévoles en lien avec la Direction régionale des Affaires culturelles de Haute-Normandie.

Le Parc met en place des actions de sensibilisation des élus via un éductour.

La transmission des données techniques au service urbanisme de la commune concernée est désormais systématisée afin que les résultats de l'inventaire croisé soient intégrés dans les documents d'urbanisme.

## Opérations menées en 2016

### ➤ Valorisation de l'inventaire croisé de Caudebec-en-Caux et Saint-Wandrille-Rançon

Code fiche : 2015-P3231-A2-P3

**Objectifs** : Diffuser et faire connaître le patrimoine des communes de Caudebec-en-Caux et de Saint-Wandrille-Rançon par la valorisation de l'inventaire croisé.

**Descriptif** : Le Parc organise des actions de sensibilisation à destination des élus, des habitants et des scolaires.

**Référentes de l'opération** : Gaëlle Le Floc'h, Gaëlle Pottier

**Public cible** :

Habitants  
Scolaires / Milieu éducatif  
Elus de collectivités et intercommunalités  
Touristes / visiteurs

**Communes concernées depuis 2014:**

CAUDEBEC-EN-CAUX  
SAINT-WANDRILLE-RANCON

**Bilan de l'année 2016** : Implication importante des élus qui se sont impliqués, renforcée par la nouvelle formule du "circuit de l'inventaire croisé". Désormais, le circuit de l'inventaire est conçu comme un temps d'échanges et de partage des enjeux de la préservation du patrimoine dans le cadre des projets de la commune.

**Chiffres clés en 2016** :

Nom de l'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin	Commentaire
Nombre d'actions pédagogiques	2	01/03/2016	31/12/2016	En primaire : plusieurs actions ont été menées avec les élèves de l'école Jacques Prévert de Caudebec-en-Caux: découverte du marais de Caudebec-en-Caux (CE1/CE2) avec Mélanie Cosquer et la malle Oradérozo / présentation des missions du PnrBSN et photo-langage sur le thème du patrimoine (CP, CE1/CE2 et CM1/CM2). Au collège : la classe de 5e du collège Victor Hugo a pu s'initier aux méthodes de l'Inventaire général, en inventoriant le bâti d'une rue à Caudebec-en-Caux.
Nombre d'actions menées	3	01/06/2016	31/12/2016	Une "randonnée patrimoine" a eu lieu le 18 juin 2016 et a été animée par Gaëlle Pottier (24 participants). Un circuit avec le conseil des sages de la ville de Caudebec-en-Caux et les élèves a été organisé le 3 mai 2016. Le circuit de l'inventaire croisé a remplacé l'Educ'tour, la nouvelle formule est basée sur les enjeux et perspectives du patrimoine en donnant une place privilégiée au dialogue. Pour cela, le Parc a mobilisé des partenaires qui ont pris la parole lors des échanges : ABF, CAUE. Il a eu lieu le 28 novembre et a rassemblé 20 personnes (23 inscrits).

## PROJET 3.3.1.1. GENERER DE LA MEDIATION CULTURELLE ET DEVELOPPER DES EVENEMENTS PORTEURS D'UN MESSAGE DE DEVELOPPEMENT DURABLE FAVORISANT LA RENCONTRE ENTRE PUBLICS ET ENTRE GENERATIONS

< Objectif 3.3.1 : Construire et mettre en œuvre un projet culturel de qualité, avec les acteurs du territoire

### Programmation et animation de l'événementiel de valorisation des actions du Parc

Code fiche : 2014-P3311-A1

**Contexte de l'action :** Le Parc met en place chaque année une programmation d'événements animée par ses soins en partenariat avec des acteurs et des communes du territoire. Ces événements ont pour but de valoriser le territoire et les actions menées dans le cadre de la charte.

Elles sont intégrées parfois dans des réponses à des appels à projets locaux ou nationaux, et/ou en lien avec le calendrier des journées ou semaines thématiques nationales.

**Objectifs :** Organiser des animations tous publics (15 à 30 personnes) pour valoriser le territoire et les actions menées dans le cadre de la charte.

**Descriptif :** Ces animations se déclinent par différents biais :

- par la participation aux journées ou semaines thématiques locales, nationales ou internationales (nuit de la chouette, journées du patrimoine, journée des zones humides....) ;
- par la candidature aux appels à projets locaux ou nationaux ;
- par le programme mis en place par le parc : itinérances, visites de la réserve naturelle du Marais Vernier, nature en famille...

### Opérations menées en 2016

#### Actions culturelles 2016

Code fiche : 2015-P3311-A1-P1

**Objectifs :** Proposer des expositions et des actions culturelles transversales qui sensibilisent aux actions développées par le Parc.

**Descriptif :** Actions culturelles transversales et thématiques qui s'appuient sur différents media artistiques: écriture, arts plastiques, cinéma...

**Référente de l'opération :** Gaëlle Le Floch

**Public cible :** Tous les publics

**Communes concernées depuis 2014:**

BARNEVILLE-SUR-SEINE  
LE TRAIT  
VILLEQUIER

**Chiffres clés en 2016 :**

Nom de l'indicateur	Valeur mesurée	Date de début	Date de fin	Commentaire
Nombre de participants	20	06/07	06/07	6 juillet : Balade urbaine au Trait dans le cadre du PLU de l'agglomération Rouen Normandie.
Nombre de participants	15	30/06	30/06	30 juin : Lecture de paysage croisée par Aurélie Dufils, paysagiste du Parc, et Olivier Desvaux, peintre, au panorama de Barneville-sur-Seine, dans le cadre de la création de l'exposition "La Normandie selon Olivier Desvaux".
Nombre de participants	20	18/06 /2016	18/06 /2016	18 juin : Balade de clôture de la résidence d'architectes au Trait. Ballade d'une journée guidée par Alice Leloup, architecte, et Léo Pouliquen, paysagiste.

Nombre de participants	25	09/06 /2016	09/06 /2016	9 juin : Itinérance à Villequier. Guidée par la Compagnie Vers Volant, la randonnée d'écriture est allée à la découverte du travail d'Olivier Desvaux et de ses lieux d'inspiration. Cette itinérance s'inscrit dans le cadre de la création de l'exposition "La Normandie selon Olivier Desvaux".
Nombre d'actions culturelles	1	01/01 /2016	31/12 /2016	Accueil de deux artistes (Florentine Guédon et Aurélie Ferruel) qui se sont inspirées des collections ethnographiques dans le cadre de leur résidence d'artiste à la Galerie Duchamp à Yvetot. Vernissage le 14 janvier 201.

### ➤ Animations nature pour le grand public

Code fiche : 2014-P3311-A1-P2

**Objectifs :** Développer la sensibilisation des habitants à la préservation du patrimoine naturel par des animations.

**Descriptif :** Le Parc a répondu aux appels à projets pour l'animation des Espaces Naturels Sensibles l'Eure et ceux de la Seine-Maritime.

Il a également proposé une programmation de divers événements (jauge de 15 à 30 personnes) :

- nature en famille : animations pour découvrir et protéger la nature en famille ;
- visites de la Réserve Naturelle Nationale du marais Vernier ;
- demandes ponctuelles de groupes pour la découverte du territoire du Parc ;
- journées et manifestations nationales ou locales animées par le Parc ou par des partenaires (nuit de la chouette, fête de la nature, ferme en ferme, journée de la randonnée....) ;
- opération de sciences participatives.

**Référentes de l'opération :** Mélanie Cosquer, Aline Soulas, Marine Vanot

**Principaux partenaires :**

Département de l'Eure  
 Office de Tourisme de La Communauté de Communes de Quillebeuf Sur Seine  
 Médiathèque d'Yvetot  
 Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
 Les Défis Ruraux  
 Département de Seine-Maritime  
 Commune de Pont Audemer

**Public cible :** Tous les publics

**Communes concernées depuis 2014:**

BERVILLE-SUR-MER  
 HEURTEAUVILLE  
 LA MAILLERAYE-SUR-SEINE  
 LE TRAIT  
 MARAIS-VERNIER  
 NOTRE-DAME-DE-BLIQUETUIT  
 PONT-AUDEMER  
 QUEVILLON  
 SAINT-PAER  
 SAINT-SULPICE-DE-GRIMBOUVILLE  
 SAINTE-OPPORTUNE-LA-MARE  
 VATTEVILLE-LA-RUE  
 VILLEQUIER

**Bilan de l'année 2016 :** 22 animations ont été réalisées sur une demi-douzaine de communes du territoire. Au total, ces animations ont permis de toucher 279 personnes.

8 visites sur la Réserve Naturelle du Marais Vernier ont eu lieu durant l'été.

12 animations "nature en famille" ont été organisées, entre autre sur les Espaces Naturels Sensible du territoire, en partenariat avec les départements de l'Eure et de la Seine Maritime.

Le Parc a participé au festival génération durable en partenariat avec la ville de Pont-Audemer (1 animation).

## Journée mondiale des zones humides

Code fiche : 2014-P3311-A1-P7

**Objectifs :** Proposer un événement à l'occasion de la journée mondiale des zones humides.

**Descriptif :** Selon les années, l'événement peut prendre des formes différentes (exposition, conférence, chantier participatif).

**Principaux partenaires :**

Département de Seine-Maritime  
Commune de Saint Wandrille Rançon  
Abbaye de St Wandrille Fontenelle  
Commune de Saint Martin de Boscherville

**Public cible :** Tous les publics, Habitants

**Communes concernées depuis 2014:**

SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE,  
SAINT-THURIEN,  
SAINT-WANDRILLE-RANCON

**Bilan de l'année 2016 :** La Fête des mares est un événement coordonné par la Société nationale de protection de la nature (SNPN) avec l'appui de Pôle-relais "Mares, zones humides intérieures et vallées alluviales". C'est dans ce cadre que le CAUE 76 a organisé une sortie sur le terrain, pour illustrer l'initiative des élus d'Hénouville qui ont témoigné de leur démarche engagée pour valoriser les mares de leur territoire. Cette rencontre fait suite à la publication de la plaquette « Agir pour les mares communales en Seine-Maritime ». Les élus invités ont pu évoquer in situ leurs problématiques lors de la visite sur différentes mares. La chargée de mission mares et Amphibiens est intervenue pour répondre aux questions sur les points méthodologiques, techniques et présenter les modes d'accompagnement que le Parc propose pour engager des projets de conservation des mares.

## La biodiversité près de chez moi

Code fiche : 2015-P3311-A1-P8

**Objectifs :** Proposer aux communes un programme d'animation "sur mesure" selon leurs attentes, leurs besoins et les opportunités ayant pour thème la biodiversité.

**Descriptif :** Il s'agit ici de prendre contact avec les équipes municipales afin de proposer les services du Parc pour élaborer un projet "biodiversité" sur mesure. Ce projet peut prendre diverses formes et rebondir sur des opportunités (événements prévus sur la commune etc.). Il peut associer les forces vives de la commune notamment dans le tissu associatif. C'est une expérimentation d'une nouvelle manière de travailler, privilégiant l'écoute, par rapport à l'offre d'un événementiel clef en main.

**Principaux partenaires :**

Département de Seine-Maritime  
Commune de Heurteauville  
Bibliothèque de Heurteauville

**Public cible :** Tous les publics

**Communes concernées depuis 2014:** HEURTEAUVILLE, TROUVILLE-LA-HAULE

**Bilan de l'année 2016 :** L'événement "la nature près de chez moi" a été organisé dans la commune de Trouville la Haule en juin 2016. Le Parc a édité un flyer pour le compte de la commune et il s'est associé à la commune pour monter un programme d'animations, dont certaines ont été proposées en direct par des agents du Parc : sorties nature, stand parc...

Une cinquantaine de visiteurs se sont déplacés, et l'action de la commune s'est étalée sur toute l'année, elle a permis de faire travailler ensemble la bibliothèque, le service jeunesse de la communauté de communes, l'école et plusieurs associations, pour faire découvrir la biodiversité et les moyens de la préserver aux jeunes habitants (construction d'un

grand hôtel à insectes dans la commune).

## PROJET 3.3.1.3. MAINTENIR UNE DYNAMIQUE AUTOUR DU LIVRE ET DE LA LECTURE SUR LE TERRITOIRE DU PARC

< *Objectif 3.3.1 : Construire et mettre en œuvre un projet culturel de qualité, avec les acteurs du territoire*

### Maintenir une dynamique autour du livre et de la lecture sur le territoire du Parc

Code fiche : 2014-P3313-A1

**Contexte de l'action :** Le Parc a délégué à l'association pour l'Animation dans le Parc la promotion du livre et de la lecture sur son territoire. Pour ce faire, des actions de formation aux techniques d'animations sont menées auprès des habitants. Des actions de promotion de la lecture sont également menées en partenariat avec le réseau des bibliothèques publiques afin de participer à la lutte contre l'illettrisme en lien avec les organismes sociaux et les associations.

**Objectifs :** Promouvoir le livre et la lecture publique en milieu rural, lutter contre l'illettrisme et dynamiser le lien social.

**Descriptif :** L'Association pour l'Animation du Parc conçoit la politique des animations lecture en lien avec le Parc. Pour cela, elle organise des animations lecture sur le territoire pour tous les publics : jeune public (dès 6 mois), ado-adultes, familial.

Elle développe un événementiel autour de la lecture, avec le Festival de lecture à voix haute, autour du conte avec les jeudis du conte, et par l'organisation de balades contées. Elle invite également des illustrateurs, d'auteurs, etc.

Cette action est menée, par l'Association pour l'Animation dans le Parc, dans le cadre d'une convention avec le Parc, en lien avec sa politique culturelle.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Animations lecture et actions de formation

Code fiche : 2014-P3313-A1-P1

**Objectifs :** Proposer des animations de découverte du livre et de la littérature et former les habitants à la lecture à voix haute et à l'animation littéraire.

**Descriptif :** Les actions sont nombreuses et prennent la forme de stages de formation, de lectures de contes intitulées "Jeudi du conte" et d'animations diverses en lien avec le réseau des bibliothèques publiques du territoire.

**Référente de l'opération :** Gaëlle Le Floch

#### **Principaux partenaires :**

Direction Régionale de La Jeunesse, des Sports et de La Cohésion Sociale de l'Eure  
Région Haute-Normandie  
Département de l'Eure  
Département de Seine-Maritime  
Direction Régionale des Affaires Culturelles

#### **Public cible :**

Tous les publics  
Habitants

**Bilan de l'année 2016 :** Renouvellement du partenariat entre le Parc et l'association sur de nouvelles bases afin de limiter la confusion entre les deux structures. Dans ce sens, de nombreux échanges ont eu lieu et ont abouti à une convention annuelle validée au bureau de septembre 2016. Une convention triennale pourrait être signée entre les deux structures dans le cas où un partenariat se définit clairement.

## PROJET 3.4.1.1. DECLINER UN PLAN DE COMMUNICATION DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE CHARTE

< Objectif 3.4.1 : Favoriser une culture de l'information entre les acteurs

### Editions générales

Code fiche : 2014-P3411-A1

**Contexte de l'action** : Le parc a développé de nombreux outils en format papier pour cibler les publics prioritaires: élus, habitants du Parc, professionnels, grand public. Ces outils valorisent les actions transversales et répondent à un plan général construit avec les services.

**Objectifs** : Conserver une cohérence globale de communication afin de rendre lisible l'action du Parc auprès de ses publics cibles, au-delà des demandes ponctuelles des services, en adaptant les outils de communication aux objectifs de la charte.

**Descriptif** : Le Parc se dote d'un outil permettant de planifier la réalisation d'outils de communication selon une stratégie définie pour atteindre des objectifs précis, en fonction des cibles prioritaires, et pour planifier les différentes étapes d'une communication cohérente et structurée.

Plusieurs types d'édition sont déclinés : Echo des Boucles, documents touristiques, Golf, le calendrier, guide pédagogique, publications thématiques, etc.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Guide des services

Code fiche : 2015-P3411-A1-P1

**Objectifs** : Informer les communes, les associations, les habitants, les enseignants, les agriculteurs sur les services que propose le Parc.

**Descriptif** : Document comprenant un texte explicatif sur le principe des services proposés par le Parc et déclinés par type d'acteurs du territoire : élus, habitants, agriculteurs, associations, enseignants.

**Référents de l'opération** : Guillaume Aubin, Sophie Rousselet

#### **Public cible :**

Habitants  
Scolaires / Milieu éducatif  
Associations  
Elus de collectivités et intercommunalités  
Agriculteurs

**Bilan de l'année 2016** : Le guide papier n'a pas été actualisé en 2016 volontairement. Les fiches services, toujours en ligne sur le site Internet, ont été mises à jour en début d'année 2016, et devront l'être à nouveau.

#### ➤ Echos des boucles

Code fiche : 2014-P3411-A1-P2

**Objectifs** : Informer les habitants sur l'action du syndicat mixte et celle du territoire par un semestriel en juin et décembre.

**Descriptif** : Brochure de 20 pages au minimum (24 pages couramment) comprenant les rubriques suivantes : actualités en bref, celles à venir, coin de parc, Parc en action, zoom biodiversité, portrait d'association, portrait d'habitant, dossier thématique, dans les coulisses du parc, coin des lecteurs, objets oubliés, recettes.

**Référents de l'opération** : Guillaume Aubin, Sophie Rousselet

**Public cible :** Habitants

**Bilan de l'année 2016 :** Deux brochures sont parues en 2016 :

- Le numéro 22 en juillet 2016 contenant un dossier spécial Ramsar. 34 000 exemplaires imprimés, dont 25 245 diffusés dans les communes. 5 265 ont été diffusés par notre diffuseur : cabinets médicaux, bibliothèques, postes, offices de tourisme et musées, collèges et lycées et points de dépôts institutionnels. Une carte postale CLEAC a été jointe avec ce numéro. Certains exemplaires ont été envoyés par courrier, notamment aux élus.
- Le numéro 23 paru en décembre 2016 avec un dossier spécial sur l'éducation au territoire. 34 000 exemplaires imprimés, dont 24 780 diffusés dans les communes. 5 345 ont été diffusés par notre diffuseur. Certains exemplaires ont été envoyés par courrier, notamment aux élus.

### Outils de communication institutionnelle

*Code fiche : 2016-P3411-A1-P3*

**Objectifs :** Renforcer la communication institutionnelle du Parc, notamment envers les élus, selon les objectifs de la stratégie de communication.

**Descriptif :** Conception de divers outils de communication dans le but de faire comprendre aux différents publics, le Parc et ses missions.

**Référente de l'opération :** Caroline Lefèbre

**Bilan de l'année 2016 :** Conception d'un stand institutionnel pour mieux faire connaître le Parc sur son territoire et accroître le sentiment d'appartenance par les élus et les habitants. Il est composé de 6 rolls-up, d'un mur d'images de 2x3m, d'une banque d'accueil et d'un porte-brochures. Les différents partenaires du Parc peuvent l'emprunter pour le présenter lors de manifestations. Il a été édité en double exemplaires pour couvrir les besoins.

Un Vade-mecum est en cours de préparation et sera diffusé aux élus et partenaires en 2017 afin de leur permettre de mieux connaître les missions et actions du Parc, et ainsi être présent sur le stand du Parc lors des manifestations.

## Plan de communication

*Code fiche : 2014-P3411-A2*

**Contexte de l'action :** Les différents services du parc mettent en œuvre des actions qu'ils souhaitent ensuite valoriser. Cette valorisation s'inscrit dans une cohérence globale de communication du Syndicat Mixte pour garantir l'image et le positionnement du Syndicat Mixte.

**Objectifs :** Rationnaliser la communication des services en cohérence avec le positionnement du Parc et avec des outils adaptés au public cible.

Développer avec les services une logique de communication au profit de la structure, au-delà du service, et partager une culture commune de la communication.

**Descriptif :** Pour chaque grand projet, un plan de communication est réalisé. Celui-ci permet de bien cerner les enjeux du projet, les objectifs de communication et les publics cibles. Il développe les actions de communication et de sensibilisation à engager, les échéances et les moyens nécessaires.

## Opérations menées en 2016

### Plans de communication des services

*Code fiche : 2014-P3411-A2-P1*

**Objectifs :** Organiser et rationaliser la communication des activités et missions du Parc en cohérence avec son positionnement, au moyen d'outils adaptés.

**Descriptif :** Un plan de communication décliné de la stratégie de communication du Parc est à réaliser. Il développe les actions de communication et de sensibilisation à engager, les échéances, les moyens nécessaires et les publics cibles

sur les 3 ans à venir. Pour tout projet le nécessitant, un plan de communication est décliné.

**Référents de l'opération :** Guillaume Aubin, Sophie Rousselet

**Public cible :** Tous les publics

**Bilan de l'année 2016 :** Un tableau récapitulatif des besoins en communication de chacun des pôles a été réalisé de façon à organiser et répartir les demandes sur le service communication. Comme cet outil a été jugé insuffisant (demandes des services pas assez détaillées, délais non respectés), des fiches de liaison communication ont été mises en place. Celles-ci permettent plusieurs choses :

- rattacher les projets à la Charte
- co-construire les projets avec le service communication et l'agent du service concerné
- planifier les demandes

Suite au départ de Cécile Noël, Marie Troche a été embauchée pour un CDD de 9 mois au 1<sup>er</sup> février 2016, mais suite à la proposition d'un CDI, a quitté le Parc en mai 2016. Il a été décidé ensuite de ne pas reprendre de CDD saisonnier pour le service communication. Bernadette Cantrel, suite à une demande de sa part d'évolution de carrière, et pour répondre aux besoins croissants de la communication, est arrivée au 1<sup>er</sup> octobre à mi-temps. Guillaume Aubin a pris la responsabilité du service communication au 1<sup>er</sup> mars 2016. Le service a par la même occasion été renommé service communication et événementiel. De ce fait, les missions de Caroline Lefebvre ont évolué vers une communication axée sur le numérique, tout en conservant la charge de l'organisation de l'événementiel du Parc.

### ➤ Projet de gestion des fichiers images, vidéos et sons

Code fiche : 2016-P3411-A2-P1

#### **Objectifs :**

- Diffuser des contenus fiables ;
- Retrouver et réutiliser facilement les images ;
- Récupérer facilement les photographies réalisées par l'ensemble des agents du Parc ;
- Simplifier l'accès des agents à une photothèque du Parc (pour illustrer rapports, etc.), mais de façon contrôlée ;
- Créer des synergies d'échange entre les services ;

**Descriptif :** Actuellement les photographies sont réparties dans différents lieux (CD, DVD, serveur, les dossiers des agents..) ce qui ne permet pas de connaître le fond photographique du Parc dans son ensemble. De plus, l'organisation actuelle ne permet pas une utilisation rapide et fluide du fond photographique par le service communication et par les agents du Parc. Il faudrait mettre en place un programme de récupération et de transmission des photos pour l'ensemble des agents de la structure. Un logiciel de photothèque paraît intéressant pour solutionner un certain nombre de problèmes actuels. Cependant, il faudrait parallèlement prévoir une réorganisation des outils et des méthodes en interne.

**Référente de l'opération :** Caroline Lefebvre

**Public cible :** Equipe du parc

**Bilan de l'année 2016 :** Caroline Lefebvre a suivi une formation sur la mise en place d'une photothèque. Elle a pu réaliser un état des lieux du stockage des images et autres fichiers multimédia. Le projet attend le bilan de la stratégie de communication qui donnera les grandes orientations.

### ➤ Communication Interne

Code fiche : 2015-P3411-A2-P10

**Objectifs :** Permettre une meilleure circulation de l'information au sein de l'équipe et avec les élus.

**Descriptif :** A partir d'un diagnostic sur la communication interne du Parc, des outils sont à créer afin de renforcer la circulation de l'information entre l'équipe et les élus.

**Référentes de l'opération** : Sophie Rousselet, Caroline Lefèbvre

**Public cible** :

Elus de collectivités et intercommunalités  
Equipe du parc

**Bilan de l'année 2016** : L'état des lieux pour la communication interne est terminé. Un bilan plus poussé se poursuivra en 2017.

## Relation avec la presse

Code fiche : 2014-P3411-A3

**Contexte de l'action** : Dans le cadre de sa politique de communication, le Parc organise les relations presse autour de la valorisation des actions, des missions du Parc et d'évènements, d'actions auprès de la presse nationale et régionale, généraliste et thématique.

**Objectifs** : Etre présent régulièrement dans les médias papier, audiovisuels, web pour relayer l'information auprès de nos publics cibles.

**Descriptif** : Les relations presse s'organisent autour de deux axes :

- l'évènementiel : par la diffusion d'un info média (communiqué de presse, calendrier) mensuel à la presse régionale et trimestriel à la presse magazine familiale, touristique, environnementale et institutionnelle. Ces infos médias diffusent essentiellement de l'information sur l'évènementiel. Chaque semaine les communiqués de presse concernant les manifestations de la semaine suivante sont à nouveau envoyés en tenant compte des dates de parution.
- les actions de fond : les communiqués de presse sont envoyés aux médias avec un ciblage selon le sujet développé.

Des conférences de presse, déjeuners de presse sur des thématiques ou évènements particuliers sont organisés.

Le service participe à l'organisation de voyages de presse : le Parc peut être amené à organiser des voyages de presse ou à intervenir dans les voyages de presse gérés par les partenaires, le plus souvent le CDT 27 ou l'office de tourisme de Rouen

Le service communication répond aux nombreuses sollicitations de journalistes concernant soit des actions spécifiques du Parc, soit des informations d'ordre touristique, soit pour valoriser des actions du Parc ou/et aussi les acteurs du territoire. Les médias sollicitent également le Parc pour obtenir des visuels.

Tous les contacts presse sont gérés en direct par le service communication qui est seul habilité à organiser les interviews en accord avec la Direction et la Présidence.

## Opérations menées en 2016

### Relations presse

Code fiche : 2014-P3411-A3-P1

**Objectifs** : Mobiliser la presse écrite, audiovisuelle et web sur les actions du Parc et de son territoire.

**Descriptif** : Les relations presse sont organisées de la manière suivante :

- Infos média diffusés à la presse régionale (écrite, audiovisuelle, web) : tous les mois pour annoncer les manifestations du mois suivant
- Relance hebdomadaire de la presse par envoi de communiqués de presse
- Infos média diffusés à la presse écrite magazine tous les trimestres, un trimestre avant pour annoncer les manifestations à trois mois
- Invitation des journalistes dans le cadre d'actions spécifiques
- Voyages de presse thématiques
- Organisation de conférences de presse, selon les thèmes que le parc souhaite développé
- Réponses aux sollicitations des médias sur des sujets du parc et aussi sur des ressources du territoire (sites intéressants, acteurs....)

**Référent de l'opération** : Guillaume Aubin

**Public cible** : Médias

**Bilan de l'année 2016** : En 2016, des conférences de presse ont eu lieu pour l'extension de la route des fruits, pour présenter les nouvelles méthodes de gestion et d'entretien du golf de Jumièges, pour la signature de Leader à Pont-Audemer; ainsi que pour la présentation des inventaires croisés Caudebec - Saint-Wandrille.

84 contacts avec la presse, 40 communiqués, 8 dossiers de presse.

Visite de la préfète de Région, de délégations de la Dreal et de l'AESN.

## PROJET 3.4.1.2. RENOUELER L'IDENTITE VISUELLE DU PARC

< Objectif 3.4.1 : Favoriser une culture de l'information entre les acteurs

### Elaborer la charte graphique

Code fiche : 2014-P3412-A1

**Contexte de l'action** : L'identité visuelle permet d'exprimer des valeurs, des ambitions et des activités. Elle s'exprime à travers une charte graphique.

La charte graphique actuelle du Parc a été élaborée en 2001 à l'occasion de la précédente charte. Elle a donc vieilli et ne véhicule plus nécessairement les valeurs attachées à la nouvelle charte. Son style un peu désuet incite à détourner les règles qui y étaient fixées. Le renouvellement de l'identité visuelle, programmé en 2014, permet de donner une image plus actuelle, en adéquation avec le projet de territoire.

Dans le cadre de sa nouvelle charte, le Parc a souhaité renouveler son identité visuelle. Un chantier a été démarré en 2013 pour pouvoir décliner l'ensemble de ses outils de communication dès la parution du décret.

**Objectifs** : Donner à la nouvelle charte une identité visuelle.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Décliner la charte graphique

Code fiche : 2014-P3412-A1-P1

**Objectifs** : Asseoir l'identité visuelle du Parc en déclinant la nouvelle charte graphique.

**Descriptif** : Réalisée fin 2013, dès la parution du décret, la nouvelle charte graphique doit être déclinée sur tous les supports de communication du Parc, institutionnels, outils de communication, publication, etc.

**Référents de l'opération** : Guillaume Aubin, Sophie Rousselet

**Public cible** : Tous les publics

**Bilan de l'année 2016** : La déclinaison de la charte graphique est terminée. Elle est mise en œuvre sur tous les documents du Parc et déclinée en interne par les agents, sous la bienveillance du service communication et événementiel.

## PROJET 3.4.1.4. MOBILISER LES NOUVELLES TECHNOLOGIES (SITE INTERNET, RESEAUX SOCIAUX, VERSION MOBILE...) AU SERVICE DE LA COMMUNICATION DU PARC

< Objectif 3.4.1 : Favoriser une culture de l'information entre les acteurs

### Communication numérique

Code fiche : 2014-P3414-A1

**Contexte de l'action :** Le Parc souhaite développer sa notoriété en développant sa communication en matière de nouvelles technologies. Ainsi, il élargit son champ d'action en matière de communication pour toucher un public plus large et faire ainsi connaître ses actions et ses événements.

**Objectifs :** Avoir une présence sur le web via son site Internet et les réseaux sociaux.

**Descriptif :** Dans le cadre de sa communication numérique, le Parc souhaite utiliser un maximum d'outils numériques pour toucher un public le plus large possible, et surtout un public "2.0", c'est à dire adepte des nouvelles technologies.

Un site Internet moderne et adapté à la deuxième génération d'Internet (Web 2.0), lancé en août 2012, permet d'informer sur les actions de fond du Parc, sur ses événements et sur le fonctionnement de la structure.

Le Parc a aussi créé son propre réseau social, "Seinoo.fr", début 2013, afin d'offrir la possibilité aux internautes de créer leur propre réseau d'échanges, local et avec un sentiment de sécurité accru par rapport aux réseaux sociaux internationaux.

En parallèle, le Parc alimente également une Page pro Facebook afin d'affirmer sa présence sur ce réseau social essentiel et incontournable.

### Opérations menées en 2016

#### ➤ Newsletters du site Internet

Code fiche : 2014-P3414-A1-P1

**Objectifs :** Diffuser l'information du Parc auprès des publics inscrits à cette newsletter.

**Descriptif :** Sélection d'informations du Parc (événements ou actions de fond) via une lettre d'information électronique, envoyée plus ou moins périodiquement. Le but est de lier l'envoi de cette lettre aux actualités du Parc.

**Référent de l'opération :** Guillaume Aubin

**Public cible :** Tous les publics

**Bilan de l'année 2016 :** En 2016, 8 newsletters ont été envoyées : en moyenne tous les deux mois + les gros événements (Parc en Fête et Journée de la randonnée). C'est deux fois plus qu'en 2015. 21 % des internautes en moyenne ont ouvert les newsletters, un chiffre jugé bon. Il y avait au 31 décembre 2 095 internautes abonnés.

#### ➤ Réseau social Facebook

Code fiche : 2014-P3414-A1-P2

**Objectifs :** Affirmer la présence du Parc sur le plus gros réseau mondial.

**Descriptif :** La page Facebook du Parc est une page professionnelle, ce qui signifie qu'il n'est pas nécessaire d'être membre du réseau pour la visualiser. Cependant, c'est tout de même grâce à ses membres que la page vit et progresse. Le but est de poster quotidiennement des informations sur le Parc ou des sujets liés au Parc.

**Référent de l'opération :** Guillaume Aubin

**Public cible** : Tous les publics

**Bilan de l'année 2016** : L'augmentation se poursuit en 2016 avec un nombre d'abonnés de 1435 abonnés à la page. Pour augmenter ce chiffre de manière plus rapide, il faudrait acheter des "encarts pub" sur le réseau. Nombre de publications en 2016 : 145.

Caroline Lefebvre s'est vu confier la gestion du community management et donc le Parc consacre davantage de temps et d'énergie à la publication sur Facebook, avec le concours des collègues, qui proposent des publications.

 [Site Internet du Parc](#)

Code fiche : 2014-P3414-A1-P4

**Objectifs** : Mettre en avant le Parc, ses missions, son fonctionnement, son organisation, ses actions et ses événements, ainsi que valoriser les partenaires du territoire.

**Descriptif** : Mise à jour de toutes les rubriques, "chaudes" ou "froides". C'est à dire concernant l'agenda, les actualités, tous les éléments de la base touristique, mais également les contenus des actions, des richesses et du fonctionnement du syndicat mixte du Parc.

**Référent de l'opération** : Guillaume Aubin

**Public cible** : Tous les publics

**Bilan de l'année 2016** : 179 visiteurs uniques par jour ont été enregistrés en moyenne par jour en 2016 sur le site du Parc. Une légère baisse par rapport à 2015, qui s'explique en grande partie par un changement de Google dans son système de comptage. La durée moyenne de connexion est de 2mn25s. Le nombre de pages visitées est de 2,98 en moyenne par visiteur. Le taux de rebond est 51,72 %. 74,75 % des internautes sont des nouveaux visiteurs. La page la plus consultée est la carte interactive (base touristique), avec 1796 sessions, soit une légère baisse par rapport à 2015. 25,89 % des visites ont été effectuées via un terminal mobile. 37,02 % des internautes sont des haut-normands, 21% des visiteurs sont de l'Île de France.

Une évolution de la page d'accueil a été effectuée en cours d'année, afin de mieux mettre en valeur certaines rubriques. La météo a été supprimée et les blocs ont été réorganisés pour une meilleure lecture. Un bloc Facebook a été ajouté pour un rappel de la page. Les trois sites périphériques (centre de docs, cartaparc et webmuseo) sont mieux mis en valeur. Le titre agenda a été retiré pour permettre de mettre en avant dans cette rubrique des actualités, des thématiques de fond, des projets (monde du travail, oradérozo, etc.).

## GOLF DE JUMIEGES NORMANDIE

Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande a repris la gestion directe de l'équipement au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le golf de Jumièges est un équipement complet qui contient un parcours 18 trous au 2/3 en forêt, un parcours compact homologué pitch and putt, des zones d'entraînement (putting green et zone d'approche) et un practice 50 postes dont 20 couverts. L'équipement dispose en outre d'un club house qui abrite un restaurant et d'un hébergement de 18 chambres doubles.

### ➤ La gouvernance

Lors du premier trimestre de l'année 2015, la gouvernance du golf a été installée avec la création d'un conseil d'exploitation du golf chargé de fixer les orientations et de prendre les décisions relatives à la stratégie du golf. Ce conseil d'exploitation est composé de représentants des membres du comité syndical, d'un représentant de l'association sportive, d'un représentant de la ligue de golf de Haute Normandie, des représentants des communes de Jumièges et Mesnil sous Jumièges. Les statuts de la régie dotée de la seule autonomie financière et un règlement intérieur du conseil d'exploitation ont été adoptés. Par ailleurs, deux commissions émanant du conseil d'exploitation ont été créées : une commission terrain et une commission marketing et communication.

Ces instances ont été réunies en moyenne une fois par mois afin de prendre toutes les mesures prioritaires suite à la reprise en régie. Une stratégie générale pour l'établissement a été élaborée et précisée au cours de l'année. Du fait qu'il est géré par un Parc naturel régional, le golf de Jumièges doit se différencier de ses concurrents par sa capacité à développer une pratique écologique et durable de ce sport. Il s'est fixé pour objectif de proposer un parcours et des services de qualité tout en étant exemplaire du point de vue du respect de son environnement. En tant qu'équipement structurant de la boucle de Jumièges, le golf a aussi été associé en 2015 à la démarche de la Métropole Normandie Rouen qui a réalisé une étude stratégique pour l'aménagement durable de la presqu'île de Jumièges.

D'un point de vue budgétaire et pour une première année d'exploitation, le budget du golf a essentiellement repris les éléments de fonctionnement des années précédentes. Le budget de fonctionnement qui s'équilibrait à hauteur de 570 000 euros a constaté un déficit limité de 2 082€. La section d'investissement qui s'équilibrait à hauteur de 252 000 € a connu un résultat de l'ordre de 150 000€ qui permettront de poursuivre le programme d'investissement engagé sur le golf. L'équipement a pu bénéficier en 2015 d'un fort soutien de la région Haute Normandie à hauteur de 225 000€ et de la Métropole Normandie Rouen à hauteur de 125 000 euros en investissement. Ces soutiens ont permis de lancer un programme ambitieux d'investissement afin d'améliorer notablement la qualité de la prestation fournie et de limiter le déficit d'exploitation. En 2016, le budget s'équilibrait à 713 000 euros en fonctionnement et 249 000 euros en investissement. Le résultat de la section d'exploitation a fait apparaître un déficit de 3 900 €, déficit qui reste limité compte tenu de l'augmentation des charges de fonctionnement qui ont été décidées afin d'améliorer la qualité du service. La section d'investissement fait apparaître un résultat de 161 000€ car la totalité des investissements prévus n'ont pas été réalisés. En 2016, le golf a pu bénéficier pour la dernière année d'un soutien régional de 225 000 €.

L'année 2016 poursuit la transition initiée en 2015 pour le golf avec pour optique la continuité et l'amélioration de la qualité des terrains et des services. Les tarifs 2016 ont peu évolué par rapport à l'année précédente. Les tarifs d'abonnement et de green fees sont restés parmi les plus compétitifs du marché dans la région.

### ➤ L'équipe du golf

Une analyse managériale des processus décisionnels et organisationnels au sein du golf a été effectuée en 2015. Suite à cette analyse, l'organigramme de la structure a été revu et l'équipe repositionnée. Un emploi de directeur a été créé et la création d'emplois permanents dans l'équipe d'accueil et dans l'équipe terrain a été actée.

L'équipe se compose désormais d'un directeur, d'un responsable d'exploitation de deux hôtesses d'accueil, d'un cuisinier, d'un moniteur de golf à temps partiel, d'un green keeper et de deux jardiniers. Un autre jardinier vient compléter l'équipe en contrat à durée déterminée pendant la saison végétative. Deux jeunes en contrats d'avenir ont complété l'équipe en 2016, le premier en tant que jardinier, le second en tant qu'agent polyvalent.

L'intendant de parcours a quitté la structure en fin d'année et a pu être remplacé en début d'année 2017.

### ➤ Le programme d'investissement

Dès l'année 2014, la priorité a été mise sur l'amélioration de la qualité des prestations délivrées par le golf. Le programme établi par le consultant terrain, la société GK Consult a été poursuivi. Le renouvellement du matériel de terrain qui avait été entrepris dès 2014 a été finalisé en 2015. La forêt a été éclaircie afin de permettre un meilleur apport de lumière sur les départs et les greens et favoriser l'entretien du gazon. Cette opération a aussi permis d'améliorer les perspectives du terrain et le dessin des trous. Par la suite, une opération de broyage des sous-bois a

été réalisée pour permettre leur entretien et pour des questions esthétiques. Une conversion de flore sur les greens a été entreprise pour adapter le gazon aux propriétés du sol et diminuer les apports en eau. Enfin, un marché pour rénover et créer 17 plateformes de départs a été passé. La continuité de l'amélioration des espaces de jeu tout en ayant l'approche la plus écologique possible reste une priorité avec notamment en ligne de mire l'obtention du label Ecocert.

Par ailleurs, une étude architecturale a été lancée en fin d'année 2015 afin de définir la programmation des travaux à réaliser sur l'ensemble des bâtiments du golf. L'étude a englobé l'ensemble des bâtiments et avait pour objectif de les mettre aux normes de sécurité et d'accessibilité. L'étude a été présentée en 2016 au conseil d'exploitation et validée au terme de 3 COPIL qui ont eu lieu en janvier, juin et juillet. Une recherche de financements a été réalisée afin de mener à bien l'ensemble des travaux nécessaires à la mise aux normes des différents bâtiments et à l'amélioration de leur qualité. Les financements n'ayant pas encore été intégralement trouvés, une première étape de travaux est lancée début 2017. L'équipe d'architecte devra apporter une attention particulière au club house et au bâtiment d'hébergement afin de les adapter aux standards actuels attendus par la clientèle. Les travaux devraient débuter milieu 2017.

#### ➤ La communication

Avec la reprise en régie, le Parc a souhaité faire connaître au mieux les changements en cours sur le golf. Plusieurs outils de communication ont été mis en place, création d'une nouvelle identité visuelle en lien avec le Parc, dépeçage du logo, création d'un site internet, création d'une plaquette de présentation, évolution de la carte de score, mise en place d'outils de signalisation logotés (panneau d'accueil, drapeaux,...)

Plusieurs manifestations ont aussi été organisées : organisation d'une journée portes-ouvertes, organisation de la coupe du Parc, ...

#### ➤ La fréquentation du golf

Concernant les green fees, le CA HT 2016 est 137 214€ contre de 138 536€ en 2015. Ce qui représente une baisse du CA de 0,95% par rapport à 2015. Malgré un bon début d'année, les événements tragiques combinés à une météo défavorable ont eu un fort impact sur la période estivale. En ce qui concerne le nombre de green fees, il était de 6 019 en 2016 contre 7 259 en 2015, ce qui représente une baisse de 20,6%. Cependant, on peut remarquer que le ticket moyen augmente de 16,28% par rapport à l'année précédente. L'adhésion au réseau le Club, en septembre 2016, devrait permettre de développer les green fees auprès de la clientèle de proximité (8 golfs partenaires du réseau en Haute-Normandie)

Au sujet des abonnements le CA HT 2016 est de 145 860€ contre 121 876,67€ HT en 2015 soit une augmentation de 20,4%. L'augmentation de CA se traduit par une augmentation du nombre d'abonnés 301 en 2016 contre 261 en 2015 soit une hausse de près de 14%. Les abonnements étant de date à date, on comptabilisait 276 abonnés actifs au 31 décembre 2016.

Au sujet des compétitions, le nombre est identique sur les 2 années avec l'organisation d'une quarantaine d'événements. La convention avec l'association sportive a été reconduite en 2016 en vue de pérenniser l'animation de l'équipement. 2 867 compétiteurs ont joué à Jumièges en 2016 contre 1370 en 2015 soit une augmentation de plus de 100 %. Les participations aux compétitions ne reflètent pas forcément la fréquentation générale du golf, les participations étant essentiellement dues à l'événement en lui-même (communication, dotation, organisation). Mais la bonne fréquentation des événements en 2016 a permis de faire constater à de nombreux golfeurs l'amélioration notable de la qualité du terrain. Le golf de Jumièges poursuit sa reconquête et ambitionne de devenir l'un des plus beaux parcours de golf de Normandie.

#### ➤ L'investissement du Parc pour un golf durable

Deux orientations principales président à cette démarche. Une démarche d'attractivité touristique qui entre dans le champ de la participation d'un Parc à l'aménagement et au développement économique et social de son territoire et une démarche d'écoresponsabilité qui traduit l'engagement du Parc dans le développement durable en mettant en œuvre notamment une démarche innovante et expérimentale.

##### **Une démarche d'attractivité touristique :**

La boucle de Jumièges dispose de plusieurs atouts. Elle est située en vallée de Seine, à proximité immédiate de Rouen et propose une offre diversifiée de parcours et de visites (abbaye, véloroutes, route des fruits, base de loisir et golf).

Le golf est un atout pour la boucle et est un équipement complet à valoriser : golf, restaurant et hébergement. Le projet du Parc vise à valoriser tous ces atouts en développant l'offre commerciale en direction de divers publics. Le public local est visé avec des offres de reconquête de la clientèle et l'intégration dans un réseau bien implanté en région (le Club), le public scolaire est aussi visé en proposant notamment des formules en lien avec la base de loisirs de Jumièges.

**Le golf est un équipement structurant utile pour valoriser le potentiel économique de la boucle de Jumièges.**

Cependant, le golf est aussi en mesure de proposer des offres visant une clientèle touristique nationale et internationale en cohérence avec les ambitions du CRT de faire de la Normandie une « terre de golf ».

Il est en mesure de proposer une offre sportive couplée à de l'hébergement pour des stages de courtes durée. Il peut aussi prétendre à valoriser des offres touristiques complètes (golf + culture avec l'abbaye ou golf + découverte des paysages avec la route des fruits).

Le public international est aussi visé (la Normandie est positionnée comme la 8ème destination golfique mondiale). Le travail est réalisé en partenariat avec les autres golfs normands et en lien avec le CRT et Rouen Normandie Tourisme. L'objectif étant de pouvoir proposer aux tours operator internationaux des accès multiples sur plusieurs golfs de la Région (tels que le pass normand ou le pass rouennais).

**Le golf de Jumièges veut proposer un positionnement différencié (par sa démarche environnementale) mais complémentaire au sein des golfs normands**

Pour valoriser ses atouts, le Parc a entrepris une étude sur les bâtiments du golf pour mettre à niveau les prestations qui sont délivrées (réfection du club house avec une mise en valeur de la partie restauration) et réaménagement des locaux de l'hébergement pour offrir une qualité de service plus conforme aux attentes d'un public adulte (groupes loisirs et séjours). Par ailleurs, la salle de séminaire sera aussi réaménagée afin de permettre l'accueil de groupes dans des formules « incentive ».

Les aménagements envisagés amélioreront nettement la qualité d'accueil de la clientèle mais ne permettront néanmoins pas de mettre les bâtiments à un haut niveau de qualité environnementale. Ils doivent donc être considérés comme une étape dans le développement de l'équipement. Par ailleurs, la question de la capacité d'hébergement sur la boucle de Jumièges dépasse la question stricte du développement du golf, à ce propos, la Métropole envisage de réaliser une étude complémentaire à son étude stratégique pour approfondir la réflexion sur les besoins d'hébergement.

➤ **Une démarche environnementale complète**

Le Parc dont la charte est Agenda 21 de territoire souhaite prendre en compte tous les aspects du développement durable dans la gestion du golf qui lui a été confiée. Cette démarche se veut ambitieuse et innovante.

Les parcours de golf, en raison d'une gestion intensive, sont souvent considérés comme des milieux pauvres en biodiversité. Le milieu du golf a néanmoins beaucoup évolué sur cette question ces dernières années, notamment à l'initiative de la Fédération Française de Golf qui s'est engagée à travailler sur la ressource en eau (quantité et qualité) et sur les produits phytosanitaires. Un label de golf « écodurable » a même été créé à travers le référentiel Ecocert. Ce référentiel aborde 10 domaines : eau, sol, biodiversité, paysage, déchets, air, bruit, énergie, matériels et produits (phytosanitaires et fertilisants), aspects humains et sociaux dont 5 concernent directement l'entretien des terrains : l'eau, le sol, la biodiversité, les déchets et les produits. Ce référentiel se révèle relativement contraignant mais pas sur les zones de jeu. Or, ce sont principalement ces zones qui concentrent les risques d'excès d'utilisation de produits, d'eau ou d'engrais.

C'est pourquoi le golf de Jumièges a décidé de porter ses efforts sur ces surfaces de jeu engazonnées et entretenues qui représentent entre 25% et 30% de la surface totale du golf. Il s'est adjoint les services d'un expert reconnu (GK Consult) pour la gestion des terrains et disposant d'une expérience dans ce type de gestion novatrice, expérience acquise notamment à l'étranger (Danemark, Ecosse).

Les objectifs principaux de la démarche sont les suivants : la réduction de l'arrosage, la réduction des intrants nutritifs et phytosanitaires. Pour cela plusieurs axes de travail sont suivis :

- La transformation progressive de la flore des greens, des colliers et des départs vers une flore moins "gourmande" en eau et engrais, et moins sensible aux maladies donc nécessitant moins de traitements.
- Un programme spécifique cultural (aérations de différents type, hauteurs et intensité des tontes, sablages, etc...) afin de faciliter la vie du sol.
- Un choix préférentiel d'intrants naturels (jus d'algues, macérations de plantes, engrais organiques,...) pour le programme nutritif.

D'autres voies seront travaillées afin de compléter cette démarche. Par exemple :

- La mise en place de nichoirs pour lutter en amont contre les insectes ravageurs des zones de jeu, au stade larvaire.
- La transformation des déchets de tonte vers un compost pour application de thé de celui ci.

**La démarche environnementale concerne d'abord les zones de jeu, ce qui n'est pas le cas dans la plupart des golfs (y compris ceux qui détiennent un label). Cette démarche innovante et ambitieuse prétend, en outre, améliorer la qualité de jeu proposée aux clients.**

Le Parc a aussi entrepris une démarche expérimentale et innovante pour le fleurissement de ses abords en implantant uniquement des espèces sauvages et locales pour assurer l'embellissement des zones hors jeu. Une

gestion par pâturage sera mise en place sur les zones ne nécessitant pas un entretien spécifique. Un sentier de découverte de la faune et de la flore est aussi en cours de création.

Dans les autres secteurs du golf, la démarche environnementale entreprise s'inspire du référentiel Ecocert. Un travail de diagnostic a été lancé afin de mettre en place cette démarche environnementale dans tous les aspects de la gestion du golf : zones non jouées, gestion de l'eau, gestion des déchets, inventaires faune/flore, restauration, hébergement....

Parallèlement, une réflexion doit être engagée pour permettre au golf d'être une vitrine du savoir faire local et de la valorisation de son territoire avec la création d'une boutique (valorisation des producteurs de la route des fruits, restauration en circuits courts,...). La réflexion sera conduite en cohérence avec celle de la Marque Parc.